

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Rapport d'activité 2021

Communauté de communes
du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Sommaire

Édito du Président	Page 5
Présentation de la Communauté de communes	Page 7
Les élus de la Communauté de communes	Page 13
Les compétences	Page 15
Aménagement de l'espace	Page 17
Politique de développement économique	Page 23
Politique de développement touristique	Page 35
Maisons de Santé Pluriprofessionnelles	Page 51
Collecte et traitement des ordures ménagères	Page 55
Eau et assainissement	Page 59
GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	Page 63
Politique de transition énergétique	Page 71
Politique du logement et du cadre de vie	Page 83
Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire	Page 91
Entretien et gestion du vélodrome	Page 99
Action sociale et soutien aux associations	Page 101
France Services	Page 111
Annexes :	Page 115
Compte administratif 2021 (extraits)	
Rapport du SMICTOM	
Rapport de EAU47	

Édito du Président



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas avec les différentes compétences mais également services présents au sein des communes de notre territoire, afin de répondre pour partie à l'amélioration de notre cadre de vie.

Avec mes collègues élus nous avons de cesse de placer l'humain au centre de l'action dans un contexte sociétal nouveau, en constante évolution et avec des budgets contraints.

Pour rappel nos principales compétences obligatoires sont les suivantes :

- ✓ L'aménagement de l'espace, avec le problème d'inégalité de traitement entre les territoires urbains et ruraux, qui voit avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), une prime à ceux qui auront le plus construit d'espaces depuis 10 ans pour aménager les territoires dans les prochaines années. Et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI) où l'on attend une participation importante des citoyens.
- ✓ La politique de développement économique qui apporte une richesse sur notre territoire et la politique de développement touristique qui a vu l'implantation de l'office de tourisme au sein des locaux de la Communauté de communes à Aiguillon.
- ✓ Les ordures ménagères avec le transfert de la compétence collecte et traitement auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).
- ✓ L'eau et l'assainissement avec le transfert à la Communauté de communes qui doit assurer la charge financière que ne prend pas en charge le syndicat Eau47.
- ✓ L'importance avec les changements climatiques que nous vivons de la GESTION des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

5

Et nos compétences supplémentaires :

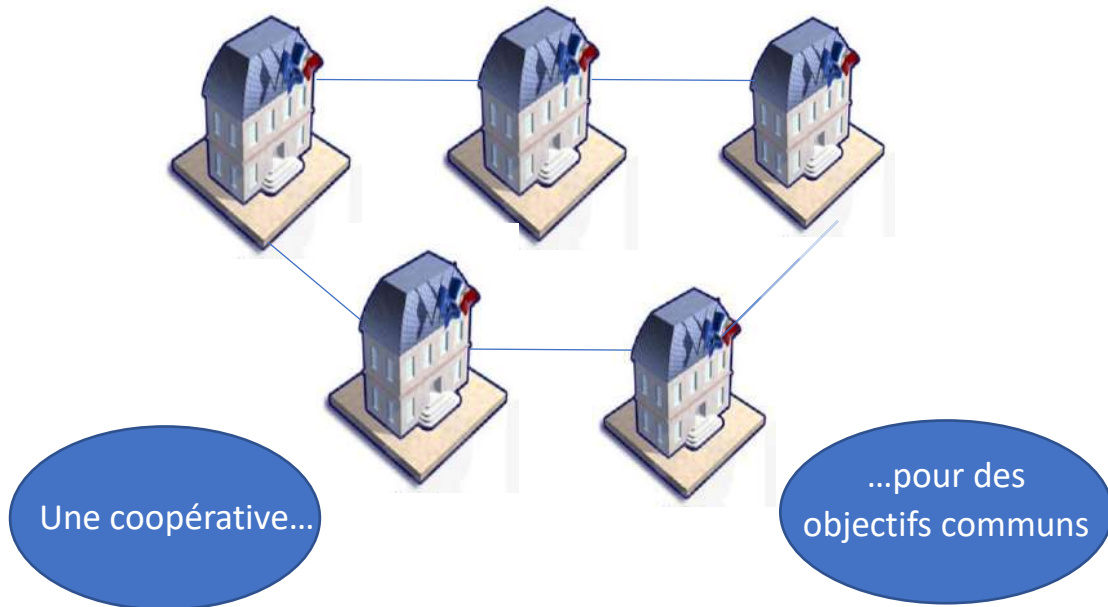
- ✓ L'engagement dans une démarche Territoire à Énergie POSitive (TEPOS). On a eu raison très tôt de chercher à consommer moins d'énergie et d'avantage produire de l'énergie propre (massification des bâtiments publics en réduisant considérablement les pertes d'énergie, massification de la mobilité notamment par le fret fluvial, et les énergies nouvelles (photovoltaïque, station biogaz). C'est d'autant plus vrai que le coût de l'énergie impacte fortement la Communauté de communes, les communes et chacun d'entre nous en tant que particulier.
- ✓ L'habitat et de cadre de vie, et plus particulièrement l'action de massification des bâtiments privés en accompagnant les propriétaires bailleurs ou occupants à réduire les pertes d'énergie.
- ✓ La voirie avec un accent particulier sur la sécurité.
- ✓ Le soutien permanent auprès des communes qui portent des charges partagées et le paiement des fluides sur tous les équipements sportifs.
- ✓ Une politique sociale qui prend une part grandissante avec notamment la Convention Territoriale Globale (CTG), le soutien aux associations et la gestion du Relais Petite Enfance (RPE).

Cette année 2021 suite aux différentes crises sanitaires et autres, nous invite à faire évoluer notre mode de gouvernance. La fonction des collectivités doit poursuivre son développement pour continuer. On doit encore plus qu'hier partager et échanger. La partie prospective est importante. Il faut inventer et créer sans cesse.

Michel MASSET
Président de la Communauté de communes
du Confluent et des Coteaux de Prayssas

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES C'EST QUOI ?

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE **COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**



FAIRE ENSEMBLE CE QUE L'ON NE POURRAIT PAS FAIRE TOUT SEUL

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN LOT-ET-GARONNE



NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

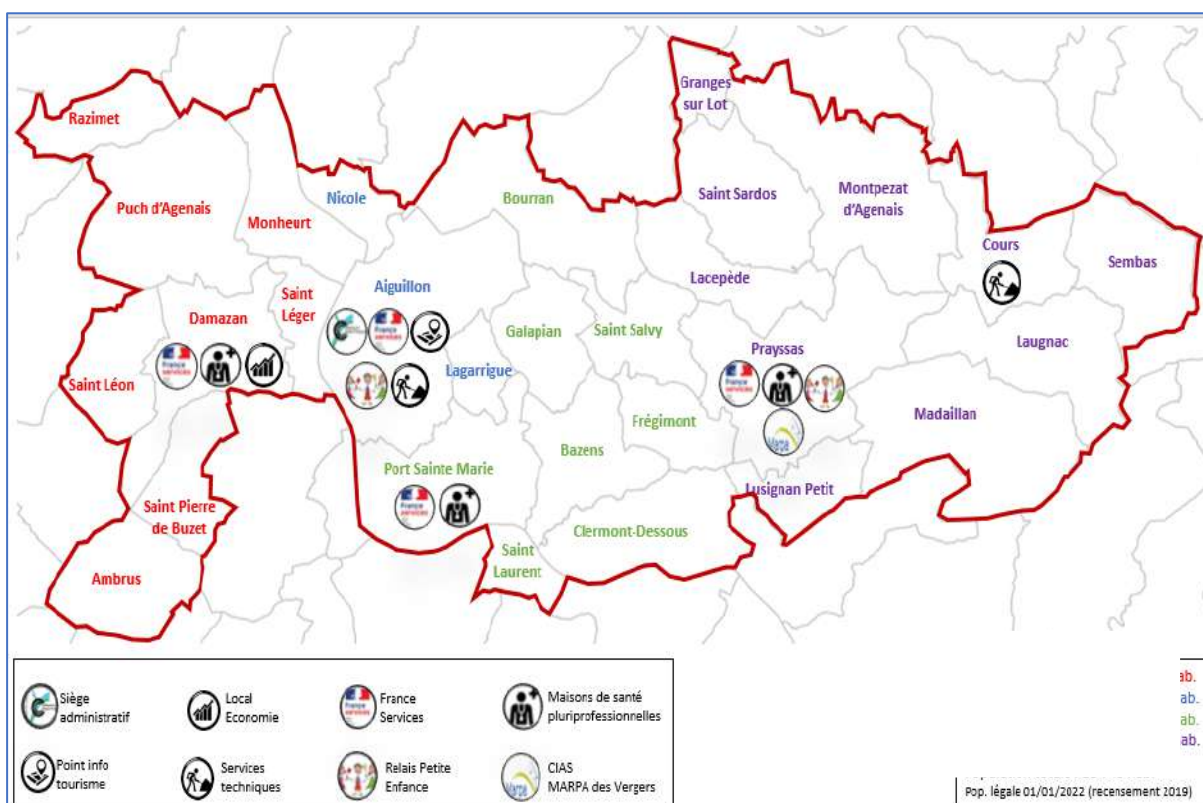
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

↪ 29 communes (de 100 à 5 000 habitants)

↪ 18 810 habitants - 376 km²

↪ 4 communes bourgs-centres :

Aiguillon, Damazan, Port-Sainte-Marie et Prayssas



LES COMMUNES MEMBRES



AIGUILLON
Maire : Christian GIRARDI
Population : 4 557



MONHEURT
Maire : José ARMAND
Population : 195



AMBRUS
Maire : Christian LAFOUGÈRE
Population : 115



MONTPEZAT D'AGÉNAIS
Maire : Jacqueline SEIGNOURET
Population : 596



BAZENS
Maire : Francis CASTELL
Population : 552



NICOLE
Maire : François COLLADO
Population : 222



BOURRAN
Maire : Béatrice PILONI
Population : 638



PORT-SAINTE-MARIE
Maire : Jacques LARROY
Population : 1 919



CLERMONT-DESSOUS
Maire : Jean-Pierre CAUSERO
Population : 912



PRAYSSAS
Maire : Philippe BOUSQUIER
Population : 1 023



COURS
Maire : Nicolas JANAILLAC
Population : 205



PUCH-D'AGÉNAIS
Maire : Alain MAILLÉ
Population : 711



DAMAZAN
Maire : Michel MASSET
Population : 1 407



RAZIMET
Maire : Daniel TEULLET
Population : 301



FRÉGIMONT
Maire : Alain PALADIN
Population : 260



SAINT-LAURENT
Maire : Jocelyne TRÉVISAN
Population : 529



GALAPIAN
Maire : Georges LEBON
Population : 316



SAINT-LÉGER
Maire : Bernard SAUBOI
Population : 132



GRANGES-SUR-LOT
Maire : Jean-Marie BOÉ
Population : 602



SAINT-LÉON
Maire : Nathalie BUGER
Population : 327



LACÉPÈDE
Maire : Sophie CASSAGNE
Population : 324



SAINT-PIERRE-DE-BUZET
Maire : Patrick YON
Population : 298



LAGARRIGUE
Maire : Patrick JEANNEY
Population : 282



SAINT-SALVY
Maire : Jacques VISINTIN
Population : 201



LAUGNAC
Maire : Jocelyne LABAT
Population : 696



SAINT-SARDOS
Maire : Xavier MAS
Population : 305



LUSIGNAN-PETIT
Maire : Philippe LAGARDE
Population : 373



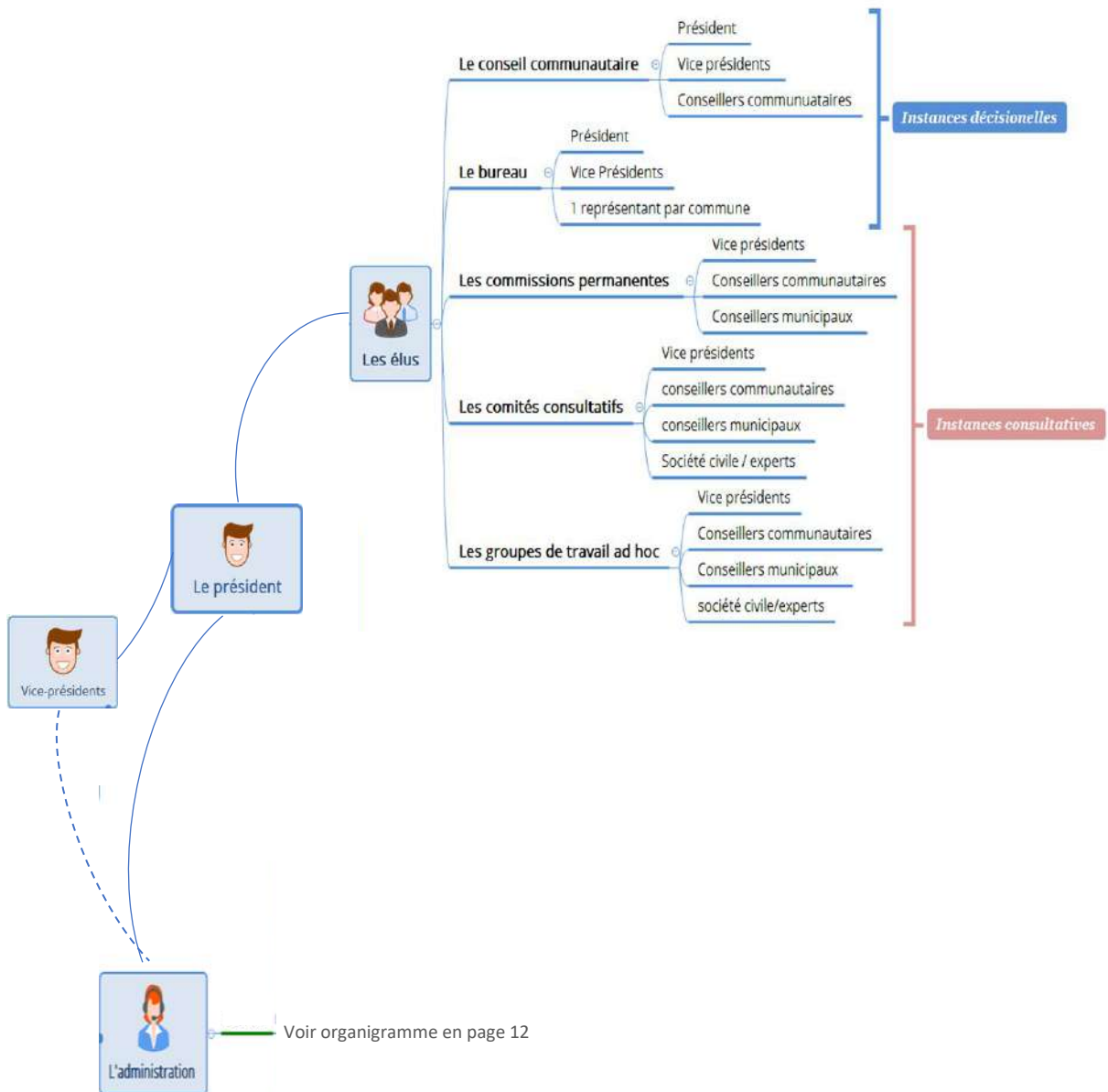
SEMBAS
Maire : Aurore LASCOMBES
Population : 145



MADAILLAN
Maire : Philippe DARQUIES
Population : 667

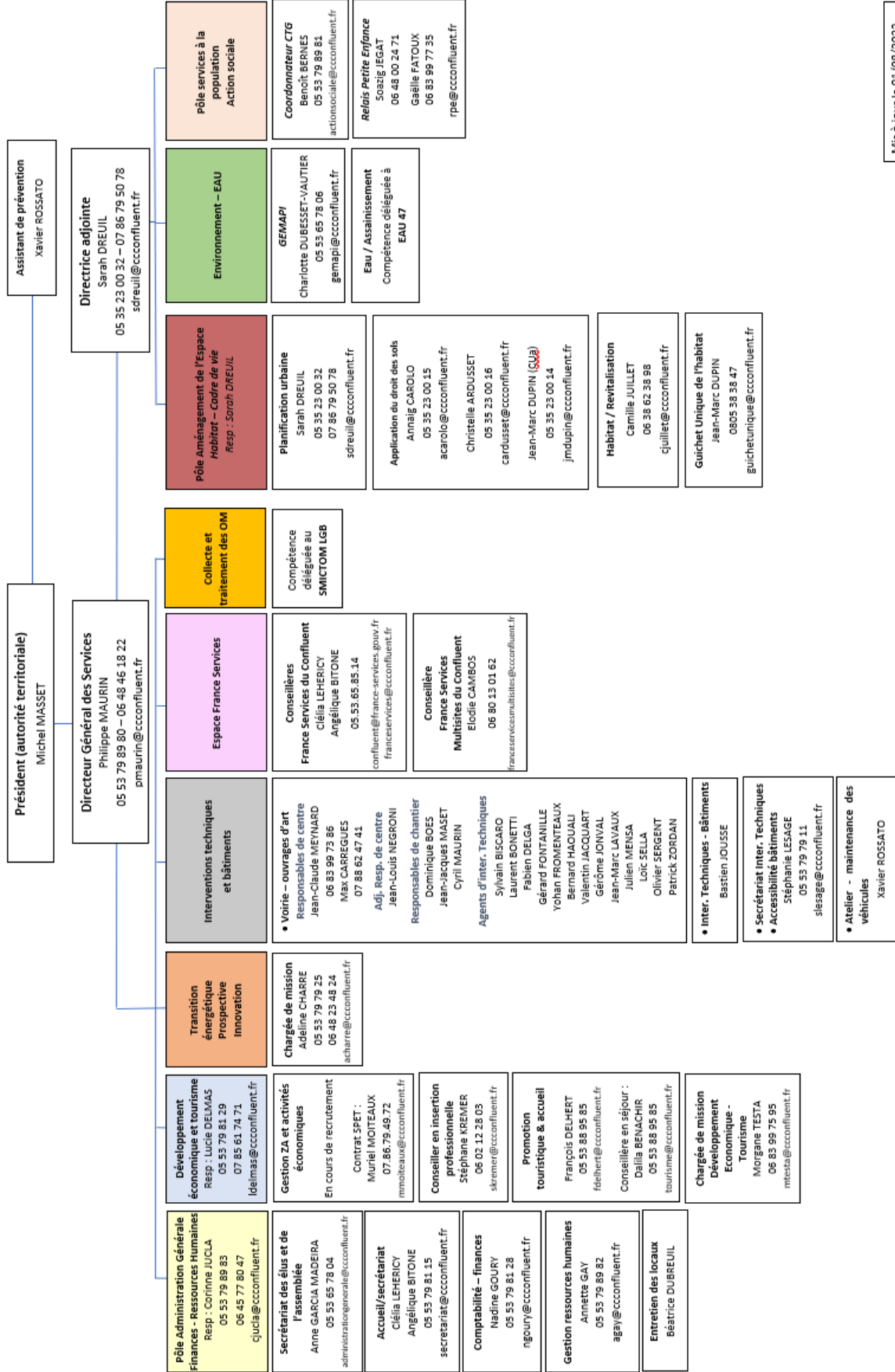
LE FONCTIONNEMENT

DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ORGANIGRAMME

Organigramme Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas



Mis à jour le 01/08/2022

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Élections du 9 juillet 2020 et du 10 mai 2021 - 46 élus



Aiguillon
Christian GIRARDI
Maire et
2^{ème} Vice-président



Aiguillon
Catherine LARRIEU



Aiguillon
Éric LE MOINE



Aiguillon
Lise ROSSET



Aiguillon
Alain LAFON



Aiguillon
Valérie BIDET



Aiguillon
Christophe MELON



Aiguillon
Michèle BEUTON



Aiguillon
Joël JACOB



Aiguillon
Brigitte LEVEUR



Aiguillon
Michel PEDURAND



Ambrus
Christian LAFOUGÈRE
Maire et
5^{ème} Vice-président



Bazens
Francis CASTELL
Maire et
6^{ème} Vice-président



Bourran
Béatrice PILONI
Maire



Clermont-Dessous
Jean-Pierre CAUSERO
Maire et
9^{ème} Vice-président



Clermont-Dessous
Dominique ORLIAC



Cours
Nicolas JANAILLAC
Maire



Damazan
Michel MASSET
Maire et
Président



Damazan
Christine AGOSTI



Damazan
Stéphane ROSSATO



Frégimont
Alain PALADIN
Maire



Galapian
Georges LEBON
Maire



Granges-sur-Lot
Jean-Marie BOÉ
Maire



Lacépède
Sophie CASSAGNE
Maire



Lagarrigue
Patrick JEANNEY
Maire



Laugnac
Jocelyne LABAT
Maire



Lusignan-Petit
Philippe LAGARDE
Maire et
7^{ème} Vice-président



Madailan
Philippe DARQUIES
Maire



Monheurt
José ARMAND
Maire et
8^{ème} Vice-président



Montpezat d'Agenais
Jacqueline SEIGNOURET
Maire et
4^{ème} Vice-présidente



Nicole
François COLLADO
Maire



Port-Sainte-Marie
Jacques LARROY
Maire et
3^{ème} Vice-président



Port-Sainte-Marie
Pascale LIENARD



Port-Sainte-Marie
Jean-Pierre GENTILLET



Port-Sainte-Marie
Élisabeth ARCAS



Prayssas
Philippe BOUSQUIER
Maire et
1^{er} Vice-président



Prayssas
Aldo RUGGERI



Puch-d'Agenais
Alain MAILLÉ
Maire



Razimet
Daniel TEULLET
Maire



Saint-Laurent
Jocelyne TRÉVISAN
Maire



Saint-Léger
Bernard SAUBOI
Maire



Saint-Léon
Nathalie BUGER
Maire



Saint-Pierre-de-Buzet
Patrick YON
Maire



Saint-Salvy
Jacques VISINTIN
Maire



Saint-Sardos
Xavier MAS
Maire



Sembas
Aurore LASCOMBES
Maire

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est administrée par un Conseil communautaire dont la composition de 46 membres assure la représentation de chaque commune en fonction de sa population en nombre d'habitants. Lorsqu'une commune ne dispose que d'un délégué, elle désigne un délégué suppléant. Voici ci-dessous la liste des 24 délégués suppléants pour les communes qui ne disposent que d'un siège au Conseil communautaire :

COMMUNES	Délégués suppléants	COMMUNES	Délégués suppléants
AMBRUS	ELLAM Corinne	MONHEURT	MESSINES André
BAZENS	PESLE Jacques	MONTPEZAT d'AGENAI	CARREGUES Patrick
BOURRAN	CARLETTI Jean-François	NICOLE	LAMBERT Bernard
COURS	TROUPEL Jean-Pierre	PUCH-D'AGENAI	RAFFAELLO Thierry
FRÉGIMONT	PROVENT Mireille	RAZIMET	PELLEGRIN Christelle
GALAPIAN	SOULAGE Joël	SAINTE-LAURENT	GHILARDI Stéphanie
GRANGES-SUR-LOT	MOBARAK Karim	SAINTE-LÉGER	DEMONIN Catherine
LACÉPÈDE	BEAUCÉ Jean-Jacques	SAINTE-LÉON	GÉRON Mauricette
LAGARRIGUE	ADAMSON Marie-Fabienne	SAINTE-PIERRE DE BUZET	THOUILLE Josiane
LAUGNAC	GIBRAT Alain	SAINTE-SALVY	PIERRE Sébastien
LUSIGNAN-PETIT	TONON-MARTINAUD Hélène	SAINTE-SARDOS	FONTANILLE Pierre
MADAILLAN	PALADIN Martine	SEMBAS	GINDRE Olivier

LES COMPÉTENCES EN 2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

Compétences obligatoires (définies par l'État)



Aménagement de l'espace



Politique de développement économique et touristique, et Maisons de Santé Pluriprofessionnelles



Collecte et traitement des ordures ménagères



Eau et Assainissement



GEMAPI

15

Compétences optionnelles (choisies par les élus locaux)



Politique de transition énergétique



Politique du logement et du cadre de vie








Création, aménagement et entretien de la voirie







Action sociale et soutien aux associations

LES COMMISSIONS

DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	Prospectives 	Aménagement de l'Espace 	Développement Economique 	Interventions Techniques 	Enfance-Jeunesse / Action Sociale 
VP	Christian GIRARDI (Aiguillon)	Philippe BOUSQUIER (Prayssas)	Jacques LARROY (Port Ste Marie)	Christian LAFOUGERE (Ambras)	José ARMAND (Monheurt)
Secteur 1	Nathalie JOUSSE (Damazan)	Isabelle PONCHARREAU (St Léger)	Nathalie BUGER (St Léon)	Daniel TEULLET (Razimet)	J-Michel SARTORI (Damazan)
	Carène PORTETS (Razimet)	Christelle PELLEGRIN (Razimet)	Stéphane ROSSATO (Damazan)	André MESSINES (Monheurt)	Catherine DEMONIN (St Léger)
	J-Michel HUET (St Léon)	Thierry RAFFAELLO (Puch)	José ARMAND (Monheurt)	Daniel LAFITTE (St Pierre)	Mauricette GERON (St Léon)
Secteur 2	Christophe MELON (Aiguillon)	Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue)	Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue)	Patrick JEANNEY (Lagarrigue)	Marie-Fabienne ADAMSON (Lagarrigue)
	Henri NEBLE (Aiguillon)	Lise ROSSET (Aiguillon)	Christophe MELON (Aiguillon)	Lise ROSSET (Aiguillon)	Valérie BIDEZ (Aiguillon)
	Alain LAFON (Aiguillon)	Christophe MELON (Aiguillon)	Christian GIRARDI (Aiguillon)	Joël JACOB (Aiguillon)	Brigitte LEVEUR (Aiguillon)
Secteur 3	Thierry BROUILLARD (PSM)	J.Louis JULVECOURT (Galaupian)	Francis CASTELL (Bazens)	Joël SOULAGE (Galaupian)	Morgane TESTA (Bazens)
	Dominique ORLIAC (Clermont)	Marielle BREUIL (Bazens)	Olivier REYNES (Clermont)	J.Bernard BEUTON (Clermont)	Manon DELMAS (St Laurent)
	Jacques VISINTIN (St Salvy)	Elisabeth ARCAS (PSM)	Mireille PROVENT (Fréjumont)	Alain VEZZOLI (PSM)	Alain MARMIE (PSM)
Secteur 4	Nicolas JANAILLAC (Cours)	Olivier GINDRE (Sembas)	Alain GIBRAT (Laugnac)	Alain GIBRAT (Laugnac)	Patricia REY (Montpezat)
	Philippe BOUSQUIER (Prayssas)	J-Pierre TROUPEL (Cours)	J-Luc MILLOT (Granges)	Patrick CARREGUES (Montpezat)	Martine PALADIN (Madaillan)
	J-Marie HOUDUSSE (Madaillan)	Luc WINDELS (Granges)	Nicolas JANAILLAC (Cours)	Christian PECOURNEAU (Prayssas)	Hélène TONON-MARTINAUD (Lusignan)

16

	Tourisme 	Finances - Mutualisation 	Traitement et collecte OM 	GEMAPI Environnement 
VP	Jacqueline SEIGNOURET (Montpezat)	Francis CASTELL (Bazens)	Philippe LAGARDE (Lusignan)	J-Pierre CAUSERO (Clermont)
Secteur 1	Patrice BRETON (St Léger)	Céline DEZORZI (St Léon)	Nathalie BUGER (St Léon)	Bernard SAUBOI (St Léger)
	Alain LELAIRE (St Pierre)	Josiane THOUVILLE (St Pierre)	Daniel LAFITTE (St Pierre)	José ARMAND (Monheurt)
	Christine AGOSTI (Damazan)	Thierry RAFFAELLO (Puch)	Daniel TEULLET (Razimet)	Alain MAILLE (Puch)
Secteur 2	Marie-Fabienne ADAMSON (Lagarrigue)	Catherine LARRIEU (Aiguillon)	Patrick JEANNEY (Lagarrigue)	Patrick JEANNEY (Lagarrigue)
	Eric Le Moine (Aiguillon)	Christian GIRARDI (Aiguillon)	François COLLADO (Nicole)	Henri NEBLE (Aiguillon)
	Catherine LARRIEU (Aiguillon)	Michel PEDURAND (Aiguillon)	Christian GIRARDI (Aiguillon)	Alain LAFON (Aiguillon)
Secteur 3	Béatrice GANDELIN-BELOTTI (Bazens)	Stéphanie GHILARDI (St Laurent)	Viviane BERNEDE (Bazens)	Lydie PAUL (PSM)
	Pascale LIENARD (PSM)	Francis BEYRE (PSM)	J.Pierre GENTILLET (PSM)	Jocelyne TREVISAN (St Laurent)
	Caroline MALBEC-AMBIT (Clermont)	Dominique ORLIAC (Clermont)	Jocelyne TREVISAN (St Laurent)	Béatrice PILONI (Bourran)
Secteur 4	Michel CORRADINI (Prayssas)	Philippe DARQUIES (Madaillan)	J-Pierre DESPERIERE (Sembas)	Sophie CASSAGNE (Lacépède)
	Pierre FONTANILLE (St Sardos)	Serge PEDRINI (Lacépède)	Aldo RUGGERI (Prayssas)	Dominique BOSCHER (Prayssas)
	Jocelyne LABAT (Laugnac)	Frédéric JOLY (Granges)	J-Marc LLORCA (Laugnac)	J-Marie BOE (Granges)

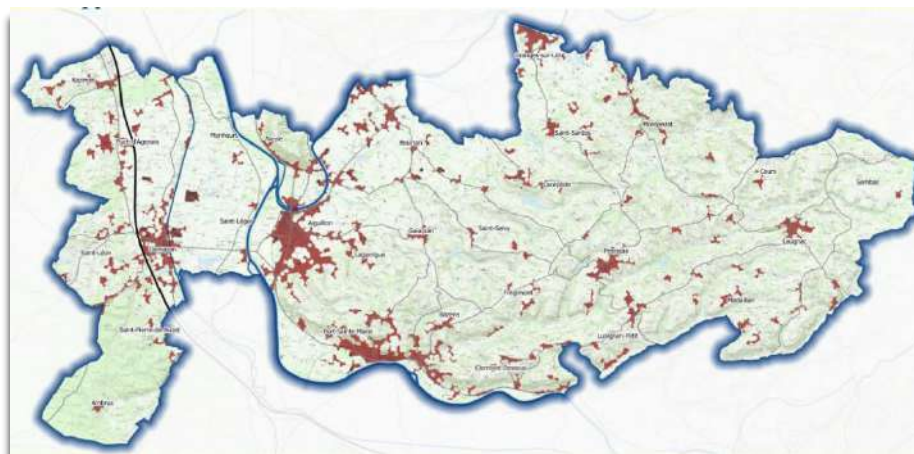
Compétence
obligatoire



Aménagement de l'espace

17

Vice-président :
Philippe BOUSQUIER



NOS ENJEUX



18

COMMENT ?

UN PROJET DE TERRITOIRE

Se fixer des objectifs communs à l'échelle des 29 COMMUNES en prenant en compte les spécificités de chacun

Pour une même demande :
une même règle, quelle que soit la commune















UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMMUN

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

- ✓ La gestion des documents d'urbanisme en vigueur : 1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), 13 Plan Local d'Urbanisme (PLU) communaux, 1 carte communale et 5 communes soumis au règlement National d'Urbanisme.
- ✓ L'harmonisation des règles d'urbanisme par la mutualisation et l'évolution vers un document d'urbanisme commun.
- ✓ La gestion des autorisations d'urbanisme pour le compte de 26 communes du territoire.
- ✓ L'assistance des communes aux porteurs de projet sur les opérations d'aménagement d'ensemble.
- ✓ L'accompagnement à la gestion de la politique foncière pour les 29 communes.

PLANIFICATION : NOTRE ACTION EN 2021

Suivi des procédures d'élaboration/révision des documents d'urbanisme

-  **Approbation de la modification simplifiée du PLU de Saint-Pierre-de-Buzet**
 7 mois
Correspondant : S. DREUIL
-  **Approbation de la mise en compatibilité du PLU d'Aiguillon pour le projet de centrale photovoltaïque**
 12 mois
Correspondant : S. DREUIL
-  **Gestion et concertation de la modification simplifiée n°1 du PLUI**
 12 mois
Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Gestion de la modification simplifiée n°2 du PLUI**
 12 mois
Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Modification simplifiée du PLU de Puch-d'Agenais**
 12 mois
Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Lancement de la révision allégée du PLU de Port-Sainte-Marie pour le dossier de la société ALBATROS**
 12 mois
Correspondant : S. DREUIL (METROPOLIS)
-  **Lancement des démarches du PLUI à 29**
 Correspondant : S. DREUIL

- ✓ Mise en ligne et actualisation des informations concernant les PLU sur le site internet de la Communauté de communes et le Géoportail de l'Urbanisme national.
- ✓ Suivi des demandes d'évolution des documents d'urbanisme effectuées par les communes.
- ✓ Accompagnement des porteurs de projet et collectivités sur les dispositions figurant dans les PLU.

Procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté n°3 sur la commune de Damazan

- ✓ Suivi des relevés écologiques sur le secteur multisite.
- ✓ Suivi du marché public pour la mission d'élaboration des études réglementaires et environnementales nécessaires au projet de création d'une ZAC à vocation économique en extension de celles existantes.

Gestion des contentieux

- ✓ Assistance ponctuelle aux communes membres.

Gestion foncière

- ✓ Gestion administrative du Droit de Prémption Urbain sur le secteur de la gare d'Aiguillon.
- ✓ Suivi des conventions opérationnelles avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Fiscalité de l'urbanisme

- ✓ Renouvellement de la taxe intercommunale et choix des exonérations pour 2022.
- ✓ Élaboration du projet Urbain Partenarial (PUP) de Granges-sur-Lot pour un projet de constructions privées nécessitant une extension du réseau d'eaux usées.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Composition du service instructeur

- ✓ À l'instruction : Annaïg CAROLO, Claire BOUTET (remplacée en juillet par Charline VICENS)
- ✓ Rédaction des CUa : Jean-Marc DUPIN

- ✓ Renouvellement des conventions entre les communes et la Communauté de communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et des actes d'urbanisme.
- ✓ Préparation de la dématérialisation de l'application du droit des sols avec le CDG47 : convention d'adhésion, budgétisation, dossier de financement France Relance, information des communes. Nouveau logiciel Oxalis.



20

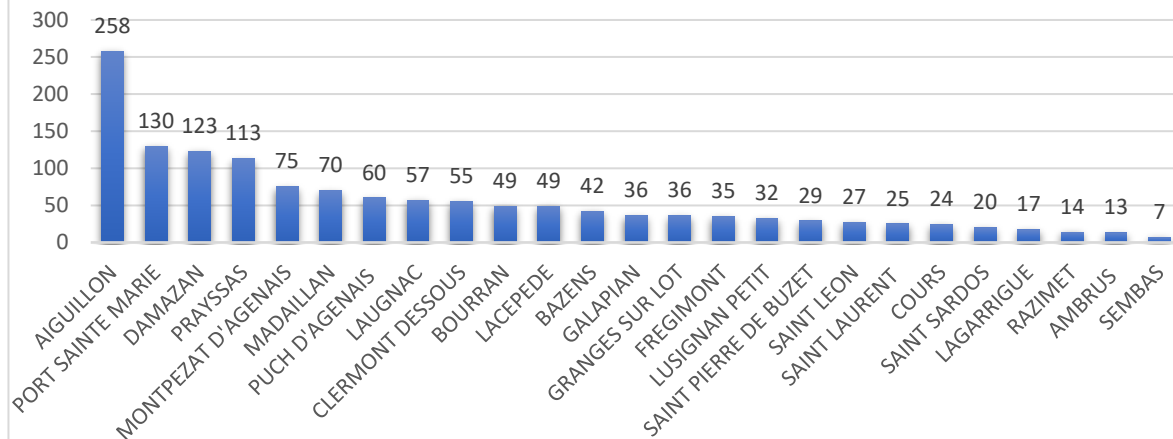


- ✓ Gestion des permanences de l'architecte conseil du CAUE : permanences organisées 1 fois par mois sur Aiguillon et Port-Sainte-Marie. 18 porteurs de projet accompagnés en 2021 (projets économiques, touristiques ou sur de l'habitat).

Nombre de dossiers traités par commune et par type en 2021

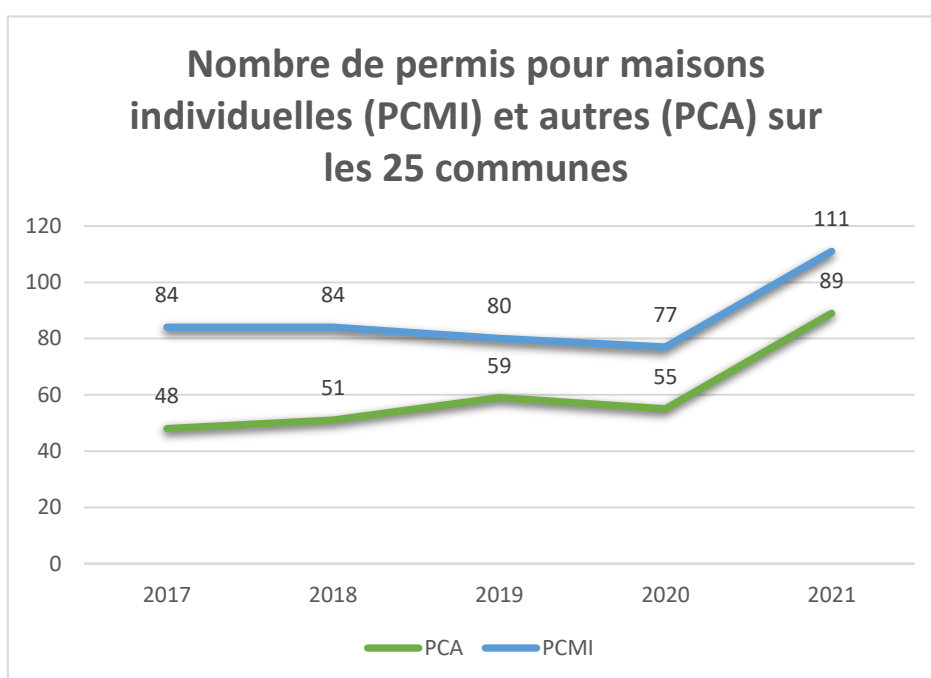
Communes	Cua	CUb	PCa	PCMI	DP	PD	AT	PA	DAACT ZAC	DAACT OP façade	DIA	TOTAL
AIGUILLON	123	28	15	19	71	1					1	258
AMBRUS	7		1	1	4							13
BAZENS	20	5	1	2	13			1				42
BOURRAN	14		3	6	25						1	49
CLERMONT DESSOUS	23	2	1	4	25							55
COURS	17	1	2	1	3							24
DAMAZAN	45	3	15	7	44	1		2	1		5	123
FREGIMONT	15	1	3	2	14							35
GALAPIAN	16	6	3	1	10							36
GRANGES SUR LOT	20	2	1	4	9							36
LACEPEDE	18	1	8	5	16	1						49
LAGARRIGUE	5	1	1	1	9							17
LAUGNAC	33	2	1	7	14							57
LUSIGNAN PETIT	10	2	1	1	18							32
MADAILLAN	30	5	6	5	24							70
MONTPEZAT D'AGENAIS	51	1	4	4	15							75
PORT SAINTE MARIE	59	3	11	11	38	4	1				3	130
PRAYSSAS	56	5	1	12	36	1	1	1				113
PUCH D'AGENAIS	31	4	6	3	14		2					60
RAZIMET	3		1	5	5							14
SAINT LAURENT	7	2	1		10							20
SAINT LEON	6	4	1	5	9							25
SAINT PIERRE DE BUZET	6	3	2	1	14	1						27
SAINT SARDOS	21			4	3						1	29
SEMBAS	4			1	2							7
TOTAL	640	81	89	112	445	9	4	4	1	0	11	1396

Nombre de dossiers traités par commune en 2021



Évolution du nombre de dossiers traités ces dernières années





Compétence
obligatoire



Politique de développement économique

23

Vice-président :

Jacques LARROY



NOS ENJEUX

Pouvoir travailler et consommer sur le territoire

Maintien et installation
des entreprises

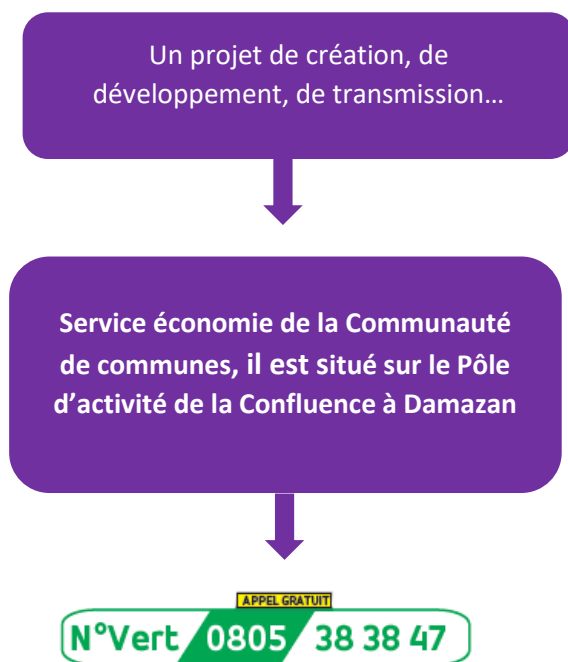
Soutien à la
transformation du monde
agricole

Création d'emplois locaux

Maintien du commerce
de centre-bourg

Enjeux fondateurs de la
Communauté de communes

NOTRE ORGANISATION



NOTRE CHAMP D'INTERVENTION



Aménagement et gestion des zones d'activités communautaires

Mise en relation des entreprises



Recensement et information sur les locaux vacants



Subventions aux entreprises



1^{ère} communauté de communes labellisée « Territoire bio engagé »



Participation financière au développement de la fibre

LES ZONES D'ACTIVITÉS

En vertu de l'article L 5214-16 du CGCT, la Communauté de communes est compétente pour la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes est seule compétente depuis 2019 (dissolution du syndicat mixte du Confluent), sur **le pôle d'activité de la Confluence à Damazan**, zone d'activités d'une 100 aine d'hectares, qui fait l'objet de deux concessions d'aménagement avec la SEM47.

Pour le reste du territoire, des critères de définition des zones d'activités, ont été validés par le conseil communautaire afin de définir les zones d'activités qui relèvent de la compétence de l'intercommunalité, des autres espaces économiques qui n'en relèvent pas, à savoir :



Maîtrise d'ouvrage publique

Volonté de création de la collectivité compétente



Opération d'ensemble

Cohérence d'ensemble et continuité territoriale



Implication de la collectivité

Création, extension ou gestion impulsée par la collectivité compétente



Secteur d'activité

Secteurs industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique ou portuaire

Ce travail a permis de définir 3 zones d'activités communautaires :

- ✓ « **Fromadan** » à **Aiguillon**
- ✓ « **Ponchut/Romas et Maury** » à **Port-Sainte-Marie**
- ✓ « **la Rigaoude** » à **Prayssas**

Sur ces zones d'activités, la Communauté de communes devient compétente sur l'ensemble des problématiques (voirie, réseaux, éclairage...).

PÔLE D'ACTIVITÉ DE LA CONFLUENCE

Généralités

Le 01/01/2019, dissolution du Syndicat Mixte du Confluent- sortie du Département dans la gestion du pôle de la Confluence.

Deux concessions d'aménagement avec la **Sem 47** :

- ✓ ZAE 1 : 54,75 ha - fin de la concession 12 juin 2024
- ✓ ZAE 2 : 53,4 ha - fin de la concession 2 avril 2025

La Communauté de communes verse annuellement une participation à l'équilibre de l'opération :

- ✓ ZAE 1 : 320 000€ HT
- ✓ ZAE 2 : 241 600€ HT

Bilan 2021

Au 31 /12/2021, **48 entreprises** sur le **Pôle d'Activité Économique (PAE) de la Confluence**.

Durant l'année 2021

- ✓ 2 ventes de lots (17 000 m² vendus) :
 - ✓ Société DI LOC COM (nouvelle implantation)
 - ✓ Société Ecofrance (extension d'activités)
- ✓ Prospects : 5 prospects en cours
- ✓ Renseignements : 15 demandes non abouties

Travaux/ acquisitions

- ✓ Aménagement d'une zone de stationnement poids lourds au niveau de la VC4 et éclairage public
- ✓ Busage du fossé de la RD8 (derrière entreprise Lherisson) car problématique d'entretien et d'inondation
- ✓ Finalisation aménagement du rond-point Cabso
- ✓ Réfection de la chaussée du RD 300 et création d'un cheminement piéton
- ✓ Susverse du réseau d'eau pluviale dans la palette devant Soregom
- ✓ Mise à niveau d'une chambre télécom (impasse de l'Œuf Gascon)

Concession

Aucune modification.

Régularisation dissolution du Syndicat Mixte du Confluent

Publicité foncière via notaire : **Acte officiel signé le 20/04/2021.**

ZAE 3

- ✓ Participation au suivi des études d'extension du pôle d'activités (35 hectares supplémentaires), dossier porté par le service aménagement.
- ✓ Recueil des demandes d'implantation sur ces parcelles en projet. (5 prospects)

Études

- ✓ Mobilité/GNV : projet d'espace d'exposition ouvert sur les énergies renouvelables sur le site de la station biogmv en partenariat avec Territoire d'Énergie 47.
- ✓ Réponse à l'appel à projet « Nature et transition » de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'objectif de développement d'actions de biodiversité sur le pôle d'activité (trame verte/bleue/noire)
- ✓ Autoroutes du Sud de la France (ASF) : sollicitation de la Préfecture afin de s'inscrire dans le schéma de développement des aires de covoiturage ASF. Sollicitation pour le développement d'un parking mixte VL/PL
- ✓ Étude et travaux pour la mise en œuvre de la vidéo-surveillance sur le PAE de la Confluence

ZONES D'ACTIVITÉS FROMADAN, RIGAUDE, PONCHUT/ROMAS-MAURY

- ✓ Validation des procès-verbaux de transfert des zones sur les trois communes, hors transfert de fiscalité (en attente de l'étude fiscale en cours)
- ✓ Lancement du marché n°2021-OP68-01 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des projets de requalification/extension des zones d'activités économiques de la Communauté de communes. La mission consiste en :
 - ✓ La réalisation d'un état des lieux techniques des différentes zones : relevé topographique, état des réseaux, état du foncier, analyse paysagère...
 - ✓ Des propositions de scénarios de requalification/extension des zones à discuter avec les communes et intégrant les besoins et remarques des entreprises
 - ✓ L'établissement d'un descriptif technique et chiffrage du projet pour chaque zone.

Le candidat

Une entreprise a répondu à l'appel d'offre lancé pour la requalification/extension des ZAE d'Aiguillon, Port-Sainte-Marie et Prayssas.

Il s'agit de la **SEM 47** qui a constitué un groupement avec :

- ✓ Les ateliers Arcadie - Bordeaux : pour la partie paysagiste/urbanisme
- ✓ AC2I - Agen : Bureau technique infrastructure
- ✓ Hydrogen- Agen : bureau technique hydraulique
- ✓ IES - Agen : bureau d'études environnement
- ✓ SARL Sagnette - Villeneuve sur Lot : bureau d'études spécialisé dans la charpente et l'enveloppe de bâtiments
- ✓ SCET : en appui juridique

Le rétroplanning

- ✓ 18 janvier 2022 : Réunion de démarrage - Rencontre du groupement et des communes sur site (Présence des communes)
- ✓ Fin JUIN 2022 : *COPIL de présentation du diagnostic et des scénarios par zone* (Présence des communes)
- ✓ Septembre 2022 : Elaboration des descriptifs techniques des projets et analyse financière
- ✓ Octobre 2022 : *COPIL de validation d'un scénario par zone* (Présence des communes)

Parallèlement à l'étude, une 1^{ère} prise de contact avec les entreprises s'est déroulée, sous le format d'un petit-déjeuner :

- ✓ Le 5 juillet avec les entreprises de Port-sainte Marie
- ✓ Le 20 octobre avec les entreprises d'Aiguillon
- ✓ Le 15 décembre avec les entreprises de Prayssas

ANIMATION DU RÉSEAU DES ENTREPRISES

Rencontres entre entreprises Aiguillon/Port-Sainte-Marie/Prayssas

Objectifs : présenter la prise de compétence sur ces zones, l'étude de requalification à venir, connaître leurs besoins et problématiques.



Rencontres entre entreprises du Pôle d'activités de la Confluence

Une rencontre à thème de 2h tous les 2 mois :

- ✓ Juillet 2021 : moment convivial à l'observatoire, 1^{ère} rencontre après COVID. Temps informel d'échange.
- ✓ Novembre 2021 : organisation d'un forum de l'emploi et de la formation.
L'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation (23 stands) pour renseigner les entreprises sur les solutions de recrutement et de formation. 30 entreprises participantes.



FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

LE 9 NOVEMBRE
DE 9H À 11H
SALLE DES FÊTES DE DAMAZAN

À destination des entreprises et de leurs services RH

Un grand nombre de dispositifs d'accompagnement et de formations s'offrent à vous et à vos salariés sur le territoire.
Venez à la rencontre des partenaires !

Partenaires présents (liste non exhaustive) :



PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE

PÔLE ÉCONOMIE
economie@cccconfluent.fr
0805 38 38 47

Site pour aller sur le site publique

DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE (EIT)

Réponse conjointe entre la Communauté de communes et Valorizon a un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'ADEME : EIT

Le but de l'appel à projet est de développer des synergies entre entreprises d'un même territoire permettent des gains financiers, ainsi qu'une réduction de l'empreinte écologique des entreprises.

Fonctionnement

- ✓ Une ingénierie spécifique financée à 50% : 1 Équivalent Temps Plein (ETP), salarié chez Valorizon
- ✓ Une ingénierie d'appui existante pour être le relais auprès des entreprises + prise en charge de la communication : 1ETP animation des entreprises, salarié de la Communauté de communes

Méthodologie

- ✓ Un entretien individuel avec l'ensemble des entreprises : 26 entreprises rencontrées sur les 44 visées
- ✓ Des actions de mises en relations/échanges/expérimentation :
 - ✓ Opération de don de rack de stockage
 - ✓ Echange de palette
 - ✓ Groupe de travail pour la gestion des biodéchets sur le PAE
 - ✓ Expérimentation sur le tri des Équipements de Protection Individuels (EPI)
 - ✓ Groupe de travail sur la relance du fret fluvial
 - ✓ Expérimentation sur l'utilisation de boîte en verre consignée



PARTENARIATS

Poursuite des partenariats avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Initiative Lot et Garonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne et l'Union Professionnelle au Service des Micro-Entrepreneurs (UPSME).

Les partenariats avec les acteurs de l'accompagnement d'entreprises ont pour vocation :

- ✓ L'accompagnement des porteurs de projets locaux dans leur projet de création, reprise, modernisation.
- ✓ La participation des partenaires aux actions menées par le service économie.
- ✓ Le partage d'informations sur les acteurs économiques locaux.

Votre Communauté de communes vous accompagne

Communauté de communes
confluent et
coteaux Prayssas

**Artisans, Commerçants,
Prestataires de services, Industriels**

Vous avez un projet de création, développement, transmission ?

Contactez le pôle économie :
16 route de Saint-Léon 47160 DAMAZAN
www.economieconfluence.fr - Courriel : economie@ccconfluent.fr
0 805 38 38 47 service à votre écoute

Qui vous mettra en relation avec ses partenaires :

CCI Commerçants / Industries
CMA Artisans
UPSME Micro-entrepreneurs

Pour un accompagnement

Financier
Partenaires financiers en fonction du projet, du type d'investissement et du statut de l'entreprise :

Technique

- Études de marché,
- Business plan
- Recherche de subventions,
- Formations,
- Obligations,
- ...

Partenaires : Initiative Lot-et-Garonne, Smauval 47 TISAC Centre de dynamisation Leader, Région N.A., Europe, Etat, Communauté de communes, Autres : CARSAT, ...

Suivi et évaluation du PÔLE ÉCONOMIE tout au long de votre projet

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été porte d'entrée d'une trentaine de porteurs de projets sur l'année 2021.

COMMERCES

Opération FISAC : financement des projets de modernisation des commerçants, artisans et activités de services

L'opération FISAC est portée par la Communauté de communes et animé par le Pays de la Vallée du Lot.

L'année 2021 a été une année de transition avec la mise en œuvre d'un dispositif transitoire permettant de terminer les fonds Région et des collectivités territoriales disponibles, les fonds de l'État ayant été attribués en totalité.

Dans ce cadre, pour finaliser les enveloppes, il a été proposé d'élargir les entreprises éligibles au disponibles en intégrant :

- ✓ Les entreprises en création
- ✓ Les projets portés par des Sociétés Civiles Immobilières (SCI)
- ✓ Les projets portés par des agences immobilières

Dispositif FISAC : 5 dossiers soutenus pour 18 981,58 € de subventions (Région et État)

Le Studio Christian à Aiguillon - la Boucherie Charcuterie Médail et l'institut Natur'Élodie Beauté à Damazan - l'agence Art Média et l'épicerie l'Orange à Prayssas.

Dispositif transitoire (sur 2021) : 6 dossiers soutenus pour 29 845 € de subvention (Communauté de communes)

L'institut de beauté Aline à Aiguillon - le domaine de Rouquet à Galapian - l'agence Era Global International Property et la supérette Utile à Port-Sainte Marie - l'agence Lacaz immobilier et le restaurant La bastide Saint-Louis par Barbara et Julien à Prayssas

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du LOT (SMAVLOT) a engagé durant 2021 :

- ✓ Un bilan de l'opération FISAC
- ✓ La préparation du prochain dispositif qui s'appellera « Action Collective de Proximité (ACP) » dont les financements proviendront de la Région Nouvelle Aquitaine et des collectivités. Ce programme démarrera en 2023.

Les dispositifs d'aides aux commerces, services et artisanat de la Communauté de communes

Un dispositif complémentaire au dispositif FISAC de la Vallée du Lot

Le dispositif FISAC ne ciblant que 4 communes de la Communauté de communes, le conseil communautaire a souhaité qu'un dispositif complémentaire soit mis en place pour l'ensemble des communes.

Les commerçants/artisans peuvent également bénéficier d'un soutien financier dans leurs projets d'installation ou de développement

2 dossiers en 2021 et 9 600 € de subventions attribuées (Aiguillon et Lacépède).

Un dispositif de soutien aux restaurateurs et hôteliers dans le cadre de la crise COVID

Proposition d'intervention conjointe entre le Département et la Communauté de communes pour soutenir financièrement les restaurateurs et hôteliers dans leurs projets d'investissement nécessaires et liés à la crise COVID.

Montant de la subvention - Co-financement :

- ✓ Département Lot-et-Garonne : 50 % du montant des dépenses éligibles jusqu'à 8 000 €
- ✓ Communauté de communes : 25 % du montant des dépenses éligibles jusqu'à 4 000 €

Montant minimum des dépenses : 3 000 € HT

Aucun dossier sur l'année 2021.

Bourse des locaux vacants

Poursuite de la diffusion sur demande des offres immobilières sur le site économie de la Communauté de communes + diffusion au relais régional de l'Agence de Développement et de l'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A).

Renseignements sur les offres disponibles.

The infographic is titled 'Votre Communauté de communes vous accompagne' and features the logo of 'Confluent et Océans Pyrénées'. It highlights 'LOCAUX VACANTS' for 'Commerces, Bâtiments Industriels, Bureaux, ...'. Contact information for the 'pôle économie' is provided: '16 route de Saint-Léon 47160 DAMAZAN', 'www.economieconfluence.fr - Courriel : economie@confluent.fr', and a phone number '0 805 38 38 47'. Two main paths are shown: 'Vous recherchez un local ?' and 'Vous souhaitez vendre et/ou louer un local ?'. The first path involves connecting with owners and agencies via the 'Bourse des Locaux vacants', illustrated with a grid of property listings. The second path involves filling out a 'Fiche locaux vacants' and then 'Mise en relation' with project holders, followed by 'Diffusion' on the website and 'Invest In Nouvelle Aquitaine'.

EMPLOI

Mise en œuvre du guichet unique de l'emploi

Mise en œuvre de deux demi-journées d'accueil des entreprises et demandeurs d'emplois sur le territoire.

Objectif : rapprocher les besoins en recrutement des entreprises et des demandeurs d'emplois.

Missions :

- ✓ Réception des besoins en recrutement des entreprises
- ✓ Accueil de demandeurs d'emplois
- ✓ Aide à l'amélioration des CV et des compétences
- ✓ Mise en relation entreprises/demandeurs d'emplois

Organisation :

- ✓ ¼ temps de l'animatrice ZAE
- ✓ 1 collaborateur bénévole sur les deux demi-journées de permanence
 - ✓ 63 CV récoltés (hors fonction publique et ATSEM)
 - ✓ CV et formations transmis aux entreprises au fur et mesure des réceptions

Mise en œuvre de groupes de travail sur l'emploi

Expérimentation : mise en relation de quelques entreprises avec les partenaires de l'emploi pour amener les acteurs de l'emploi et les entreprises à travailler ensemble de manière plus efficace vers des solutions opérationnelles de proximité. Lever les freins.

Organisation en octobre 2021 de la rencontre avec les responsables Ressources Humaines (RH) de 3 entreprises : Biocoop, Bioviver et Ambonati. À l'issue de la réunion, il a été proposé d'organiser une visite des 3 entreprises pour mieux connaître leurs métiers.

Espaces régionaux d'information de proximité

Poursuite des actions avec le dispositif « Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP) » sur la formation, les métiers, l'emploi et la création/reprise d'entreprises à l'échelle du bassin Agenais/Albret/Confluent en partenariat avec Pôle Emploi, la mission locale, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Région...

Objectifs : aider tous les publics à s'orienter vers et dans la vie professionnelle.

Contenu : des ateliers collectifs selon une programmation définies collectivement (découverte des métiers, création d'entreprises...), organisation, promotion d'évènements, initiatives locales...

Des permanences hebdomadaires :

- ✓ Centre Social de Port-Sainte-Marie les mardis et vendredis après-midi
- ✓ Centre médico-social d'Aiguillon les lundis, jeudis et vendredis

Évènements organisés en 2021

Ateliers Parcouréo

- ✓ **Atelier « Sensibilisation à l'Entrepreneuriat »**
Date : 2 février 2021 de 14h à 16h - Lieu : Centre Social de Port-Sainte-Marie
Participants : 1 (contexte COVID et manque de communication)
- ✓ **Atelier « Présentation VAE/Bilan de compétences/CEP »** animé par le CIBC
1 fois par mois en présentiel à Agen
Date : 29/04/21 de 10h à 12h - en Visio - info le 26/04 : trop tard pour diffusion aux entreprises

Webinaire

Webinaire sur les aides à l'embauche - Cible : entreprises des 3 territoires
Date : 29 mars 2021
Participants : 7 (sur 12 inscrits)

Évènement

Sur les métiers et formations dans **l'agroalimentaire**
Date : 1^{er} juin 2021 matin - Lieu : Damazan - Cible : demandeurs d'emploi
Contenu : interventions des acteurs de l'emploi et de la formation + présentations entreprises avec témoignages de salariés (Bioviver - L'Œuf Gascon - D'Aucy)
Une vingtaine de demandeurs d'emplois présents.



Appel à projet « Initiative Territoriale pour l'Emploi (ITE) »

Réponse à l'appel à projet « Initiative Territoriale pour l'Emploi (ITE) de la Région Nouvelle Aquitaine, afin de mener une action expérimentale de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT) à l'échelle d'une zone d'activités.

Plan d'actions présentés :

- ✓ Réalisation d'une analyse des emplois - recrutements de 20 entreprises représentatives du territoire
- ✓ Définir des outils d'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements et dans la fidélisation de leurs salariés
- ✓ Organiser des temps de rencontres professionnels de l'emploi/entreprises

Ce dispositif permet le financement d'un poste de chargé de mission emploi pour mener cette action. Dossier accepté par la Région : recrutement effectif pour 2022
60% de subventions sur la mise en œuvre des actions et le poste.

ÉTUDE ÉCONOMIQUE - EPFNA

Dans le cadre du conventionnement avec l'EPFNA (Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine), finalisation de l'étude du gisement économique communautaire par le bureau d'études Métropolis.

Ce document a pour vocation :

- ✓ Principalement de définir pour l'EPFNA, les zones d'activités, secteurs ou bâtiments économiques sur lesquels elle pourra intervenir si une sollicitation de la collectivité lui été faite.
- ✓ D'être un plan guide pour les élus de la Communauté de communes en matière d'intervention économique.

AGRICULTURE

Poursuite du dispositif de soutien aux primo-installation en agriculture.

4 dossiers subventionnés, soit 16 000 € de subventions attribuées (Aiguillon, Lusignan-Petit, Madaillan et Prayssas).



Compétence
obligatoire

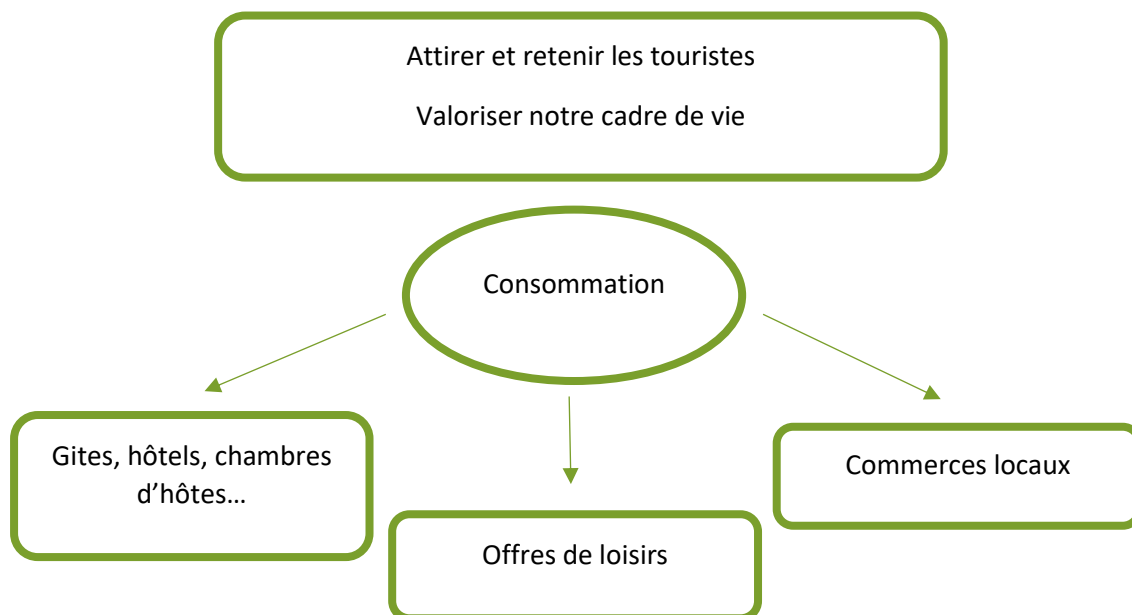


Politique de développement touristique

35

Vice-présidente :
Jacqueline SEIGNOURET

NOS ENJEUX



NOTRE ORGANISATION

36

Accueil des touristes, place du 14 juillet à Aiguillon



En 2021, le conseil communautaire a acté le déplacement de l'office de tourisme à partir de 2022. Celui-ci s'installera au rez-de-chaussée des nouveaux locaux de la Communauté de communes situé au 30 rue Thiers.



NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

Promotion touristique



Animation touristique



Amélioration de la qualité d'accueil

Accompagnement et relais d'information (subventions, labels, classement...)

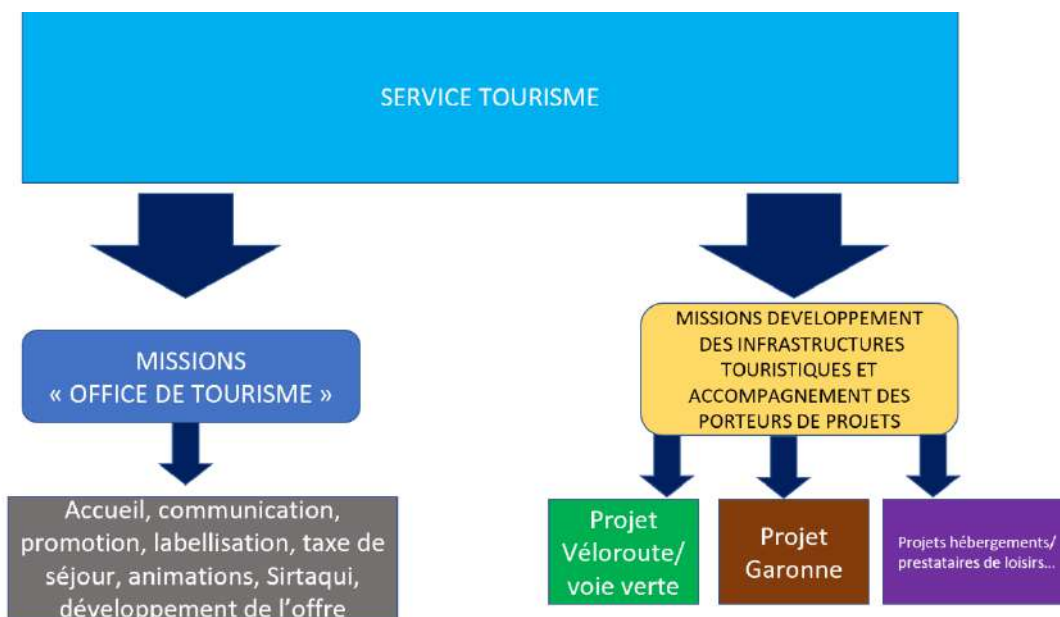


Amélioration de la qualité d'accueil

- ✓ Amélioration jonction entre la Véloroute Vallée du Lot et Voie verte du Canal de Garonne
- ✓ Projet de mise en valeur de la Garonne
- ✓ Développement des jeux de chasse aux trésors sur les chemins de randonnées (Terra aventura)



MISSION TOURISME



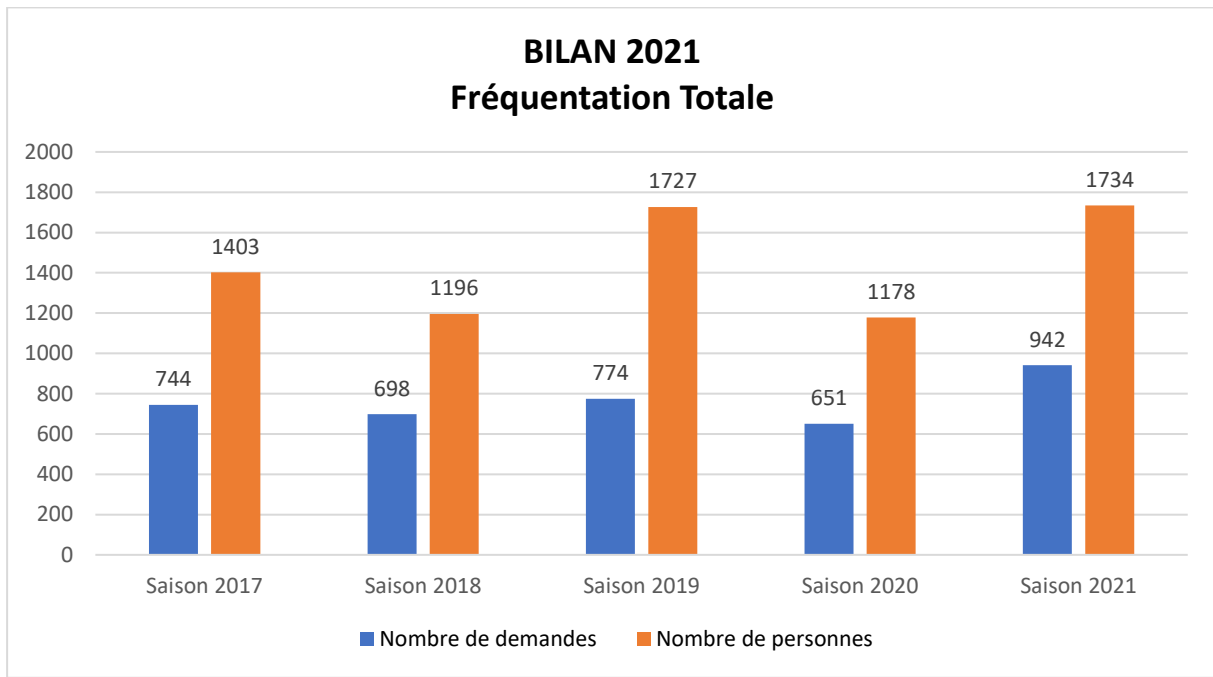
Organisation annuelle type

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Accueil touristique												
Communication												
Sirtaqui FMA												
Accueil hors les murs												
Mises à jour Sirtaqui												
Taxe de séjour												
Terra Aventura												
Préparation du plan comm de l'année n+1												
Préparation de la saison												
Editions guide découverte												
Préparation des animations estivales												
Guide des sorties de l'été												
Bourse aux dépliants												

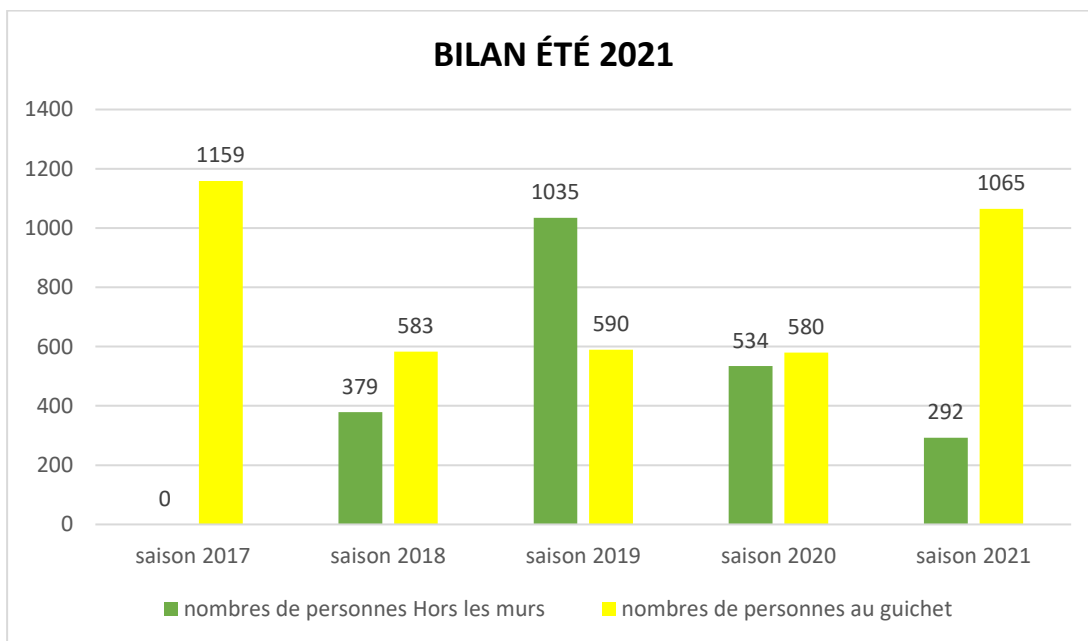
Bilan de la saison 2021

Une année très correcte, avec une forte hausse des fréquentations par rapport à la saison 2020 :

- ✓ Nombre de personnes renseignées : 1 734 (+47%)
- ✓ Nombre de demandes : 942 (+ 44%)



Une très forte hausse de fréquentation à l'office de tourisme : + 83 %, plus de 1 000 personnes ont franchi la porte de l'OT en 2021, contre 580 en 2020.



L'été, seulement 9 accueils « hors les murs » en 2021, contre 15 en 2020, mais des chiffres encourageants.

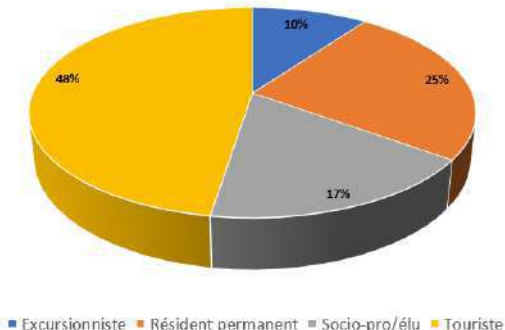
Personnes renseignées par itinérance :
 2021 : 33 personnes (9 itinérances)
 2020 : 35 personnes (15 itinérances)
 2019 : 21 personnes (48 itinérances)



ANALYSE DES PERSONNES RENSEIGNÉES

QUI SONT NOS VISITEURS?

TYPE DE PUBLIC



Quelques définitions :

Touriste : Visiteur qui passe au moins une nuit hors de son domicile

Excursionniste : visiteur qui fait un aller/retour dans la journée depuis son domicile situé hors département (ex : Bordeaux, Toulouse...)

Résidents permanents : les locaux

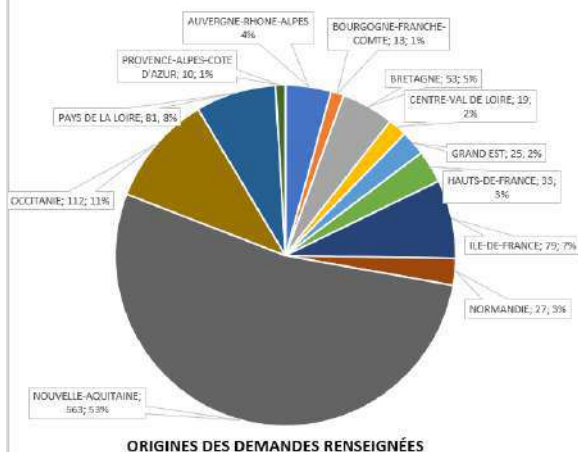
Partenaires : Socio-pro du tourisme

Analyse:

Sur l'année, nous recevons une clientèle majoritairement touristique, avec un total de 58 % de touristes + excursionnistes, viennent ensuite les résidents permanents (25%) et les partenaires (17%) (professionnels du tourisme, élus...)

La tendance est inversée le reste de l'année, où les résidents et partenaires sollicitent l'office de tourisme avec d'autres demandes (Taxe de séjour, sirtaqui, animations...)

D'OÙ VIENNENT-ILS ?



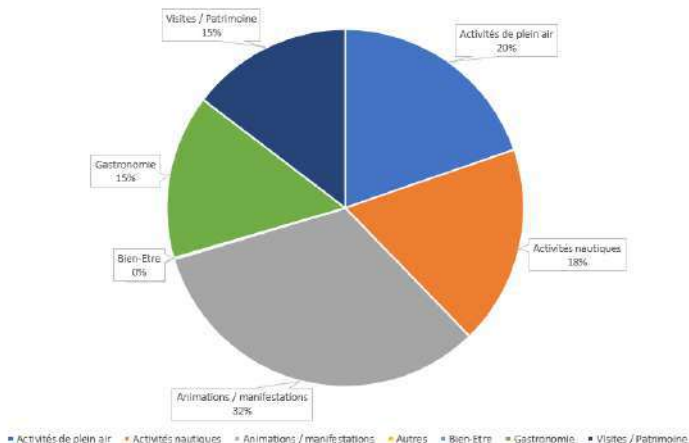
TOP 10 du Nombre de demandes par département	
1	LOT-ET-GARONNE
2	GIRONDE
3	PARIS
4	HAUTE GARONNE
5	LOIRE-ATLANTIQUE
6	LANDES
7	FINISTERE
8	VENDEE
9	ILLE-ET-VILAINE
10	SARTHE

Les personnes renseignées viennent majoritairement du département, et représentent 80 % du public Néo-Aquitain, et 43% du public français.

Suivent ensuite les 2 métropoles du Sud-Ouest et Paris.

QUELLES SONT LEURS DEMANDES ?

LES DIFFERENTES DEMANDES DES TOURISTES



Un bilan hétérogène, les demandes d'animations (marchés nocturnes, festivités...) restent majoritaires (32%) , devant les activités de plein air (20%) et nautiques(18%). La gastronomie et le patrimoine viennent ensuite (15%).

Dans les demandes d'activités plein air on retrouve les demandes de parcours randonnées et d'itinéraires cyclables. Notamment la jonction Véloroute/Canal des 2 Mers. (Aiguillon-Damazan)

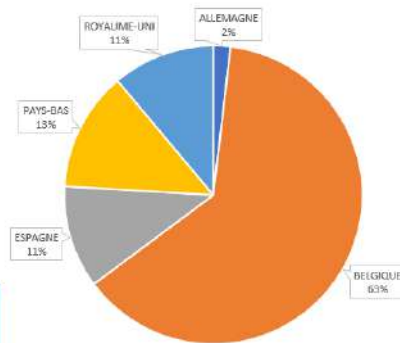


ET LE PUBLIC ETRANGER ?

Il représente **10 %** du public renseigné, en hausse par rapport à 2020 (5%), les principales nationalités sont européennes :

TOP 5 :

- La Belgique
- Le Royaume-Uni
- Les Pays-Bas
- L'Espagne
- L'Allemagne



Au niveau du département la fréquentation en office de tourisme de la clientèle étrangère avoisine les 15% avec une clientèle similaire.

Profil



- **Type de demandes :**
Les activités, marchés nocturnes, itinéraires cyclables, patrimoine exceptionnel, beaux points de vue
- **Séjour long (>10jours)**
- **Dépense ++**

TAXE DE SÉJOUR

La Communauté de communes dispose d'un outil de suivi des déclarations par les hébergeurs de la taxe de séjour. Pour rappel, la taxe de séjour est prélevée par les hébergeurs auprès des touristes et reversée à la collectivité.

- **63 028** nuitées déclarées en 2021
- **26 521 €** déclarés pour 2021
- Rappel 2020 : 34 291 nuitées / 11 649,96 € (année complète)
- Rappel 2019 : 50 493 nuitées / 17 278,19 € (année complète)

41

Montants et nuitées déclarés en direct et par les opérateurs numériques en 2021



LA COMMUNICATION

2 partenariats avec la radio Cool Direct

- ✓ Au cœur des Offices de Tourisme (OT)
- ✓ Au cœur des territoires (5 prestataires mis en avant : Clos de Lusignan (hébergeur), Bastide Saint-Louis (Restaurant), Paul (Producteur), **Projet Garonne (Infra)**, Petit coin de Paradis (hébergeur)).

7 newsletters

Infos du territoire, programmes des animations.
Une moyenne de 120 ouvertures par newsletter, sur 253 destinataires, soit 47% des destinataires.

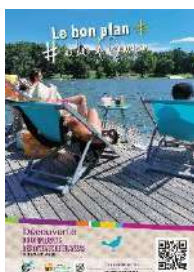
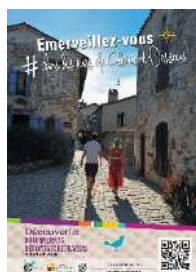
ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE DU CONFLUENT ET COTEAUX DE PRAYSSAS DU 2 AU 15 AOÛT						
DATE	HEURE	LIEU	ANIMATEUR	ANIMATIONS	CONTACT	TELEPHONE
02/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
03/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
04/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
05/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
06/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
07/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
08/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
09/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
10/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
11/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
12/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
13/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
14/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48
15/08/2022	14h00	Prayssas - rue de la Gare	OT Prayssas	Atelier de cuisine d'été	05 63 48 48 48	05 63 48 48 48

Site internet en berne

Fréquentation en berne = -70%
Cause = problème technique avec le CDG

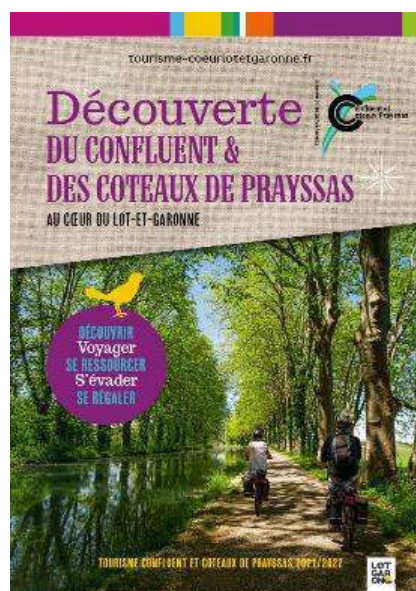
Affiches

- ✓ Marché de Frégimont + visuel 4x3 sur la D813
- ✓ 9 affiches à l'image du territoire



Guides touristiques

- ✓ Victime de son succès le guide touristique a été réédité : 2 000 ex + 1 000 ex réédition
- ✓ La brochure des randonnées est régulièrement consultée : 400 scans du QR-Code depuis juin 2021
- ✓ Guide hébergeur en cours de création (250 exemplaires)



Réseaux sociaux

Facebook : 772 abonnés

Publications régulières des animations, des actualités sur le territoire

Croissance de l'audience de + 40 % par rapport à l'année 2020 (+200 nouveaux abonnés).

Chiffres google du « Bureau d'information touristique à Aiguillon »

En 2021 : 23 572 utilisateurs ont visité la fiche établissement

Mots les plus utilisés lors de la recherche :

Répartition des recherches	
Termes de recherche ayant entraîné l'affichage de votre profil dans les résultats	
1	office de tourisme 204
2	Prayssas tourisme 63
3	office de tourisme aiguillon 47
4	prayssas tourisme 39
5	office tourisme aiguillon 38

+ 15,6% de couverture des publications en 2021 par rapport à 2020

Record de couverture des publications

1. Vidéo du territoire le 12 août 2020 : 9,3K
2. Zoom sur Port-Sainte-Marie le 31 juillet 2020 : 8,9K
3. Nouvelle rando guerre de cent-ans : 7,6K

(Chiffres exprimés en nombre d'impressions)

TERRA AVENTURA

Chiffres de fréquentation des parcours en 2021

Nom du parcours	Commune du parcours	Année de création	Nombre de joueurs en 2021	Nombre total de joueurs depuis la création
La boulette de Saint-Sardos	Saint-Sardos	2020	3 669	4 364
Héron, Héron, petit patapon...	Lacépède	2019	2 978	8 534

Calcul des retombées économiques

Méthode de calcul des retombées économiques sur le territoire

60 % des parcours sont effectués par des joueurs en excursion à la demi-journée ou journée.

Dépense moyenne régionale des joueurs excursionnistes : 14€/joueur

35% génèrent au moins une nuitée : (Dépense générée par les Terr'aventuriers en séjour touristique durée moyenne de 6 jours = 34,8€/jour/personne)

5% sont effectués sur la commune de résidence habituelle.

	Nombre de joueurs	Dépenses moyennes	Total
Excursionniste	7 738	14€/joueur	108 332€
Touriste	4 514	34.8€/jour/personne	157 097€
Total			265 429€

33€ de retombées économiques pour 1€

Les deux parcours actuellement ouverts ont généré depuis 2019 : **265 429 €** de retombées économiques sur le territoire.

Rappel du coût d'investissement

Investissement de départ de 6 000 € (2 parcours) + 2 000 € de maintenance (Lacépède) = 8 000 €

Le 17 octobre 2021 : **ouverture du parcours sur la Guerre de 100 ans à Saint-Sardos.**

44

Nouvel appel à projet Terra Aventura pour les parcours 2022

Obligation de dépôt des candidatures avant le 22 novembre 2021

Nouveau cadre :

- ✓ Création du parcours (Communauté de communes : 2 700 € par parcours)
- ✓ Prise en charge de la maintenance (Mairie : environ 1 000 €)
- ✓ Un référent Terra Aventura est nommé pour le suivi de la cache

Communes candidates :

- ✓ *Clermont-Dessous (parcours défini)*
- ✓ *Prayssas (parcours défini)*



LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

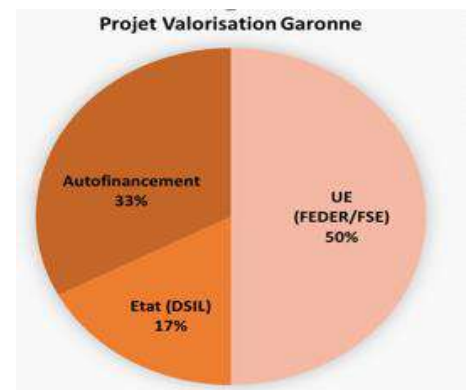
- ✓ 3 balades commentées avec Janouille sur les communes de Damazan, Montpezat et Prayssas. 80 personnes en moyenne sur chacune des animations.
- ✓ **Bourse locale aux dépliants (fin juin 2021)**
- ✓ 4 balades paysagères : 113 personnes (27 enfants)
- ✓ 4 randonnées faune/flore : 97 personnes
- ✓ Organisation des animations musicales des 8 marchés nocturnes de Fréгимont



PROJET GARONNE

Trois axes :

- Recueillir et valoriser la Mémoire de Garonne
- Améliorer l'état écologique du fleuve en renforçant la sensibilisation de ses usagers
- Reconnecter les bourgs à Garonne



■ UE (FEDER/FSE) ■ Etat (DSIL) ■ Autofinancement

Union Européenne : 108 991,83 €

Etat : 37 676,51 €

Autofinancement : 71 315,32 €

TOTAL (HT) : 217 983,66 €

TOTAL (TTC) : 248 986,05 €

Échéance projet : 31 décembre 2021

45

Axe 1 : Recueillir et valoriser la Mémoire de Garonne

- Etude et outils Mémoire de Garonne

Axe 2 : Améliorer l'état écologique du fleuve en renforçant la sensibilisation de ses usagers

- Diagnostic écologique Confluence/Pech de Berre
- Balades paysagères
- Guide du riverain
- Végétalisation des berges

Axe 3 : Reconnecter les bourgs à Garonne

- Restauration des cales de Fourtic et Lapouille
- Restauration du Port de Pascau à Saint-Léger
- Création d'un itinéraire pédagogique à Saint-Laurent
- Créer des petites claires pour dégager la vue sur Garonne
- Installer des tables de pique-nique
- Signaler les ouvrages



Actions réalisées 2021

- ✓ Implantation des outils mémoires de Garonne



- ✓ Inauguration de l'exposition permanente à l'observatoire faune flore du Confluent



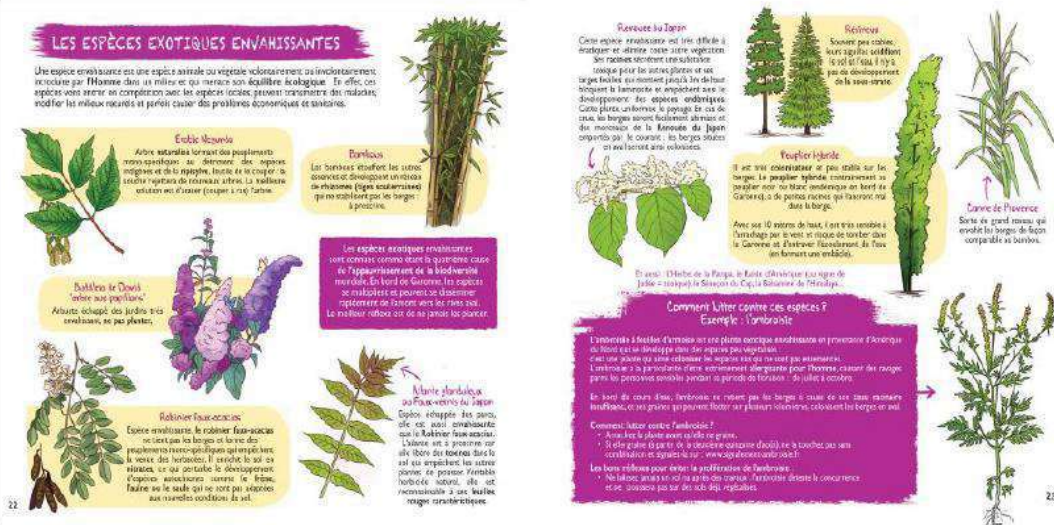
✓ Impression et diffusion du livret guide de Garonne envoyé dans l'ensemble des écoles du territoire.



COUVERTURE DU GUIDE - ILLUSTRATIONS PAR CLARA LANG



DOUBLE PAGE SUR LA DECOUVERTE DES BERGES



DOUBLE PAGE SUR LES ESPÈCES INVASIVES

- ✓ Sélection du prestataire pour la réalisation de la maquette de l'ancienne cité fortifiée de Monheurt.
- ✓ Participation aux journées de valorisation des maisons de Garonne organisé par le SMEAG avec une mise en valeur du projet Garonne de la communauté de communes.
- ✓ Accueil de l'exposition « Odysée Garonne » de l'association MIGADO sur le site de l'observatoire avec une animation dédiée et financée par l'association.



Compétence
obligatoire



Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MPS)

51



MSP Damazan



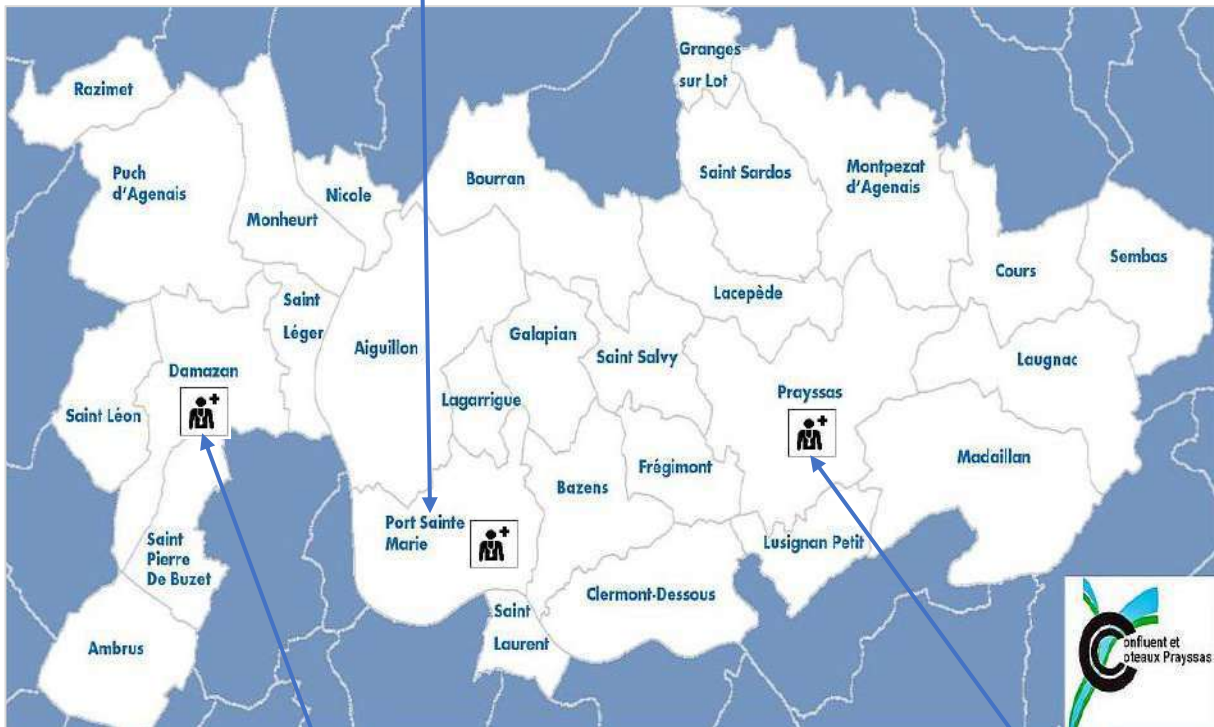
MSP Port-Sainte-Marie



MSP Prayssas

IMPLANTATION

Il existe trois Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sur le territoire intercommunal.



Présence médicale en 2021

La maison de santé pluriprofessionnelle de Damazan se situe rue du magasin des tabacs

Elle regroupe l'ensemble des professionnels suivant :

- ✓ 2 cabinets infirmiers
- ✓ 2 cabinets médicaux
- ✓ 1 chirurgien-dentiste
- ✓ 1 diététicienne-nutritionniste
- ✓ 1 psychologue
- ✓ l'UNA

La maison de santé pluriprofessionnelle de Port-Sainte-Marie se situe au 27 bis avenue du 11 novembre

Elle regroupe l'ensemble des professionnels suivant :

- ✓ 4 cabinets infirmiers
- ✓ 1 cabinet médical
- ✓ 1 diététicienne-nutritionniste
- ✓ 1 orthophoniste
- ✓ 1 podologue
- ✓ 3 psychologues
- ✓ l'ADMR

La maison de santé pluriprofessionnelle de Prayssas se situe au lotissement Mézard

Elle regroupe l'ensemble des professionnels suivant :

- ✓ 3 cabinets infirmiers
- ✓ 3 cabinets médicaux
- ✓ l'ADMR

Ces deux dernières Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sont regroupées dans le cadre d'un pôle de santé afin de palier au mieux à la désertification médicale et répondre le plus largement à sa patientèle.



PÔLE DE SANTÉ
PORT S^TMARIE - PRAYSSAS

Ce pôle de santé est organisé autour de ces deux MSP ainsi que d'autres professionnels de santé en réseau.

Chaque maison de santé organise la prise en charge des patients au quotidien selon son propre mode d'organisation.

Les projets d'éducation thérapeutique et d'éducation à la santé quant à eux, sont menés conjointement.

L'association des usagers du pôle de santé regroupe des patients des deux sites.

Compétence
obligatoire



Collecte et traitement des ordures ménagères

55

Vice-président :
Philippe LAGARDE



NOTRE ORGANISATION

La Communauté de communes délègue la collecte et le traitement



au SMICTOM LGB (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse)



qui délègue le traitement à VALORIZON

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.)

La Communauté de communes vote un taux de T.E.O.M. qui varie en fonction de la nature du service rendu.

PRODUIT ATTENDU



COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

LES DÉCHETTERIES

Un réseau de 7 déchetteries, dont 3 sur le territoire de la Communauté de communes.

Damazan

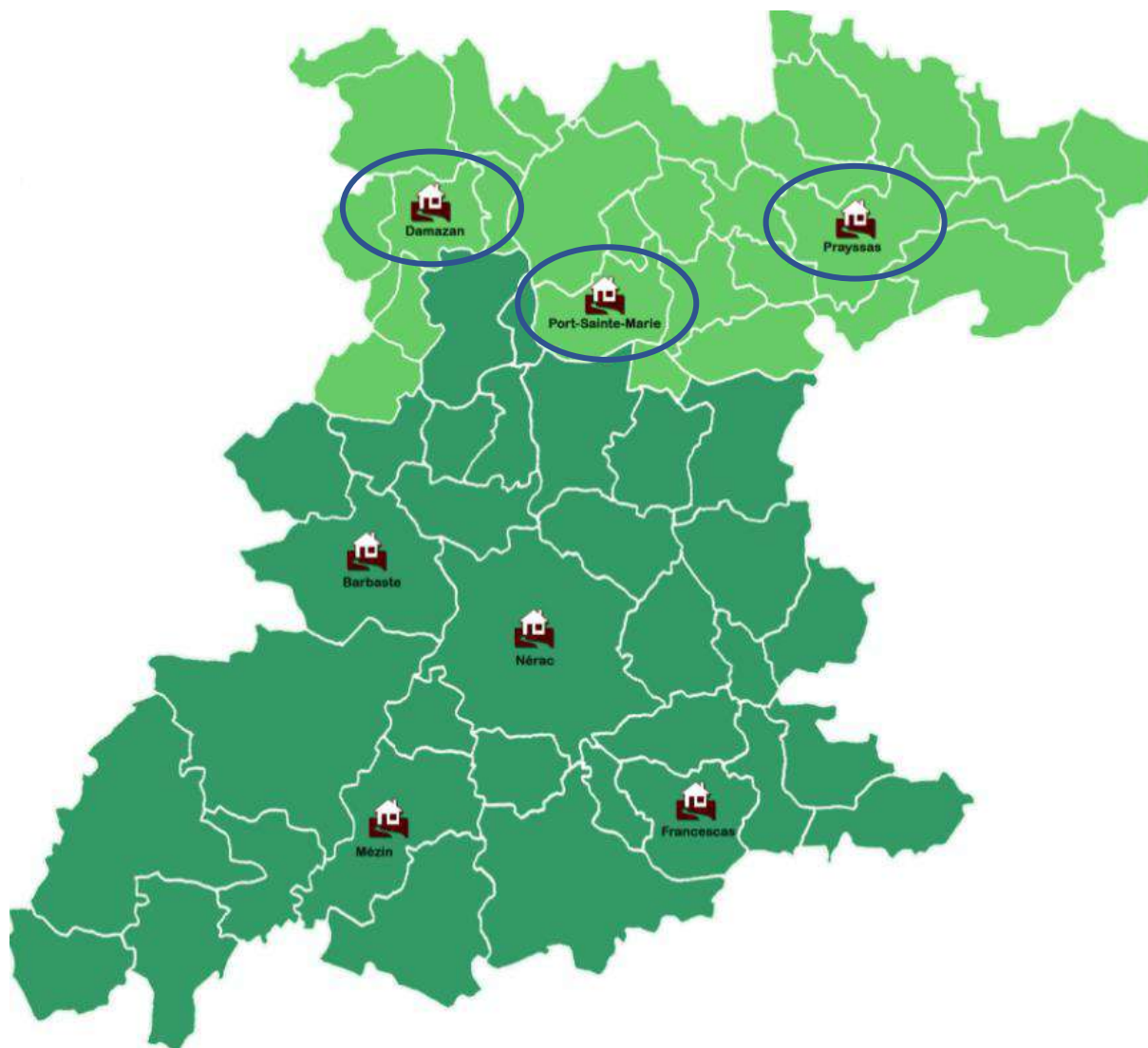
Ouverte mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Port-Sainte-Marie

Ouverte le lundi de 13h30 à 17h, et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Prayssas

Ouverte mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



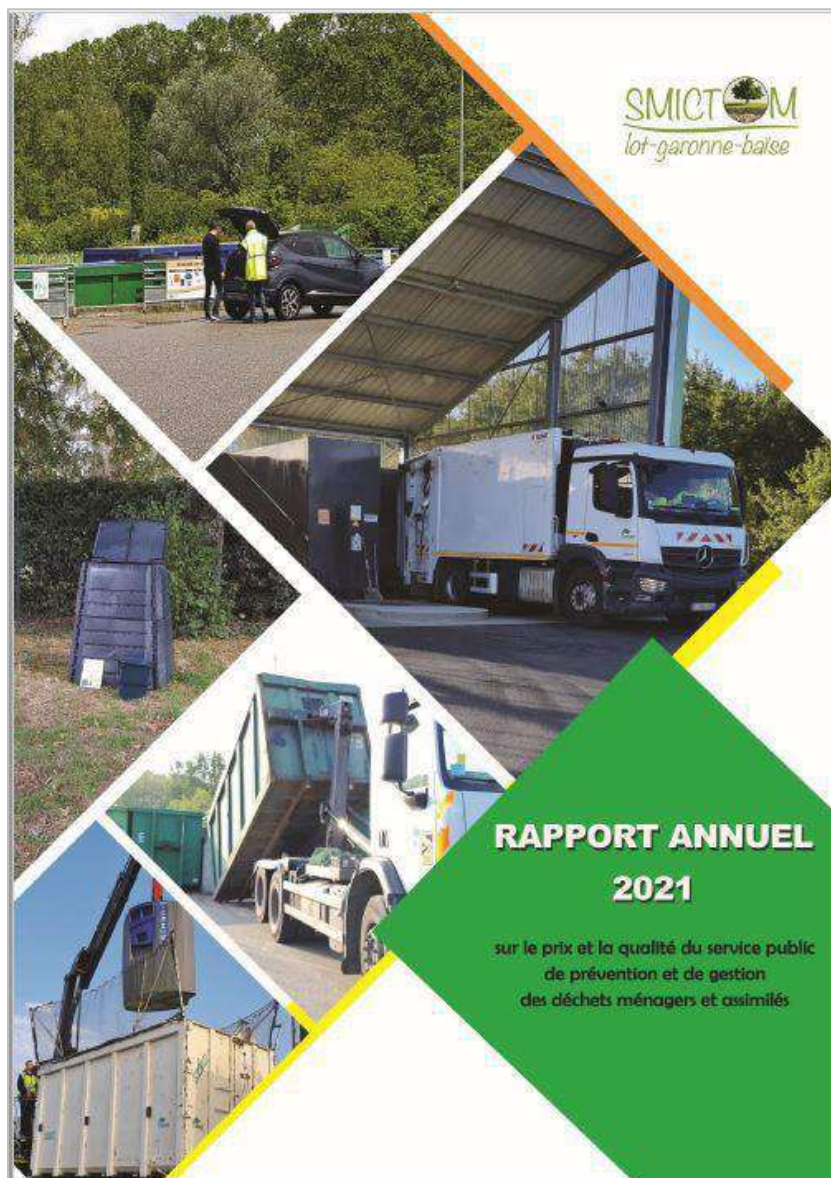
Le rapport annuel d'activité 2021 du SMICTOM LGB est consultable au siège de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Vous le trouverez également en annexe de ce rapport d'activité.

Le rapport d'activité du SMICTOM également téléchargeable depuis la page :

<https://www.smictomlgb.fr/le-syndicat/missions>

Il est disponible dans la rubrique « Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».



Compétence
obligatoire



Eau et assainissement

ORGANISATION

Suite à la prise de la compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, c'est désormais notre établissement qui est l'interlocuteur privilégié du syndicat EAU47, à qui la gestion de la compétence a été transférée.

Ainsi, le service urbanisme assiste les aménageurs public ou privé dans l'élaboration de leur projet d'habitat ou économique, notamment quand ces derniers nécessitent des extensions ou des renforcements de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Des points administratifs, financiers et techniques sont organisés entre nos services et ceux d'EAU47 pour définir les plans de financement, mais également les programmations annuelles de travaux en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

Les participations sont calculées de façon prévisionnelle sur la base du montant estimatif des travaux et selon les conditions de financement du syndicat.

Le développement (économique, urbain, démographique...) à l'échelle d'un territoire comme un projet d'aménagement engendre des besoins en eau qui supposent de disposer en retour des ressources nécessaires, en termes de capacité et de qualité de la ressource en eau et de l'ensemble des systèmes d'assainissement. Cette thématique est ainsi essentielle dans la planification urbaine de notre territoire

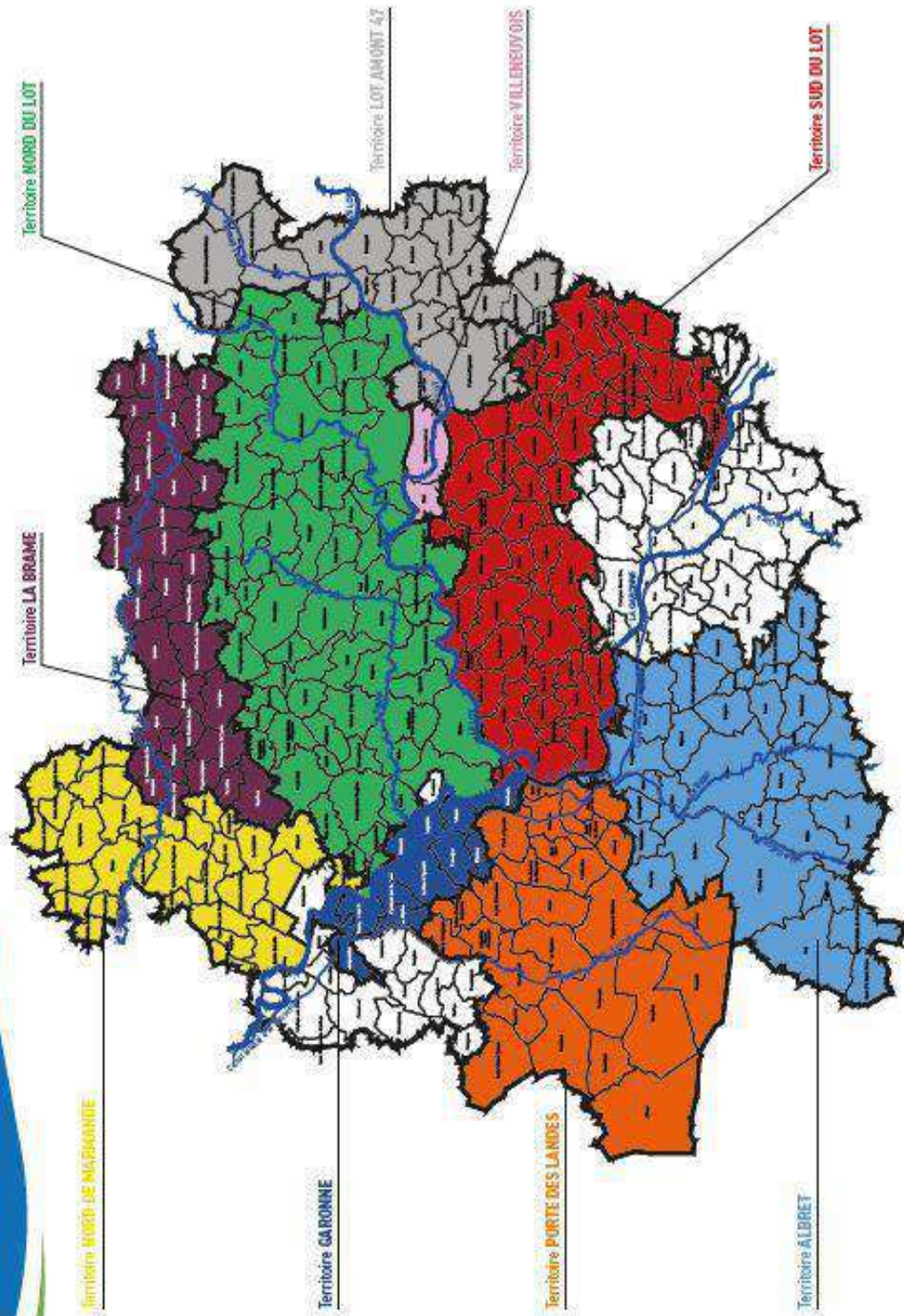
La gestion de la compétence va devoir anticiper les éventuelles tensions sur la disponibilité de la ressource liée au changement climatique. Et au-delà des enjeux environnementaux, il s'agit également de maintenir la qualité des usages et donc d'un service public pour les administrés.

Pour rappel, le pluvial reste à la compétence de la commune.



TOUJOURS POUR LE BEAU, LE BAI POUR TOUS

COLLECTIVITÉS AYANT TRANSFÉRÉ AU MOINS UNE COMPÉTENCE au 1^{er} janvier 2021





Le rapport annuel d'activité 2021 du syndicat EAU47 est consultable au siège de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.
Vous le trouverez également en annexe de ce rapport d'activité.

Le rapport d'activité de EAU47 est également téléchargeable depuis la page :
<https://www.eau47.fr/rapports.html>



Compétence
obligatoire



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

63

Vice-président :
Jean-Pierre CAUSERO



NOS ENJEUX

Préservation de la
qualité de l'eau

GEMA

GEstion de Milieux Aquatiques



Ouverture du lit d'un cours d'eau

Protection des
biens et des
personnes

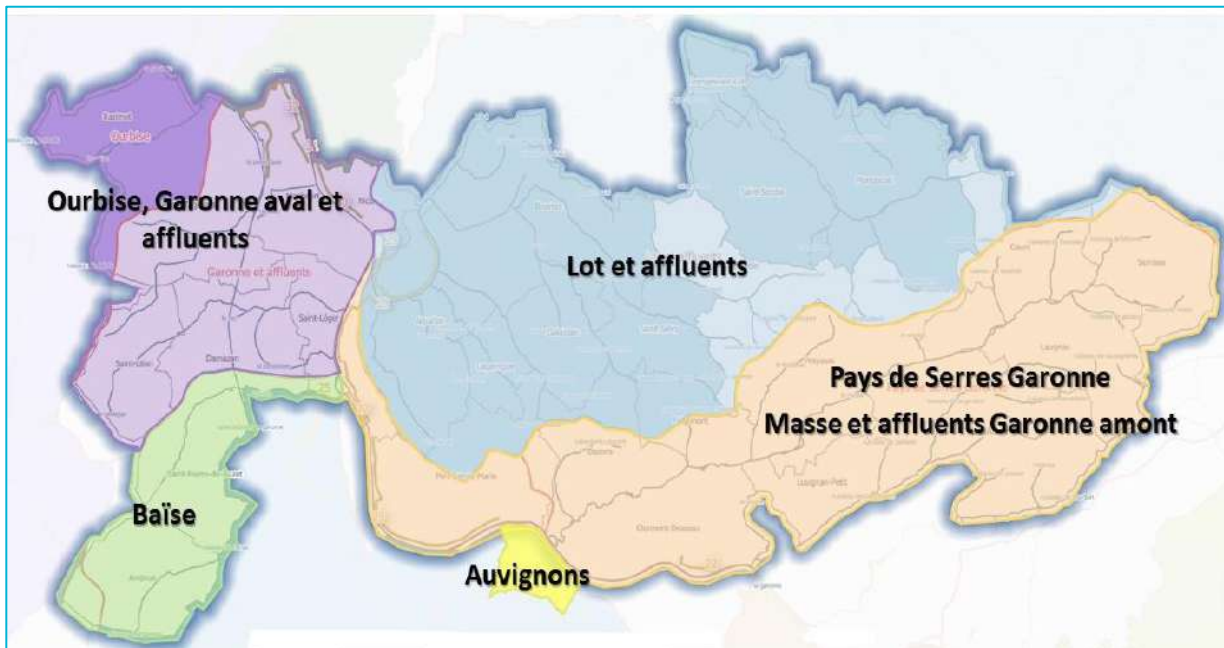
PI

Prévention des Inondations



Crue de Garonne - Pont Napoléon - Aiguillon

NOTRE ORGANISATION



5 bassins versants sur notre territoire,
une confluence majeure Lot/Garonne

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

ÉTUDES
RÉGLEMENTAIRES



Travaux sur la digue de Port-Sainte-Marie

GESTION DU
SYSTÈME
D'ENDIGUEMENT

COMMUNICATION
ET
SENSIBILISATION



Travaux d'entretien de la digue d'Aiguillon - Côté Lot

ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR
LES COMMUNES
ET LES
ADMINISTRÉS



L'alerte en cas de crue reste une compétence communale

STRUCTURATION DU SERVICE

Le recrutement de Charlotte DUBESSET-VAUTIER, chargée de mission GEMAPI en juin 2021, a permis d'initier la structuration et le fonctionnement autonome du service.

- ✓ Création et structuration du service, avec pour objectifs, sur le long terme, d'en faire un service autonome, efficient et lisible par tous.
- ✓ Établissement d'un relationnel tourné vers un réseau multi-acteurs :
 - ✓ Avec les services de l'État et services publics au sens large : Préfecture, Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (pour le volet de prévision des crues), Conseil départemental, EAU47.
 - ✓ Avec les prestataires extérieurs quant aux interventions techniques et d'entretien des ouvrages en toute période.
 - ✓ Avec les services agents communaux et intercommunaux, en temps normal ou en période de crise, afin de mutualiser et de partager les connaissances de chacun.
 - ✓ Avec les élus communaux, afin de mettre en place une relation durable et un protocole de fonctionnement en cas d'alerte inondation.
 - ✓ Avec les techniciens rivière des différents bassins versants géographiquement pertinents (cf carte en page 62), en vue d'un partage de connaissances et d'expériences précieux et essentiels pour le fonctionnement du service et pour une meilleure réactivité face aux demandes et besoin des administrés.
 - ✓ Avec les administrés et les acteurs du monde agricole, en vue de concilier les usages de tous sur les ouvrages de protection contre les inondations, et de recueillir leurs attentes face à ces ouvrages...
- ✓ Suivi permanent des chantiers d'entretien courant et ponctuel, type réparation post-crue.
- ✓ Suivi des études environnementales et de l'étude portant sur la définition du système d'endiguement.
- ✓ Présence sur le terrain en période de crue, afin de réagir au plus vite aux demandes et urgences, et vérifier la tenue des ouvrages face à la sollicitation hydraulique (repérer et marquer les infiltrations d'eau, en vue de leur réparation ultérieure).
- ✓ Présence post-crue pour relever les hauteurs d'eau et créer une banque de données mobilisable lors des prochaines crues.
- ✓ Participer aux réunions à enjeux pour le territoire.
- ✓ Identifier et capitaliser les secteurs à restaurer et renaturer, en vue d'une amélioration de la qualité environnementale.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA)

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques, **nous cotisons** auprès de plusieurs syndicats de rivières et partenaires règlementaires. Les secteurs d'intervention sont définis à chaque début d'année lors de réunions appelées « commissions géographiques », organisées sur chaque bassin versant.

Partenariat avec le SMAVLOT 47

- ✓ La cotisation annuelle de 58 157 € a permis la **restauration de 12 160 mètres de berges** sur le secteur aval du Lot. Les cours d'eau concernés sont la Bédouze, Las Cabanes, le Chautard, la Grande Raze et le Salabert. Les affluents de ces ruisseaux sont aussi entretenus et restaurés.
- ✓ En parallèle, le SMAVLOT conduit l'**appel à projet « Plantons des haies » sur le bassin versant du Lot**. Ce projet est subventionné à 100% par l'Etat et plafonné à 10€ HT / mètre linéaire de haies. Un minimum de 200 m plantations et de 1 000 € HT d'investissement est demandé pour ouvrir le droit aux subventions. Sur notre secteur, 3 agriculteurs ont ainsi pu être accompagnés dans ce projet.



Ouverture du lit de La Malagagne - Galapian / Lagarrigue / Port-Saint-Marie



Plantation de ripisylve sur Le Balet - Bourran

Partenariat avec le syndicat de l'Avance et de l'Ourbise

La cotisation annuelle de 16 065 €, vise plusieurs actions, dont les interventions d'urgence. Ainsi, le libre écoulement des eaux a été rétabli sur le Bannieu, sur la commune de Puch-d'Agenais.

Partenariat avec Albret Communauté

L'entente entre nos structures permet de réaliser plusieurs actions, comme la restauration des berges du bassin versant de la Baïse et des Auvignons.

En 2021, notre cotisation de de 4 193 € a permis, entre autres, d'intervenir sur la totalité des berges de la Baïse sur la commune de Saint-Léger (retrait de végétation menaçant la structure des berges).

67

La restauration des milieux aquatiques est mise en œuvre sous forme de **Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG)**, valables cinq ans et reconductibles une fois. De ces programmes, découle l'obtention d'une déclaration d'intérêt général (DIG), valable le temps du PPG. Elle justifie l'utilisation des deniers publics sur des secteurs privés, permettant ainsi de réaliser des projets coûteux qu'une personne privée ne pourrait réaliser elle-même. L'enjeu d'amélioration de l'environnement, inerrante à ces projets, donne lieu à des subventions étatiques.

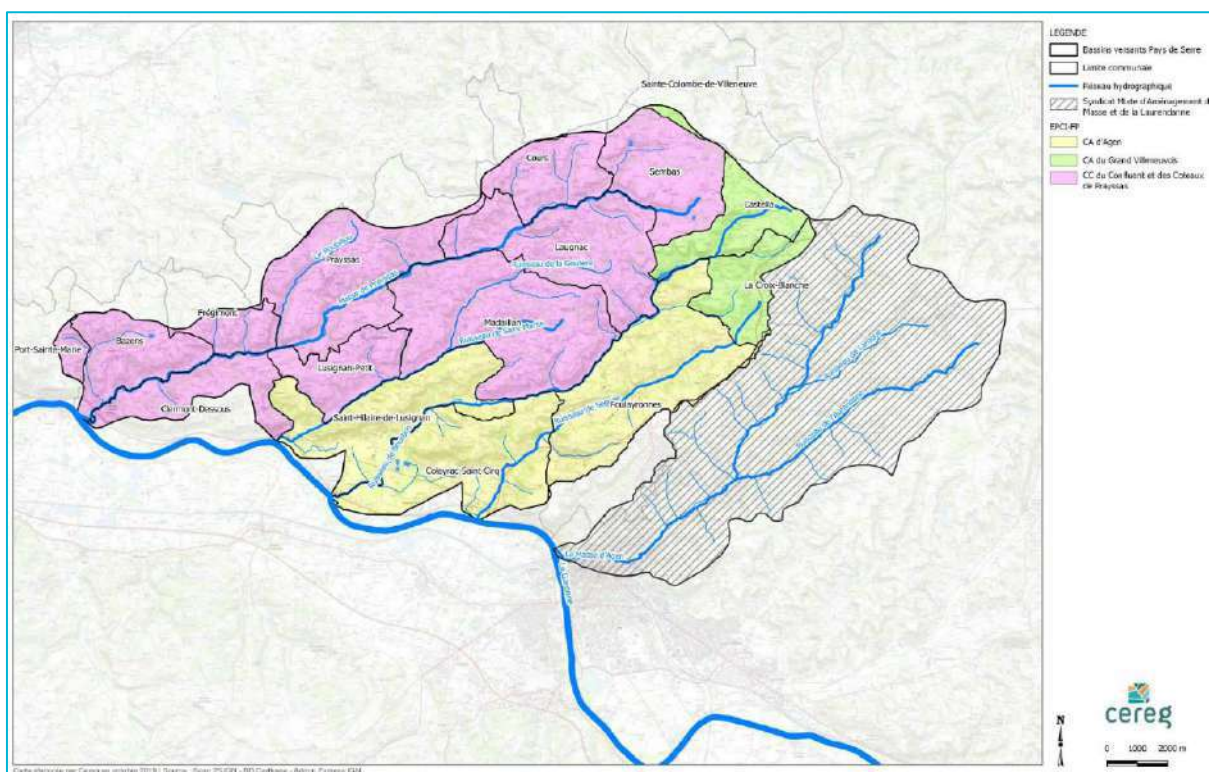
Plusieurs bassins sont concernés :

- ✓ **Le bassin versant du Pays de Serres** : en partenariat avec l'Agglomération d'Agen et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Les cours d'eau principaux concernés sont la Masse de Prayssas, le Saint-Martin, le Bourbon et leurs affluents respectifs.

L'année 2021 a permis une avancée sur la question de la gouvernance de ce programme.

Le lancement du PPG est envisagé pour l'année 2023. Un programme de travaux va être mis en place, identifiant les actions prioritaires, en vue de restaurer des cours d'eau qui, pour l'heure n'ont jamais été restaurés.



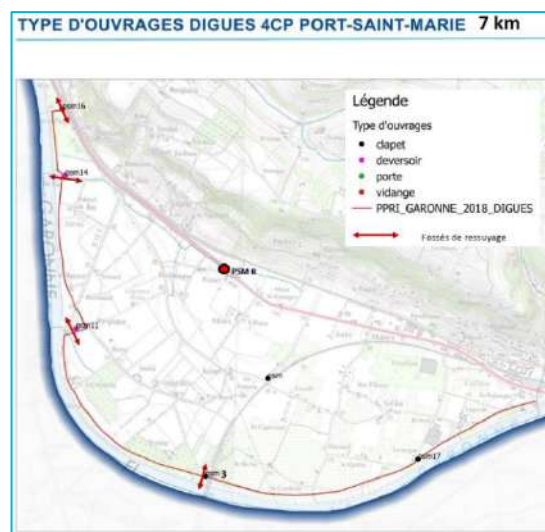
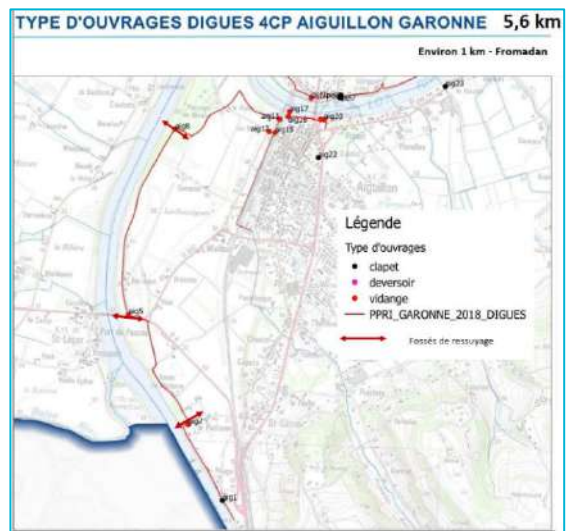
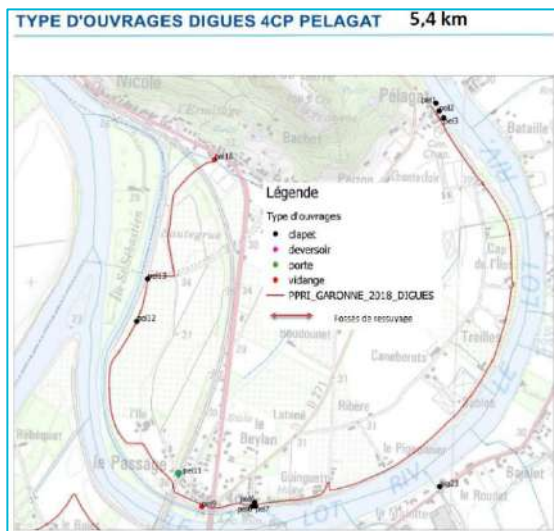
Périmètre du Pays de Serres

- ✓ **Le bassin versant de l'Avance et de l'Ourbise** : diagnostic du territoire mené sur l'année 2021, permettant d'identifier les enjeux et de prioriser les actions.
Les cours d'eau concernés par l'étude sont la Cave, le Bannieu, la Gaubège, le Rec et leurs affluents respectifs. Reprise du programme estimée en 2023, suite à un changement de technicien.
- ✓ **Le bassin versant de la Baïse** : diagnostic du territoire mené sur l'année 2021.
Les cours d'eau concernés par l'étude sont les Auvignons, l'Avison, la Gaule et la Baïse et leurs affluents respectifs. Le programme d'actions sera élaboré courant 2022.

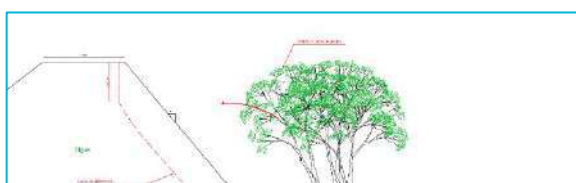
PRÉVENTION DES INNONDATIONS (PI)

Plusieurs actions ont été menées

- ✓ **Travaux d'entretien** annuel des digues et des ouvrages associés, pour un montant de 56 017 €. 15 km ont été fauchés à l'épaveuse, les 3 km restants l'ont été en manuel. 1 620 m² d'ouvrages danger béton ont été nettoyés à haute pression. 24 ouvrages sur 26 ont été entretenus, c'est-à-dire graissés et/ou peints pour éviter la corrosion.
- ✓ Des **améliorations sur certains ouvrages** ont été apportées en dehors du marché d'entretien. Des grilles obstruant les dépôts et limitant le risque d'engorgement des buses ont été posées, des tôles et clôtures de protection ont été installées sur des ouvrages présentant un pour les passants, un clapet et son radier béton ont été changés ; le tout pour un montant de 9 662 €.



- ✓ Avancée de l'étude concernant **le système d'endiguement** : diagnostic du territoire et des enjeux à protéger, et détermination des scénarios à étudier (choix des digues à intégrer dans le système).
- ✓ **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne Marmandaise**, définition du système d'endiguement : choix de la commune de Monheurt de devenir une Zone d'Expansion de Crues (ZEC). Non intégration de la digue de la Cave dans le système d'endiguement de Val de Garonne.
- ✓ SMAVLOT 47- **étude sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sur le bassin du Lot aval**. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des cours d'eau en crue, afin d'optimiser et de restaurer les champs d'expansion des eaux. Objectif :
 - ✓ Diminuer le risque d'inondation sur les lieux habités
 - ✓ Analyser les impacts économiques de la restauration des ZEC sur les enjeux agricoles
 - ✓ Réaliser une étude sur la compensation des pertes agricoles
- ✓ **Crue de février 2021**
Déclaration auprès de l'État d'un Évènement important pour la sécurité hydraulique, car les ouvrages de protection ont été endommagés par la crue. Cette déclaration permet d'initier une demande de subvention auprès de la Dotation de solidarité nationale, dans le but d'une réparation des ouvrages. Deux ouvrages ont été endommagés :
 - ✓ Glissement de la digue d'Aiguillon au lieu-dit « le Péage », suite au glissement de la berge.
 - ✓ Brèche sur la digue de Port-Sainte-Marie au lieu-dit « Primet-Bas », due à la présence d'une galerie de blaireaux.



- ✓ **Réparation de la digue de Port-Sainte-Marie** par l'entreprise Cazal TP, à l'automne 2021, pour un montant de 52 056 €.

Réparation selon les normes étatiques et implantation d'un grillage anti-fouisseur.

Subvention perçue au titre de la Dotation de solidarité nationale : 12 000 €.



Fondation de la digue de Port-Sainte-Marie



Digue reconstruite de Port-Sainte-Marie

- ✓ **Réparation de la digue d'Aiguillon** : étude de scénarios de travaux permettant de définir l'intervention technique la plus pertinente.

Information auprès des services de l'État de l'absence de travaux, le temps d'arbitrer sur la méthode de reprise choisie.

Secteur considéré comme non protégé au sens de la prévention inondation, impliquant une mise en sécurité des administrés directement concernés, sitôt l'alerte inondation confirmée par les services de prévision des crues.

Compétence
optionnelle



Politique de transition énergétique

71

Référent TEPOS :

Jacques DUMAIS



NOS ENJEUX

Aujourd'hui, l'énergie sur le territoire communautaire, c'est :

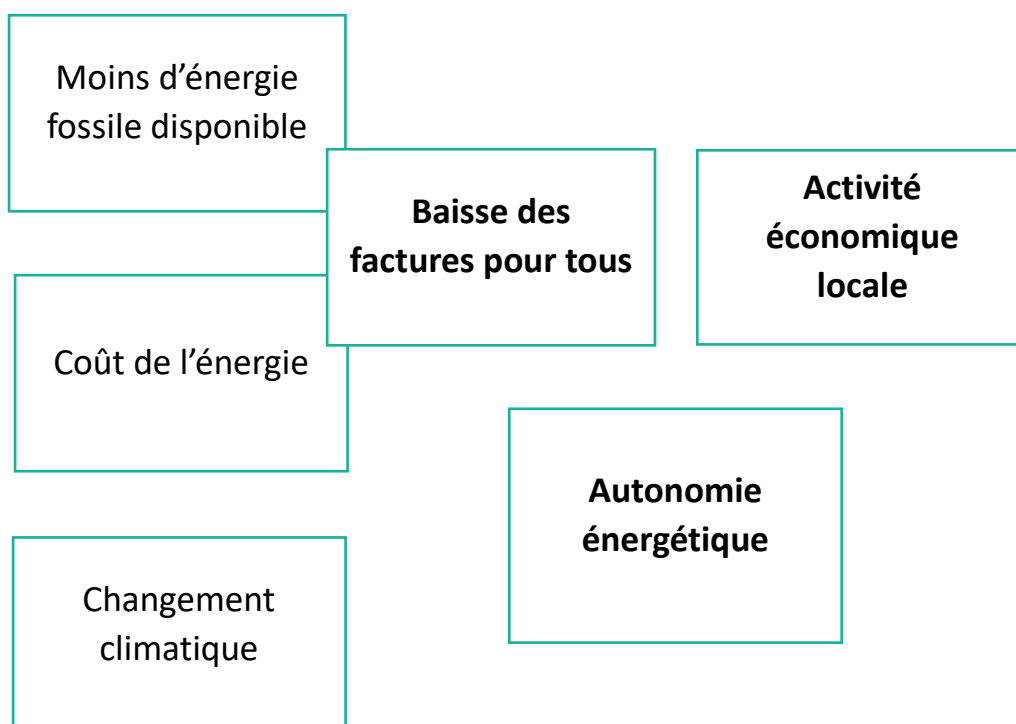
 **66 millions d'€**

Facture énergétique annuelle

(= argent qui en sort pour acheter de l'énergie)

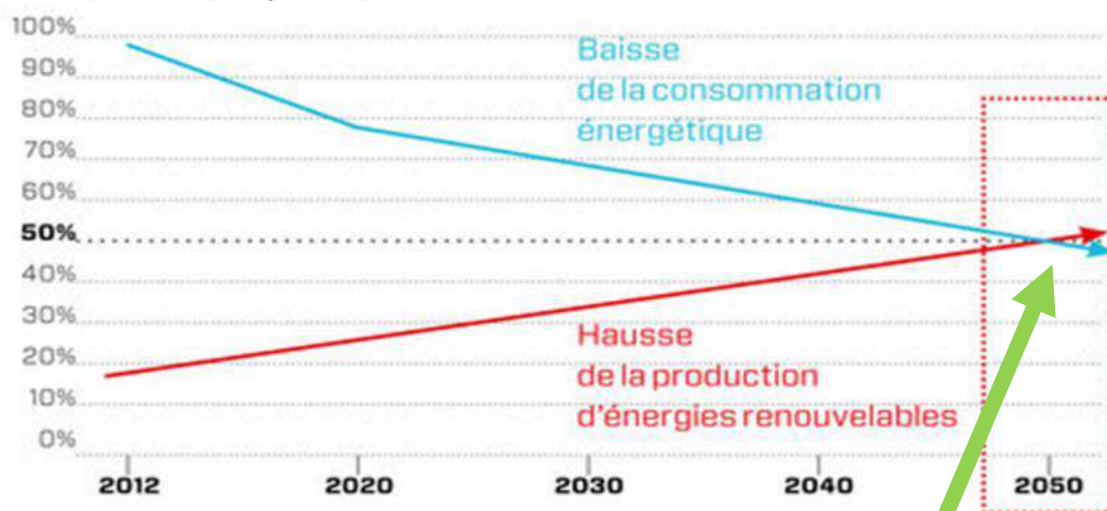
 **5 millions d'€**

Flux financiers restants sur le territoire / Ce que rapporte la production énergétique actuelle



NOS OBJECTIFS - NOTRE ORGANISATION

⊖ de consommations énergétiques ⊕ de production d'énergies renouvelables locales



l'autonomie énergétique

73

Après un premier programme de 3 ans (2018-2020), l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine ont renouvelé leur confiance envers la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Un nouveau programme TEPOS, pour la période 2021-2023, est donc mis en œuvre.

1 chargée de mission

Nos Partenaires :

Et 24 autres territoires en Région dont 3 en 47

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

⊖ de consommations énergétiques

BATIMENTS &
LOGEMENTS

MOBILITÉ
DÉPLACEMENTS

⊕ de production d'énergies
renouvelables locales



Panneaux solaires



Unité de méthanisation

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Solaire photovoltaïque
et thermique

Bois énergie

Méthanisation

Des actions au **service du territoire**
et à l'échelle de **son propre patrimoine** (exemplarité)

BILAN TEPOS

RÉSUMÉ DE L'ACTION ENGAGÉE

Action de massification n°1 : les bâtiments publics

Adeline CHARRÉ, chargée de mission transition énergétique est disponible pour accompagner les communes dans l'ensemble de leurs projets liés aux bâtiments : rénovation, réorganisation, construction neuve, pour identifier ensemble des solutions visant à réduire les coûts de fonctionnement (dépenses énergétiques) pour la commune.

Les projets suivis en 2021 ont été les suivants :

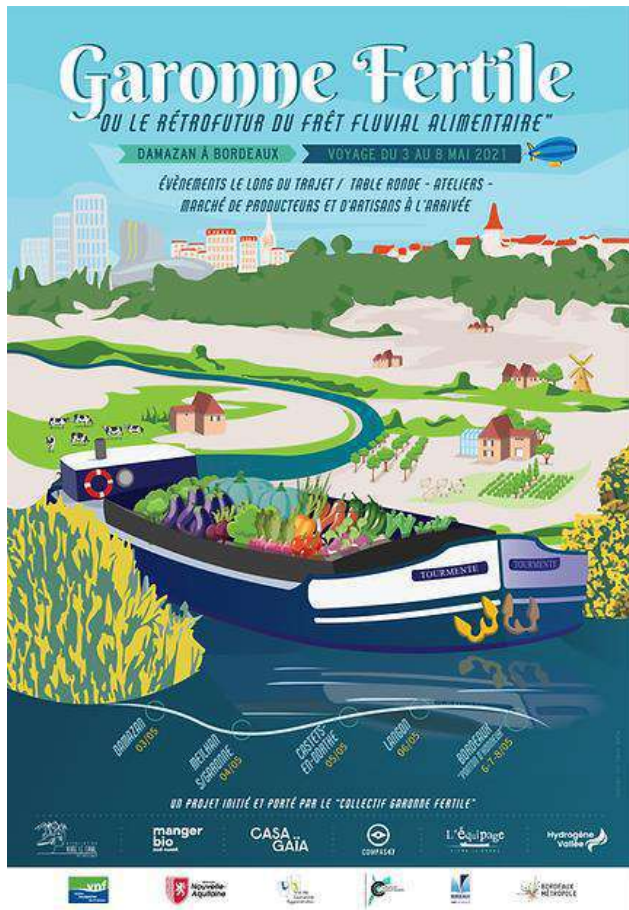
- ✓ Damazan : rénovation ambitieuse du groupe scolaire, réelle amélioration de l'enveloppe avec système de géothermie.
- ✓ Saint-Léon et Saint-Sardos : conseils pour l'amélioration énergétique de l'ensemble salle des fêtes/mairie et école/mairie.
- ✓ Sembas : pré-conseil pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes. Le bâtiment est cependant très peu utilisé et il ne semble pas opportun de faire de gros travaux sur l'enveloppe, mais plutôt d'améliorer le rendement des systèmes de chauffage avec pose de régulation.
- ✓ Bourran : rénovation de l'école avec l'objectif d'atteindre les obligations du décret tertiaire. Projet en cours de définition, atteinte des -40% compliquée.
- ✓ Bazens : projet de déplacement de la mairie dans l'ancien château de la commune et utilisation de l'actuelle mairie pour agrandir l'école. Ce projet est très intéressant car la commune a fait le choix de la sobriété en retenant le scénario de la réutilisation de bâtis publics à la place d'une extension plus classique de l'école, avec une vraie volonté d'efficacité énergétique de l'école après travaux. Projet accompagné en complément par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) via l'assistance technique départementale.

Il faut souligner l'absence de financements dédiés à la rénovation énergétique, éco-conditionnés, véritable frein pour faire progresser la qualité des projets de rénovation et aider les communes à raisonner en coût global (= accepter un investissement plus lourd pour un bâtiment plus économe en fonctionnement).

La Communauté de communes priorise l'ingénierie TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) sur le conseil en amont, pour aider les communes à mobiliser la bonne ingénierie en fonction de leurs besoins, et sur l'ingénierie financière, en orientant, selon les besoins techniques vers le Territoire d'Énergie 47 et/ou le CAUE, avec qui la Communauté de communes a signé une convention de partenariat permettant aux communes de bénéficier de l'expertise complémentaire du thermicien du CAUE.

Action de massification n°2 : les mobilités durables et alternatives

Dans le cadre du projet de relance du fret fluvial, la Communauté de communes a apporté un soutien politique, financier, technique et logistique à l'évènement « GARONNE FERTILE ». Initiée au départ par plusieurs acteurs locaux de l'agroalimentaire voulant réaliser un voyage test de transport fluvial de marchandises, l'initiative a pris au final la forme d'un évènement d'ampleur régionale. Le transport en bateau des marchandises, depuis Damazan vers Bordeaux, a été l'occasion de plusieurs évènements de communication (voir site internet Garonne Fertile). Le départ de Damazan a ainsi réuni plus de 100 personnes intéressées par la relance du fret fluvial alimentaire, tout en mobilisant des producteurs locaux. Des conférences et ateliers ont par ailleurs eu lieu à Bordeaux, ainsi qu'un marché de producteurs sur les quais.



Un film de promotion de la démarche a été financé par la Communauté de communes : <https://youtu.be/8F3ysyA-Xh4>

Évènement - départ du voyage - 3 mai Damazan



Arrivée du bateau le 7 mai à Bordeaux



Courant 2021, afin de répondre à la demande des chargeurs (cf bilan 2020) et soutenir cette dynamique source de développement local, la Communauté de communes a décidé de porter une « étude technique et financière pour la relance du fret fluvial ».

Le comité de pilotage de lancement de l'étude a eu lieu le 15 novembre 2021.

L'étude bénéficie d'un financement à hauteur de 80% du HT (50% Voies Navigables de France - VNF et 30% Conseil Régional).



La station GNV (Gaz Naturel Véhicule), projet phare du programme TEPOS (Territoire à Énergie Positive) initié en 2019, a été inaugurée le 11 juin 2021.

Pour rappel, elle est le fruit d'un intéressant travail multi partenarial ayant associé, en phase de faisabilité, GRDF et le Territoire d'Énergie 47, puis en phase opérationnelle, des acteurs privés (groupe PUJOL) et la SEM énergie locale (SEM AVERGIES), réunis au sein de la SAS BIOGNV du Confluent, société porteuse de la station.



Enfin, suite au processus de remobilisation mis en œuvre, deux rencontres du groupe de travail mobilités ont eu lieu en 2021. Les élus ont décidé de mettre en place, pour 2022, les deux actions suivantes :

- ✓ Déploiement d'une solution de covoiturage (discussions notamment avec ARCHIMEDE)
- ✓ Service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) longue durée **à destination des actifs**.
Ce projet fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME - agence de la transition écologique).



La mise en œuvre de l'axe mobilité a cependant été retardée par les incertitudes relatives à la prise de compétence mobilité. Au regard du contexte spécifique début 2021 lié à l'annulation des élections d'Aiguillon, la délibération relative à la prise de compétence n'a pas pu être prise avant le 25/05/21, en retard avec le calendrier officiel de la loi. Cette délibération a fait l'objet d'un recours du Préfet, confirmé depuis par la décision du Tribunal Administratif.

La Communauté de communes ne dispose pas de la compétence mobilité, transférée à la Région, avec qui il sera nécessaire de s'organiser pour mener à bien les actions prévues (signature d'une convention opérationnelle de mobilité prévue en 2022).

Action de massification n°3 : les énergies renouvelables citoyennes

La Communauté de communes soutient la société citoyenne « Énergies Citoyennes 47 » depuis 2018, qui a raccordé au réseau, fin 2021, sa première centrale à Port-Sainte-Marie.

Des discussions sont en cours par ailleurs entre la Communauté de communes, la Société citoyenne, Énergies Partagées et la SEM Avergies afin de définir les conditions les plus favorables à une prise de parts de la SCIC dans le projet photovoltaïque au sol développé sur l'ancien site d'enfouissement des déchets ménagers, sur la commune de Nicole.



Lors des visites dans les communes, la chargée de mission continue à évoquer la Société citoyenne et la place qu'elle peut prendre aux côtés de communes dans le développement des énergies renouvelables, et notamment du photovoltaïque, afin de poursuivre l'acculturation des élus à ce nouveau type d'engagement.

Vendredi 24 décembre 2021 **SUD OUEST** 13

Lot-et-Garonne

PORT-SAINTE-MARIE

La première centrale solaire en coopérative est branchée

Le collectif Énergies citoyennes 47 a procédé à son premier raccordement de centrale photovoltaïque au réseau EDF, une première pierre concrète dans sa bataille pour le renouvelable

LE FONCTIONNEMENT
Les panneaux branchés en série produisent 150 kWh de courant continu, lequel traverse ensuite par un onduleur qui le transforme en courant 230 V, prêt à rejoindre le réseau électrique national d'EDF. L'objectif est de produire 26 000 kWh chaque année, soit l'équivalent de la consommation de dix familles (hors chauffage électrique).

espèrent finalement de pouvoir afficher un engagement concret dans la transition énergétique, ainsi qu'un autre avantage : au terme des six ans de contrat, qui nous passons avec eux, l'installation leur appartient, ce qui représente encore six ans de production gratuite, compte tenu des six ans de durée de vie des panneaux.

Ainsi, nous avons un échange de voir pour rassurer qu'il puisse supporter l'installation, l'acier de sculpture et les filets de pierre des ateliers de boussières à pas s'équipent de ce ton photographique. Sans être réel.

Quatre, à la vente de cette énergie. EDF est tenu à l'obligation d'achat, c'est-à-dire un tarif préférentiel fixé par l'État, au-dessus du prix du marché, pensé comme une subvention au secteur. Mais ce tarif, aujourd'hui à 0,14 €, le kWh, est revenu les trois mois, et généralement à la baisse», déclare Dominique Renard, référent technique de la coopérative. Une incertitude qui ne videra pas à décourager l'équipe « bisonne et débrouillonne », qui entend bien garantir quelques autres lots dans le Lot-et-Garonne.

Un contrat de 20 ans
Il s'agit alors à l'heure des partenaires qui passent à l'installation, à pour ne pas concurrencer les installations auprès de particuliers, nous avons choisi de nous tourner vers les collectifs (collectivités locales, entreprises ou groupement de particuliers), explique Morag Guitter. Nous leur

« Même les banques qui affirment un engagement dans le financement de projets énergétiques se sont mises à se rétracter, et nous, l'interlocuteur qui nous fasse confiance (la Net Nix) a pris beaucoup de temps », relate Pierre Salas, président de la coopérative. « Et puis chaque soir, on rencontre, comme les problèmes d'approvisionnement pendant la crise du covid, refusés de plusieurs mois la fin du chantier. »

« Heureusement, nous faisons partie du réseau national énergie partagée, tempère la coopérative Morag Guitter, ce qui représente une garantie de 2 000 euros, pour appuyer le projet, lequel se ventilerait.

« Le tarif préférentiel fixé par l'État est généralement revu à la baisse »

« Et puis il y a eu un soutien sans faille de la communauté de communes du Conflent et des cotons de

Les membres d'Énergies citoyennes 47 et des Ateliers des Boussières devant l'installation photovoltaïque.

Les autres énergies renouvelables

Les énergies renouvelables thermiques

La Communauté de communes est partenaire de Territoire d'Énergie 47 pour la mise en œuvre de financements ADEME dédiés à la chaleur renouvelable. **Toute commune et tout acteur privé peut bénéficier d'un accompagnement gratuit, puis d'aides significatives à la réalisation des études de faisabilité et des travaux.**

L'accompagnement des collectivités se fait toujours en binôme, la chargée de mission TEPOS assurant l'identification et les premiers contacts avec les porteurs de projet, accompagnée ensuite par Xavier THIERRY (remplacé depuis par Moncef ASSELGUI), du TE 47.

Le tableau suivant résume les projets accompagnés sur le territoire de la Communauté de communes et leur état d'avancement.

La chaudière bois de la MARPA a été budgétée sur 2022

Nature du projet	Structure porteuse	Nature accompagnement	Aide CDT "études"	Aide CDT "travaux" (prévisionnel)	Etat d'avancement
Etude valorisation forage Néguenou	Prayssas	Note d'opportunité	/		Abandonné
Chaudière bois + solaire thermique EHPAD	Damazan	Note d'opportunité	/		En cours - à relancer
Chaudière bois école	Bourran	Note d'opportunité	/		Abandonné
Géothermie salle des fêtes	Puch d'Agenais	Etude de faisabilité	3 150,00 €	non encore connu	Etude de faisabilité en cours
Réseau bois école/mairie	St Sardos	Note d'opportunité	/		Réflexion en cours
Géothermie SDF/Mairie	St Léon	Note d'opportunité	/		Abandonné
Chaudière Gendarmerie	Damazan	Note d'opportunité	en attente donnée TE 47	18 204 €	En cours - à relancer
Chaudière bois Mairie/Ecole	Frégimont	Note d'opportunité	/		Note à produire d'ici février
Réseau de chaleur géothermique écoles/centre loisirs Damazan	TE 47	Test de réponse thermique	6 615,00 €	113 740 €	Projet validé - en attente travaux
Réseau de chaleur Port Sainte Marie	TE 47	Aide aux travaux		256 000 €	Projet validé - en attente travaux
Chaudière bois MARPA Prayssas	CCCCP	Aide aux travaux		41 000 €	Budgétisation 2022 ou 2023
			9 765,00 €	428 944 €	

* les projets au stade "étude de faisabilité" ou "réalisation" ont forcément bénéficié d'une note d'opportunité gratuite en amont

Méthanisation

La Communauté de communes suit toujours avec intérêt le programme COMETH'47 porté par le TE 47, dont l'objectif est de développer des unités de méthanisation de moyenne dimension.

Le projet de GAZ PORTÉ, mobilisant notamment un agriculteur du territoire a malheureusement dû être abandonné par les porteurs de projets. Joël SOULAGE, agriculteur à Galapian, développe à présent un autre projet, uniquement à l'échelle de son exploitation. Ce projet individuel implique cependant une augmentation des tonnages d'intrants (par rapport au projet collectif initial) pour être équilibré. La recherche d'apporteurs complémentaires (notamment agroalimentaires) est en cours.



Une réunion de mobilisation a eu lieu à Granges-sur-Lot en novembre 2021 mais qui n'a que peu mobilisé.

Photovoltaïque

✓ Sur bâtiment

La chargée de mission TEPOS accompagne la commune de Puch-d'Agenais dans sa réflexion en matière d'autoconsommation collective. La Communauté de communes a fait le choix de financer l'étude de faisabilité souhaitée par la commune, au titre de l'expérimentation TEPOS et dans l'objectif de massifier les résultats ensuite avec les autres communes.

Le rendu de l'étude est prévu début 2022.

La Communauté de communes encourage par ailleurs toujours et accompagne les collectivités ou entreprises qui souhaitent implanter du photovoltaïque sur leurs bâtiments.

Une articulation a été définie entre les programmes du TE 47 et ceux de la SEM AVERGIES, quel que soit le type d'installation (toiture, ombrière) ou de porteurs, une solution locale d'étude préalable et de tiers investisseur est proposée.

✓ Au sol

L'année 2021 a été consacrée à la rédaction de la « charte qualité pour les projets photovoltaïques au sol », visant à aider à définir les zones favorables pour l'accueil du photovoltaïque, mais aussi à poser les bases d'un partenariat efficace avec les développeurs pour augmenter la qualité des projets.

Les autres actions

La Communauté de communes a signé son Contrat de relance et de transition écologique le 16/12/2021.



Il comporte 3 axes prioritaires et 10 orientations stratégiques. La transition énergétique est une thématique transversale, mais pour inciter les acteurs du territoire à inscrire au contrat des projets réellement de transition, un axe à part entière est également développé.

✓ Le développement économique durable

Structurer et diversifier l'économie pour déployer tout le potentiel économique du territoire :

- ✓ Structurer le développement économique et soutenir les filières liées à l'économie verte
- ✓ Développer l'offre foncière et immobilière pour les entreprises et les commerces, en s'appuyant en priorité sur le foncier existant
- ✓ Promouvoir un tourisme durable et d'itinérance

✓ La cohésion sociale

Renforcer la qualité et la résilience du cadre de vie pour bien vivre ensemble :

- ✓ Offrir des logements économes et adaptés aux nouveaux besoins
- ✓ Doter le territoire en infrastructures et services pour accompagner la croissance démographique
- ✓ Poursuivre l'implantation d'une offre médicale et médico-sociale de grande qualité

✓ La transition écologique

Développer des projets économes en ressources (énergies, eau et biodiversité) :

- ✓ Tendre vers une meilleure gestion des ressources énergétiques et repenser la mobilité
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel
- ✓ Inscrire l'agriculture dans la transition écologique
- ✓ Améliorer la gestion de la ressource en eau

En partenariat avec le service économique et le syndicat de traitement des déchets Valorizon, le programme d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) toujours en cours d'animation sur la ZAE de Damazan. Un important travail conjoint sur la question des biodéchets a été mené en 2021.

Fin 2021, la Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet Plan de paysage, volet transition énergétique. L'objectif est que le plan de paysage aide les élus à définir un projet de territoire de transition énergétique, avec l'entrée paysagère. Cette réflexion et la stratégie qui en découlera sont décisives pour donner à la politique de transition énergétique du territoire une autre dimension, tout en enrichissant le PLUi à 29.

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas au sein de ses services a mis en place une gestion optimisée des déchets via l'entreprise ELISE Atlantique, dont les premiers résultats sont indiqués ci-après.

Cette action contribue à réduire l'impact environnemental de la collectivité.



GOVERNANCE

Après les élections et la période COVID il est apparu nécessaire de remobiliser les élus sur le programme TEPOS.

Plusieurs rendez-vous ont été menés à l'automne 2021 dans ce but :

- ✓ Comité de pilotage TEPOS « nouvelle formule » le 27/09/2021. Animation participative inspirée de la formation « coconstruire pour s'engager durablement » proposée par l'ADEME et réalisée en 2020.
- ✓ « Chroniques » des rencontres nationales TEPOS à Millau les 29-30/09 et 01/10. Compte-rendu « en direct » de la délégation d'élus.
- ✓ Formation ADEME « planifier la transition énergétique dans mon territoire et agir » le 12/10/2021.
- ✓ Séminaire mobilité à Monflanquin, délégation d'élus le 19/10/2021
- ✓ Choix PAR LES ÉLUS des sujets intéressants à creuser. Groupe de travail « mobilités » les 05/11/2021 et 10/12/2021 (voir ci-avant).



Compétence
optionnelle



Politique du logement et du cadre de vie

83

Vice-président :
Philippe BOUSQUIER



NOS ENJEUX

Baisse des factures
énergétiques et lutte
contre la précarité

Maintien à
domicile

Bien vivre dans
son logement

Vieillessement de
la population

Rénovation
énergétique

Sauvegarde du
patrimoine

NOTRE ORGANISATION

Confluent et Coteaux de Prayssas
Territoire à énergie positive

Je suis **propriétaire**
d'un logement,
ma Communauté de
communes
accompagne
le **financement**
de mes travaux :

- RÉNOVATION GLOBALE,
- ÉCONOMIES D'ÉNERGIE,
- RÉFECTION DES FAÇADES,
- MAINTIEN À DOMICILE.

le guichet unique,
c'est magique !
☎ 0 805 38 38 47
guichetunique@cccconfluent.fr



Pour tout administré,
*Quel que soit son profil,
Quel que soit son projet*

UNE QUESTION = UNE SOLUTION

le guichet
unique

n° 0805 38 38 47

GRATUIT

Accueil par un
agent de la
Communauté
de communes



NOS RÉSULTATS



986 appels



333 dossiers
enregistrés

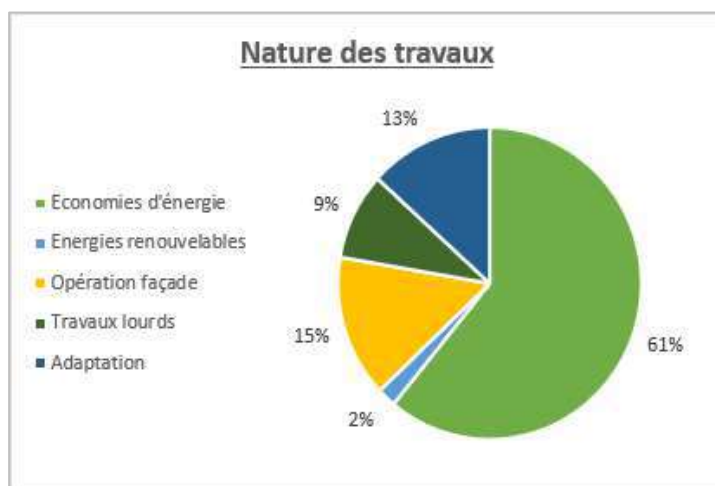
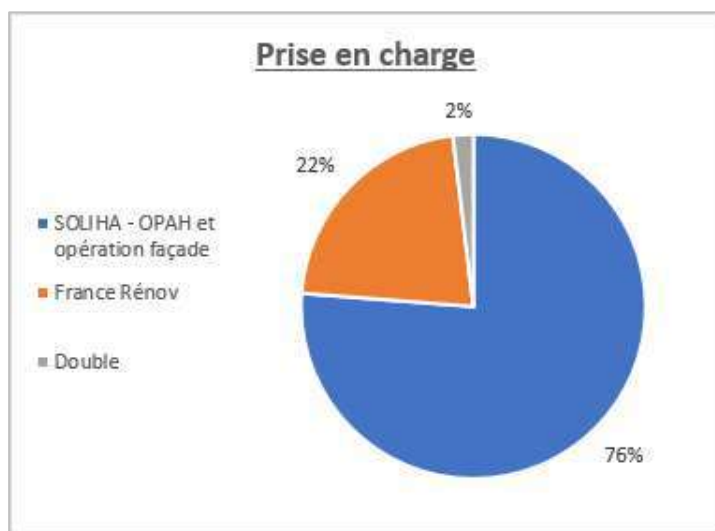
depuis le 1^{er} octobre 2018 :



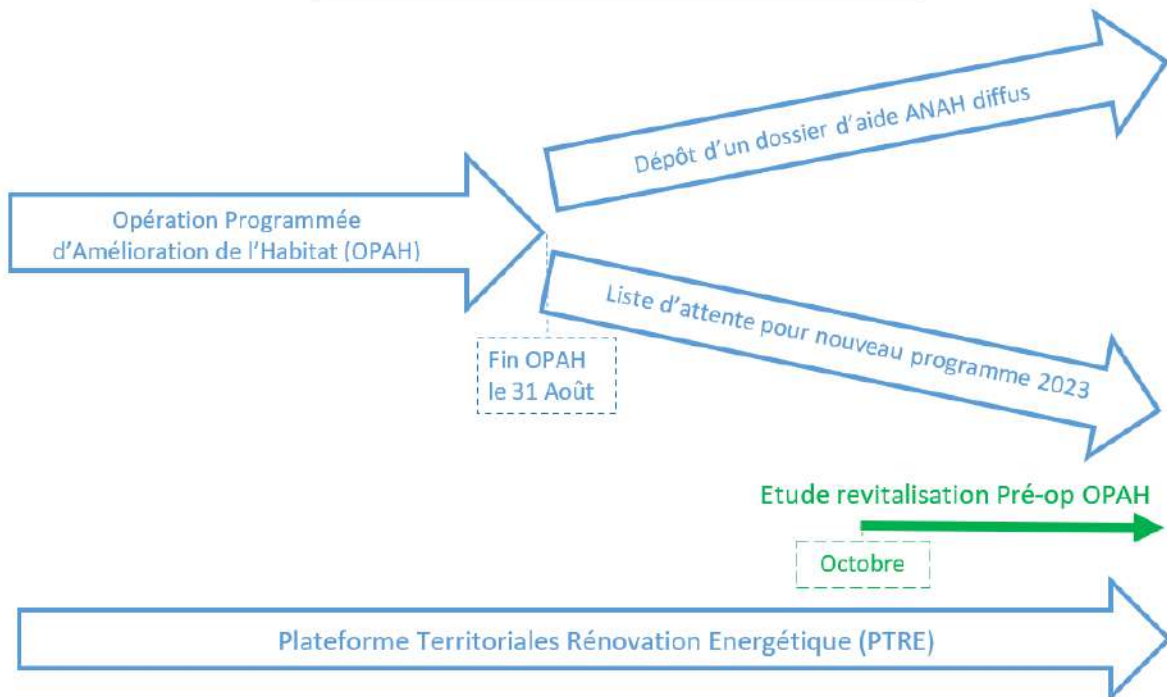
2 756 appels
(70/mois)



1 272 dossiers
enregistrés



Evolution des dispositifs des conseils habitat



BILAN DÉTAILLÉ

Action de massification : Les bâtiments privés

Le Guichet Unique a connu un record d'activité début 2021, avec 986 appels.

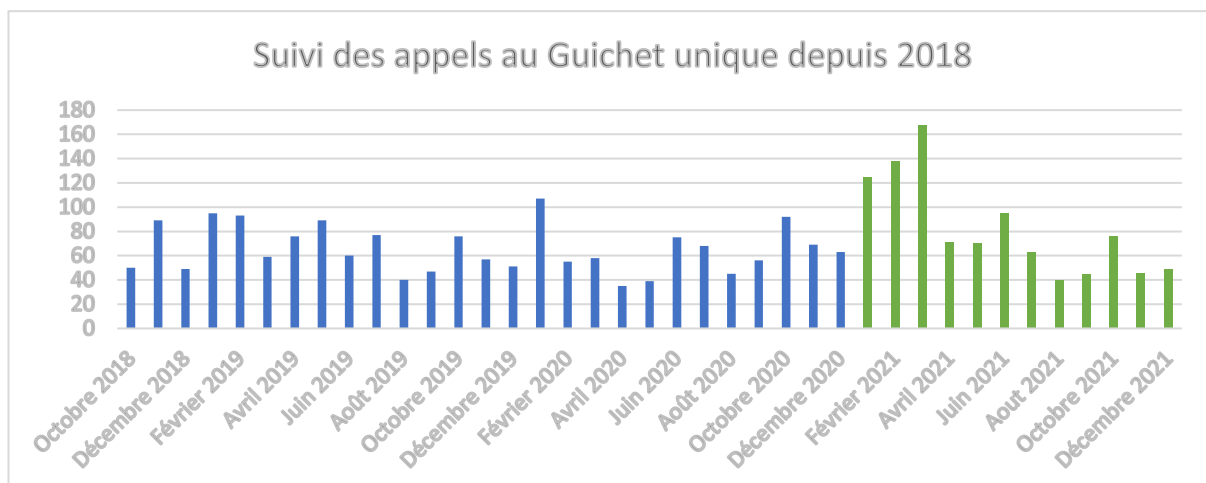
86

Communes	Nombre d'appels	Communes	Nombre d'appels
Aiguillon	253	Monheurt	8
Ambrus	4	Montpezat d'Agenais	20
Bazens	32	Nicole	23
Bourran	37	Port-Sainte-Marie	115
Clermont-Dessous	25	Prayssas	51
Cours	7	Puch-d'Agenais	41
Damazán	96	Razimet	10
Frégimont	25	Saint-Laurent	47
Galapian	20	Saint-Léger	12
Granges-sur-Lot	28	Saint-Léon	14
Lacépède	20	Saint-Pierre-de-Buzet	7
Lagarigue	11	Saint-Salvy	7
Laugnac	31	Saint-Sardos	11
Lusignan-Petit	11	Sembas	1
Madaillan	19	TOTAL	986

Quatre éléments peuvent expliquer ce dynamisme :

- ✓ La maturité d'un service existant depuis 3 ans. La croissance du nombre de dossiers pris en charge entraîne automatiquement une plus grande efficacité du bouche-à-oreille, et un automatisme des acteurs relais (en premier lieu les maires et secrétaires de mairie) qui orientent plus facilement les administrés vers le service.
- ✓ La communication nationale avec notamment la mise en place du dispositif « MA PRIME RENOV ».
- ✓ En lien avec l'élément précédent, l'entrée en fonction de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) mutualisée à 6 EPCI et animée par le CAUE 47, qui a permis la mise en place d'autres vecteurs de communication.
- ✓ La reprise globale de l'activité post COVID.

Comme le graphique le montre, ci-après, les appels se sont concentrés sur le 1^{er} trimestre, entraînant une atteinte anticipée des objectifs de l'OPAH et la nécessité d'arrêter le dispositif avant la date prévue d'août 2021 faute de budget restant.



Le reste de l'année 2021 a été plus calme (tout en étant globalement dans les moyennes des années précédentes). Une communication rappelant le maintien de l'activité de conseil du Guichet Unique, malgré la fin de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), a été adressée à l'ensemble des communes.

Le Guichet Unique poursuit en effet son rôle d'orientation des administrés selon leurs besoins et leur profil :

- ✓ Les éligibles ANAH, dépôt d'un dossier en diffus ou attente du nouveau programme
- ✓ Les non éligibles, orientation vers la PTRE

Zoom sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

90 logements rénovés en 2021

Communes	Nombre de logements	Communes	Nombre de logements
Aiguillon	23	Monheurt	1
Ambrus	1	Montpezat d'Agenais	2
Bazens	3	Nicole	0
Bourran	2	Port-Sainte-Marie	9
Clermont-Dessous	2	Prayssas	5
Cours	1	Puch-d'Agenais	3
Damazan	9	Razimet	0
Frégimont	6	Saint-Laurent	2
Galapian	3	Saint-Léger	3
Granges-sur-Lot	0	Saint-Léon	1
Lacépède	1	Saint-Pierre-de-Buzet	0
Lagarigue	1	Saint-Salvy	2
Laugnac	6	Saint-Sardos	2
Lusignan-Petit	0	Sembas	0
Madaillan	2	TOTAL	90

Le bilan global sur 3 ans de l'OPAH montre une réelle progression des étiquettes énergies, bien qu'insuffisante au regard des enjeux. Seuls 10% des logements rénovés atteignent le niveau BBC rénovation. Pour atteindre des niveaux de performance plus importants, la mise en place de primes en fonction de l'étiquette obtenue ou des travaux ciblés (énergie renouvelable) pourrait être pertinente pour le futur programme de l'OPAH.

Avant travaux	Nbre lgts	Ratio	Après travaux	Nbre lgts	Ratio
C	3	2%	A	2	2%
D	16	13%	B	9	7%
E	52	41%	C	22	17%
F	40	31%	D	68	53%
G	17	13%	E	24	19%
Total	128		F	3	2%
			Total	128	

Chiffres clés du Guichet Unique <small>(au 31/12/21)</small>
2 750 appels
1 270 dossiers

Dont 2021 :

OPAH énergie 2021
34 dossiers validés
=> 3 800 m ² rénovés
662 200 kWh économisés

Bilan financier

En 2021

OPAH	118 156 €
Façade	97 971 €
Total	216 127 €

Sur les 3 ans

OPAH	323 278 €
Façade	228 840 €
Ingénierie opérateur	213 430 €
Total	765 548 €

Travaux générés

Propriétaires occupants	3,2 M d'€ soit pour 1€ versé par la collectivité, 12 € de générés
Propriétaires bailleurs	1 M d'€ soit pour 1€ versé par la collectivité, 29 € de générés
Façade	1 M d'€ soit pour 1€ versé par la collectivité, 3,6 € de générés
Total	5,2 M d'€

Une étude pré-opérationnelle est en cours, élargie aux thématiques de revitalisation, afin d'aider les élus à définir le contenu de la politique de l'habitat pour la période 2023-2026 (voir 2028 si OPAH « Renouvellement urbain »).

La logique de soutien à la rénovation globale et performante sera défendue par le service TEPOS.

Zoom sur la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)



**Bilan 2021 : 332 ACTES
SARENOV (A1 : 230 - A2 :
78 - A3 : 24)**

Ces résultats sont supérieurs aux objectifs initialement fixés.

Après l'agglomération du Grand Villeneuvois, qui réalise les plus hauts résultats du fait de sa population, les territoires du Confluent et des Coteaux de Prayssas et ceux des Bastides en Haut Agenais Périgord réalisent les deuxièmes meilleurs chiffres, soulignant l'apport de la dynamique TEPOS sur un territoire.

La Communauté de communes se classe même deuxième en réalisation d'actes A4. Les 24 actes A4 réalisés représentent 22% du total des A4, alors que la population du territoire ne représente que 15% du total du périmètre plateforme.

Ces résultats sont intéressants pour la dynamique de rénovation globale et performante du territoire.

**OPAH + PTRE : 7 400 m² rénovés
1 220 358 kWh économisés**

Compétence
optionnelle



Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire

91

Vice-président :
Christian LAFOUGÈRE



NOS ENJEUX

Sécurité des
usagers

Déplacements

CONTENU



- ✓ Création
 - ✓ Entretien
 - ✓ Aménagement
- des Voies Communales (VC)
d'intérêt communautaire

VC501 est une Voie
Communale => gestion
Communauté de communes

D146 est une départementale
=> gestion Département

NOTRE ORGANISATION – NOS MOYENS



Hors agglomération

Ensemble du domaine public hors signalisation directionnelle



En agglomération

Chaussée + assainissement de surface

20 agents répartis sur 2 centres (Aiguillon et Cours)

Engins de travaux (pelle, niveleuse, camions...)



NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

Programmes de travaux annuels

- ✓ Réfection de chaussée
- ✓ Assainissement (curage fossés)
- ✓ Fauchage (3 passes)
- ✓ Signalisation



Réfection en régie
Communauté de communes des voies communales



Interventions ponctuelles

- ✓ Dégâts d'orages
- ✓ Déformations chaussées
- ✓ Autres



Nettoyage d'une voie après inondation



INVENTAIRE VOIRIE

La mise à jour des voies communales d'intérêt communautaire ayant été faite en 2020, la Communauté de communes gère actuellement l'entretien de 550 km de voies communales.

Le transfert de certains chemins ruraux à intérêt communautaire, des communes vers la Communauté de communes, a été finalisé fin 2021. Cela représente près de 70 km de voirie qui s'ajoutent. La réfection de certains chemins a déjà été planifiée dans le budget de 2021.

ENTRETIEN DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

Les chemins de randonnée

En 2021, l'entretien des 358 km de chemins de randonnée pour les 29 communes a été réalisé par la régie communautaire sur le secteur de Prayssas ainsi que par l'ESAT de Saint Léon sur les autres secteurs.

Les voies communales

Comme chaque année les travaux hors prestations de services concernent en grande majorité l'entretien de la chaussée que ce soit de la grosse ou petite réparation de voie ou du balayage.

En plus des petites réparations qui peuvent s'effectuer par temps plus frais, des travaux de Point à temps émulsion (technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule) ont été effectués en interne sur les voies suivantes pendant la belle saison :

COMMUNES	VOIES COMMUNALES
Aiguillon	Rue Anatole France, rue de Cheratte, rue Mozart, rue Rasmus Durrieu, rue Surcouf, tour de ville Saint-Côme, VC 18, VC 22, VC 39, VC 40, VC 43, VC 47, VC 48, VC 53, VC 54, VC 91
Ambrus	Tour de ville, tour de l'église
Bazens	Centre-ville, parking école, VC 1, VC 5, VC 7
Bourran	VC 101, VC 102, VC 104, VC 15, VC 22, VC 522
Clermont-Dessous	Allée des pêcheurs, Puymasson, VC 1, VC 102, VC 109, VC 8, VC 4
Cours	VC 2, VC 201, VC 4
Damazan	Boulevard Charles de Gaulle, entrée de ville, La couronne, Route de Mahourat, VC 106, VC 107, VC 7
Frégimont	Cour de l'école, tour de Ville, VC 115
Galapian	Crabé, lac Ganet, lotissement, tour de ville, VC 105, VC 11, VC 7
Granges-sur-Lot	VC 8
Lacépède	VC 2, VC 201, VC 202, VC 203, VC 204, VC 5, VC 6, VC 501
Lagarrigue	VC 103, VC 17
Laugnac	VC 2, VC 4
Lusignan-Petit	VC 7, VC 9
Madaillan	VC 1, VC 2, VC 202, VC 5, VC 6
Monheurt	VC 3, VC 5, VC 502

Montpezat	VC 101, VC 11, VC 3, VC 4, VC 5, VC 501, VC 502, VC 6, VC 7
Nicole	VC 505
Port-Sainte-Marie	Impasse des Écuries, rue du centre, tour de ville, VC 10, VC 101, VC 103, VC 105, VC 11, VC 110, VC 12, VC 2, VC 7
Prayssas	VC 202
Puch-d'Agenais	Traversée VC 201, VC 1, VC 103, VC 104, VC 108, VC 508
Razimet	VC 2
Saint-Laurent	Lotissement Lamothe, route du Paravis, rue Belle Ile, rue du Silence
Saint-Léger	Rue Port de Pascau
Saint-Léon	Les réparations nécessaires en 2021 ont pu se faire avec de l'enduit à froid et le tour de ville a été fait en juin 2022
Saint-Pierre-de-Buzet	VC 101, VC 201, VC 4
Saint-Salvy	Tour de ville, VC 1, VC 102
Saint-Sardos	VC 1, VC 102, VC 2, VC 3, VC 4, VC 5, VC 501, VC 502
Sembas	VC 1, VC 504

- ✓ Les bas cotés sont aussi pris en compte avec des travaux de pelle mécanique comme le curage de fossé, le terrassement ou le pontage.
- ✓ L'entretien de la signalisation routière se fait tout au long de l'année, avec la vérification et la maintenance des panneaux de circulation ainsi que le marquage routier au sol.
- ✓ Avec la période hivernale une campagne d'élagage s'est également tenue afin de sécuriser les abords des routes des risques liés aux arbres.
- ✓ De plus après chaque grosse intempérie les équipes interviennent pour nettoyer les coulées de boues sur les routes ou au pire comme en février 2021 après la décrue de la Garonne pour remettre en état les voies le plus vite possible.



Les travaux sous traités

- ✓ La préparation et la mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche ont été sous-traitées à l'entreprise EIFFAGE suite au marché public passé en 2021 pour 1 an.

Les voies communales suivantes ont été refaites en 2021 :

COMMUNES	Voies Communales	Superficie m ²
BAZENS	VC 104	600,00
PORT SAINTE MARIE	VC 16	1 377,00
AIGUILLON	VC 35	2 952,00
AIGUILLON	VC 54	1 390,00
AMBRUS	VC 2	1 386,00
AIGUILLON	VC 116	1 935,00
GALAPIAN	VC 101	1 288,00
FREGIMONT	VC 107	945,50
AIGUILLON	Rue Jean de la Fontaine	504,00
MADAILLAN	VC 6	6 750,00
PRAYSSAS	VC 8	1 300,00
		20 427,50 m²

- ✓ Le faucardage des voies est également sous-traité.

L'entretien s'effectue 3 fois par année :

- ✓ **Avril-mai** : Fauchage des accotements et visibilité

Réduction d'hauteur d'herbe sur accotement, sur une largeur de 1,80 m minimum et sur les 2 côtés de la voie communale. Des surlargeurs seront traitées sur les sections où il convient d'intervenir pour améliorer la visibilité.

- ✓ **Juin-juillet** : Fauchage des accotements et visibilité

Réduction d'hauteur d'herbe sur accotement, sur une largeur de 1,80 m minimum et sur les 2 côtés de la voie communale. Des surlargeurs seront traitées sur les sections où il convient d'intervenir pour améliorer la visibilité

- ✓ **Octobre-novembre** : Débroussaillage des talus et accotements

Fauchage et élimination des végétaux résistants (ronciers, buissons, arbustes) sur l'accotement, le fossé et le talus, sur les 2 côtés de la voie.

Secteurs	Communes	KM Total	Entreprise
SECTEUR 1	Damazan, Razimet, Puch-d'Agenais, Monheurt, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet, Ambrus	127,5	ID VERDE
SECTEUR 2	Aiguillon, Nicole, Lagarrigue	75,6	SARL TP AVI NET
SECTEUR 3	Port-Sainte-Marie, Saint-Laurent, Clermont-Dessous, Bazens, Frégimont, Saint-Salvy, Galapian, Bourran	137	SARL MARMIE ET FILS
SECTEUR 4	Prayssas, Lusignan-Petit, Madaillan, Laugnac, Sembas, Cours, Montpezat d'Agenais, Lacépède, Saint-Sardos, Granges-sur-Lot	180,4	LANNELONGUE

Compétence
optionnelle



Gestion et entretien du vélodrome du Betbèze

99



VÉLODROME DE BETBÈZE

Le vélodrome du Betbèze à Damazan est désormais connu sous le nom « Vélodrome de Damazan et du Confluent » depuis la rénovation de la piste en 2007. C'est une structure unique dans le grand Sud Ouest par sa taille (375 m en longueur pour 5,5 m en largeur).

Le vélodrome est d'un grand intérêt communautaire pour la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas. c'est pourquoi elle en assure l'entretien et la gestion pour les tribunes et la piste cyclable.

Les années successives de 2017 à 2019 ont été consacrées à la mise en accessibilité de ces deux espaces.



Les 6 jours de Damazan

LES 6 JOURS
Minimes Cadets Juniors Séniors Masters
DE DAMAZAN
Vélodrome communautaire du Confluent
2021

23/01 . 30/01 . 6/02
13/02 . 20/02 . 27/02

DAMAZAN *Entrée gratuite*
Buvette

14h00

Communauté de communes
du Confluent et
Coteaux de Prayssas

PLUS D'INFO SUR WWW.C047FFC.FR

La compétition de cyclisme s'est déroulée sur 6 samedis à 14h00 les 23 janvier, 30 janvier, 6 février, 13 février, 20 février et 27 février 2021.

Compétence
optionnelle



Action sociale et soutien aux associations

101

Vice-président :
José ARMAND



Convention Territoriale Globale
Communauté de communes du
Confluent et des coteaux de Prays

CTG



Relais Petite Enfance

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG)

- ✓ petite enfance
- ✓ enfance-jeunesse
- ✓ animation vie sociale
 - ✓ parentalité
 - ✓ accès aux droits

Gestion du Relais Petite Enfance (RPE)

Accueil, information et
accompagnement pour les :

- ✓ parents
- ✓ assistantes maternelles
- ✓ jeunes enfants

Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Soutien aux associations pour des manifestations d'intérêt communautaire

Apprentissage natation élèves cycle 2

Prise en charge du coût des
entrées et du transport

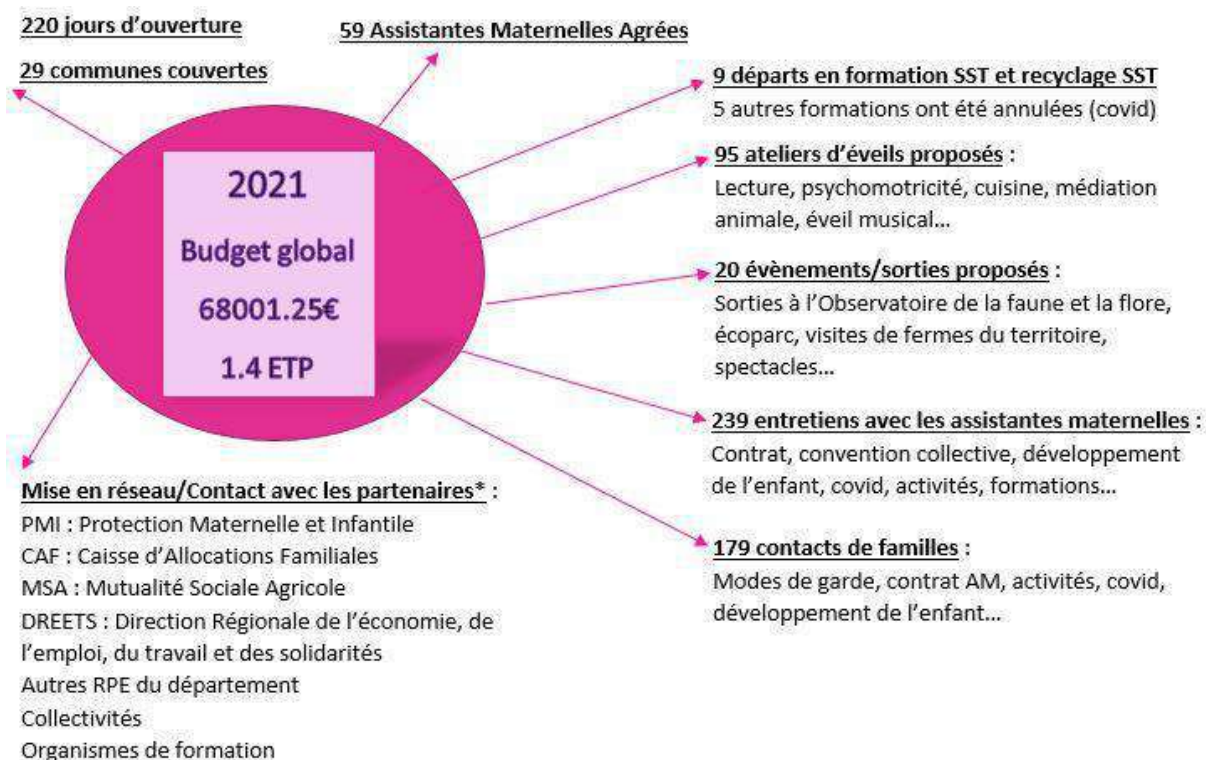
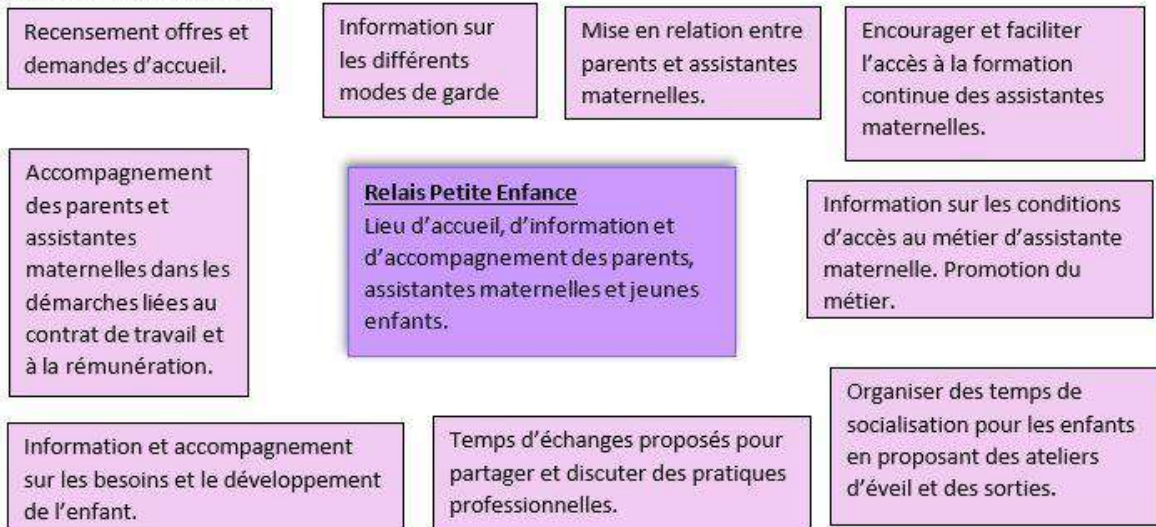
Soutien au 7^{ème} art : « Noël au Cinéma »

Prise en charge du coût des
entrées et du transport

RELAIS PETITE ENFANCE (EX RAM)

Le Relais Petite Enfance est un service itinérant sur le territoire de la Communauté de communes. Les ateliers d'éveil sont proposés sur Aiguillon, Prayssas et Damazan. Des permanences, exclusivement sur rendez-vous, ont lieu sur Aiguillon et Prayssas, possibilité sur les autres communes sur demande.

RAPPEL DES MISSIONS



Sur l'année ce ne sont pas moins de **72 enfants** et **55 assistantes maternelles différents** qui ont participé aux ateliers.

Le contexte sanitaire n'a pas permis un retour des ateliers ouverts aux parents.

Le Relais a également accompagné des professionnelles pour 3 projets de création de Maison d'Assistants Maternelles.



Balade à l'orée du bois



Atelier Patouille



Observatoire de la Faune et la Flore



Visite à la ferme



Atelier contes



Atelier transvasement semoule

QUELQUES DÉFINITIONS

PMI

Le service de **Protection Maternelle et Infantile** organise, au niveau départemental, des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.

Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il participe, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.

CAF

Une **Caisse d'Allocations Familiales** est un organisme de droit privé à compétence départementale chargé de verser aux particuliers des prestations financières à caractère familial ou social (prestations légales), dans des conditions déterminées par la loi.

Notamment, le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) qui permet de financer une partie des dépenses liées à la garde de l'enfant de moins de 6 ans.

La Caf accorde également des prestations dites extralégales dans le cadre de sa politique d'action sociale pour inciter et accompagner les acteurs locaux, principalement les collectivités locales et les associations, à développer des services adaptés aux besoins des familles (crèches, centres de loisirs, actions de soutien à la parentalité, animation de la vie sociale...).

MSA

La **Mutualité Sociale Agricole** a les mêmes rôles et fonctions que la CAF. Les particuliers bénéficiaires dépendent du Régime agricole.

DREETS

La **Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées au droit du travail. Les parents employeurs et les assistantes maternelles sollicitent régulièrement le service pour des questions juridiques concernant le contrat de travail.

AIDE AU MAINTIEN AU DOMICILE

La Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas verse une subvention de 10 000 € annuellement répartie entre les trois ADMR du territoire et l'UNA.

En cette année exceptionnelle de crise COVID-19, une subvention complémentaire a été versée à ces associations qui ont œuvré pour maintenir présence et soins au domicile des personnes âgées.

En 2021 ce sont donc **25 000 €** au total, qui ont été versés.



AIDE AUX COMMUNES

106

En 2021 :

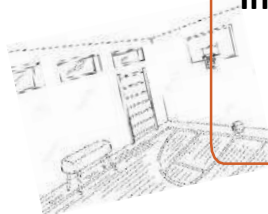
Infrastructures scolaires

97 260,00 €



Infrastructures sportives

67 737,78 €



Prêt de matériel pour les événements locaux

Lien avec les services techniques

AIDE AUX ASSOCIATIONS



Dans le cadre des compétences optionnelles de l'intercommunalité, les associations peuvent bénéficier de subventions pour l'organisation de fêtes ou de manifestations culturelles et sportives, pour le fonctionnement d'associations employant des salariés et ayant un champ d'action intercommunal.

19 associations ont bénéficié des subventions pour l'organisation d'événements en 2021 pour un montant de **123 670,00€**.

Aide au fonctionnement

Nom de l'association	Montant versé en 2021
École de musique du Confluent	62 000 €
Union Rugby Confluent	4 600 €
Basket Club Portais Laurentais	4 600 €
Confluent Foot 47	4 600 €
Cinéma du Confluent	20 000 €
Total	95 800 €

Fêtes et manifestations d'intérêt communautaire

107

Nom de l'association	Événement	Montant versé en 2021
UFOLEP 47	Playa Tour à Damazan	1 500 €
CAM	Festival des aquarelles	2 500 €
Cinéma du Confluent	Rencontres Ciné-voyageur	1 500 €
SCA Général	Forum des sports	1 500 €
O Lieu	Marché - Expo - Concert	300 €
ASCA Lagarrigue	Marché artisanal	250 €
ASL Lagnac	Festi Foot	1 500 €
L'outil en main	Initiation métiers	600 €
Asso des Amis de St Jean et des vieilles pierres	Exposition et concerts	450 €
Les Phares de la cité ducale	Circuit voitures et motos anciennes	450 €
Garonna Show		5 000 €
Sport Nature des Coteaux de Prayssas	Trail des Coteaux	170 €
Institut Marc de Ranse	Festival de musique classique	750 €
Atouts crins	Circuit sauts d'obstacles	800 €
COP-T	Répare-café	2 500 €
Comité Départemental du Cyclisme	Defi47	8 000 €
Paysages et Patrimoines du Confluent et des Coteaux de Prayssas	Sorties et découvertes du patrimoine	100 €
Total		27 870 €

APPRENTISSAGE NATATION ÉLÈVES CYCLE 2

Notre territoire intercommunal ne disposant pas de piscines ouvertes pendant la période scolaire, les écoles se déplacent vers plusieurs piscines du département.

Les communes des 12 écoles de cycle 2 concernées sont Aiguillon, Bazens, Bourran, Clermont-Dessous, Damazan, Frégimont, Galapian, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat, Port-Sainte-Marie et Saint Laurent.

Pour l'année scolaire 2021-2022, ce sont 335 élèves accompagnés de 39 adultes encadrants qui ont participé au programme pour un budget de **12 000 €**.



NOËL AU CINÉMA

Les séances prévues en décembre 2021 ont été reportées au printemps 2022 en raison de l'évolution du contexte sanitaire.

Pour la première fois, l'opération bénéficie du soutien financier de la Mutualité sociale agricole (MSA), à hauteur de 50% des dépenses prévues.

COORDINATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

À compter du 1^{er} janvier 2022, le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) qui englobe un champ thématique plus important : petite enfance, enfance-jeunesse, animation de la vie sociale, parentalité et accès aux droits. L'intercommunalité a fait le choix d'intégrer les missions liées à la CTG au poste existant de coordinateur de l'Action sociale et de l'Enfance-jeunesse.

Recruté en septembre 2021, Benoit BERNES, le coordinateur a eu comme objectif de finaliser le diagnostic CTG avant la fin de l'année civile et de présenter les résultats en Comité de pilotage. Entre octobre et décembre, le diagnostic a été finalisé en plusieurs étapes :

- ✓ Étude des données statistiques de la population du territoire
- ✓ Recensement et analyse de l'offre existante
- ✓ Consultation de la population à travers un questionnaire qui a atteint 559 réponses (formats numérique et papier)
- ✓ Consultation des partenaires institutionnels, d'élus et des acteurs de terrain : 52 personnes rencontrées

Les résultats ont été présentés en comité de pilotage, les prochaines étapes ont été définies : groupes de travail pour définir les objectifs et actions à mettre en place, temps de concertation des partenaires et finalisation de la rédaction.

Ne disposant pas des compétences relatives aux thématiques de la CTG, la Communauté de communes est dans un rôle de facilitateur pour les acteurs, d'impulsion et de mise en relation via le poste de coordinateur.

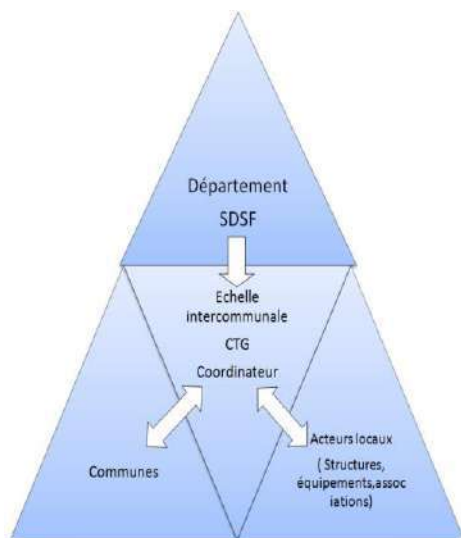


Schéma départemental et CTG



Comité de pilotage CTG 15/12/2021



France services

111



Ouverture France Services du Confluent

PRÉSENTATION



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

« France Services c'est le retour du service public au cœur des territoires. » (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>)

Suite au Grand Débat National de 2019, le Gouvernement décide de mettre en place des Espaces France Services. Ces espaces visent à rendre le service public plus accessible en permettant à chaque usager d'avoir, à 30 minutes maximum de son domicile, un accompagnement dans ses démarches du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'ensemble du territoire compte désormais plus de 2 000 France Services qui garantissent un soutien à la population dans leurs démarches administratives et leur accès au numérique mais également des offres internes à leurs structures qu'elles soient administratives ou de convivialité.

Installée dans ses nouveaux locaux, 30, rue Thiers à Aiguillon (47190), depuis février 2021, la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est dotée de l'Espace France Services du Confluent, ouvert à tous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, depuis le 7 décembre 2021.

DATES CLÉS

- ✓ Lancement du projet : juillet 2021
- ✓ Audit : 24 septembre 2021
- ✓ Labellisation : octobre 2021
- ✓ Ouverture : 7 décembre 2021

FINANCEMENTS

- ✓ Subvention DETR : 9 820,60€ - Destinée à faire l'acquisition de matériel informatique, de signalétique et de mobilier intérieur adaptés à l'Espace France Services
- ✓ Subvention FNADT et FNFS 2021 : 15 000€ - Destinée au fonctionnement de l'Espace France Services

ÉQUIPE

L'Espace France Services est composé de deux conseillères : Clélia BOCHER, chargée d'Accueil de la Communauté de communes, et mise à disposition de l'Espace France Services, et Angélique BITONE recrutée le 1^{er} décembre 2021 pour compléter l'équipe. Ces deux agents ont suivi une formation socle de 2,5 jours, ainsi qu'une formation métier de 3 jours afin d'accompagner au mieux les administrés.

PARTENAIRES

Les Espaces France Services travaillent en étroite collaboration avec des partenaires par le biais de conventions.

L'espace France Services du Confluent s'est associé à :

- ✓ 9 partenaires nationaux : l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental d'Accès au Droit, Pole Emploi, la Direction Départementale des Finances Publiques et La Poste.
- ✓ 1 partenaire local : le Conseil Départemental et notamment les Centres Médico-Sociaux

FONCTIONNEMENT

L'espace France Services du Confluent est ouvert à tous, quelque-soit la commune de domiciliation. Un guichet d'accueil permet de renseigner et d'orienter les usagers, un espace libre-accès est à disposition du public pour réaliser leurs démarches en toute autonomie et un bureau de confidentialité est destiné à l'accompagnement individuel, sur rendez-vous.



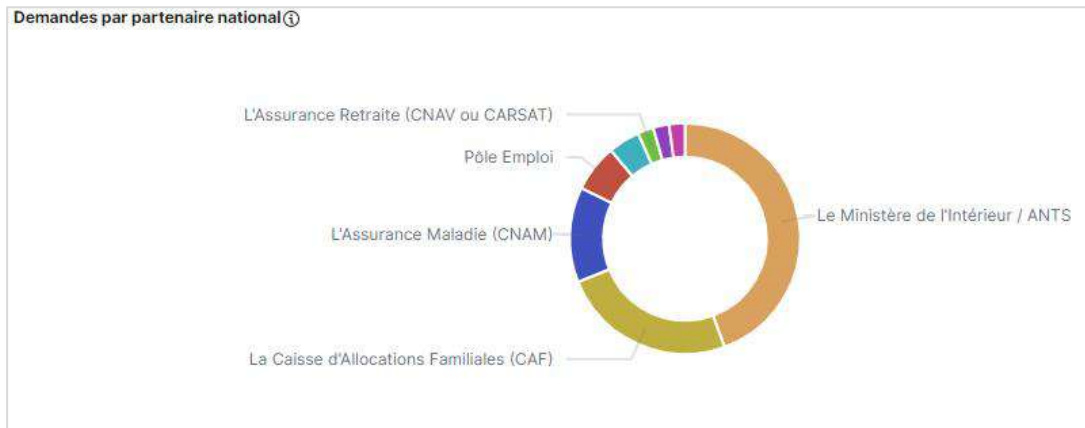
CHIFFRES DEPUIS L'OUVERTURE

Source : plateforme France Services - données du 07/12/2021 au 20/01/2022 inclus:

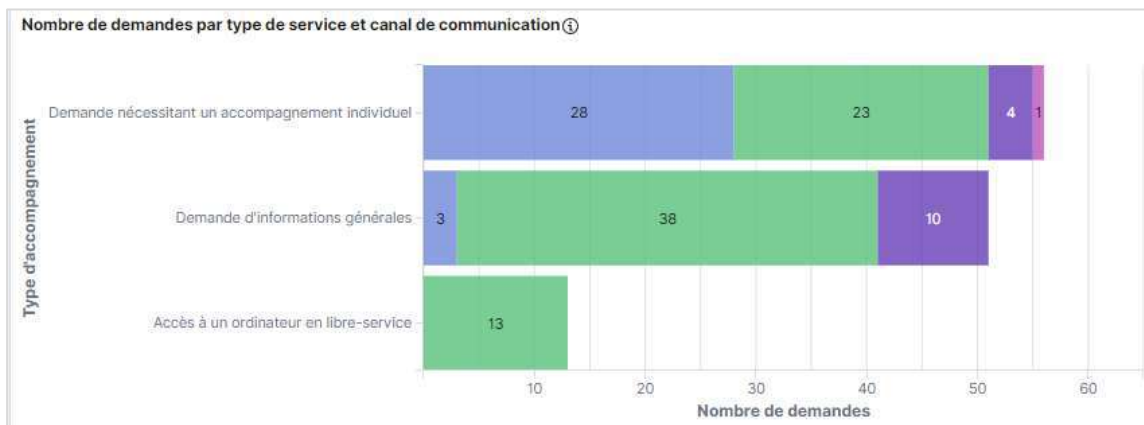
Nombre de demandes depuis l'ouverture et moyenne quotidienne

Nombre total de demandes ⓘ	Moy. par jour ⓘ
120	3,87

Répartition des demandes par partenaire

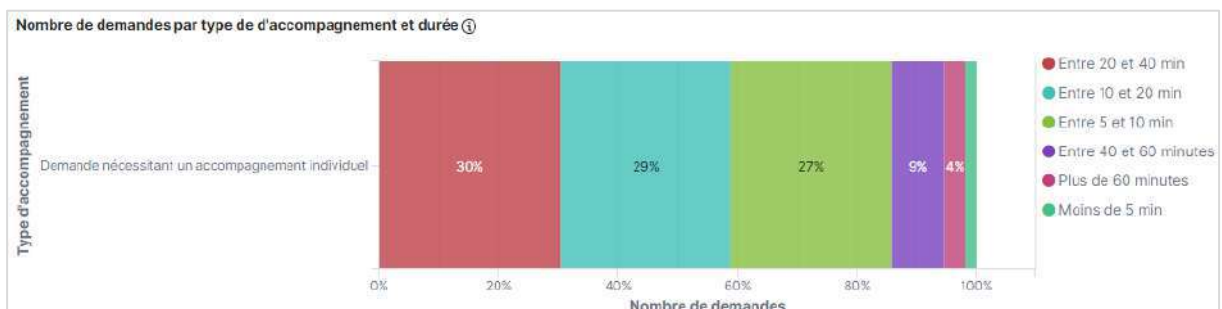


Répartition des demandes par type

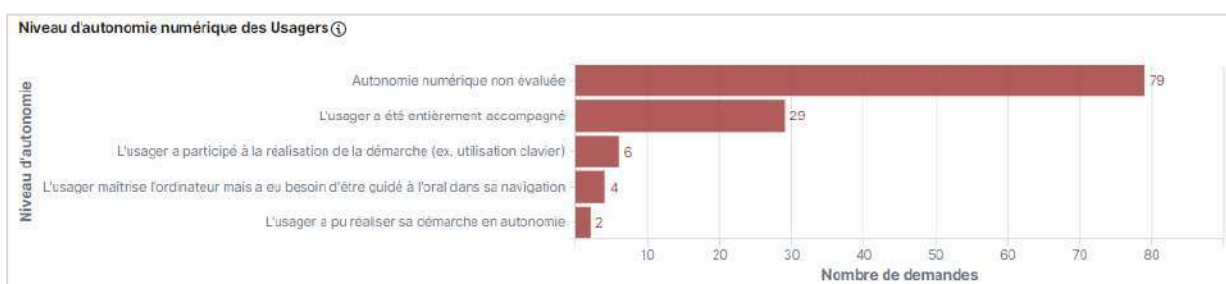


114

Durée des accompagnements



Niveau d'inclusion numérique



Annexes



Extraits du compte administratif 2021

Document complet consultable au siège
de la Communauté de communes du
Confluent et des Coteaux de Prayssas à
Aiguillon.



Rapport annuel d'activité du SMICTOM Lot-Garonne-Baïse



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC Confluent Coteaux de Prayssas - CC Confluent Coteaux de Prayssas (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006892200059

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 389 122,15	G	6 865 819,97
	Section d'investissement	B	1 178 791,40	H	722 795,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 061 158,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	708 025,10 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	7 567 913,55	= G+H+I+J	9 357 799,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	690 992,00	L	291 577,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	690 992,00	= K+L	291 577,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 389 122,15	= G+I+K	7 926 978,92
	Section d'investissement	= B+D+F	1 869 783,40	= H+J+L	1 722 397,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 258 905,55	= G+H+I+J+K+L	9 649 376,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 690 992,00	L 291 577,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	291 577,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 972,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

CC Confluent Coteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	117 678,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
52	Opération d'équipement n° 52	0,00	0,00
57	Opération d'équipement n° 57	1 432,00	
59	Opération d'équipement n° 59	10 987,00	
61	Opération d'équipement n° 61	120,00	
64	Opération d'équipement n° 64	16 528,00	
66	Opération d'équipement n° 66	247 768,00	
67	Opération d'équipement n° 67	16 830,00	
68	Opération d'équipement n° 68	33 252,00	
70	Opération d'équipement n° 70	152 585,00	
73	Opération d'équipement n° 73	41 840,00	
26	Participat° et créances rattachées	36 000,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
		0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 198 734,00	1 120 424,57	0,00	0,00	78 309,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 725 677,00	1 509 237,00	0,00	0,00	216 440,00
014	Atténuations de produits	562 328,00	562 328,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 011 649,00	2 969 821,96	0,00	0,00	41 827,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 498 388,00	6 161 811,53	0,00	0,00	336 576,47
66	Charges financières	29 357,00	13 343,79	16 000,87	0,00	12,34
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	91,87	0,00	0,00	4 908,13
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 000,00	4 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	300 499,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 837 244,00	6 179 247,19	16 000,87	0,00	641 995,94
023	Virement à la section d'investissement (2)	816 638,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	169 837,00	193 874,09			-24 037,09
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		986 475,00	193 874,09			792 600,91
TOTAL		7 823 719,00	6 373 121,28	16 000,87	0,00	1 434 596,85
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	103 500,00	57 510,74	0,00	0,00	45 989,26
70	Produits services, domaine et ventes div	1 500,00	59 716,95	0,00	0,00	-58 216,95
73	Impôts et taxes	5 669 856,00	5 730 740,79	0,00	0,00	-60 884,79
74	Dotations et participations	742 207,00	810 706,66	0,00	0,00	-68 499,66
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	132 073,14	0,00	0,00	-32 073,14
Total des recettes de gestion courante		6 617 063,00	6 790 748,28	0,00	0,00	-173 685,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	55 498,00	75 071,69	0,00	0,00	-19 573,69
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 672 561,00	6 865 819,97	0,00	0,00	-193 258,97
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	90 000,00	0,00			90 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		90 000,00	0,00			90 000,00
TOTAL		6 762 561,00	6 865 819,97	0,00	0,00	-103 258,97
Pour information		(3) 1 061 158,95				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	110 380,00	30 684,43	15 972,00	63 723,57
204	Subventions d'équipement versées	154 345,00	150 000,00	0,00	4 345,00
21	Immobilisations corporelles	681 390,00	467 252,73	117 678,00	96 459,27
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 221 720,00	333 932,92	557 342,00	330 445,08
	Total des dépenses d'équipement	2 182 835,00	981 870,88	690 992,00	509 972,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 751,00	45 747,46	0,00	15 003,54
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	163 626,00	151 173,88	0,00	12 452,14
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 462,00			
	Total des dépenses financières	227 839,00	196 921,32	0,00	30 917,68
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 410 674,00	1 178 791,40	690 992,00	540 890,60
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	90 000,00	0,00		90 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	90 000,00	0,00		90 000,00
	TOTAL	2 500 674,00	1 178 791,40	690 992,00	630 890,60
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	480 971,00	166 073,00	291 577,00	23 321,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	480 971,00	166 073,00	291 577,00	23 321,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	262 751,00	362 426,11	0,00	-99 675,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 452,00	422,00	0,00	12 030,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00			
	Total des recettes financières	325 203,00	362 848,11	0,00	-37 645,11
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	806 174,00	528 921,11	291 577,00	-14 324,11
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	816 638,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	169 837,00	193 874,09		-24 037,09
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	986 475,00	193 874,09		792 600,91
	TOTAL	1 792 649,00	722 795,20	291 577,00	778 276,80

CC Confluent Coteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 708 025,10			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 120 424,57		1 120 424,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 509 237,00		1 509 237,00
014	Atténuations de produits	562 328,00		562 328,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 969 821,96		2 969 821,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	29 344,66	0,00	29 344,66
67	Charges exceptionnelles	91,87	24 041,21	24 133,08
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 000,00	169 832,88	173 832,88
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	6 195 248,06	193 874,09	6 389 122,15
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 747,46	0,00	45 747,46
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	151 173,86	0,00	151 173,86
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	333 932,92		333 932,92
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	30 684,43	0,00	30 684,43
204	Subventions d'équipement versées	150 000,00	0,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	467 252,73	0,00	467 252,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 178 791,40	0,00	1 178 791,40
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	57 510,74		57 510,74
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	59 716,95		59 716,95
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 730 740,79		5 730 740,79
74	Dotations et participations	810 706,66		810 706,66
75	Autres produits de gestion courante	132 073,14	0,00	132 073,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	75 071,69	0,00	75 071,69
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	6 865 819,97	0,00	6 865 819,97
	Pour information			1 061 158,95
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	362 426,11	0,00	362 426,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	166 073,00	0,00	166 073,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	422,00	0,00	422,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		24 041,21	24 041,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		169 832,88	169 832,88
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	528 921,11	193 874,09	722 795,20
	Pour information			708 025,10
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CC Confluent Côteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00											
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					3 595 717,06											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annulé de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 526 083,39				151 173,20	25 061,60	0,00	15 999,12	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 526 083,39				151 173,20	25 061,60	0,00	15 999,12	
043147G	N	0,00	A-1	1 250 000,00	15,00	EURIBOR	0,570	0,00	593,75	0,00	6 742,33	
07052933	N	0,00	A-1	15 000,14	4,07		2,400	3 333,32	410,00	0,00	64,00	
10000204373	N	0,00	A-1	8 335,59	0,89		2,250	8 336,63	381,95	0,00	63,13	
10000409817	N	0,00	A-1	315 413,80	14,70	EURIBOR	2,160	17 647,90	7 194,13	0,00	6 529,07	
10001728119	N	0,00	A-1	680 774,56	18,00	EURIBOR	0,880	34 764,36	6 296,74	0,00	482,59	
248182-1	N	0,00	A-1	0,00	0,00		4,510	28 503,30	1 285,45	0,00	0,00	
254131-1	N	0,00	A-1	18 616,67	1,08		4,690	17 784,54	1 707,31	0,00	797,99	
33120-1	N	0,00	A-1	0,00	0,00		4,550	11 336,53	515,81	0,00	0,00	
54411	N	0,00	A-1	142 447,59	15,00		1,140	8 506,91	1 679,17	0,00	399,72	
7062547-1	N	0,00	A-1	70 420,60	5,73		4,630	10 996,17	3 580,51	0,00	27,17	
8625590-1	N	0,00	A-1	19 229,41	3,99		3,800	4 375,58	866,99	0,00	649,53	
9111744-1	N	0,00	A-1	5 639,03	0,99		3,800	5 584,97	519,79	0,00	243,59	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de fixage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	9,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

CC Confluent Coteaux de Prayssas - Principal - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
166 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 528 043,39				154 173,20	25 061,60	0,00	0,00	15 996,12

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres Indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>turned</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 526 063,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c1668	Produits c1768	
Taux fixe (total)					0,00	0,00	
Taux variables simple (total)					0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT IV
A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamalgamé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type de taux (7)
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00		0,00		
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00		0,00		

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66711 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE
Confluent (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CC Confluent Coteaux de Prayssas (2)

Numéro SIRET : 20006892200034

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	106 079,71	G	632 894,00
	Section d'investissement	B	631 741,20	H	1 046 431,82
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	191 933,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 010 985,21 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 747 906,12	= G+H+I+J	1 871 259,48
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	68 663,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	68 663,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	106 079,71	= G+I+K	824 827,66
	Section d'investissement	= B+D+F	1 710 489,41	= H+J+L	1 046 431,82
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 816 569,12	= G+H+I+J+K+L	1 871 259,48

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
78	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	68 663,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	67 562,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CC Conf Cot de Prayssas - ZAE Confluent - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 101,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	80 910,00	68 733,41	0,00	0,00	14 176,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	38 322,30	0,00	0,00	1 677,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		120 910,00	105 066,71	0,00	0,00	15 854,29
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		120 910,00	105 066,71	0,00	0,00	15 854,29
023	Virement à la section d'investissement (2)	702 074,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 024,00	1 024,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		703 098,00	1 024,00			702 074,00
TOTAL		824 008,00	106 079,71	0,00	0,00	717 928,29
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	632 075,00	632 075,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		632 075,00	632 075,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	819,00	0,00	0,00	-819,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		632 075,00	632 894,00	0,00	0,00	-819,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		632 075,00	632 894,00	0,00	0,00	-819,00
Pour information		(3) 191 933,66				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	112 656,00	45 094,00	67 562,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 260,00	25 045,20	1 101,00	37 113,80
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	175 916,00	70 139,20	68 663,00	37 113,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	561 610,00	561 602,00	0,00	8,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	561 610,00	561 602,00	0,00	8,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	737 526,00	631 741,20	68 663,00	37 121,80
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	737 526,00	631 741,20	68 663,00	37 121,80
	Pour information	(2) 1 010 085,21			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	894,61	0,00	-894,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 044 514,00	1 044 513,21	0,00	0,79
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 044 514,00	1 045 407,82	0,00	-893,82
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 044 514,00	1 045 407,82	0,00	-893,82
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	702 074,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	1 024,00	1 024,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	703 098,00	1 024,00		702 074,00
	TOTAL	1 747 612,00	1 046 431,82	0,00	701 180,18

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espaces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1668 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66 733,41		66 733,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 322,30		38 322,30
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 024,00	1 024,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		105 055,71	1 024,00	106 079,71
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	45 094,00	0,00	45 094,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	25 045,20	0,00	25 045,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	561 602,00	0,00	561 602,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		631 741,20	0,00	631 741,20
Pour information				1 010 085,21
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	632 075,00		632 075,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	819,00	0,00	819,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		632 894,00	0,00	632 894,00
Pour information				191 933,66
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				191 933,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	894,61	0,00	894,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 044 513,21		1 044 513,21
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutrai. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 024,00	1 024,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 045 407,82	1 024,00	1 046 431,82
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CC Conf Cot de Prayssas -
GEMAPI (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CC Confluent Coteaux de Prayssas (2)

Numéro SIRET : 20006892200042

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	165 431,88	G	620 352,00
	Section d'investissement	B	84 653,76	H	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	250 085,64	= G+H+I+J	620 352,00
---------------------------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 849,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 849,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	165 431,88	= G+H+K	620 352,00
	Section d'investissement	= B+D+F	91 502,76	= H+I+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	256 934,64	= G+H+I+J+K+L	620 352,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	6 849,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	6 849,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	99 380,00	74 579,26	0,00	0,00	24 800,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 500,00	21 135,45	0,00	0,00	1 364,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	122 300,00	69 717,17	0,00	0,00	52 582,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		244 180,00	165 431,88	0,00	0,00	78 748,12
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		244 180,00	165 431,88	0,00	0,00	78 748,12
023	Virement à la section d'investissement (2)	375 074,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		375 074,00	0,00			375 074,00
TOTAL		619 254,00	165 431,88	0,00	0,00	453 822,12
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	445 745,00	446 843,00	0,00	0,00	-1 098,00
74	Dotations et participations	173 509,00	173 509,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		619 254,00	620 352,00	0,00	0,00	-1 098,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		619 254,00	620 352,00	0,00	0,00	-1 098,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		619 254,00	620 352,00	0,00	0,00	-1 098,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 000,00	30 654,96	0,00	39 345,04
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	305 074,00	53 998,80	6 849,00	244 226,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	375 074,00	84 653,76	6 849,00	283 571,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	375 074,00	84 653,76	6 849,00	283 571,24
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	375 074,00	84 653,76	6 849,00	283 571,24
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	375 074,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	375 074,00	0,00		375 074,00
	TOTAL	375 074,00	0,00	0,00	375 074,00

CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CC Conf Cot de Prayssas - GEMAPI - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	74 579,26		74 579,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 135,45		21 135,45
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	69 717,17		69 717,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	165 431,88	0,00	165 431,88
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	30 654,96	0,00	30 654,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	53 998,80	0,00	53 998,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	84 653,76	0,00	84 653,76
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	446 843,00		446 843,00
74	Dotations et participations	173 509,00		173 509,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	620 352,00	0,00	620 352,00
	Pour information			0,00
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006892200026	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s CC Confluent Coteaux de Prayssas
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 350,00	G	1 350,00	G-A	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00	H-B	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	1 350,00	Q=	1 350,00	=Q-P	0,00
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 350,00	= G+H+K	1 350,00		0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+I+L	0,00		0,00
	TOTAL CUMULE	=	1 350,00	=	1 350,00		0,00
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (6)		0,00		0,00

CC Confluent Coteaux de Prayssas - CC Conf Cot de Prayssas - Prestation de s - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 000,00	1 080,00	0,00	0,00	14 920,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	270,00	0,00	0,00	3 730,00
Total des dépenses de gestion courante		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		20 000,00	1 350,00	0,00	0,00	18 650,00
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 080,00		1 080,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	270,00		270,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 350,00	0,00	1 350,00

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 350,00
---	-----------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 350,00		1 350,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 350,00	0,00	1 350,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 350,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
461			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

AVANT-PROPOS

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT.....	4
--------------------------------	----------

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB	5
-----------------------------	----------

1. LES MISSIONS	5
2. L'ORGANISATION TERRITORIALE	6
3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION.....	7
4. LES RESSOURCES HUMAINES.....	8
5. LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES DÉCHETS	9
6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS	10

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	22
---	-----------

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	23
2. LES DÉCHETS RECYCLABLES.....	27
3. LES DÉCHETS VERTS	32
4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)	34
5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	36
6. BILAN.....	42

CHAPITRE 3 :

LA SITUATION FINANCIÈRE	44
--------------------------------------	-----------

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....	44
2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES	49
3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS.....	51
4. MONTANT ANNUEL 2021 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾	52

CHAPITRE 4 :

PERSPECTIVES 2022.....	53
-------------------------------	-----------

AVERTISSEMENT

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2021 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

EDITO DU PRÉSIDENT

Apporter un service efficient, s'inscrire dans les objectifs réglementaires de prévention et maîtriser les finances publiques tels sont les principaux objectifs du syndicat pour une gestion durable de nos déchets.

Chacun à notre niveau, nous pouvons prendre part et agir ensemble pour être en capacité d'y répondre.

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, pour les 6 prochaines années autour de 6 grands axes, réaffirme la volonté forte du syndicat d'intensifier, aux côtés de tous les acteurs, la réduction, le tri et la valorisation de nos déchets. L'une des priorités étant la diminution de la quantité de nos ordures ménagères résiduelles (sac noir) en raison de leurs coûts d'élimination de plus en plus élevés.

L'année 2021 a également été marquée par la construction et la mise en service d'un quai de transfert sur la zone d'activité de Cantiran à Vianne. Suite à la fermeture de l'installation de traitement locale de Nicole, cet équipement de transit est indispensable pour l'optimisation des transports. Il permet d'accueillir notamment les ordures ménagères résiduelles afin de les acheminer par camions remorques de grande capacité vers les unités de traitement dédiées.

Dans un avenir à court et moyen terme, de nouveaux enjeux nous attendent : simplification du geste de tri sur les emballages en plastique, tri à la source des biodéchets et réflexions sur les évolutions de collectes pour une mise en place d'une tarification incitative.

**Sensibilisation, mobilisation et implication
nous permettront de relever, ensemble, les défis de demain**

Alain LORENZELLI
Président du SMICTOM LGB

CHAPITRE 1 :

LE SMICTOM LGB

1. LES MISSIONS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Prend en charge les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, en porte à porte ou en apport volontaire :

- Ordures Ménagères Résiduelles qui constituent la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers
- Déchets recyclables qui, une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables ont été transférés au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).



LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

Assure l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire syndical.

Ces espaces clos et gardiennés sont aménagés pour réceptionner les déchets occasionnels des usagers qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères résiduelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, végétaux, gravats...)

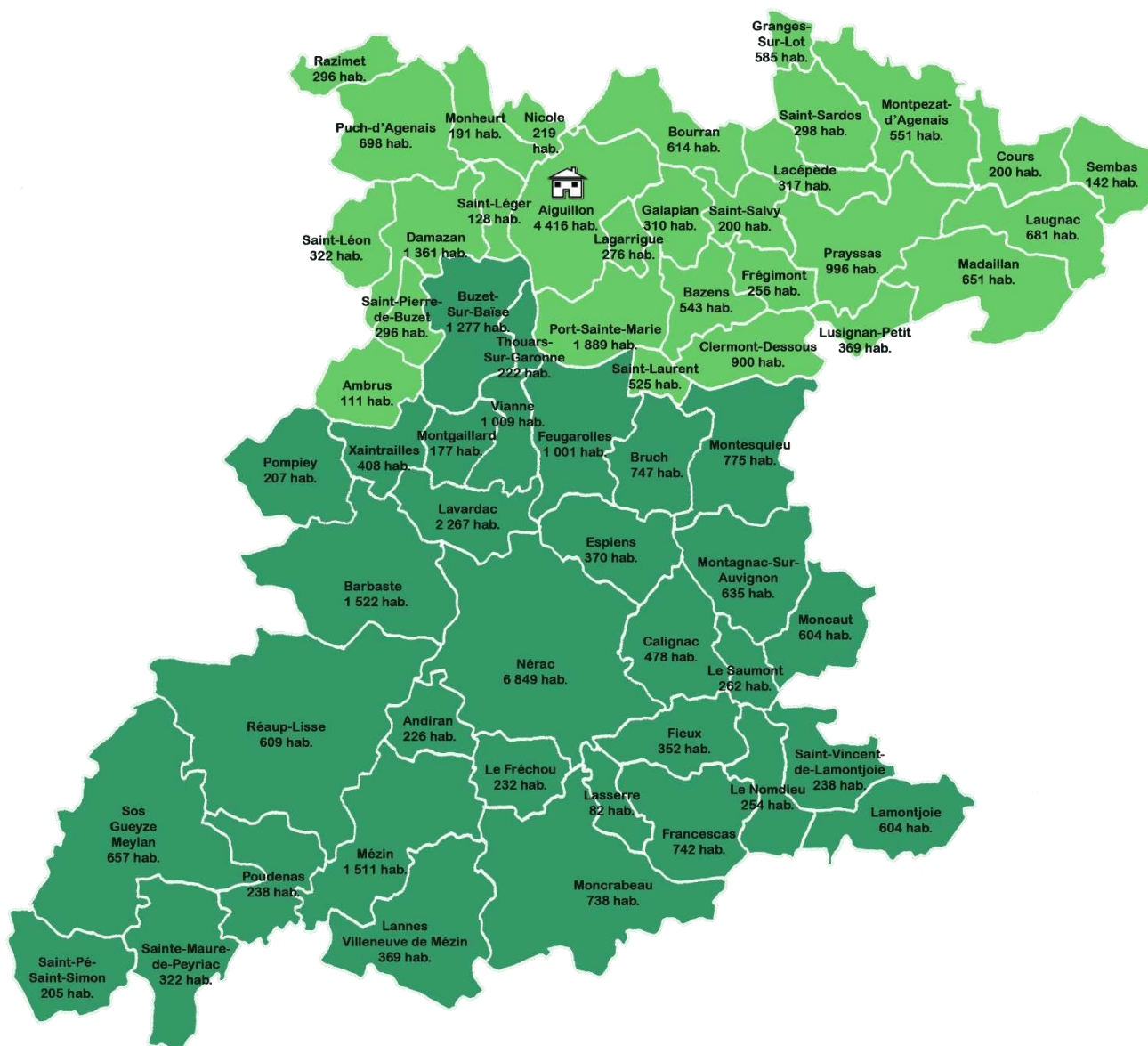


LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Mène des actions permettant de promouvoir les gestes pour réduire la production des déchets, sur la nécessité de les trier et de les valoriser :

- Sensibilisation du public avec des actions de proximité
- Interventions en milieu scolaire
- Participations à diverses manifestations publiques

2. L'ORGANISATION TERRITORIALE



Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas - 18 341 hab.
- Albret Communauté - 26 189 hab.
- Siègè du SMICTOM LGB

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

62 communes
44 530 habitants
1 122 Km²
40 hab./Km²

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
ALBRET COMMUNAUTE	33	26 189	27 153	741,7	35
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	29	18 341	18 810	380,6	48
Total	62	44 530	45 963	1 122,3	40

Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB

(Source INSEE : Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2021 – Référence statistique 2018)

3. DES ÉLUS AU CŒUR DE L'ORGANISATION

➔ LE COMITÉ SYNDICAL

Le SMICTOM LGB est administré par un comité syndical composé de 24 délégués titulaires et de 24 membres suppléants désignés par les communautés de communes adhérentes.

Il élit parmi ses membres le bureau syndical, définit la politique du Syndicat, vote le budget et décide des travaux.

Chacune de ses décisions fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

La liste des délégués est la suivante :



Comité Syndical du 26 mai 2021

Délégués désignés par Albret Communauté		Délégués désignés par la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Paulette LABORDE	Francis MALISANI	Jean-Pierre GENTILLET	Viviane BERNEDE
Valérie TONIN	Jean-Paul LABAT	Alain PALADIN	Alain MOULUCOU
Joël CHRÉTIEN	Nicolas CHOISNEL	Georges LEBON	Olivier REYNES
Robert LINOSSIER	Jacques LAMBERT	Patrick JEANNEY	Fabienne ADAMSON
Frédéric SANCHEZ	Michèle AUTIPOUT	François COLLADO	Bernard LAMBERT
Evelyne CASEROTTO	Pascal LEGENDRE	Christian GIRARDI	Christophe MELON
Henri De COLOMBEL	Lionel LABARTHE	Christian LAFOUGERE	Alain MAILLE
Alain LORENZELLI	Alain POLO	Michel MASSET	Patrick YON
Jean-Louis MOLINIE	Dominique BOTTEON	Daniel TEULET	Nathalie BUGER
Christophe BESSIERES	Joël AREVALILLO	Philippe LAGARDE	Jean-Pierre DESPERIERE
Isabelle SALIS	Laurence BENLLOCH	Aldo RUGGERI	Jean-Marie BOE
Didier SOUBIRON	Dominique HANROT	Jean-Marc LLORCA	Jean-Jacques BEAUCE

➔ LE BUREAU

Il prépare les décisions du Comité. Il se compose de 7 membres : le Président, entouré de 6 Vice-présidents, chacun en charge d'une commission.

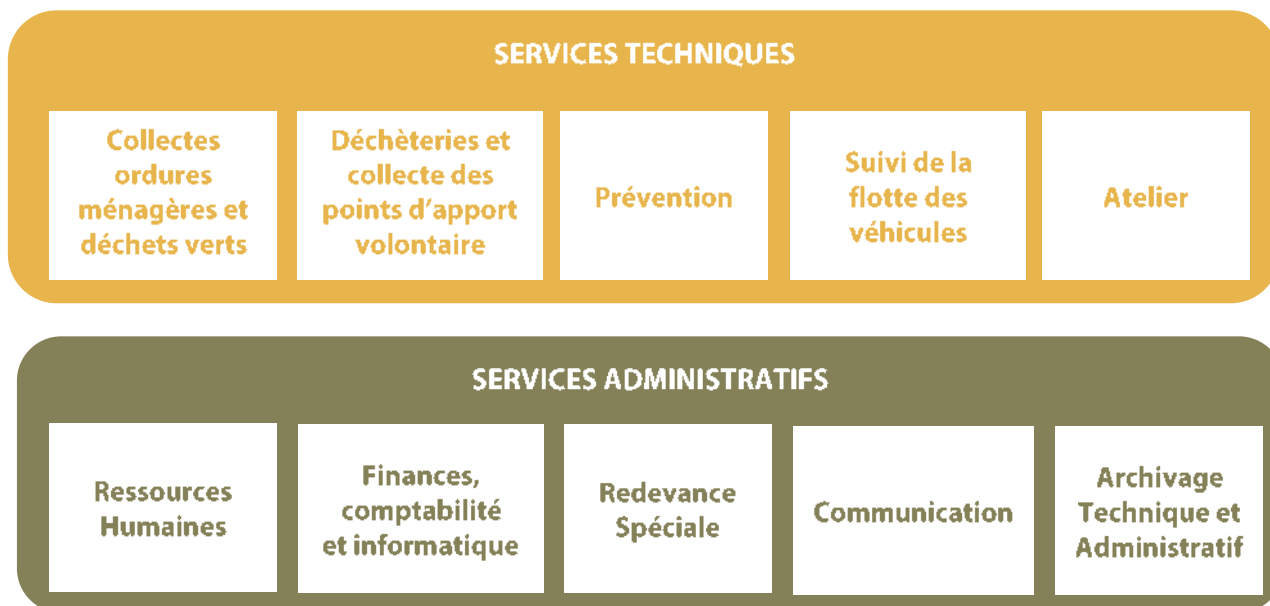
Depuis l'installation du comité syndical le 30 juillet 2020, sa composition est la suivante :

Le Président du SMICTOM LGB : Alain LORENZELLI		
Vice-président en charge de la commission « Collecte ordures ménagères/sélectives » : M. Philippe LAGARDE	Vice-président en charge de la commission « Administration générale » : M. Didier SOUBIRON	Vice-président en charge de la commission « Recherche et développement » : M. Christian GIRARDI
Vice-présidente en charge de la commission « Prévention et communication » : M ^{me} Valérie TONIN	Vice-président en charge de la commission « Déchèteries » : M. Jean-Pierre GENTILLET	Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines » : M. Christophe BESSIERES

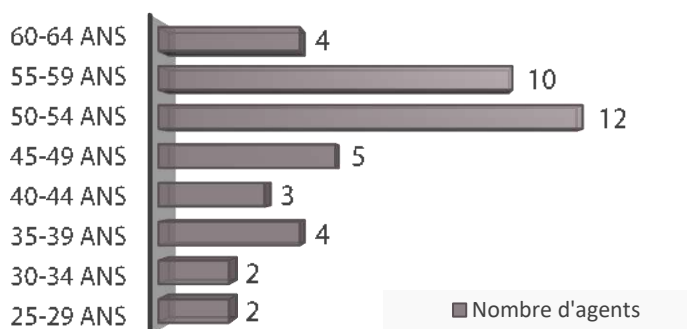
4. LES RESSOURCES HUMAINES

↳ LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

Fin 2021, le **SMICTOM LGB** comptait **42 agents** pour assurer les différentes missions :



L'effectif est composé de **81% d'hommes** (34 agents) pour **19% de femmes** (8 agents)



La pyramide des âges montre que **33% des agents ont atteint ou dépassé les 55 ans.**

Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements.

↳ FORMATION ET COMMUNICATION INTERNE

Durant la semaine du 15 au 19 novembre 2021, 17 agents ont suivi une formation interne de Sauveteur Secouriste au Travail financée par le Syndicat. Pendant deux jours, entourés de professionnels formateurs, ils ont pu apprendre les conduites à tenir et les gestes de premiers secours à porter à toute victime d'un accident ou d'un malaise au travail. À l'issue des évaluations, ils ont obtenu le certificat de sauveteur secouriste au travail valable au niveau national pour une durée de 24 mois.

La communication interne a également été développée : Réalisation d'une enquête auprès des agents, création et rédaction d'un journal d'information interne.



5. LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS

➔ S'INSCRIRE DANS DES OBJECTIFS NATIONAUX DE RÉDUCTION

La politique nationale de gestion des déchets s'est orientée ces dernières années vers un modèle d'économie circulaire visant à réduire l'utilisation de ressources naturelles et à diminuer la quantité de déchets produits.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015 fixe de nombreux **objectifs pour réduire et mieux valoriser les déchets** permettant ainsi de **diminuer de moitié la mise en décharge et d'atteindre 65% de valorisation matière et organique à l'échéance 2025**. Elle **visé également à trier davantage** notamment par l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et invite à une généralisation de la tarification incitative.

La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 **accentue ces objectifs nationaux en matière de réduction des déchets, de réemploi, de développement des solutions de tri et de lutte contre le gaspillage notamment alimentaire.**

Objectifs de réduction et de prévention

Moins 15% de déchets ménagers et assimilés par habitant **d'ici 2030** (par rapport à 2010)

Moins 50% de bouteilles en plastique pour boisson **d'ici 2030** (par rapport à 2010)

Moins 50% de gaspillage alimentaire dans la distribution et la restauration collective **d'ici 2025** (par rapport à 2013)

Réduire à 10% les quantités de **déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage pour 2035**

Fin de mise en marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

Objectifs de recyclage et réemploi

100% de plastique recyclé d'ici 2025

5% d'emballages réemployés d'ici 2023 puis **10% d'ici 2027**

Généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 (aux producteurs >5T/an dès le 1^{er} janvier 2023, déjà obligatoire depuis 2016 pour les producteurs >10T/an)

Valoriser énergétiquement au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière **d'ici 2025**

Elle **renforce également l'information des consommateurs** (indice de réparabilité, logo du tri...), **les exigences en matière d'écoconception pour les industriels**, le **pouvoir de police du maire** et **prévoit l'extension ou la création de nouvelles filières de collectes sélectives** (jouets, textiles sanitaires et couches culottes...)

➔ MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION

Les coûts de gestion des déchets seront vraisemblablement de plus en plus élevés dans les prochaines années en raison notamment du renforcement de la fiscalité et de la raréfaction des capacités d'élimination sur le département.

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** payée pour chaque tonne de déchets enfouis **va augmenter chaque année et quasiment tripler** (25 €HT/tonne en 2020, 37€HT/tonne en 2021, 45€HT/tonne en 2022 et jusqu'à 65€HT/T en 2025, soit un surcoût de 560 000€HT sur la base des tonnages de 2020).

D'autre part, la fermeture du centre d'enfouissement de Nicole au 1^{er} janvier 2021, lieu d'enfouissement des ordures ménagères jusqu'en 2020, entraîne une **hausse du coût d'élimination des déchets** liée notamment à l'augmentation des transports vers un autre exutoire.

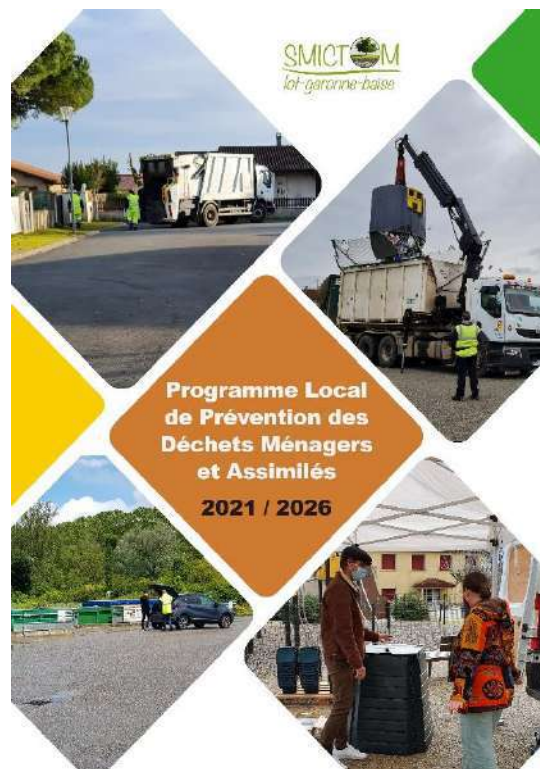
6. LES ACTIONS MENÉES POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

➤ PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021/2026

Le SMICTOM LGB s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2021-2026. Ce document définit, à l'échelle du territoire, les orientations stratégiques, les actions et les moyens à mettre à œuvre.

Il s'articule autour de 6 grands axes :

- Encourager l'éco exemplarité des administrations et des associations
- Développer la gestion de proximité des biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la réduction des déchets
- Donner une seconde vie aux objets
- Renforcer la communication



Validé le 4 octobre 2021 par la Commission Consultative d'Élaboration et de suivi et après consultation publique réalisée du 11 octobre au 10 décembre 2021, le PLPDMA 2021/2026 a été adopté par le Comité Syndical le 1^{er} mars 2022.

➤ INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le SMICTOM LGB a mené des actions auprès des différents acteurs du territoire en mettant l'accent sur le tri, la valorisation des déchets, la prévention et l'optimisation des collectes pour une efficacité du service à l'usager autour de 3 orientations.

Les objectifs étant de :

- Réduire en priorité les quantités de déchets résiduels qui sont enfouis de sorte à maîtriser les coûts de gestion en sachant que selon une étude de l'Ademe (MODECOM 2017) plus de 60% de déchets valorisables seraient encore jetés dans la poubelle noire
- Continuer d'encourager le tri des déchets recyclables
- Améliorer la valorisation des déchets (compostage, paillage, broyage,...)
- Renforcer la communication

La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets générés.

Elle porte aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit lors de sa fabrication et de sa distribution que sur la consommation et la réutilisation du produit.

Elle intègre également la gestion de proximité des déchets.



ORIENTATION 1 : FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Développement de l'usage du « Gourmet Bag »

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SMICTOM LGB a souhaité encourager l'usage du « Gourmet Bag » en proposant aux restaurants de son territoire de tester un kit comprenant des contenants et de supports de communication.

Lancée en 2020, cette démarche a été réalisée, dans le cadre du projet départemental de déploiement du « Gourmet bag », en partenariat avec l'association « Au Fil de Séounes », coordinatrice du projet et de ValOrizon, Syndicat départemental de traitement des déchets.

L'objectif est de démocratiser cette pratique et de sensibiliser au gaspillage alimentaire aussi bien les professionnels de la restauration que le grand public.

8 professionnels de la restauration se sont engagés dans cette action :

- Lycée Jacques de Romas à Nérac
- Restaurant Le Moulin des Saveurs à Nérac
- Restaurant Les Amis à Lavardac
- La Pizzeria La Roma à Nérac
- Hôtel De La Confluence à Damazan
- Restaurant L'Atypik à Vianne
- Restaurant Les Marronniers à Vianne
- Restaurant Le Basilic à Aiguillon

Le « Gourmet Bag », qu'est-ce que c'est ?

Le Gourmet bag est une marque mise à disposition par le service public afin de participer à la prévention du gaspillage alimentaire en restauration commerciale.

Gourmet bag, ou Doggy bag à la française, encourage les clients à emporter dans un contenant adapté leurs restes de repas du restaurant pour les terminer à la maison



"Kit de démarrage" reçu par les restaurants volontaires

Expérimentation du bokashi pour la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective

Dans le cadre de l'accompagnement des restaurants scolaires dans le tri et la valorisation des déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a établi un partenariat avec « Cultivons une terre vivante » (C-T-V) et Valorizon pour mener une expérimentation du bokashi sur 1 an auprès de 3 établissements scolaires volontaires.

Déroulement de l'opération

En lien avec les services scolaires et périscolaires, ce test a débuté en février 2021 sur l'école maternelle de Montagnac sur Auvignon, puis sur le Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac et en mars 2021 sur le collège de Lavardac.

Les déchets de préparation et les restes de repas sont placés au contact de digesteurs dans des conteneurs hermétiques de 120 L appelés « les lacto-bac-digesteurs ». L'association C-T-V met à disposition ces récipients, une fois par mois, il en assure la collecte et les achemine sur son exploitation pour une valorisation finale du produit.

Bilan et coût

Le coût de cette expérimentation s'est élevé à 6000€ financé à 50% par le SMICTOM LGB et 50% par Valorizon

Le « bokashi », qu'est-ce que c'est ?

Le bokashi est un engrais naturel formé à partir de matières organiques fermentées grâce à des micro-organismes efficaces (EM). Trier les déchets organiques et les transformer en bokashi permet de les détourner des ordures ménagères et de les réintégrer dans un cycle naturel pour enrichir les sols.



Mise en place du Bokashi sur l'école maternelle de Montagnac-Sur-Auvignon

ESTIMATION DU POIDS DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES durant l'année de test

✓ École maternelle de Montagnac -Sur Auvignon	0,6 T
✓ Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac	10,8T
✓ Collège de Lavardac	5,5T

Total: 16,9T

Suite à ce test, le collège de Lavardac et le Lycée Agricole Armand Fallières ont décidé de poursuivre et de financer ce mode de gestion des biodéchets. L'école maternelle de Montagnac Sur Auvignon a choisi de valoriser ses biodéchets sur la plateforme de compostage collective.

Expérimentation d'un déshydrateur pour la valorisation des déchets alimentaires de la restauration collective

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements de restauration collective dans le tri et la valorisation des déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a organisé et financé l'expérimentation d'un déshydrateur (capacité de 30kg) pour les gros producteurs de biodéchets.

Fin 2020 et début 2021, 5 structures (EHPAD de Port-Sainte-Marie, cité scolaire d'Aiguillon, collège de Port-Sainte-Marie, cité scolaire de Nérac et cuisine centrale d'Aiguillon) se sont portées volontaires pour le tester durant 1 mois.

Principe de fonctionnement du déshydrateur

Par ce procédé, les restes de repas et les déchets alimentaires issus de la préparation des repas (tout ce qui est biodégradable) sont déshydratés et transformés en une poudre sèche et inodore. Ce produit, représentant 1/5 du volume initial, au pouvoir fertilisant important est valorisable en compost ou biogaz.



Substrat obtenu après déshydratation des biodéchets

Bilan de l'opération

EHPAD de Port-Sainte-Marie et Cuisine centrale d'Aiguillon

L'EHPAD de Port-Sainte Marie et la cuisine centrale d'Aiguillon ont rencontré des difficultés.

Collège de Port-Sainte-Marie, Cité Scolaire d'Aiguillon et de Nérac

ÉTABLISSEMENT	CIBLE DE L'EXPERIMENTATION	ESTIMATION DU POIDS DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES en 1 mois de test
Cité scolaire d'Aiguillon	Biodéchets issus de la préparation des repas	526 kg
Collège de Port Sainte Marie	Biodéchets issus de la préparation et des restes de repas	371 kg
Cité scolaire de Nérac	Restes alimentaires des repas du service du soir	219 kg
TOTAL		1 116 kg

Le test a donné satisfaction à ces 3 établissements tant sur la facilité d'utilisation que sur l'efficacité.

La cité scolaire d'Aiguillon et le collège de Port Sainte Marie envisage de poursuivre le tri et la valorisation de leurs biodéchets.

Ces établissements dépendent respectivement du conseil régional et départemental. Des rencontres ont eu lieu pour leur présenter ce retour d'expérience et une réflexion de ces instances est en cours pour mettre en place une solution technique correspondant aux besoins des établissements scolaires.

Opération « adoptez un composteur pour votre jardin ! »

Le SMICTOM LGB continue d'accompagner les habitants du territoire syndical dans la pratique du compostage individuel et leur propose d'acquérir un composteur en plastique recyclé de 400L accompagné d'un bio-seau au tarif aidé de 15€.

Qu'est-ce que le compostage ?

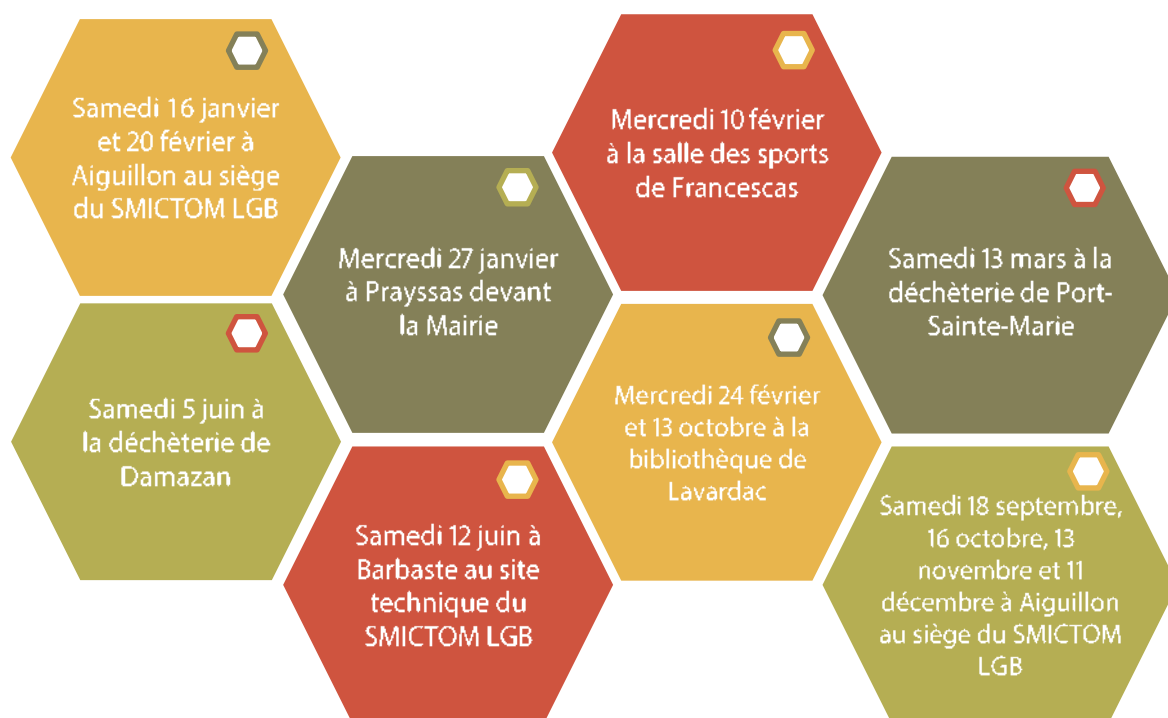
Le compostage est une transformation naturelle des déchets de cuisine et de jardin (épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse,) par l'action de vers de terre et de micro-organismes du sol (bactéries, champignons microscopiques...) en présence d'eau et d'oxygène. Ce procédé permet d'obtenir, après quelques mois de fermentation, un engrais 100% naturel et gratuit : le compost.

Très utile au jardin, il améliore la structure du sol, sa fertilité et son pouvoir en rétention d'eau (moins d'arrosage) tout en fournissant aux plantes les substances nécessaires à leur croissance.



Kit composteur proposé aux habitants

En 2021, près de 500 composteurs ont été distribués sur rendez-vous après inscription auprès du SMICTOM LGB au cours des journées suivantes :



Un agent était présent pour assurer une présentation du matériel et apporter des conseils et des astuces pour réussir un bon compost. Cette opération va se poursuivre sur l'année 2022.

Mise en place de site de compostage partagé

Le compostage collectif permet aux habitants qui ne disposent pas d'un jardin pour composter directement chez eux, d'apporter sur un site partagé leurs déchets alimentaires (épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, filtres et marc de café, sachets de thé, fleurs fanées,...) qui seront transformés après plusieurs mois en un fertilisant naturel pour les plantes et les sols.

Le SMICTOM LGB, en lien avec les intercommunalités et les communes, s'engage dans le développement de cette pratique afin de favoriser le compostage partout et pour tous. L'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères et donc de l'enfouissement.

Un premier site de compostage partagé a été installé rue des promenades à Montagnac-sur-Auvignon.

Il se compose de trois composteurs : un destiné à recevoir les déchets alimentaires, un second pour le stockage des matières sèches et un troisième pour la maturation du compost. Des panneaux ont également été implantés pour rappeler les bons gestes à adopter en partenariat avec ValOrizon (Syndicat départemental de traitement des déchets).

M. Guillaume MERLANT, élu de la commune en charge de la réduction des déchets est le référent du site pour veiller au bon fonctionnement du processus et répondre aux questions des utilisateurs.



*Explication du fonctionnement du site lors de son inauguration le samedi 29 mai 2021
© Christine Junie – La dépêche*

Avant l'aménagement des lieux, la mairie de Montagnac-sur-Auvignon et le SMICTOM LGB ont organisé une réunion d'information à destination des habitants du bourg sur la mise en place et les modalités de fonctionnement du site. Chaque participant a reçu un guide sur le compostage partagé et un bio-seau pour faciliter le transport jusqu'au composteur.

En 1 année d'utilisation, ce site a permis de détourner 2 tonnes de biodéchets des ordures ménagères résiduelles.

En fin d'année, un autre site a été mis en place à la MFR de Barbaste.

D'autres projets d'implantations sont également à l'étude sur plusieurs communes (Lavardac, Nérac, Thouars-Sur-Garonne et Prayssas).



*Site de compostage partagé
à la MFR de Barbaste*



ORIENTATION 2 : INCITER À LA RÉDUCTION ET AU TRI DES DÉCHETS

Réalisation d'un jeu concours pour les écoles

Le SMICTOM LGB a organisé un jeu concours sur le tri des canettes et des boîtes de conserve « le geste tri, un geste solidaire pour la planète et le handicap » afin de sensibiliser les enfants et les parents sur l'importance du tri

Cette opération a été menée du 20 septembre au 3 décembre 2021 auprès de 5 écoles élémentaires participantes (Barbaste, Buzet-Sur-Baïse, Montesquieu, Jean Rostand à Nérac et Xaintrailles). Des conteneurs de tri ont été installés sur chacune des écoles afin que les élèves puissent déposer un maximum de canettes et boîtes de conserves.

Cette action à la fois ludique et pédagogique s'est effectuée en partenariat avec l'association Récup K'net afin d'accompagner le geste de tri à un geste solidaire. En effet, les matériaux collectés par cette association ont été recyclés et l'argent récolté a été reversé à une association d'aide aux handicapés



Installation du conteneur de tri à l'école de Buzet-Sur Baïse en présence des enfants et de l'association Récup K'net

A l'issue du jeu, près de 600kg de boîtes de conserve et de canettes ont été collectées et l'association Récup K'net a pu reverser 125€ à l'ASAM (Association du Sport Adapté du Marmandais).

Avec près de 300kg, c'est l'école de Xaintrailles qui a collecté le plus d'emballages métalliques. Les élèves ont donc remporté le premier prix, une visite du site d'enfouissement de Monflanquin et une chasse au trésor « à la découverte de la bastide de Monflanquin » planifiées en juin 2022. Pour les remercier de leur participation, les autres écoles ont reçu, début 2022, un jeu de société sur la réduction des déchets et trois bacs bleu pour effectuer le tri des déchets.

Intervention du bus « Escape Game » en milieu scolaire et lors d'évènement locaux

Afin de susciter l'intérêt des jeunes, le **SMICTOM LGB est intervenu, le 24 septembre, au lycée Armand Fallières, dans les classes de 2nd et de 1ere** (environ 60 élèves) **et le 30 novembre, à la cité scolaire d'Aiguillon dans les classes de BTS** (environ 60 élèves).

Afin d'aller à la rencontre du public, il a **également participé à des manifestations locales** (journée verte du 5 juin à Feugarolles, journée sportive « Chrono47 » du 14 juillet à Lamontjoie et forum d'information et des services du 19 novembre à Vianne).



Chrono47 à Lamontjoie

Par équipe de 4 à 10 joueurs, les participants ont dû accomplir une mission en 30 minutes maximum pour sortir du bus. Pour cela, en faisant preuve d'esprit d'équipe et de réflexion, ils devaient trouver les indices dissimulés dans les pièces et résoudre les énigmes sur le tri des déchets, le réemploi et le gaspillage alimentaire.

Ce fût également l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets (réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation responsable, ...), de parler du tri et de présenter les missions du SMICTOM LGB.

Accompagnement des collectivités et des associations dans la mise en place d'action sur la réduction et la valorisation des déchets

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le **SMICTOM LGB a souhaité valoriser des initiatives locales** par des soutiens financiers.

Dans ce cadre, par délibération du 26 mai, le **comité syndical** a approuvé la création **d'une commission d'attribution de subventions aux collectivités ou associations ainsi qu'un règlement d'attribution.**

L'ensemble des projets présentés en commission le 22 juillet 2021 ont été retenus et 7 404€ de subventions ont été versées en 2021 pour aider :

- La commune de Nérac pour l'acquisition d'une bioBox T permettant une valorisation des biodéchets du restaurant scolaire de Jean Rostand, Marie Curie et de sa structure périscolaire ;
- Les communes de Razimet, Prayssas et Saint Léon pour l'achat de broyeurs pour aider à la mise en place d'une gestion de proximité et de valorisation des déchets verts.

Renforcement des outils et des supports de communion

• Lancement de notre page Facebook

Accessible depuis novembre 2021 à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/Smictomlgb/>, elle permet aux usagers de suivre régulièrement l'actualité et les actions du Syndicat ainsi que de relayer ou d'échanger sur les différents sujets traités relatif à la prévention, au tri et à la gestion des déchets.



• Le site Internet : www.smictomlgb.fr

Cette nouvelle version du site (lancée en octobre 2020) est un outil de communication évolutif à destination des usagers, des collectivités adhérentes et des partenaires.

Plus ergonomique et interactif, dès la page d'accueil, le menu, les articles à la une et les accès directs permettent à chacun de trouver facilement l'ensemble des informations les plus recherchées : astuces pour une meilleure gestion des déchets, gestes simples pour les réduire, consignes de tri, organisation des collectes et fonctionnement des déchèteries.



Sa présentation dynamique s'adapte à toutes les tailles des écrans (mobile, tablette, ordinateur) afin d'offrir une navigation simple et intuitive.

Il offre également la possibilité de consulter ou télécharger toutes les publications du SMICTOM LGB en ligne (guide pratique des déchets, guides et mémos tri, plaquettes d'information, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, calendriers de collecte des déchets verts).

• Informations régulières dans la presse

Des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de collecte sur les services existants ou la mise en place de nouveaux.

• Articles thématiques

Pour améliorer l'accès aux informations, le SMICTOM LGB propose aux communes et aux communautés adhérentes des articles sur la réduction et le tri des déchets diffusables sur l'ensemble de leurs supports de communication (site Internet, page Facebook, bulletin d'information...).

VOS DÉCHETS VERTS : UNE RESSOURCE POUR VOTRE JARDIN



Avec l'arrivée des beaux jours, tondeuses, tailles haies et sécateurs sont de sorties... Découvrez ces quelques solutions pratiques et économiques pour valoriser vos déchets verts directement chez vous. À la clé, de nombreux avantages : moins de déplacements en déchèterie, une meilleure protection des sols et des plantations, la production d'un engrais naturel, moins d'entretien et moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin.

1 LE PAILLAGE



Il consiste à recouvrir le sol avec des couches de végétaux finement hachés. Cette technique favorise la pousse des plantes, limite l'évaporation de l'eau et protège le sol des maladies.

2 LA TONTE «MULCHING»



Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe qui est hachée et directement redistribuée sur la pelouse.

3 LE COMPOSTAGE



Mélanger aux restes alimentaires et aux déchets de jardin, les déchets verts, en présence d'eau et d'oxygène, sont transformés par les micro-organismes présents dans le sol en compost.

4 LE BROYAGE



Les déchets verts peuvent être broyés à la tondeuse jusqu'à 1 cm de diamètre. Au cas où, il est préférable d'utiliser un broyeur.

+ D'INFOS sur notre site internet : www.smictomlgb.fr

Vos déchets verts : Une ressource pour votre jardin (mars 2021)

C'EST DÉCIDÉ JE COMPOSTE !
AVEC MON COMPOST, JE NOURRIS MON JARDIN, PAS MA POUBELLE !



Composter vos déchets verts et de cuisine, ce n'est pas compliqué et ça comporte de nombreux avantages :

- Avoir un compost naturel de qualité**
Plus la pleine d'acheter du terreau ou de l'engrais, vous fabriquez votre propre compost entièrement gratuit et 100% naturel, qui fertilisera vos jardins et la berge de votre jardin.
- Améliorer la structure des sols**
Le compost renforce l'humus du sol et permet d'améliorer ses propriétés physiques, sa fertilité et son pouvoir de rétention d'eau : plus grumeleux, ce dernier est plus facile à travailler, laisse mieux passer l'air et retient mieux l'eau.
- Réduire le volume des ordures ménagères**
Nos poubelles sont constituées de 30% de déchets organiques pouvant être valorisés par le compostage. Moins de déchets collectés et envoyés contribue à réduire les coûts de collecte et de traitement tout en limitant les impacts sur l'environnement.

LE SMICTOM LGB VOUS ACCOMPAGNE...

Tarif aidé 15 €

Le Syndicat vous propose d'acquiescer un kit composteur individuel au tarif aidé de 15 €.

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

service prévention du SMICTOM LGB au 06 77 60 50 46 du lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h

+ D'INFOS sur notre site internet : www.smictomlgb.fr ou par téléphone au 06 77 60 50 46

C'est décidé, je composte ! (septembre 2021)



DÉPÔTS SAUVAGES DES DÉCHETS : UN APPEL AU CIVISME

Ces dernières semaines, malgré les nombreuses actions en matière de prévention et de gestion des déchets, il a été constaté une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets sur les voies publiques du territoire syndical.

Ces actes d'incivilité qui nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux impactent également financièrement les collectivités et donc les usagers. C'est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien.

Tout dépôt sauvage de déchets au pied des conteneurs ou plus largement sur la voie publique ou dans la nature est un comportement intolérable d'autant plus que des solutions existent.

Un réseau de 7 déchèteries est accessible à l'ensemble des usagers dans le respect du règlement intérieur pour déposer ses déchets volumineux ou toxiques (métaux, cartons d'emballages, déchets verts, gravats, bois, mobiliers, déchets d'équipements électriques ou électroniques, piles, batteries...) en vue d'être valorisés en nouveaux objets, en compost, énergiquement ou à défaut d'être traités dans des filières spécialisées. Leur implantation et leur nombre permettant à chacun de s'y rendre facilement.

Par ailleurs, de nombreux points tri ont été implantés sur le territoire syndical afin que chacun dispose d'un lieu à proximité de son domicile ou sur un chemin emprunté régulièrement pour trier ses papiers et emballages recyclables et ainsi leur donner une seconde vie.

+ D'INFOS sur l'accès aux déchèteries et les corrigés de tri : www.smictomlgb.fr

Il est regrettable que les déchets sauvages de déchets sont possibles et évitables.

Dépôts sauvages des déchets : Un appel au civisme (juin 2021)

POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE, N'OUBLIONS PAS NOS BONS RÉFLEXES !

Cadeaux, sapsins, décorations ou préparation des repas, tour d'horizon des conseils et des astuces pour célébrer les fêtes de fin d'année en limitant les déchets.

CRÉER SON PROPRE SAPIN

Fait le sapin artificiel impossible à recycler, votre sapin coupé qui sera jeté quelques semaines plus tard, fabriquons-nous même notre sapin à partir de matériaux de récupération comme des palettes en bois, petits branchages ou cartons.

et pour la décoration...

Pensons à utiliser des matériaux naturels ou durables (Poinçons de pino, fruits, bâtons de cannelle, branchages, feuilles, décorations en bois ou en tissu...)

CHOISIR DES CADEAUX UTILES OU DURABLES

Privilégions des produits réalisés par nous-mêmes, par des artisans locaux, biomécaniques, menus cadeaux, bijoux en bois... ou des cadeaux écoresponsables ou dématérialisés (courses culturelles, tickets ou bouquets, cours de cuisine, de sport, de linguistique ou d'informatique...).

et pour les cadeaux...

Optons-nous vers des matières recyclables ou recyclées comme le format Farfetch (le point qui consiste à utiliser des tissus culturels, les pochettes cadeaux, boîtes en carton ou le papier journal).

MANGER LOCAL ET DE SAISON

Cuisinez avec des produits de saison, formez-vous pour ne pas être déballés en quantité à travers les boîtes, quantités pour éviter le gaspillage.

Pour la décoration de table, mettez sur le naturel et utilisez également la vaisselle, les nappes et serviettes réutilisables.

et bougez !

Compostez et triez vos déchets pour leur donner une seconde vie. Pour en savoir plus : www.smictomlgb.fr

Pour les fêtes de fin d'années, n'oublions pas nos bons réflexes (novembre 2021)



ORIENTATION 3 : ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ AU MEILLEUR COÛT

Haut de quai

- **Mise en service d'un quai de transfert : un nouvel équipement pour la gestion des déchets**

En raison de la fermeture de l'unité de traitement locale (ISDND de Nicole) et afin d'optimiser les transports, le SMICTOM LGB a investi dans la construction d'un quai de transfert et ouvrages associés

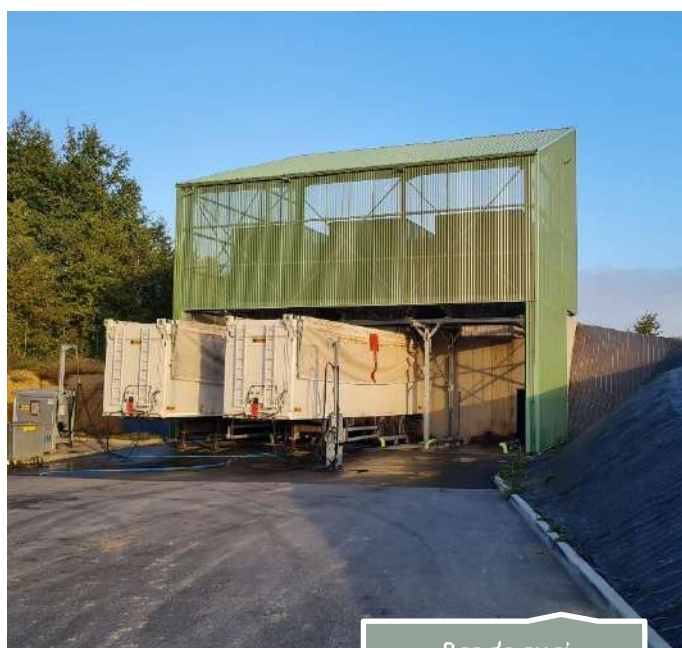
Opérationnelle depuis juin, cette installation de transit permet d'accueillir les déchets collectés sur le territoire syndical principalement les ordures ménagères afin de les acheminer par camions semi-remorques de grande capacité vers les unités de traitement dédiées.

Fonctionnement du quai

Le bâtiment couvert d'environ 200m² comprend deux niveaux : le haut de quai pour le vidage des bennes de collecte et le bas pour les semi-remorques.

Après pesée, les bennes sont orientées vers la zone de déchargement où elles versent les déchets dans une trémie. Ils sont alors déversés directement dans une semi-remorque à fond mouvant. Ce système d'avancée et de recul permet une optimisation du stockage des produits.

Une fois remplies, les semi-remorques rejoignent les centres de traitement gérés par VALORIZON.



Bas de quai

• Déchèteries

- ✚ Acquisition d'un compacteur mobile à rouleau

Afin d'optimiser les transports, le SMICTOM LGB a fait l'acquisition d'un compacteur mobile à rouleau. Sur l'ensemble des déchèteries, il permet d'effectuer le compactage des bennes cartons, déchets verts, bois et tout venant.



Compactage d'une benne déchets verts sur la déchèterie de Port-Sainte-Marie

- ✚ Une benne Éco-mobilier dans toutes les déchèteries du syndicat

Avec l'installation d'une benne Éco-mobilier sur la déchèterie de Francescas le 15 février 2021, le **SMICTOM LGB en partenariat avec ValOrizon remplit son objectif: équiper toutes les déchèteries d'une benne dédiée à la collecte, au recyclage et à la valorisation du mobilier hors d'usage.**



Benne Ecomobilier installée en déchèterie

Dans cette benne, les habitants du territoire syndical peuvent déposer tous leurs meubles quel que soit le matériau (bois, mousse, plastique, ferraille,) et quel que soit l'état (cassés, en morceaux, démontés ou déchirés).

Cela comprend tout l'ameublement permettant de :

- Ranger (buffets, étagères, bahuts, bars, caissons de cuisine, planches de bois, ...)
- S'asseoir (chaises, canapés, fauteuils, transats, tabourets, poufs,...)
- Se coucher (sommiers, matelas, lits, têtes de lit, ...)
- Poser des objets (tables, bureaux, guéridons, ...)

Une fois collectés par Éco-Mobilier, ils sont acheminés vers un centre où ils sont triés par famille de matériaux (bois, mousse, plastique, ferrailles, rembourrés) pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie à près de 90%.

CHAPITRE 2 :

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SMICTOM LGB dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transférés au syndicat départemental, ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : www.valorizon.com ou à leur siège, chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN



Organisation générale de la gestion des déchets ménagers



1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

↳ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) constituent uniquement la part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers (articles d'hygiène, mouchoirs et serviettes en papier, sacs, barquettes, boîtes, pots et films en plastique, plats en vitrocéramique,...).



Les tournées sont effectuées de la manière suivante :

JOUR	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7
LUNDI	Nérac	Lavardac	Nérac Mézin Réaup Pouégnas Sos Gueze Meylan	Bourran St Salvy St Léger Aiguillon (Ventamil, Tuc Blanc, Au Sud, Monbirat)	Damazan Buzet agglo Cap du Bosc Miquela (St Léon) Ambrus	Galapian St Salvy Prayssas épars Neguenou Laugnac Sembas Cours Aiguillon (St Côme)	Fioux Nérac PR Lange Calignac Moncaut Espies Feugarolles
MARDI	Nérac	Cauderoue Barbaste Nérac Xaintraillies Montgaillard	Sos St-Pé-St- Simon Moncrabeau Lannes Mézin Réaup Pouégnas Ste Maure de Peyriac	Aiguillon Agglo	Port Ste Marie St Laurent Thouars- Sur- Garonne	Clermont Dessous Bazens	Le Saumont Fioux Le Nomdieu St Vincent de Lamontjoie Francescas Lasserre Nérac
MERCREDI	Nérac	Vianne (Calezun) Nérac Lavardac Pompiey Lauseignan Lisse Le Béas	Montagnac Bruch Feugarolles	Granges-Sur- Lot Montpezat Lagarrigue	Razimet Cazala St léon Zone Industrielle de Damazan	Madaillan St Sardos Cours	(1)
JEUDI	Nérac	Route de Cauderoue Nérac (Mesplet) Réaup Andiran Mézin Gueyze Sos Pouégnas	Mézin Moncrabeau Francescas Le Nomdieu Lamontjoie St Vincent de Lamontjoie Fioux	Feugarolles Montesquieu	Monheurt St Pierre de Buzet Buzet-Sur- Baïse Epars Aiguillon épars	Lusignan Petit Lacépède Nicole Frégimont	(1)
 VENDREDI	Nérac	Vianne Lavardac Réaup	Lavardac Barbaste Agglo	Aiguillon Agglo	Damazan Agglo Buzet-Sur- Baïse Port-Ste- Marie	Aiguillon (Pélagat Ste Radegonde) Port Ste Marie Plaine Bazens Tivoli Galapian St Salvy	St Léger épars Monheurt Damazan épars Puch D'agenais

NB: Des bennes supplémentaires sont utilisées lors des rattrapages des jours fériés

(1) La benne de collecte n°7 assure la collecte des déchets verts en porte à porte le mercredi et le jeudi matin

**Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical
au 31 décembre 2021**

➔ LES USAGERS NON MÉNAGERS

Les ordures ménagères dites « assimilées » c'est-à-dire celle non produites par les ménages mais qui présentent les mêmes caractéristiques sont collectées de la même manière que ceux des ménages.

Le SMICTOM LGB a **instauré** depuis 2018, la **Redevance Spéciale** qui **couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets**, non pris en charge par la TEOM.

La redevance spéciale s'applique à tous les professionnels localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets de même nature que les ordures ménagères résiduelles (dits DMA) supérieur à 770 litres par semaine.

Le montant de la redevance spéciale est **calculé selon la formule suivante :**

Montant RS = Abonnement au service + [(Tarif unitaire x Assiette de facturation)] – TEOM (année n-1)

Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères X Fréquence de collecte X Nombre de semaines de service

Abonnement : 250 €/an

Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,037 €/L

La **mise en place de la Redevance Spéciale** permet :

- Plus d'équité dans le financement du service en faisant payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction des quantités confiées à la collectivité ;
- L'implication des producteurs de déchets non ménagers par l'incitation au tri.

CHIFFRES CLÉS

- ✓ **44 assujettis :**
Etablissements publics (collèges, lycées, hôpital)
Etablissements privés (grandes et moyennes surfaces, EHPAD, maisons de retraite, hôtellerie et centre équestre)
- ✓ Abonnement : 11 250 €
- ✓ Redevance spéciale : 298 424 €
- ✓ **Total : 309 674€**



➔ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



12 028 tonnes

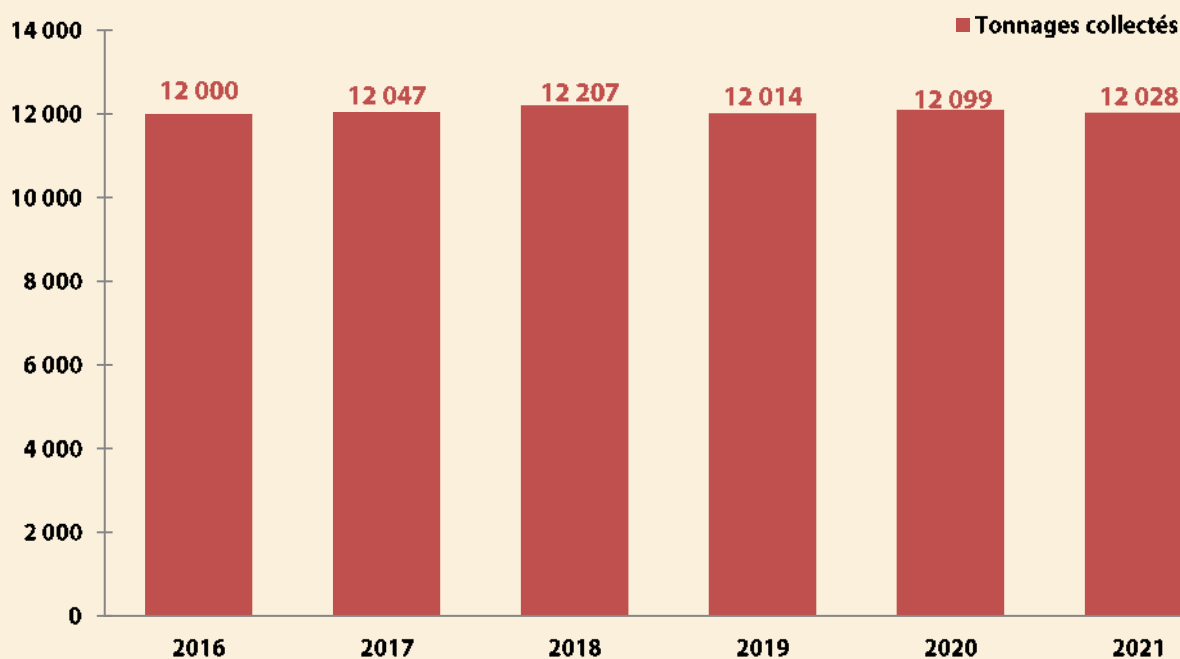


270 kg /hab./an



-0,6% entre 2020 et 2021

Evolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés



- Stabilisation des tonnages collectés

➔ LE TRAITEMENT

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers des quais de transferts** (Villeneuve et Agen au 1^{er} semestre et Vianne au 2^{ème} semestre). Ensuite, des camions de grande capacité les transportent vers **des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux** (Monflanquin et Montech).



2. LES DÉCHETS RECYCLABLES

↳ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets recyclables** sont ceux qui, **une fois triés, vont servir à la fabrication de nouveaux objets**. Ils se classent en 6 grandes catégories: emballages métalliques, emballages en verre, bouteilles et les flacons en plastique, boîtes en carton, briques alimentaires et les papiers.



La cartographie des emplacements des points tri est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <https://www.smictomlgb.fr/le-tri/emplacements-des-bornes-de-tri>.

➔ LES TONNAGES COLLECTÉS

DÉCHETS RECYCLABLES



2 536 tonnes



57 kg /hab./an



+2% entre 2020 et 2021

PAPIERS



605,1 tonnes

Soit : **13,6 kg /hab./an**

EMBALLAGES RECYCLABLES



563,7 tonnes

Soit : **12,7 kg /hab./an**

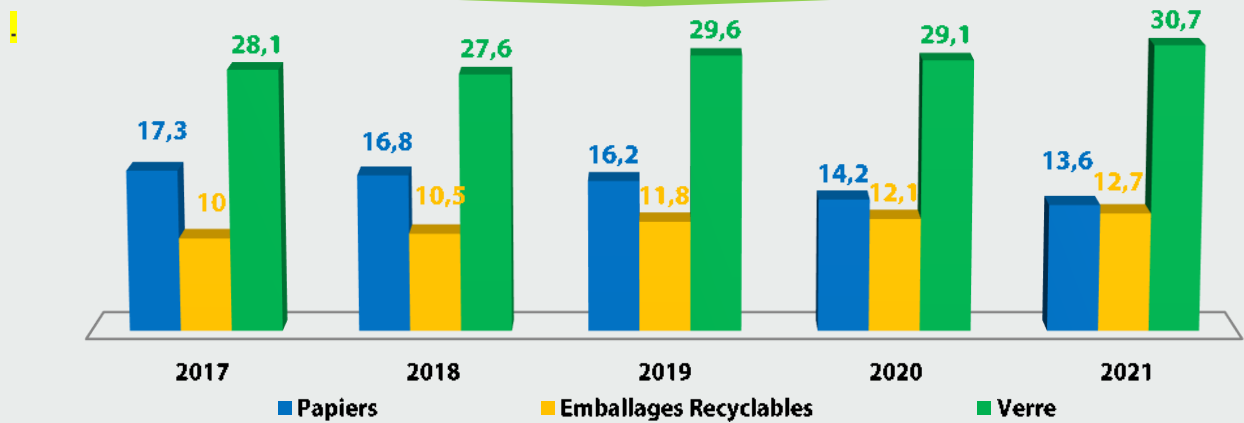
VERRE



1 367,5 tonnes

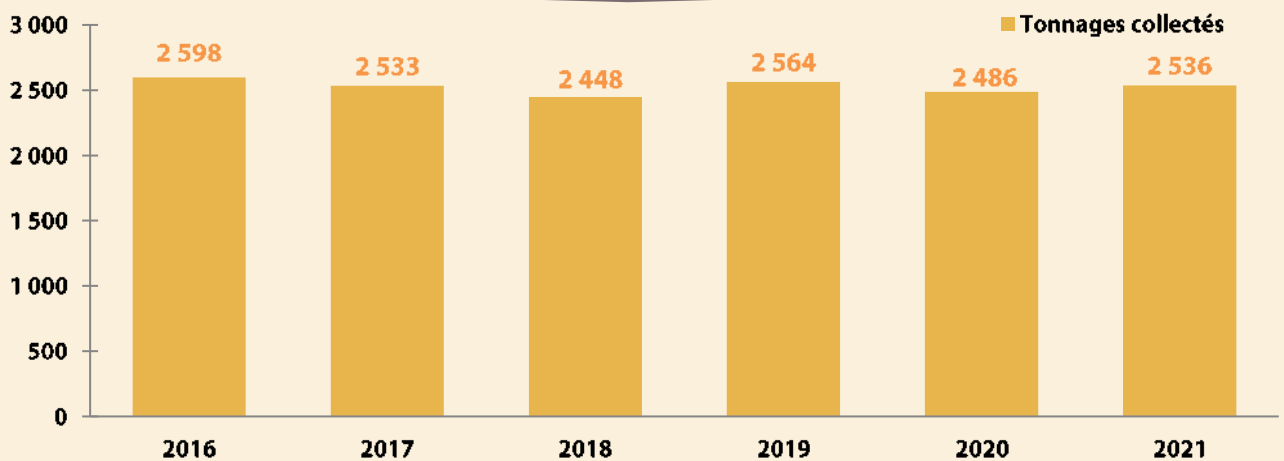
Soit : **30,7 kg /hab./an**

Evolution des ratios de collecte des déchets recyclables



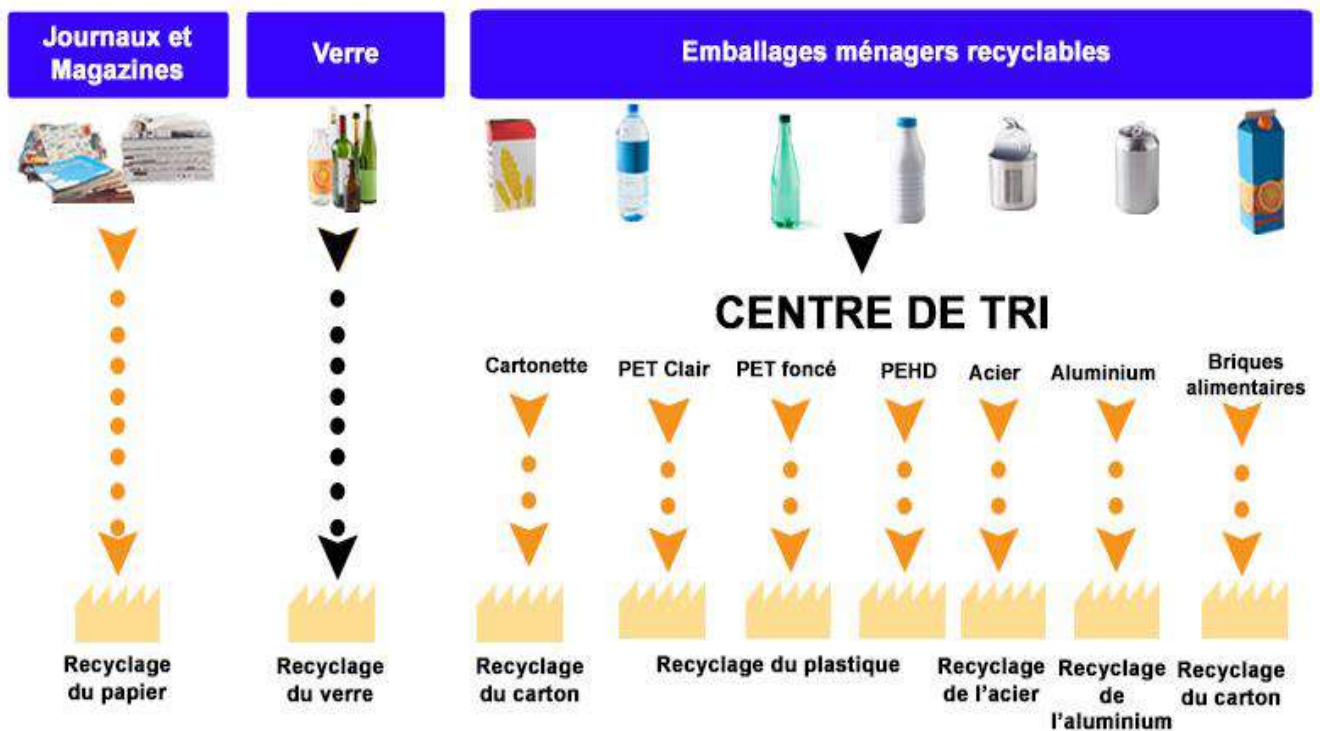
- Comparaison des ratios de collecte des déchets recyclables en apport volontaire entre 2017 et 2021 :
 - ✓ En diminution pour le papier
 - ✓ En augmentation pour les emballages recyclables et le verre

Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés



- Stabilisation des tonnages collectés

➔ LE TRI



Légende :




-  Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
-  Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leurs usines de recyclage.
-  Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

Figure 1 : Le circuit des déchets recyclables

Le centre de tri, situé à Nicole, est géré par la SEML du Confluent, prestataire retenu par ValOrizon.

<i>Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri</i>	<i>Tonnage des refus de tri - Centre de tri</i>	<i>Taux de refus - Centre de tri</i>	<i>Tonnage des déchets recyclables expédiés (après tri)</i>
568,4	62,5	11%	570,8

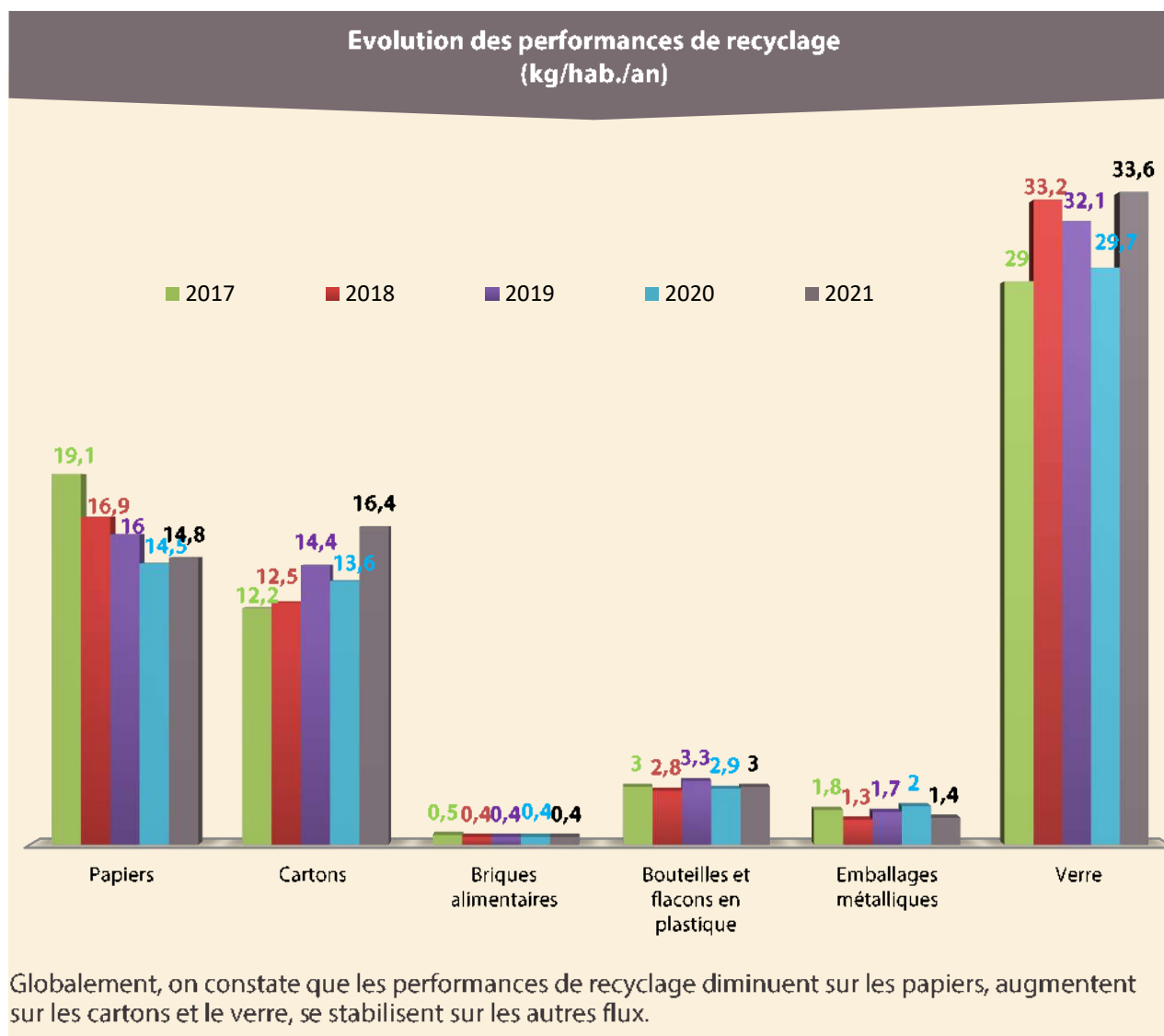
Bilan sur le tri des déchets recyclables

➔ LES PERFORMANCES DE RECYCLAGE

Elles sont **calculées à partir des tonnages repris** et en tenant compte des **stocks**.

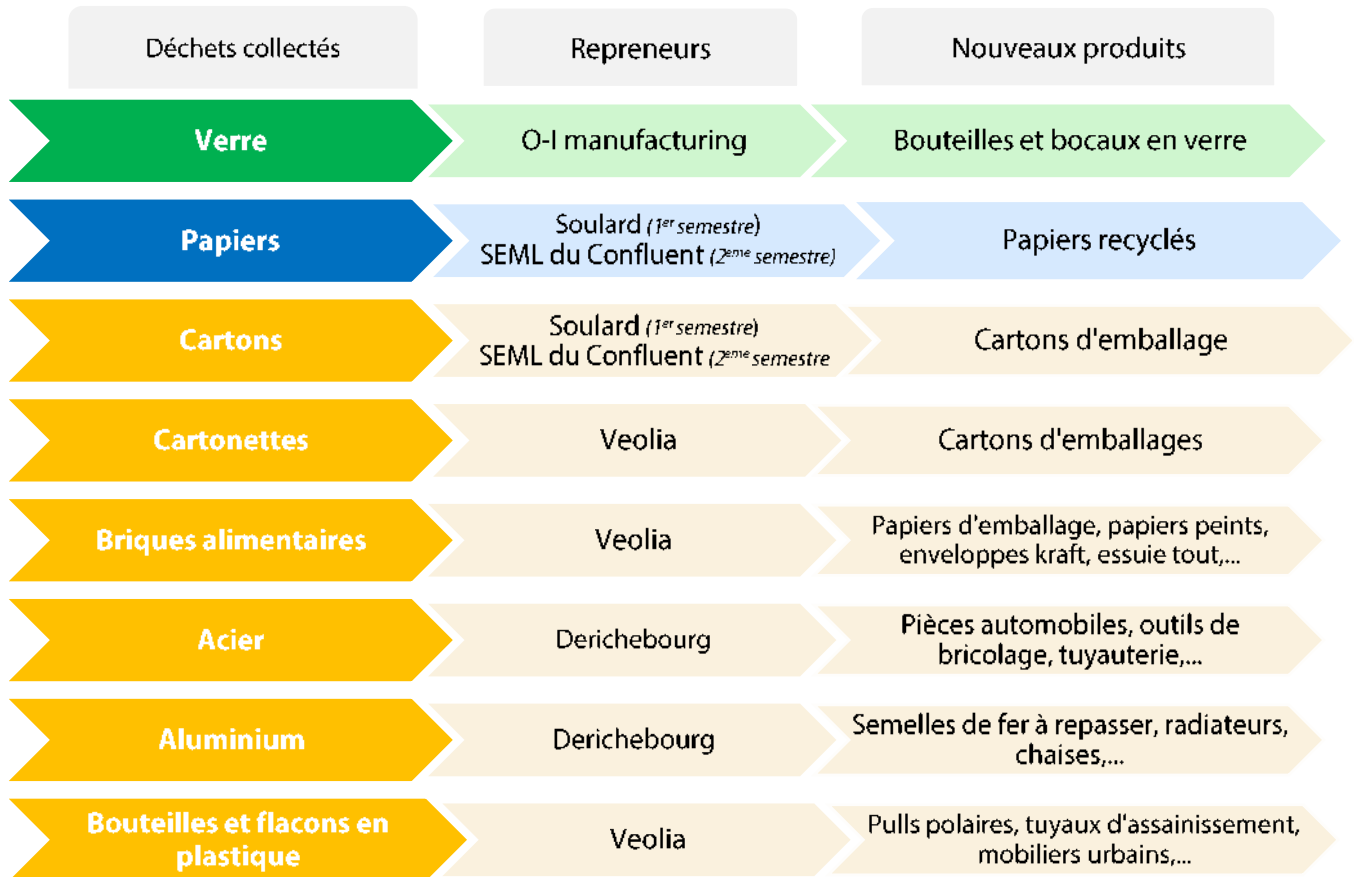
	Tonnages	Performances (kg/hab./an)
PAPIERS	659,8	14,8
CARTONS <i>(cartonnettes + cartons des déchèteries)</i>	733	16,4
BRIQUES ALIMENTAIRES	19,5	0,4
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE	131,8	3
EMBALLAGES METALLIQUES	63,2	1,4
VERRE	1 494	33,6
TOTAL	3101,3	69,6

Tonnages et performances de recyclage



➔ LES FILIERES DE RECYCLAGE

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec l'écorganisme CITEO, agréé par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des déchets recyclables en France.



Quelques exemples de nouvelles vies données à nos déchets



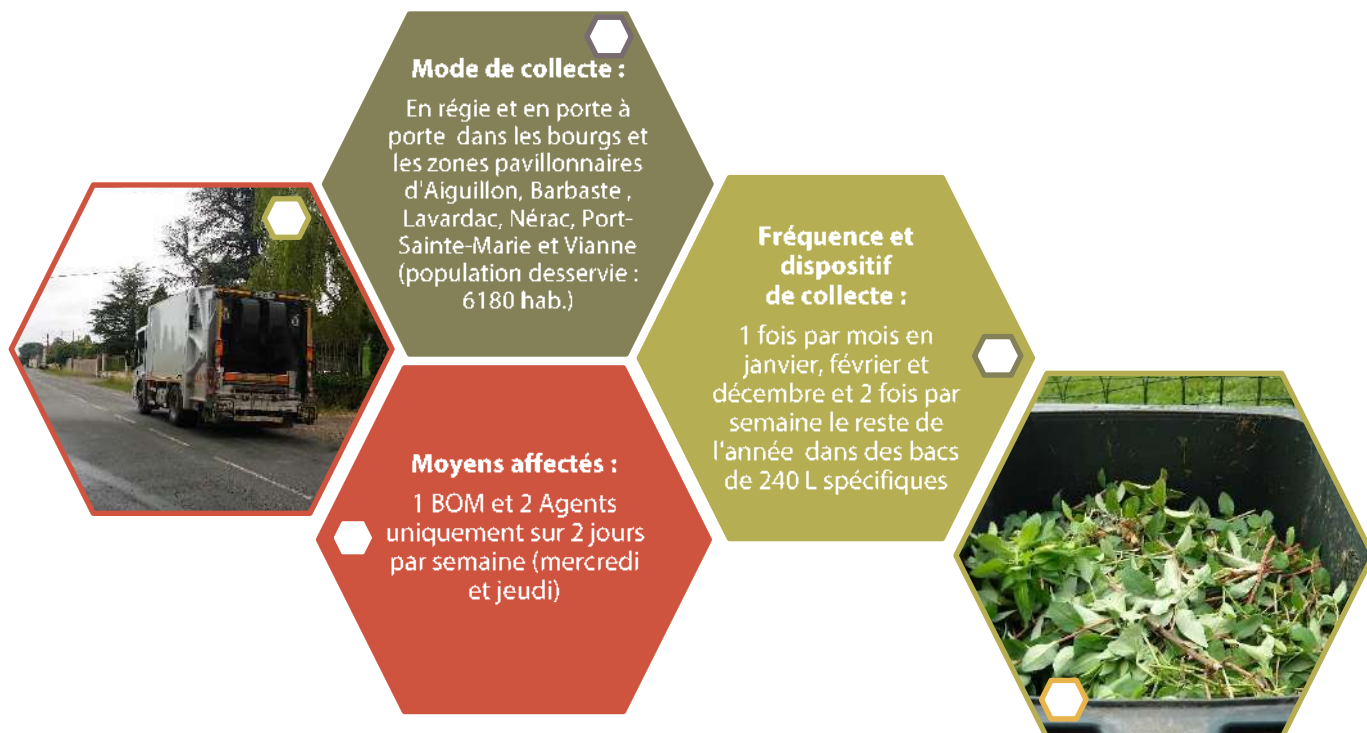


3. LES DÉCHETS VERTS

Crédits photos : © ADEME /Studio&Co

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchets verts** sont constitués de résidus d'origine végétale issus de l'activité de **jardinage des particuliers**. Il s'agit principalement de **feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse**



Des calendriers spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, réalisés par le SMICTOM LGB, ont été transmis aux communautés de communes et aux communes concernées. Ils sont également téléchargeables sur le site internet du Syndicat.

➤ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



403 tonnes

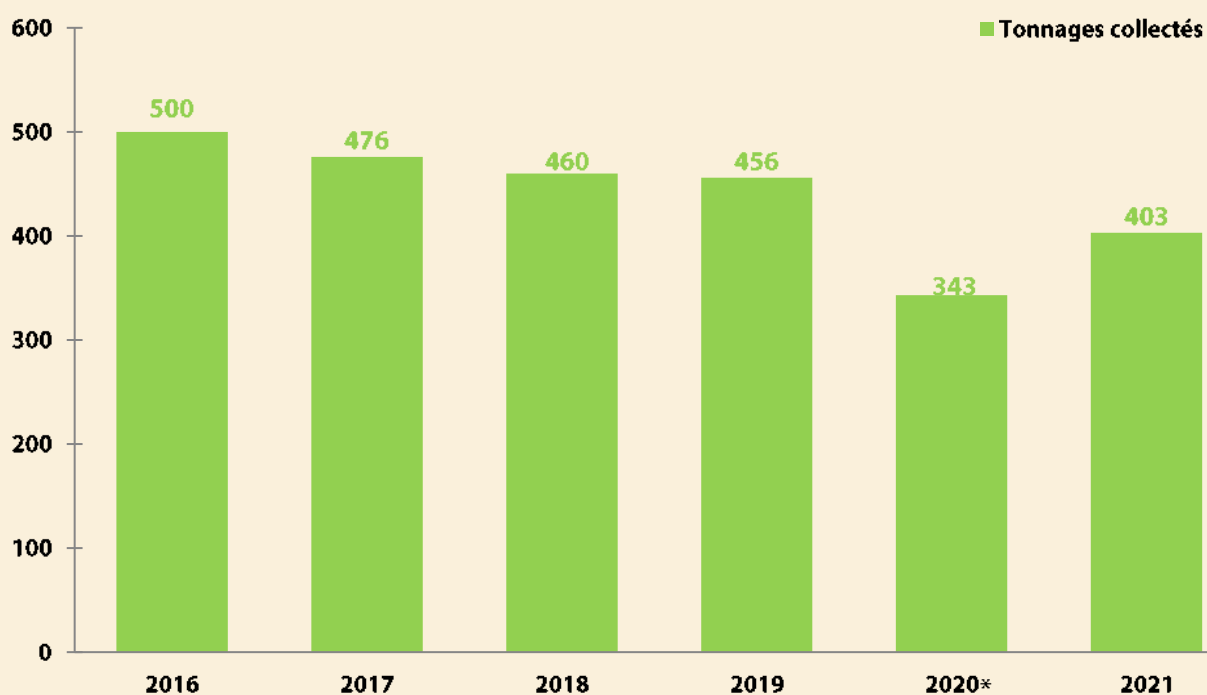


65 kg /hab./an



+17% entre 2020 et 2021

Evolution des tonnages des déchets verts collectés



- Globalement, stabilisation des tonnages collectés

* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

➤ LA VALORISATION

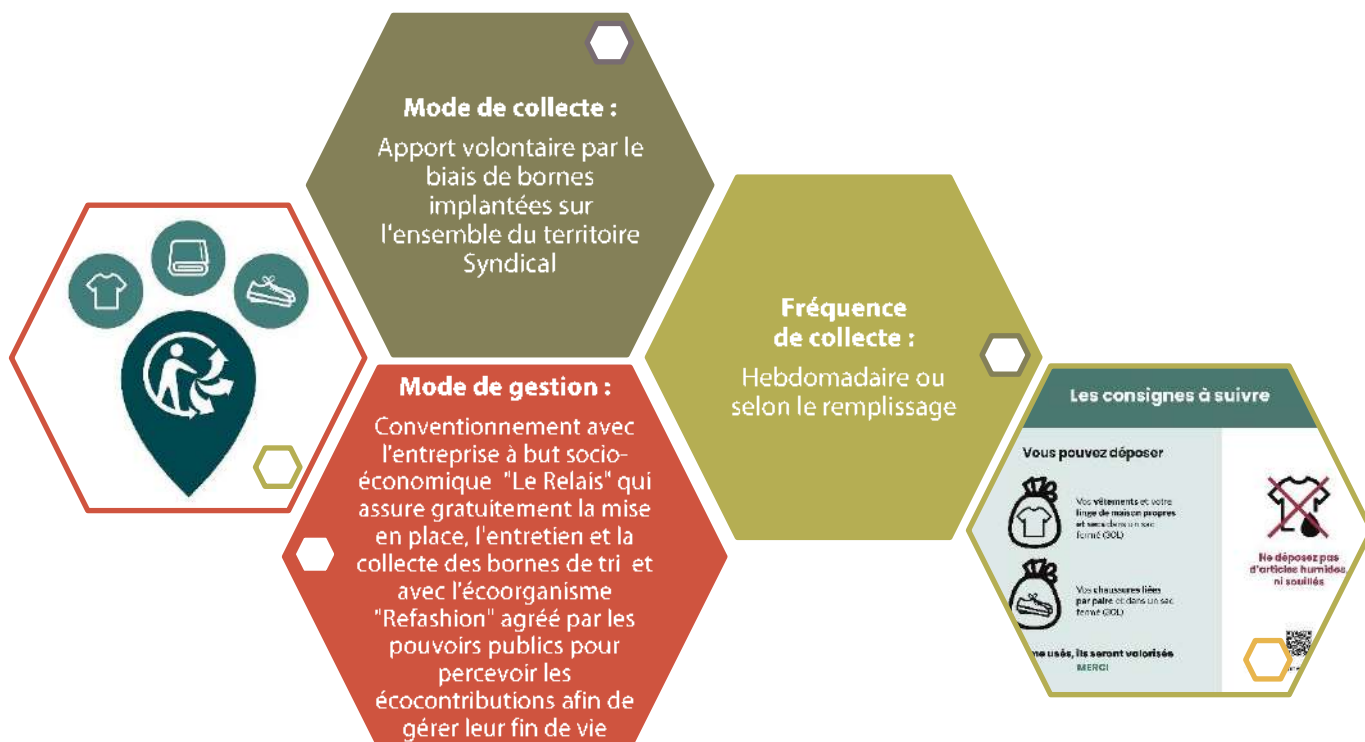
Une fois collectés, **les déchets verts** sont **acheminés vers la plateforme de compostage de Durance** exploitée par SEDE Environnement **pour une valorisation organique.**



4. LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

➔ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Il s'agit de tous les vêtements, linge de maison propres et secs en sac fermé (30L) ainsi que les chaussures liées par paire. Même usés ou troués, ils seront valorisés.



Pour connaître la localisation des points de collecte le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> il suffit d'entrer le nom de votre commune pour visualiser les emplacements des points d'apport volontaire.

➔ LES TONNAGES COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS



121 tonnes
(dont 26,5 tonnes en déchèteries)

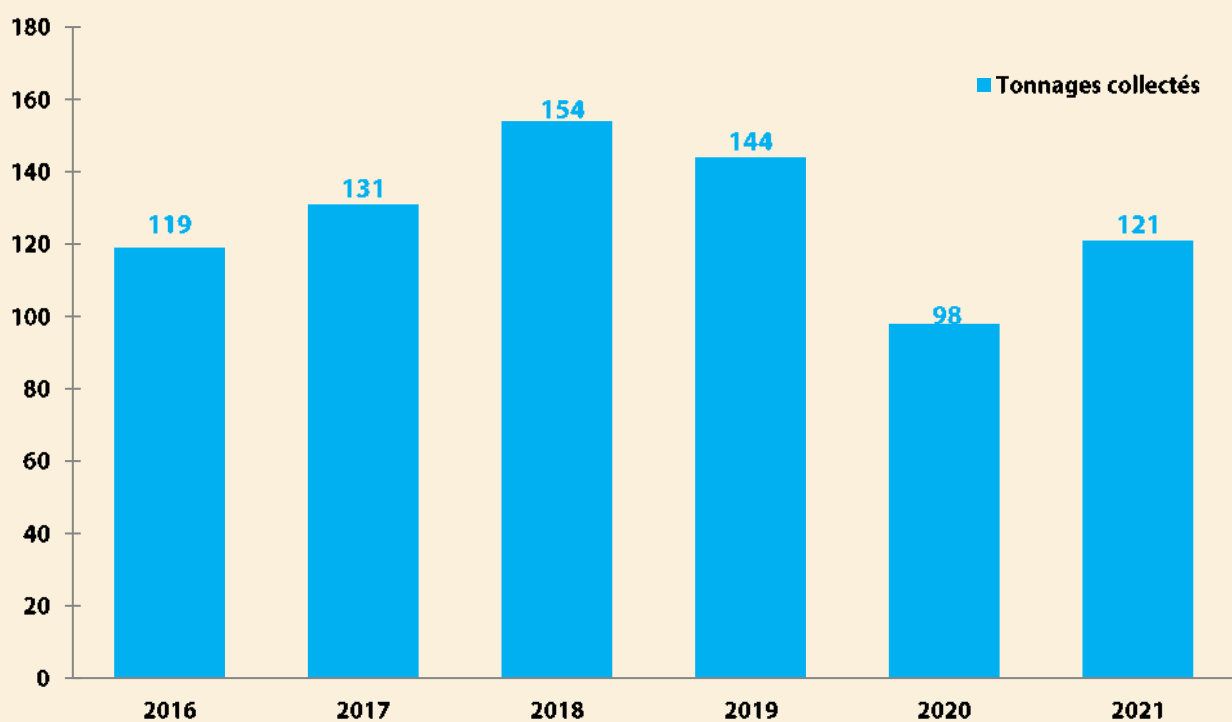


2,7 kg /hab./an



+23% entre 2020 et 2021

Evolution des tonnages collectés



- Globalement, stabilisation des tonnages collectés

* crise sanitaire : collecte interrompue de fin mars à début juin

➔ LA VALORISATION

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière.

Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures seront reportés ou recyclés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique

5. LES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE

➔ ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** qui permettent à **l'ensemble des usagers** du territoire du SMICTOM LGB de **déposer leurs déchets encombrants ou dangereux** en les répartissant dans des contenants spécifiques en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.



ASTUCE :

Avant votre visite en déchèterie, pensez à charger votre véhicule en séparant les différents types de déchets, vous gagnerez du temps sur place et la circulation sera plus fluide.



DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE



LES MÉTAUX
(radiateurs, cadres de vélo, ...)



LES CARTONS D'EMBALLAGES
secs, vidés et pliés



LES DÉCHETS VERTS



LES GRAVATS
(béton, parpaings, briques, tuiles, ciment,...)



LE BOIS



LE MOBILIER



LES ENCOMBRANTS
(Déchets hors toxiques pour lesquels il n'existe pas de filières de valorisation)

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Peintures
- Colles et vernis
- Acides et bases
- Solvants
- Produits phytosanitaires
- Radiographies
- Cartouches d'encre
- Piles
- Batteries des véhicules légers
- Huiles de vidange des véhicules des particuliers

LE TEXTILE

Vêtements, chaussures et linge de maison dans des sacs fermés de 50 L maximum

LES HUILES VÉGÉTALES

LES D3E

(Déchets d'équipements, électriques et électroniques) ET LES LAMPES

- Petits et gros électroménagers
- Écrans
- Néons
- Lampes fluocompactes
- Lampes LED

LES DASRI

(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Pour les particuliers en automédication :
Aiguilles, seringues, bandelettes,...



DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE



Ordures ménagères



Déchets putrescibles (hors déchets verts)



Plastiques agricoles



Pneumatiques



Déchets à base d'amiante



Bouteilles de gaz



Extincteurs



Médicaments



HORAIRES D'OUVERTURE

Depuis juin 2020, elles sont ouvertes aux horaires suivants :

Déchèterie de Barbaste

Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Damazan

Mardi, jeudi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Francescas

Mardi et jeudi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 13h30 - 17h

Déchèterie de Nérac

Du lundi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Mézin

Mercredi et vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 9h-12h

Déchèterie de Port-Sainte-Marie

Lundi : 13h30 - 17h
Du mardi au samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

Déchèterie de Prayssas

Mercredi, vendredi et samedi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

➔ FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES



113 334 visiteurs
(soit environ 9 500
visiteurs par mois)

Nérac : environ 2 600 visites par mois

Port- Sainte-Marie et Barbaste : environ 1 700 visites par mois

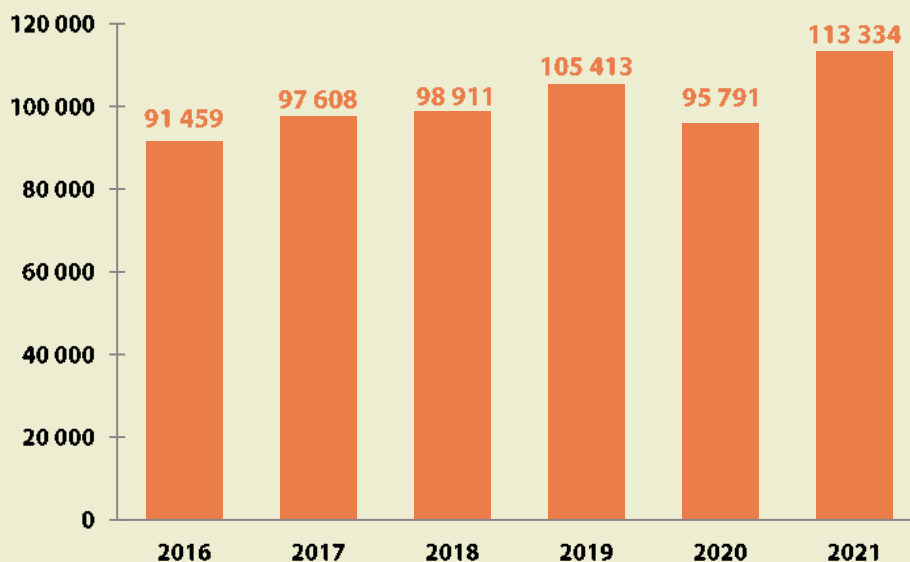
Damazan : environ 1 000 visites par mois

Mézin : environ 900 visites par mois

Prayssas : environ 700 visites par mois

Francescas : environ 600 visites par mois

Evolution des fréquentations



➔ globalement,
hausse des
fréquentation en
déchèterie :
**+24% entre 2016
et 2021**

➔ TONNAGES COLLECTÉS

DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE



10 972 tonnes



246 kg/hab./an

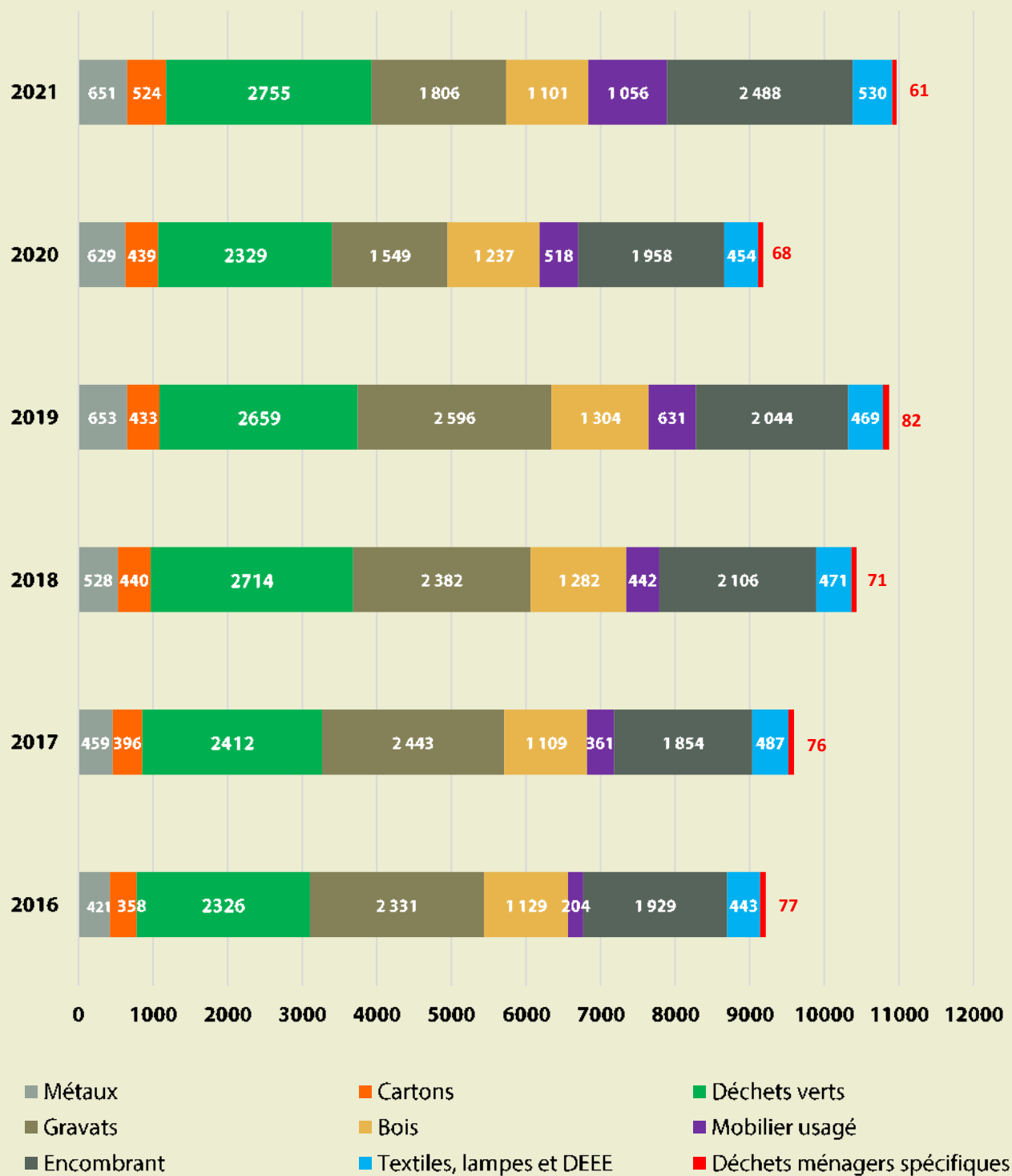


+18%
entre 2020 et 2021

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
MÉTAUX	106,6	84	53,9	57,7	150	115,6	83,5	651,3
CARTONS	82,7	53,3	14,3	44,9	191,1	88	49,7	524
DÉCHETS VERTS	487,6	312,4	154,7	168,1	855,3	568,4	208,5	2 755
GRAVATS	420	133	101,6	143,6	569,3	377,5	61,1	1 806,1
BOIS	217	107,3	75,9	76,3	278,2	273,4	73	1 101,1
MOBILIER USAGÉ	189,8	130	62,8	88,7	268,3	234,8	81,2	1 055,6
ENCOMBRANT	431	340	129,6	177,5	576,6	562,2	270,7	2 487,6
HUILES DE VIDANGE	2,9	2,5	1,9	2,7	4,7	3,8	3,1	21,6
HUILES ALIMENTAIRES	0,3	0,6	0,2	0	0,4	0,3	0	1,8
TEXTILES	4,7	3,2	2	2,2	6,4	6,4	1,6	26,5
LAMPES/NÉONS				2				2
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	85,6	58,6	31,9	44,7	122,8	113,4	44,4	501,4
BATTERIES				1,2				1,2
PILES	0,5	0,7	0	0,6	0,6	0,6	0,6	3,6
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	5,4	4,5	2,4	2,6	7	6	4,5	32,4
RADIOGRAPHIES				0,4				0,4
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,09	0,09	0,07	0,04	0,08	0,07	0,07	0,5
TOTAL								10 972

Tonnages des déchets collectés en déchèterie sur l'année 2021

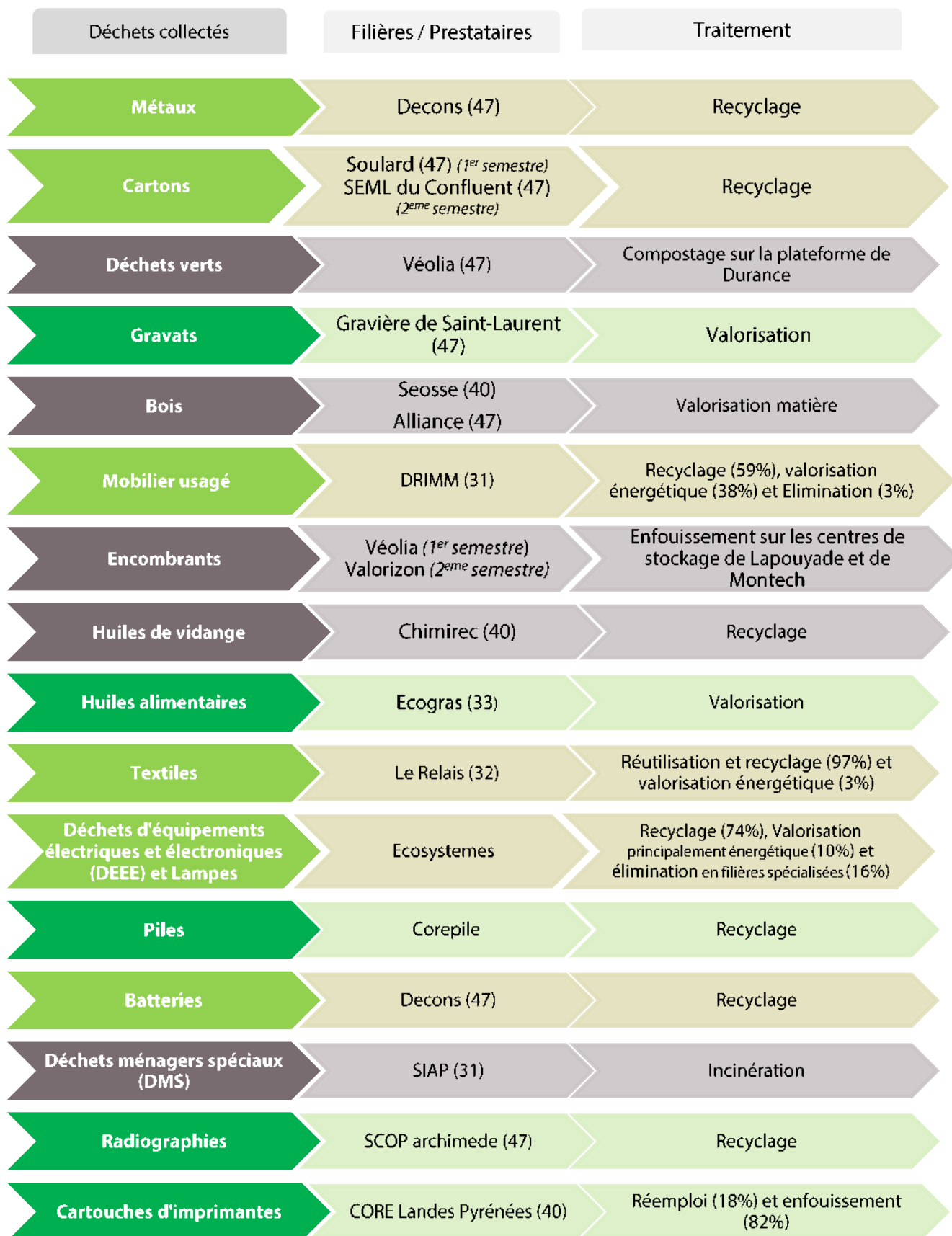
Evolution des tonnages collectés en déchèterie



Entre 2016 et 2021 :

- **Augmentation des tonnages collectés de 19%**
- Les **plus fortes augmentations ont été enregistrées sur les métaux (+55%), les cartons (+46%) et le mobilier usagé** dont les bennes ont été installées progressivement sur tout le territoire syndical.
- Diminution de 23% sur les gravats

Près de 76% des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.

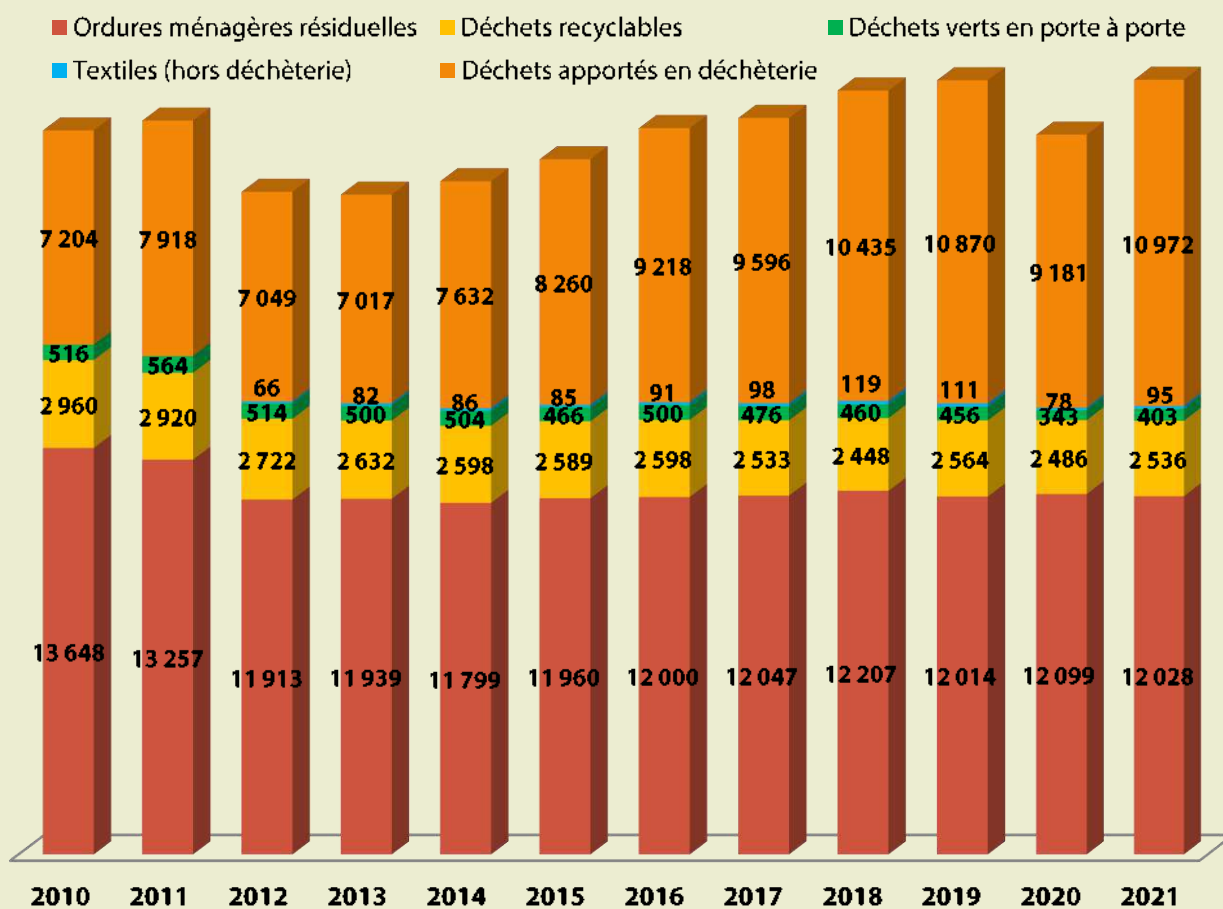


Légende:

- Les prestataires effectuent gratuitement la valorisation de ces déchets
- Le Syndicat perçoit des aides financières (soutien ou recettes issues de la vente des matériaux) pour la gestion de ces déchets
- Le Syndicat paye intégralement la gestion de ces déchets (pas de soutien financier)

6. BILAN

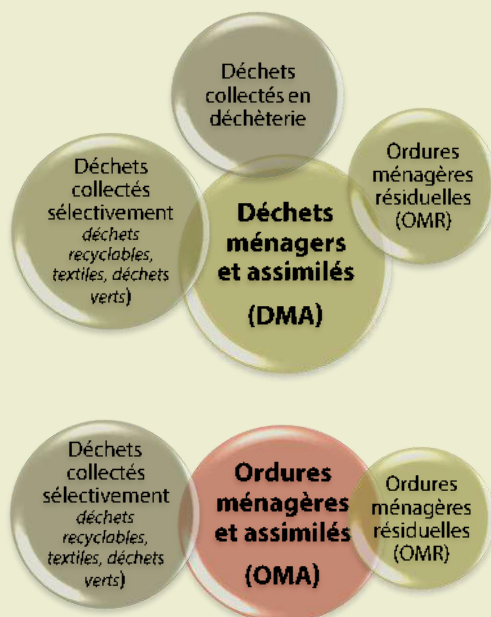
Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés



La population du SMICTOM LGB a diminué de 8% sur ces 10 dernières années : 48 529 hab. en 2010 et 44 530 hab. en 2021.

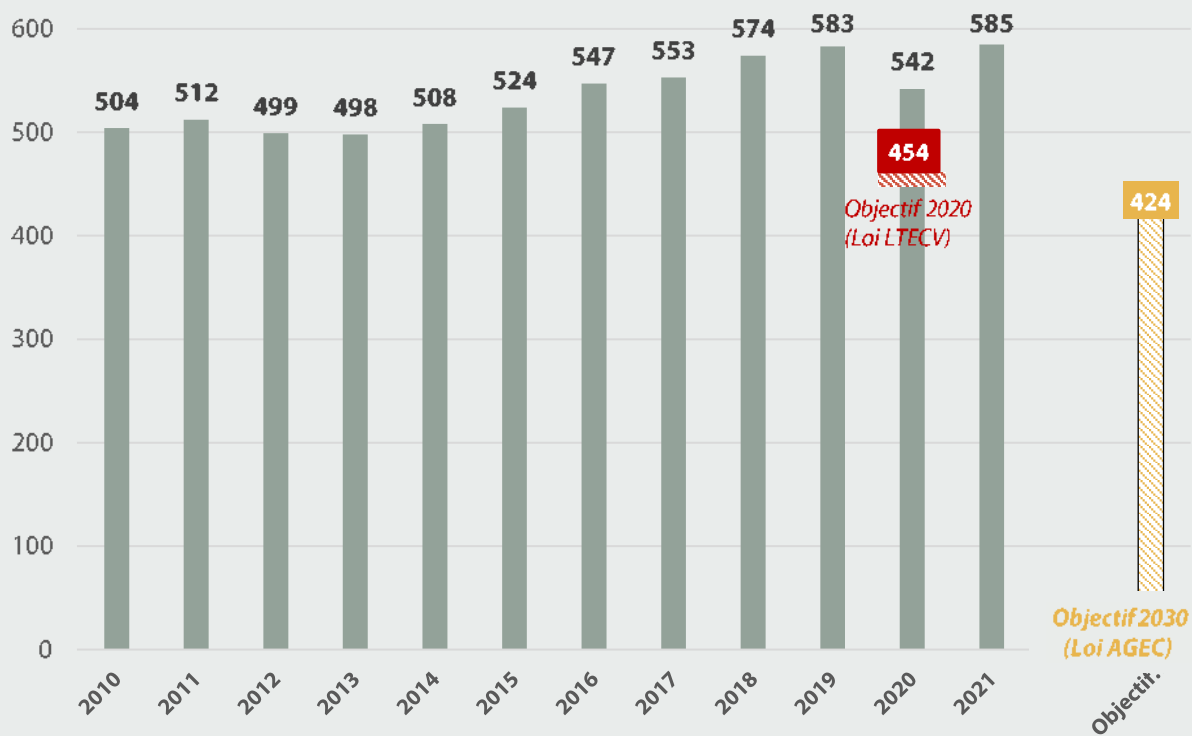
Entre 2010 et 2021 :

- **Augmentation de la production par habitant et par an des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 16%** (504 kg/hab./an en 2010 à 585 kg/hab./an en 2021).
- **Forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèterie de 65%** (149 kg/hab./an en 2010 et 246 kg/hab./an en 2019)
- **Nette augmentation du taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie** (76% en 2021 par rapport à 40,4 % en 2010) avec la mise en place de nouvelles filières de tri.
- **Baisse du ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 4%** (353 kg/hab./an en 2010 à 338 kg/hab./an en 2021).



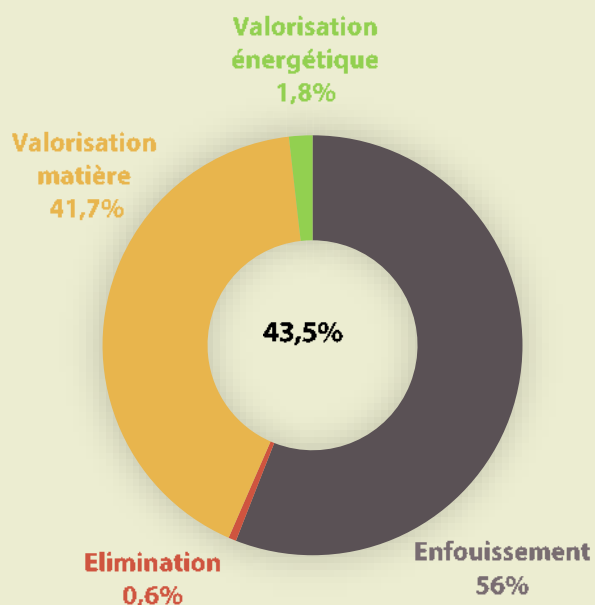
Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets collectés alors que les ordures ménagères et assimilées comprennent uniquement les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets collectés sélectivement

Evolution des ratios de collecte des déchets ménagers et assimilés

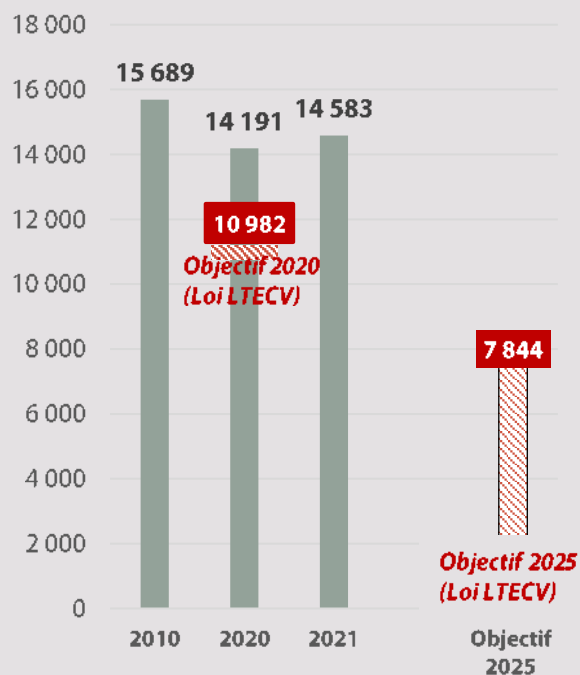


Taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

**Objectifs de la Loi LTECV :
55% en 2020 et 65% en 2025**



Evolution des tonnages des déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage



CHAPITRE 3 :

LA SITUATION FINANCIÈRE

1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vue d'ensemble

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 912 982,32	G	5 919 144,66
	Section d'investissement	B	3 054 611,32	H	1 733 694,71
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	912 450,16
	Report en section d'investissement (001)	D		J	2 081 148,49
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	8 967 593,64	= G+H+I+J	10 646 438,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	259 700,00	L	266 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	259 700,00	= K+L	266 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 912 982,32	= G+I+K	6 831 594,82
	Section d'investissement	= B+D+F	3 314 311,32	= H+J+L	4 080 843,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 227 293,64	= G+H+I+J+K+L	10 912 438,02

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
101	Aménagement casiers Fauillet	51 700,00	
113	PAV	36 100,00	
114	Acquisition de véhicules de collecte	98 400,00	
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	8 400,00	
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQ	65 100,00	266 000,00

- (1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 403 560,00	1 162 377,71	56 221,95		184 960,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 000,00	1 983 885,26			10 114,74
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	2 292 000,00	2 194 354,02	39 942,18		57 703,80
Total des dépenses de gestion courante		5 689 560,00	5 340 616,99	96 164,13	0,00	252 778,88
66	Charges financières	28 800,00	23 008,24	1 524,54		4 267,22
67	Charges exceptionnelles	40 773,00	20 512,64			20 260,36
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	400 000,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		6 159 133,00	5 384 137,87	97 688,67	0,00	677 306,46
023 (2)	Virement à la section d'investissement (20 452,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	392 300,00	431 155,76			-38 855,76
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		412 752,00	431 155,78	0,00	0,00	-18 403,78
TOTAL		6 571 885,00	5 815 293,65	97 688,67	0,00	658 902,68
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

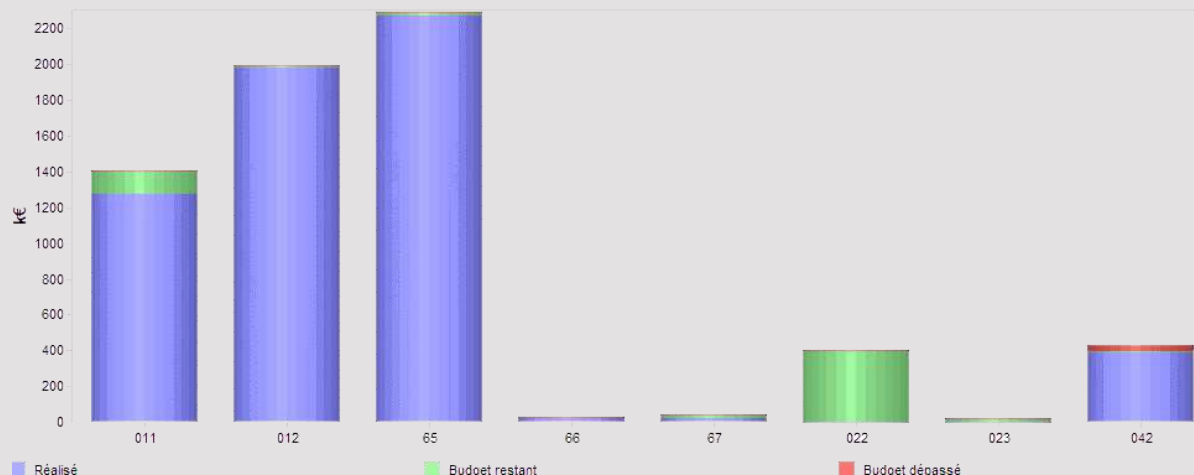
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	33 000,00	-10 547,63	20 240,59		23 307,04
70	Produits des services, domaine et vent	403 600,00	601 992,43	8 887,74		-207 280,17
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	5 190 335,00	5 229 400,05			-39 065,05
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00	11 572,56			-4 272,56
Total des recettes de gestion courante		5 634 235,00	5 832 417,41	29 128,33	0,00	-227 310,74
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	25 200,00	51 771,90			-26 571,90
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		5 659 435,00	5 884 189,31	29 128,33	0,00	-253 882,64
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		5 827,02			-5 827,02
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	5 827,02	0,00	0,00	-5 827,02
TOTAL		5 659 435,00	5 890 016,33	29 128,33	0,00	-259 709,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 912 450,16				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

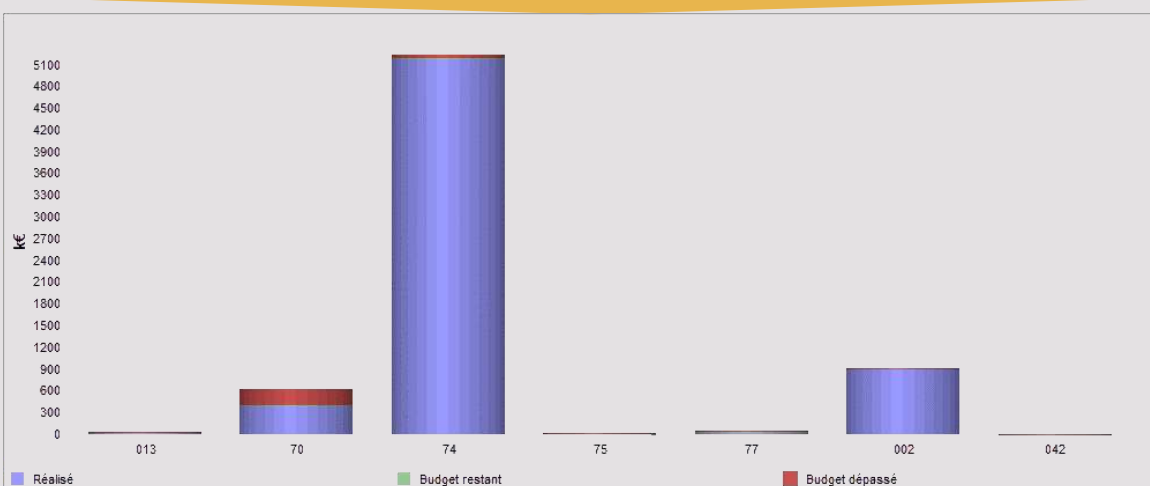
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	1 403 560,00	1 274 821,61	90,83%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 994 000,00	1 983 885,26	99,49%
65	Autres charges de gestion courante	2 292 000,00	2 274 238,38	99,23%
66	Charges financières	28 800,00	24 532,78	85,18%
67	Charges exceptionnelles	40 773,00	20 512,64	50,31%
022	Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	20 452,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 300,00	431 155,78	109,90%
	TOTAL DEPENSES	6 571 885,00	6 009 146,45	91,44%

Recettes de fonctionnement



recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	33 000,00	29 933,55	90,71%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	403 600,00	619 767,91	153,56%
74	Dotations, subventions et participations	5 190 335,00	5 229 400,05	100,75%
75	Autres produits de gestion courante	7 300,00	11 572,56	158,53%
77	Produits exceptionnels	25 200,00	51 771,90	205,44%
002	Excédent de fonctionnement reporté	912 450,00	912 450,16	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 827,02	0,00%
	TOTAL RECETTES	6 571 885,00	6 860 723,15	104,40%

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	4 455 500,00	2 717 278,75	259 700,00	1 478 521,25
Total des dépenses d'équipement		4 455 500,00	2 717 278,75	259 700,00	1 478 521,25
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	276 000,00	274 223,72		1 776,28
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	36 000,00			
Total des dépenses financières		312 000,00	274 223,72	0,00	37 776,28
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		4 767 500,00	2 991 502,47	259 700,00	1 516 297,53
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		5 827,02		-5 827,02
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83		1,17
Total des dépenses d'ordre d'invest.		57 283,00	63 108,85	0,00	-5 825,85
TOTAL		4 824 783,00	3 054 611,32	259 700,00	1 510 471,68
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

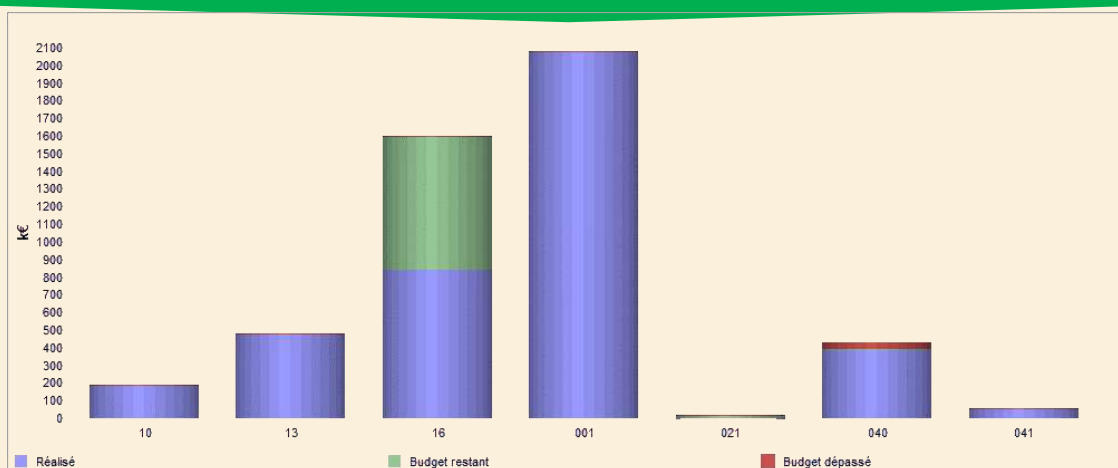
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	480 000,00	214 000,00	266 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 602 000,00	840 000,00		762 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 082 000,00	1 054 000,00	266 000,00	762 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	41 600,00	41 257,10		342,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00	150 000,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		191 600,00	191 257,10	0,00	342,90
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		2 273 600,00	1 245 257,10	266 000,00	762 342,90
021	Virement de la section de fonctionnement	20 452,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	392 300,00	431 155,78		-38 855,78
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83		1,17
Total des recettes d'ordre d'invest.		470 035,00	488 437,61	0,00	-18 402,61
TOTAL		2 743 635,00	1 733 694,71	266 000,00	743 940,29
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 081 148,49			

Dépenses d'investissement



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	32 000,00	0,00	0,00%
100	Acquisition conteneurs	14 000,00	13 914,00	99,39%
101	Aménagement casiers Fauillet	1 350 000,00	1 342 100,57	99,41%
109	Equipement bureaux siège social	2 000,00	0,00	0,00%
113	PAV	112 500,00	111 622,03	99,22%
114	Acquisition de véhicules de collecte	200 000,00	146 400,00	73,20%
116	Equipement atelier	5 000,00	4 152,00	83,04%
118	PREVENTION	80 000,00	44 241,27	55,30%
119	COMPACTEURS DECHETS	100 000,00	0,00	0,00%
120	CONSTRUCTION QUAI TRANSFERT	1 060 000,00	1 054 539,74	99,48%
121	REGROUPEMENT SERVICES TECHNIQUES	1 500 000,00	259 217,07	17,28%
	TOTAL DEPENSES	4 455 500,00	2 976 186,68	66,80%

Recettes d'investissement



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 600,00	191 257,10	99,82%
13	Subventions d'investissement reçues	480 000,00	480 000,00	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 602 000,00	840 000,00	52,43%
001	Excédent d'investissement reporté	2 081 148,00	2 081 148,49	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	20 452,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 300,00	431 155,78	109,90%
041	Opérations patrimoniales	57 283,00	57 281,83	100,00%
	TOTAL DEPENSES	4 824 783,00	4 080 843,20	84,58%

2. L'ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNEE 2021

DEPENSES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
TOTAL 011	13 739,89	384 694,05	142 880,23	21 225,54	13 476,89	576 016,60
TOTAL 012	76 125,63	930 707,35	97 754,40	30 925,81	22 000,00	1 157 513,19
Total 65 – autres charges de gestion	424,00	9 034,00	125 916,96	170,00	0,00	135 544,96
Total 66 – Emprunts	0,00	8 052,33	836,12	0,00	0,00	8 888,45
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042- opération d'ordre	3 866,17	186 081,48	152 581,94	825,00	0,00	343 354,59
SOUS-DEPENSES FCT	94 155,69	1 518 569,21	519 969,65	53 146,35	35 476,89	2 221 317,79
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00	106 293,38	48 041,83	0,00		154 335,21
TOTAL DEPENSES	94 155,69	1 624 862,59	568 011,48	53 146,35	35 476,89	2 375 653,00

RECETTES	ATELIER	COLLECTE OM	PAV	DECHETS VERTS	QUAI	TOTAL COLLECTE
Cpte 013 atténuation de charges	0,00	-6 560,51	0,00	0,00	0,00	-6 560,51
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	3 350,00	0,00	0,00	5 288,22	8 638,22
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00	648,00	128 866,51	0,00	0,00	129 514,51
TOTAL 70	0,00	3 998,00	128 866,51	0,00	5 288,22	138 152,73
74 CNASEA et divers	0,00	3 777,14	0,00	0,00	0,00	3 777,14
744 - FC TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	285 454,70	0,00	0,00	285 454,70
TOTAL 74- Dota^a-participations	0,00	3 777,14	285 454,70	0,00	0,00	289 231,84
TOTAL 75- Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	0,00	10 962,42	26 492,75	825,00	0,00	38 280,17
Total 042	0,00	1 626,20	0,00	0,00	0,00	1 626,20
SOUS-TOTAL	0,00	13 803,25	440 813,96	825,00	5 288,22	460 730,43
74741- Participa ^a des adhérents	0,00	1 608 425,01	209 664,00	63 000,00	0,00	1 881 089,01
TOTAL RECETTES	0,00	1 622 228,26	650 477,96	63 825,00	5 288,22	2 341 819,44

TONNAGES		12 028	2 536	404	12 028	
<i>Nbre Heures ou Habitants</i>	3 214,00	7 805,00	3 214,00	376,00	875,00	12 270,00
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	- 29,30 €	- 192,80 €	- 24,63 €	- 139,15 €	- 34,50 €	- 143,49
COÛT SERVICES / Habitant	- 2,04	- 32,68	- 1,72	- 1,14	- 0,66	- 38,24
					- 2,51 €	

DEPENSES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIE	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
TOTAL 011	2 159,15	30 143,31	514 950,12	12 784,96	351,87	1 477,95	80 715,70	1 218 599,66
TOTAL 012	0,00	3 257,61	451 708,52	43 983,62	57 342,95	37 635,14	232 444,23	1 983 885,26
Total 65 – autres charges de gestion	1 841 577,97	0,00	206 638,84	7 616,00	424,00	732,00	41 762,43	2 234 296,20
Total 66 – Emprunts	0,00	6 197,48	6 642,78	0,00	84,07	0,00	2 730,45	24 543,23
Total 67 – charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	20 497,64	20 512,64
042- opération d'ordre	0,00	0,00	27 067,69	16 963,70	5 127,46	0,00	37 920,58	430 434,02
SOUS-DEPENSES FCT	1 843 737,12	39 598,40	1 207 007,95	81 363,28	63 330,35	39 845,09	416 071,03	5 912 271,01
Cpte 1641 – capital des emprunts		25 000,00	77 388,51	0,00	5 000,00		12 500,00	274 223,72
								0,00
TOTAL DEPENSES	1 843 737,12	64 598,40	1 284 396,46	81 363,28	68 330,35	39 845,09	428 571,03	6 186 494,73

RECETTES	TRAITEMENT OM	FAUILLET	TOTAL DECHETTERIE	PREV	RS	COMMUNICATION	ADM GENERAL	TOTAL
Cpte 013 atténuation de charges	0,00	0,00	15 622,06	28,96	0,00	0,00	602,45	9 692,96
Cpte 70 prestations-redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	309 674,30	0,00	0,00	318 312,52
Art. 7088 reprise des matériaux	0,00	1 791,00	161 108,14	0,00	0,00	0,00	0,00	292 413,65
TOTAL 70	0,00	1 791,00	161 108,14	0,00	309 674,30	0,00	0,00	610 726,17
74 CNASEA et divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 777,13	7 554,27
744 - FC TVA	0,00	137,79	100,71	0,00	0,00	0,00	237,69	476,19
7478- soutiens éco organismes	0,00	0,00	77 017,75	0,00	0,00	4 461,10	0,00	366 933,55
TOTAL 74- Dota*-participations	0,00	137,79	77 118,46	0,00	0,00	4 461,10	4 014,82	374 964,01
TOTAL 75- Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 572,56	11 572,56
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	0,00	865,62	1 522,86	10 550,00	0,00	0,00	553,25	51 771,90
Total 042	0,00	0,00	0,00	4 200,82	0,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL	0,00	2 794,41	255 371,52	14 779,78	309 674,30	4 461,10	16 743,08	1 064 554,62
74741- Participa° des adhérents	1 571 475,00	0,00	1 309 946,03	91 926,00	0,00			4 854 436,04
TOTAL RECETTES	1 571 475,00	2 794,41	1 565 317,55	106 705,78	309 674,30	4 461,10	16 743,08	5 918 990,66

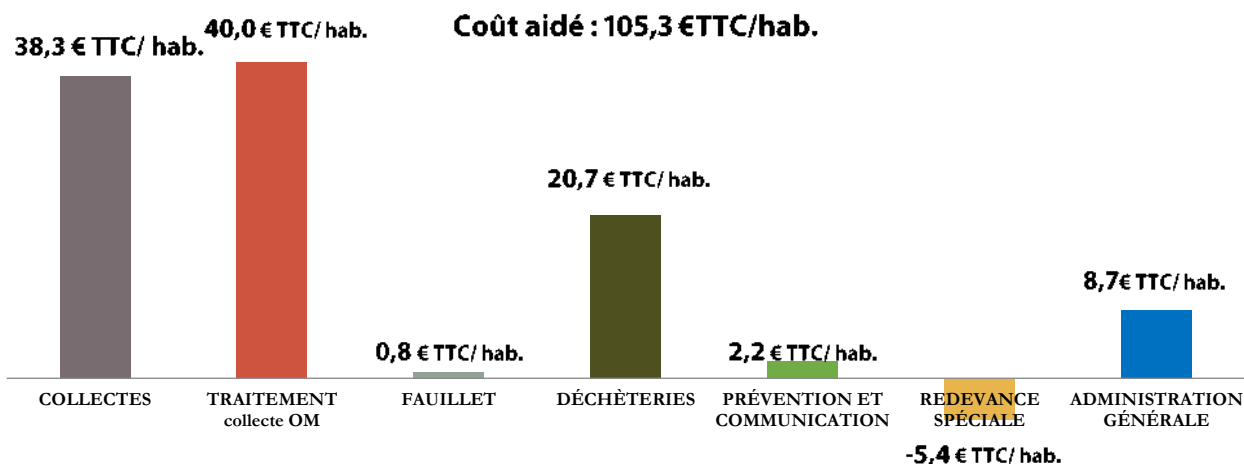
TONNAGES	12 028	-						
<i>Nbre Heures ou Habitants</i>		46 046	46 046	46 046	46 046	46 046	46 046	46 046
COÛT SERVICES / H. ou /Tonne	-153,29							
COÛT SERVICES / Habitant	- 40,04	- 0,80	- 20,67	- 1,45	5,35	- 0,77	- 8,67	- 105,28

TOTAL DES DEPENSES 2021 5 912 271,01 €
TOTAL DES PRODUITS 2021 1 064 554,62 €
 Participations 2020 4 854 436,04 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 REPORTE 912 450,00 €

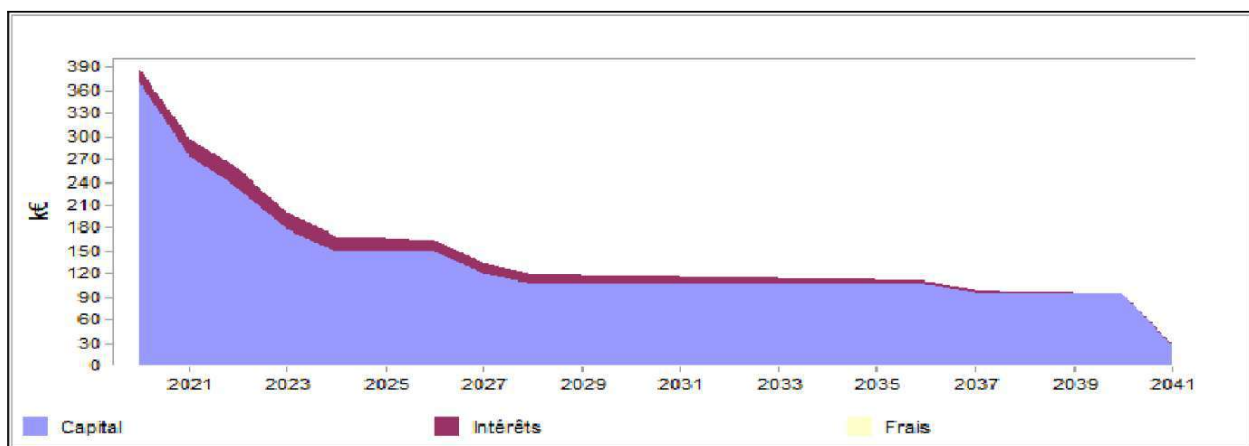
➔ LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention déchets, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées et aides diverses).



3. L'ÉTAT DES EMPRUNTS

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	370 284,24	16 622,50	0,00	386 906,74
2021	274 223,62	24 339,38	0,00	298 563,00
2022	234 545,66	24 928,85	0,00	259 474,51
2023	178 952,94	22 207,68	0,00	201 160,62
2024	149 881,12	19 881,74	0,00	169 762,86
2025	150 664,31	17 656,83	0,00	168 321,14
2026	148 969,70	15 409,75	0,00	164 379,45
2027	121 170,52	13 563,79	0,00	134 734,31
2028	107 000,00	12 488,94	0,00	119 488,94
2029	107 000,00	11 482,22	0,00	118 482,22
2030	107 000,00	10 475,53	0,00	117 475,53
2031	107 000,00	9 468,83	0,00	116 468,83
2032	107 000,00	8 462,14	0,00	115 462,14
2033	107 000,00	7 455,42	0,00	114 455,42
2034	107 000,00	6 448,73	0,00	113 448,73
2035	107 000,00	5 442,03	0,00	112 442,03
2036	107 000,00	4 435,34	0,00	111 435,34
2037	97 625,00	3 460,73	0,00	101 085,73
2038	94 500,00	2 614,59	0,00	97 114,59
2039	94 500,00	1 779,13	0,00	96 279,13
2040	94 500,00	943,69	0,00	95 443,69
2041	28 250,00	117,85	0,00	28 367,85

4. MONTANT ANNUEL 2021 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾

Prestataire	Montant annuel en € TTC
ADEMI PESAGE SA	58 491,6
CARROSERIE VINCENT ET FILS SAS	160 332
CRBM	158 570,91
DI LOC COM SARL	50 931,57
GUINTOLI – Région Aquitaine	1 240 667,71
HYDRAULIQUE AQUITAINE	71 859,17
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHÉ	143 926,93
LACOSTE CONSTRUCTION	72 887,83
QUADRIA	58 760,31
SAUBEAU	85 927,82
SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE	199 235,58
SPIE BATIGNOLLES MALET	443 914,89
SUPER U (carburant)	199 597,71
VEOLIA PROPLETE AQUITAINE	260 541,31

⁽¹⁾ Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 € TTC/an

CHAPITRE 4 :

PERSPECTIVES 2022

LEVIERS D'OPTIMISATION DES SERVICES : ORIENTATION 2022

Ordures ménagères

Harmonisation des circuits de collecte
avec la collecte de proximité

Étude et préparation des évolutions pour les communes

Regroupement des services techniques

Points d'apports volontaires

Préparation
de la mise en place
des extensions
de consignes de tri

Déchèteries

Diagnostic du réseau de déchèteries existant
(flux déchet et flux usager)
et perspectives d'évolution

Prévention et communication

Poursuite des actions de
prévention et de communication

SMICTOM LOT - GARONNE - BAÏSE

17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE - 47190 AIGUILLON

TEL : 05 53 79 83 30

www.smictomlgb.fr



**Retrouvez-nous sur Facebook
« Smictom Lot-Garonne-Baïse »**

AR Prefecture

047-254702491-20220922-22_065_C-DE

Reçu le 10/10/2022

Publié le 10/10/2022

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE
L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

2021



eau⁴⁷

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

1. Table des matières

1. Table des matières	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable	5
1. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	5
1.2 La Production.....	6
1.3 La Distribution	17
1.4 Les abonnés.....	26
1.5 La Consommation.....	28
1.6 La qualité de l'eau	31
2. Caractéristiques financières du service.....	34
2.1 Tarification de l'eau et recettes du service.....	34
2.2. Les recettes d'exploitation	37
2.3. Financement des investissements	38
2.4. Travaux	39
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	41
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement.....	44
1. Caractéristiques techniques du service.....	44
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	44
1.2 Les abonnés.....	46
1.3 Le réseau	51
1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	57
1.5 Les volumes	59
1.6 La qualité des rejets.....	61
1.7 Les boues	63
2. Caractéristiques financières du service.....	64
2.1 Tarification de l'assainissement	64
2.2 Recettes d'exploitation	67
2.3 Financement des investissements : état de la dette.....	68
2.4 Travaux	69
2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée	71
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif	72
1. Caractérisation technique du service.....	72
1.1 Présentation du territoire et mode de gestion	72
1.2 Instructions et contrôle des installations.....	77
2. Caractérisation financière du service	82
2.1 Tarifs assainissement individuel.....	82
2.2 Recettes du Syndicat	83

2.3	Dépenses du Syndicat.....	83
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	84
	Annexes	85
	Références réglementaires	86
	Coordonnées des exploitants.....	87
	Glossaire	88
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	89
1.	Service de l'Eau Potable	89
2.	Service de l'Assainissement Collectif	90
3.	Service de l'Assainissement Non Collectif.....	90
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	91

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental EAU47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 273 communes du Lot-et-Garonne et 4 communes du Tarn-et-Garonne. Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 17 septembre 2020. Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



EAU47

997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B
47031 Agen Cedex

Tél : 05.53.68.44.00

Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)

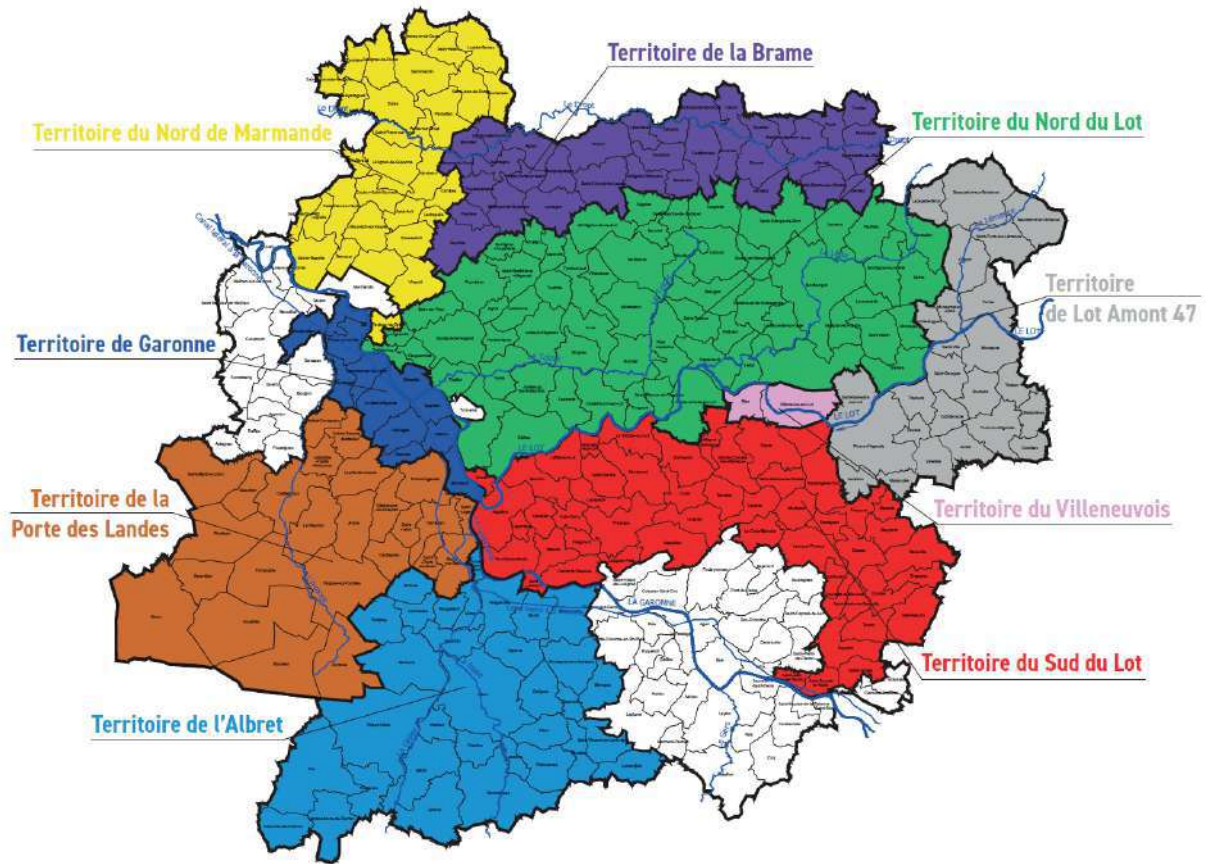
www.eau47.fr

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 9 territoires composant le syndicat en 2021 : Albret, Brame, Garonne, Lot Amont 47, Nord du Lot, Nord de Marmande, Porte des Landes, Sud du Lot et Villeneuveois.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2022.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>



CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

1.1.1. Délégation de service public

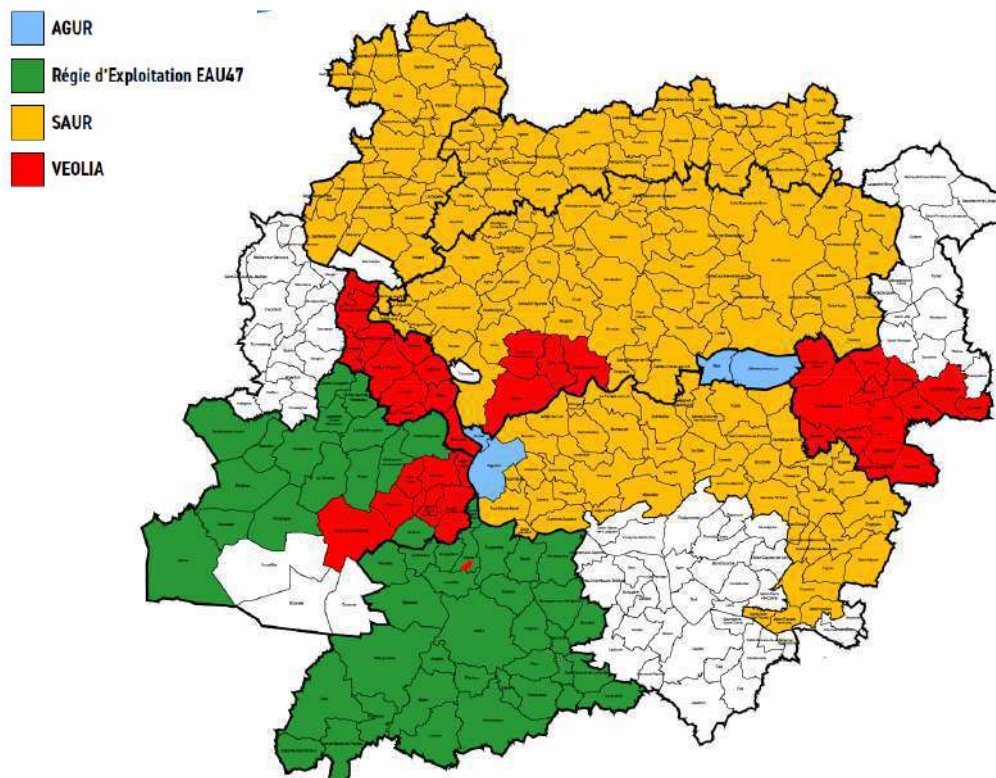
En 2021, la production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur le territoire du Villeneuvois et les communes d'Aiguillon et Nicole.
- Saur : sur les territoires de la Brame, une partie du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot
- Véolia : sur les territoires de Garonne, une partie du territoire de Porte des Landes (ancien Syndicat de Damazan-Buzet), une partie du territoire de l'Albret (ancien syndicat de Xaintrailles Montgaillard), une partie du Nord du Lot (ancien syndicat de Clairac-Castelmoron) et de Lot Amont 47.

1.1.2. Service en régie

La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés en régie sur une partie des territoires de Porte des Landes et de l'Albret.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe. La répartition en 2021 est présentée sur la carte ci-dessous :



1.2 La Production

En 2021, le Syndicat disposait de 42 points de prélèvements en eau : 25 forages profonds, 14 sources et 3 captages en rivière.

1.2.1. Mesures de protection de la ressource

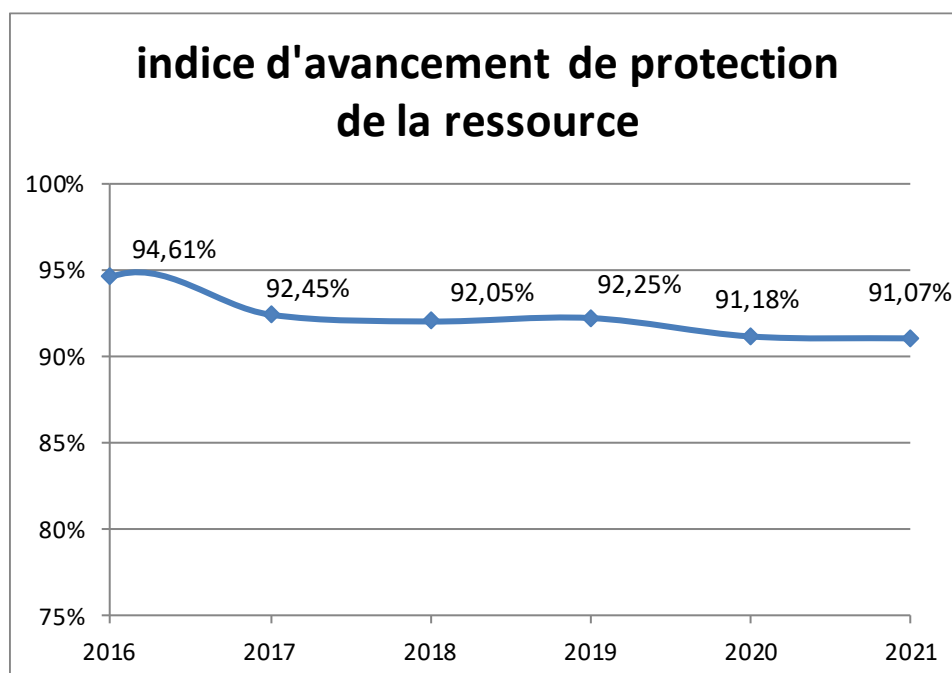
L'ensemble des captages gérés par EAU47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

En 2021, le Syndicat a obtenu le renouvellement des autorisations des captages suivants : source de Lagrangette, à Barbaste, forage de Beausoleil à Laparade et la source de Luchet à Ambrus.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2021, l'indice de protection de la ressource s'élève à **91,07 %**.



Cet indice connaît une baisse depuis 2016 car les ouvrages qui produisent le plus d'eau sont les captages d'eau en rivière, dont l'indice est de 80/100 et toutes les préconisations des arrêtés préfectoraux ne sont pas totalement mises en œuvre.

De plus, le Syndicat a intégré des ouvrages dont la procédure n'est pas totalement achevée. Il reste notamment des travaux à réaliser pour protéger la source de Jaubardet (Massoulès), et instaurer la procédure de vérification annuelle sur les captages nouvellement transférés.

1.2.2. Mises en demeure

Depuis 2013, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a lancé une campagne de surveillance de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine et mis en évidence la présence de certains pesticides, non recherchés au titre du contrôle sanitaire obligatoire. Il s'agit essentiellement de l'ESA métolachlore, ESA et OXA alachlore, métabolites issus de la dégradation du S-métolachlore et de l'alachlore, herbicides utilisés principalement dans l'agriculture.

L'usine de Nazareth, mise en service en 2008 et produisant de l'eau potable pour le secteur du Néracais et du Mézinais, ne permet pas de garantir ponctuellement le respect des normes de qualité en eau traitée, notamment sur les métabolites de l'alachlore et du métolachlore, à la sortie de cette usine de traitement. En effet, sa conception ne prévoyait le traitement des pesticides qu'exceptionnellement. Or, depuis l'identification de la présence de pesticides dans l'eau distribuée, ce traitement est utilisé de façon permanente.

Les concentrations maximales observées pour ces pesticides dans l'eau distribuée restent bien en deçà de la valeur de la Vmax (50 µg/L pour les métabolites de l'alachlore – 510 µg/L pour les métabolites du métolachlore), valeurs seuils pour lesquelles une consommation sur une vie entière n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé. Pour information, la limite réglementaire est de 0,10 µg/L et la valeur maximale observée dans l'eau distribuée étaient de 0,74 µg/L le 31 janvier 2019 (usine sous exploitation VEOLIA).

Le 21 septembre 2017, le Syndicat EAU47 avait obtenu pour 3 ans une dérogation préfectorale afin de poursuivre la distribution de l'eau produite depuis cette station d'eau potable, sans restriction de consommation jusqu'à certaines valeurs de tolérances maximales.

Cette dérogation prévoyait également des aménagements de l'usine tels que proposés par VEOLIA consistant en l'augmentation de la concentration du charbon actif en poudre avec notamment la mise en place d'un silo d'une capacité de stockage plus grande.

A l'issue de ces 3 années, le Syndicat EAU47 a obtenu un avant-projet pour la mise en place d'un stockage plus important de charbon actif en poudre. Mais l'autosurveillance réalisée durant cette période a surtout démontré le problème chronique de la qualité des eaux prélevées. Le Syndicat EAU47 a donc fait le choix d'attendre, le 1^{er} janvier 2020, de reprendre l'exploitation en régie de ce secteur afin de maîtriser la maintenance de l'usine.

Parallèlement, en 2020, le Syndicat EAU47 a préparé une demande de renouvellement de la dérogation qui a été rejetée le 21 janvier 2021 par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 mars 2021 remplace la dérogation, engageant le Syndicat EAU47 dans la mise en place du plan d'actions.

La source de Chamouveau, qui alimente le bourg de Trentels, connaît également une problématique de qualité. L'ARS a averti la commune puis le syndicat, suite au transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021, des dépassements récurrents de la limite de qualité du paramètre : Atrazine Désethyl Désisopropyl (DEDIA). L'ARS réalise un suivi mensuel renforcé de paramètre.

Le Syndicat Eau47 a déposé en août 2022 une demande de dérogation pour continuer à distribuer l'eau de cette source pendant la durée des travaux d'interconnexion des réseaux. Ces travaux permettront d'alimenter le bourg de Trentels par l'eau de l'unité de distribution voisine de Savignac. L'eau provient du forage de Monplaisir. Les travaux devraient démarrer en septembre 2022 pour une durée de quatre mois.

La source de Chamouveau étant classée « captage sensible », des procédures seront mises en place pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau brute dans les prochaines années.

1.2.3. Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, EAU47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;
- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2021, le Syndicat a diagnostiqué les forages suivants :

- Forage de Lagravette, à Lafitte sur Lot
- Forage de Laroussset, à Pompiey



Forage de Lagravette à Lafitte sur Lot



Forage de Laroussset à Pompiey

Dispositifs de pompage d'essai par paliers en débits

1.2.4. Travaux sur ouvrages

Suite à ces diagnostics périodiques, des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires.

En 2019-début 2020, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le forage de Maurillac (Saint Colomb de Lauzun). Un broissage des tubes acier a été réalisé, avec récupération des dépôts par air-lift. La colonne d'exhaure a été changée.

Enfin, la tête de forage a été mise en conformité. Précédemment, celle-ci était dans une cave en béton, à environ 1 m sous le niveau du sol. Après l'avoir prolongée jusqu'à environ 50 cm au-dessus du niveau du sol, la cave a été comblée, et le raccordement vers le traitement a été repris.

Le 18 mars 2021, l'exploitant a du changé en urgence la pompe d'exhaure de la prise d'eau de Pinel. De même, le 20 août 2021, la pompe du forage de Camp de Garde (Tournon d'Agenais) a cassé. L'exploitant a dû remonter la colonne et l'ancienne pompe afin de la remplacer dans un temps limité, car le secteur desservi ne dispose pas de ressource de secours. La remise en service a eu lieu dans la journée.

1.2.5. Sécurisation des ouvrages

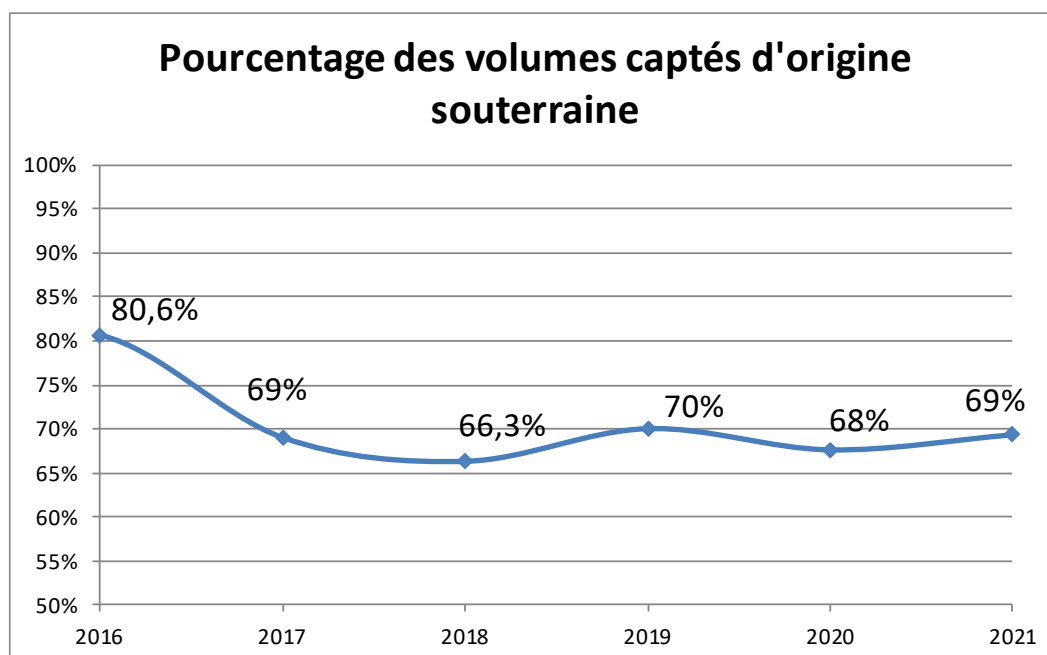
Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

En 2017 et 2018, les quatre unités de distribution concernées ont fait l'objet de cette expertise. Des travaux de sécurisation d'accès à certains réservoirs et usines sont à réaliser.

Le Syndicat continue cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

1.2.6. Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessous :



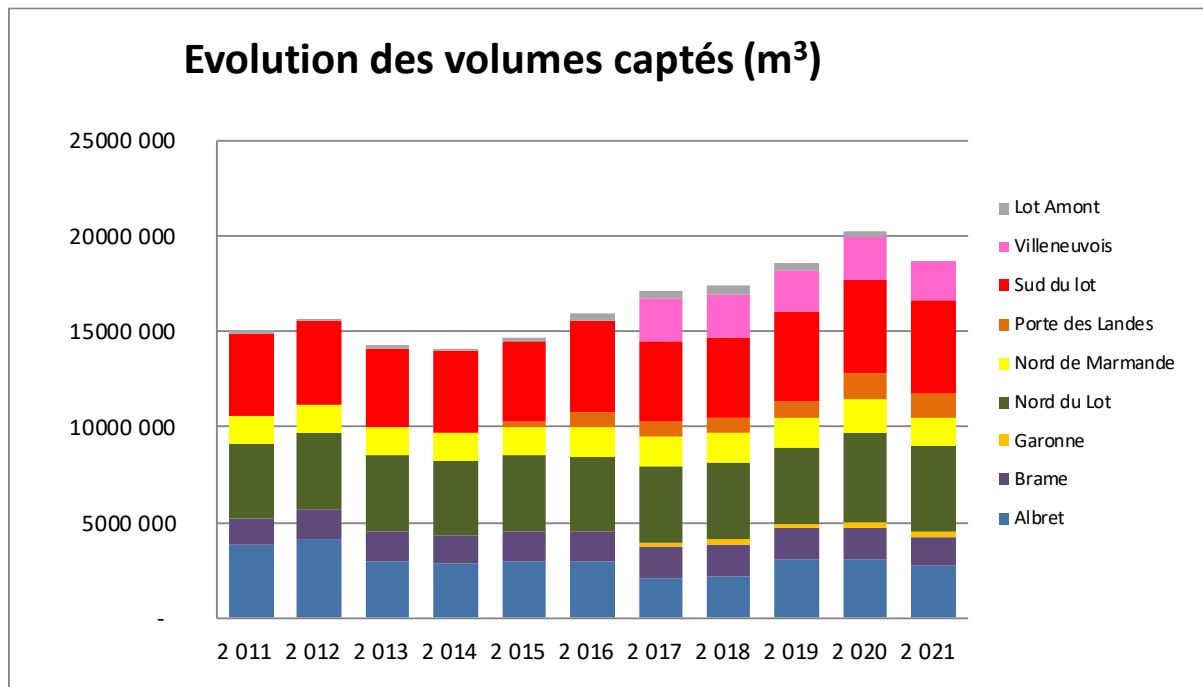
La hausse des volumes captés d'origine souterraine en 2019 provenait des sources et des forages transférés au Syndicat, dont l'eau est d'origine souterraine.

Les volumes prélevés sont présentés par captage :

Territoires	Volumes prélevés en m ³	2018	2019	2020	2021
Albret	Bruch	557 107	627 846	583 283	424 133
	Nérac - Nazareth	1 598 924	1 517 270	1 634 458	1 648 876
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 453	77 126	56 876
	Guillery		473 530	389 945	331 354
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès				
	la Gravere		169 917	226 877	137 746
	Lartigues				
Brame	Larousset		45 210	41 654	25 281
	Maurillac	623 554	580 343	648 887	587 617
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	187 716	199 376	194 471	154 079
Garonne	Allemans	233 104	237 888	272 198	233 051
	Mouliot	226 708	245 550	258 951	250 196
Lot Amont	Jaubardet	14 712	12 861	22 607	13 506
	Mounet	224 796	218 298	192 962	193 745
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 028
	Boudy de B.	137 382	203 737	104 753	116 219
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	695 977	646 030	710 757	708 872
	Pinel Hauterive	2 010 890	1 924 372	2 319 552	2 099 678
	Tombeboeuf	373 465	331 376	298 184	232 386
	Beausoleil			422 192	481 102
	Chamouleau				nc
Nord de Marmande	Savignac	289 377	288 493	282 794	272 854
	Auriac sur Dropt	562 783	562 599	603 404	481 395
	Saint Pierre sur D.	521 492	560 810	660 271	567 394
Porte des Landes	Virazeil	401 872	451 450	453 193	426 925
	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			179 651	53 875
	Caillerot			237 912	308 917
Sud du Lot	Luchet		7 602	66 005	64 056
	Le Mail	941 222	978 068	959 014	957 243
	Cauzac	1 126 203	1 260 801	1 409 851	1 280 562
	Prayssas	764 928	691 861	650 994	766 199
	Saint Julien	789 846	888 235	1 055 823	993 533
	Lafitte	633 170	642 334	575 236	657 813
Villeneuveois	Brot		236 709	287 043	241 148
	Pontous	2 250 059	2 139 619	2 206 046	2 108 450
TOTAL		17 402 674	18 630 688	20 311 829	19 096 011

Les volumes prélevés étaient en hausse jusqu'en 2020, suite au transfert de compétence de certaines communes et la comptabilisation des volumes produits par leurs captages.

Les volumes captés en 2021 ont connu une baisse sur la plupart des ouvrages.



En fin janvier – début février 2021, de fortes inondations dans le département ont perturbé les services d'eau potable. Le pompage à la station de Pinel a notamment été arrêté trois jours, car la turbidité du Lot était trop importante (supérieure à 600 NTU). L'unité de distribution a pu être alimentée par l'augmentation des volumes prélevés aux forages de Boudy de Beauregard et Tombeboeuf.

D'autre part, l'eau de la Gélise s'étant infiltrée dans la bêche de la source de Darrodes (Barbaste), celle-ci a dû être arrêtée. La distribution d'eau a été maintenue grâce à la mise en place de maillages entre les réseaux de distribution.

Enfin, les accès à certains ouvrages ont été inondés et ont empêché les interventions sur les sites (par exemple le forage de Bruch).

1.2.7. Volumes produits

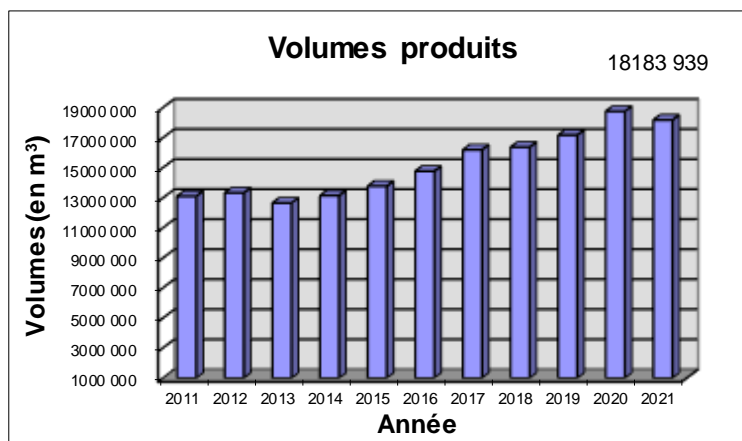
Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans le cas des sources. En effet, il y a peu d'eaux de services utilisées, contrairement aux usines de traitement des eaux de surface où des volumes importants d'eau de service sont utilisés pour le nettoyage des filtres.

Territoires	Volumes produits en m ³	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	Bruch	532 630	616 290	558 820	412 020
	Nérac - Nazareth	1 214 185	1 216 855	1 224 015	1 361 448
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 251	77 126	56 876
	Guillery		232 764	377 995	319 918
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès		114 248		
	la Gravere			152 765	137 746
	Lartigues				
Larousset		16 315	40 633	24 171	
Brame	Maurillac	593 953	567 713	589 076	575 535
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	190 708	199 376	194 436	150 840
	Allemans	234 860	237 888	265 209	226 123
Garonne	Mouliot	223 228	242 430	257 701	248 946
Lot Amont	Jaubardet	14 712	11 013	12 101	13 258
	Mounet	219 441	182 357	151 264	183 269
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 027
	Boudy de B.	135 710	197 400	102 595	113 435
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	683 505	628 328	670 149	693 770
	Pinel Hauterive	1 676 698	1 458 878	1 744 171	1 879 812
	Tombeboeuf	363 429	330 355	290 927	209 961
	Beausoleil			416 470	478 649
	Chamouleau				nc
Savignac	289 968	284 698	277 080	267 397	
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 510	543 020	591 302	471 457
	Saint Pierre sur D.	552 488	544 462	646 924	555 880
	Virazeil	403 167	441 510	443 806	418 359
Porte des Landes	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			177 974	52 185
	Caillerot			237 912	308 917
	Luchet		7 602	38 973	59 531
Sud du Lot	Le Mail	862799	975739	939086	938398
	Cauzac	1099978	1245734	1406851	1266966
	Prayssas	738654	667239	635044	748909
	Saint Julien	779388	885005	1029427	972669
	Lafitte	634865	640018	569058	622409
	Brot		235817	285363	239900
Villeneuvois	Pontous	2 129 280	2 026 653	2 065 780	1 954 256
TOTAL		16 373 543	17 238 008	18 755 768	18 183 939

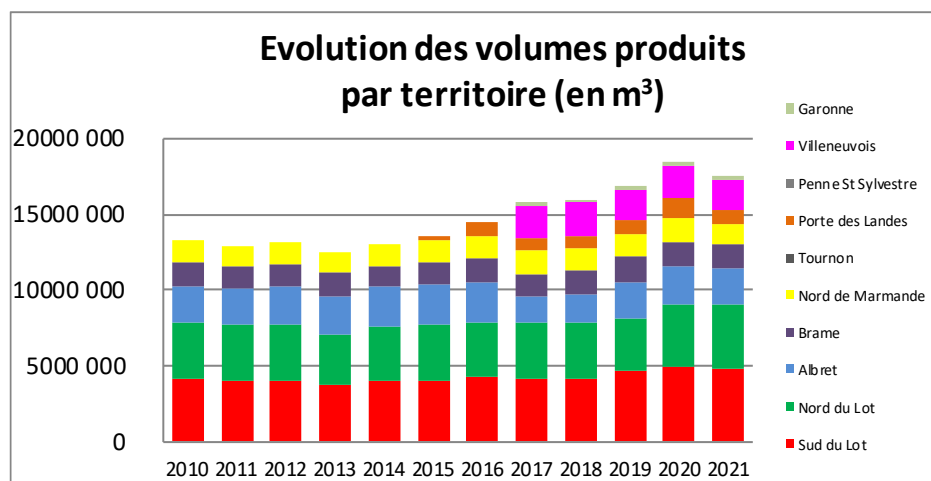
Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

- Nazareth (Nérac) : 17,4 % (25% en 2020, 19,8% en 2019, 24,1 % en 2018)
- Pinel (Pinel Hauterive) : 10,5 % (25% en 2020, 24,2% en 2019, 16,6 % en 2018)
- Pontous (Villeneuve-sur-Lot) : 7,3 % (6,4% e, 2020, 5,3% en 2019, 5,4 % en 2018)

On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



Les productions de 2013 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie. Depuis 2015, et suite aux transferts de compétences de communes et syndicats, de nouveaux captages sont entrés dans le patrimoine du Syndicat, et leurs volumes produits sont donc désormais comptabilisés.



1.2.8. Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Sud du Lot	2 476	2 790	5 094	2 148	2 829
	Porte des Landes				7 967	8 561
Brame	Nord du Lot	6 791	34 751	35 460	7 665	18 676
Nord du Lot	Sud du Lot	47 032	42 354	45 631	66 564	97 626
	Nord de Marmande		76	-	-	-
	Villeneuvevois	121	399	133	286	128
	LA47 (Penne St Sylvestre)	1 423	2 181	6 907	6 498	2 141
Nord de Marmande	Nord du Lot	-	473	218	5 273	10 757
Porte des Landes	Albret				56 026	26 126
Sud du Lot	Nord du Lot	5 502	5 292	4 947	5 651	6 127
	Lot Amont	22 542	8 421	4 199	9 950	12 001
Villeneuvevois	Sud du Lot et Bias	185 324	205 225			
	Sud du Lot			1 888	1 187	1 334
	Penne St Sylvestre	349 592	348 483	307 033	308 953	320 929
	Nord du Lot	23 841	31 005	66 052	39 911	20 606
TOTAL		644 644	681 450	477 562	518 079	527 841

1.2.9. Vente d'eau en gros

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Armagnac Ténarèze	23 708	23 493	511 937	22 917	29 006
	Nérac	3 384	30 732			
	ESTIMATION Agglomération d'Agen depuis Bruch	391 006	423 862		1 099 944	771 143
	ESTIMATION Agglomération d'Agen depuis Sérignac					
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	226 856	176 134	201 516		
Sud du Lot	Agglo Agen	1 041 793	995 393	1 042 134	1 159 195	1 181 878
	Valence Moissac			1 068	4 480	-
	Nord Séoune	10 625	6 184	3 391	635	
Lot Amont (Tournon)	Lémance	5 770	4 986	5 923	7 114	9 594
	Nord Séoune	4 403	4 681	8 126	2 082	
TOTAL		1 703 142	1 660 784	1 765 969	2 296 367	1 991 621

Jusqu'en 2016, et dans l'attente de la mise en place des compteurs de vente d'eau, les volumes partant vers des communes de l'Agglomération d'Agen n'étaient pas comptabilisés. Ils pouvaient être estimés à :

- environ 1000 m³/j depuis le forage de Bruch
- 55% de la production de l'usine de Sérignac.

Depuis 2017, les volumes vendus à l'Agglomération d'Agen depuis le forage de Bruch sont désormais comptabilisés par un compteur. L'usine de Sérignac étant transférée à l'Agglomération d'Agen, le Syndicat ne vend plus d'eau depuis Sérignac.

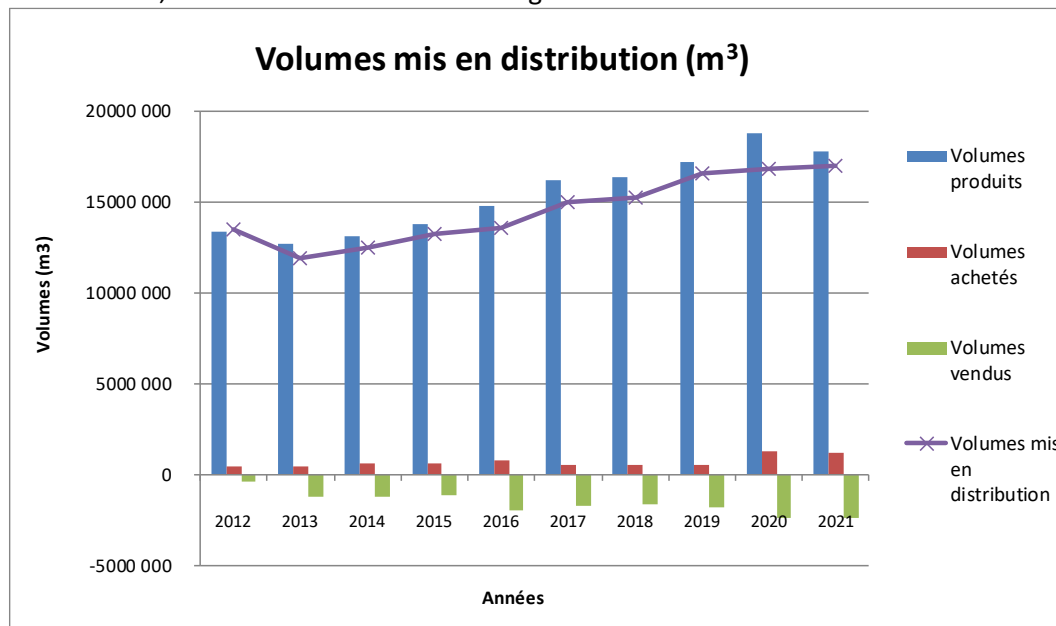
1.2.10. Achat d'eau en gros

Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	Services d'eau vendeur	Volumes achetés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Agglo Agen	384 944	217 055	202 243	1 018 986	819 614
Brame	Sud Perigord	281	-	-	-	-
Garonne	Tonneins	1 586	10 228	4 470	-	27
	Garonne Gascogne		225 324	200 726	203 397	208 839
Nord de Marmande	Marmande	48 704	35 853	78 882	6 450	55 121
	Bassane Dropt Garonne	1 859	2 347	1 288	786	758
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	374	2 310	-		
	La Lémance	18 113	17 680	16 791	14 802	16 538
	Tonneins	64 710	6 828	760	19 939	11 058
Porte des Landes	Damazán Buzet	1 530	1 016	1 131		
	Xaintraillès Montgaillard			7 049		
Sud du Lot	Agglo Agen	120	165	926	236	297
	Aiguillon	1 062	196			
	Valence Moissac	1 611	1 757	249	3 509	1 919
Lot Amont (Tournon)	La Lémance	2 234	2 581	2 183	2 128	1 881
	QPS					81 505
TOTAL		527 128	523 340	516 698	1 270 233	1 197 557

1.2.11. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.



On peut constater l'augmentation des volumes produits depuis 2013, notamment due aux transferts de compétences de certaines communes et syndicats possédant des captages d'eau.

Les volumes mis en distribution suivent la demande de consommation. En effet, le nombre d'abonnés a également connu une hausse régulière depuis 2013.

1.3 La Distribution

1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m ³
Albret	31	13 645
Brame	15	7 050
Garonne	7	2 170
Lot Amont	13	3 129
Nord du Lot	48	25 210
Nord de Marmande	12	5 875
Porte des Landes	10	4 735
Sud du Lot	37	18 185
Villeneuvois	8	7 450
Capacité de stockage	181	87 449

En permanence, un volume minimal de 120 m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200 m³, et un minimal de 60 m³ pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les réservoirs suivants ont été réhabilités en 2020-2021 : le Gat (Callonges), Pinel le Roc, St Pastour, Jurques, Peyrama (Casteljaloux), le Truc (Bruch).

Des réhabilitations de réservoirs sont prévues en 2022-2023 :

Massoulès, Monflanquin, Cancon Haut service et Cancon bas service, Monclar bourg (Haut service), Jolibeau (Villeneuve), Bordesoule (Casteljaloux), le Truc (Bruch), Beauville, Pauhliac, Duras, Bécanne (Port Sainte Marie), Laudie (Pujols), Collège (Nérac), surpresseur de Gardères (Moncrabeau), ainsi que les bâches d'eau traitée du forage de St Pierre (Saint-Pierre-sur-Dropt) et du puits de Lagagnan (Pompogne).

1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	1 153	1 368	1 359	1 355
Brame	970	971	1 071	970
Garonne	261	269	262	263
Lot Amont	402	403	402	501
Nord du Lot	2 186	2 240	2 441	2 443
Nord de Marmande	772	775	779	784
Porte des Landes	585	593	810	812
Sud du Lot	1 609	1 562	1 566	1 576
Villeneuvois	201	249	250	251
Linéaire Total	8 139	8 430	8 941	8 955

En 2019, l'augmentation provient du transfert de 8 communes à l'Albret ainsi qu'Aiguillon (rattachée au Sud du Lot). Le linéaire de la commune de Bias était comptabilisé dans le Sud du Lot jusqu'en 2018, et désormais dans le territoire de Villeneuvois depuis 2019.

En 2020, la hausse du linéaire s'explique par l'intégration du linéaire des communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron.

En 2021, les réseaux des communs de Roquecor, St Amans du Pech et Valeilles ont été transférés au 1^{er} janvier.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés (Villeneuvois), et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

AR Prefecture

047-254702491-20220922-22_065_C-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Densité (en ab / km)
Albret	14 786	1 355	11
Brame	9 899	970	10
Garonne	3 156	265	12
Lot Amont	4 754	501	9
Nord du Lot	22 321	2 443	9
Nord de Marmande	9 697	784	12
Porte des Landes	8 329	812	10
Sud du Lot	16 322	1 576	10
Villeneuvois	13 922	251	55
Linéaire Total	103 186	8 957	16

Le linéaire est présenté par commune dans le tableau page suivante.

Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame		Nord du Lot		Nord de Marmande		Albret		Sud du Lot		Garonne	
2021		2021		2021		2021		2021		2021	
Agnac	nc	Agmé	nc	Auriac sur Dropt	nc	Andiran	27 168	Aiguillon	91 047	Calonges	28 791
Allemans du Dropt	nc	Armillac	nc	Baleyssagues	nc	Barbaste	50 990	Allez et Cazeneuve	24 508	Caumont	27 206
Bourgougnague	nc	Beaugas	nc	Beaupuy	nc	Bruch	41 055	Auradou	2 958	Fourques	38 929
Bournel	nc	Birac sur Trec	nc	Cambes	nc	Calignac	38 126	Bazens	32 541	Laguerre	17 770
Cahuzac	nc	Boudy de B	nc	Castelnau sur Gupie	nc	Espiens	31 797	Beauville	51 216	Marmande	15 521
Castillonnès	nc	Brugnac	nc	Caubon St Sauveur	nc	Feugarolles	47 999	Blaymont	25 086	Mas d'Agenais	37 911
Cavarc	nc	Cancon	nc	Duras	nc	Fioux	24 501	Bourran	28 340	Monheurt	18 809
Devillac	nc	Casseneuil	nc	Escassefort	nc	Francescas	39 029	Cassignas	12 477	Razimet	14 926
Doudrac	nc	Castelmoron sur Lot	54 704	Esclottes	nc	Fréchou	22 274	Castella	17 191	Ste Marthe	20 988
Douzains	nc	Castelnaud de G	nc	Lachapelle	nc	Lamontjoie	36 767	Cauzac	33 984	Senestis	20 447
Ferrensac	nc	Clairac	86 363	Lagupie	nc	Lannes	52 358	Clermont Dessous	37 798	Villeton	21 762
La Sauvetat du Dropt	nc	Coulx	nc	Levignac de Guyenne	nc	Lasserre	7 783	Cours	22 245	TOTAL	263 060
Lalandusse	nc	Fauguerolles	nc	Loubès Bernac	nc	Lavardac	50 743	La Croix Blanche	29 667		
Lauzun	nc	Fauillet	nc	Marmande	nc	Mézin	70 816	Dolmayrac	43 777	Porte des Landes 2021	
Lavergne	nc	Fongrave	nc	Mauvezin sur Gupie	nc	Moncaut	33 460	Dondas	32 254	Allons	53 000
Mazières Naresse	nc	Gavaudun	nc	Monteton	nc	Moncrabeau	83 013	Engayrac	23 706	Ambrus	8 300
Miramont de Guyenne	nc	Gontaud de N	nc	Pardailan	nc	Mongillard	13 355	Frégimont	12 692	Anzex	32 000
Montauriol	nc	Gratoloup St Gayrand	36 882	St Astier	nc	Montagnac sur A	46 772	Frespech	24 656	Beauziac	33 000
Montaut	nc	Hautevignes	nc	St Avit	nc	Montesquieu	54 403	Galapian	23 196	Buzet sur Baïse	52 751
Moustier	nc	Labretonie	nc	St Géraud	nc	Nérac	219 928	Granges sur Lot	11 104	Casteljaloux	118 500
Parranquet	nc	Lacaussade	nc	St Jean de Duras	nc	Nomdieu	21 875	Hautefage la Tour	54 132	Grezet-Cavagnan	21 883
Peyrières	nc	Laparade	27 235	St Martin Petit	nc	Pompiey	22 810	Lacépède	18 156	Damazan	44 111
Puysserampion	nc	Laperche	nc	St Pardoux du Breuilh	nc	Poudenas	28 205	Lafitte sur Lot	32 067	Fargues sur Ourbise	41 253
Rayet	nc	Laussou	nc	St Pierre sur Dropt	nc	Réaup Lisse	60 592	Lagarigue	9 468	Grezet-Cavagnan	31 500
Rives	nc	Le Lédât	nc	St Sermin de Duras	nc	St Pé St Simon	32 161	Laroque Timbaut	53 601	Labastide Castel Am.	26 500
Roumagne	nc	Longueville	nc	Ste Bazeille	nc	St Vincent de L	28 686	Laugnac	37 879	La Réunion	41 000
Sérignac Péboudou	nc	Lougratte	nc	Savignac de Duras	nc	Ste Maure de P	31 766	Lusignan Petit	15 765	Leyritz-Moncassin	29 400
Seyches	nc	Monbahus	nc	Soumensac	nc	Saumont	15 180	Madaillan	45 155	Puch d'Agenais	50 000
St Colomb de Lauzun	nc	Monclar	nc	Ste Colombe de Duras	nc	Sos	64 550	Massels	17 814	Ste Gemme Martailac	24 800
St Etienne de Villeréal	nc	Monflanquin	nc	Villeneuve de Duras	nc	Thouars	6 195	Monbalen	27 927	Saint Léger	11 191
St Martin de Villeréal	nc	Monségur	nc	Virazeil	nc	Vianne	29 156	Montpezat d'Agenais	42 703	Saint Léon	20 110
St Pardoux Isaac	nc	Montagnac sur L	nc	TOTAL	783 917	Xaintrailles	21 529	Nicole	4 174	St Martin Curton	39 000
St Quentin du Dropt	nc	Montastruc	nc			TOTAL	1 355 042	Port Sainte Marie	60 928	St Pierre de Buzet	18 017
Tourliac	nc	Montignac de L	nc	Nord du Lot 2021				Prayssas	50 555	Pompogne	33 400
Villeréal	nc	Montignac T	nc	fin				Pujols	96 267	Pindères	38 500
TOTAL	970 347	Monviel	nc	Sauvetat sur Lède	nc	Lot Amont 2021		Puymirol	54 710	Saumejan	17 900
		Moulinet	nc	Savignac sur Leyze	nc	Anthé	26 897	Saint Antoine de Ficalba	35 734	Villefranche du Queyran	25 500
		Pailloles	nc	Segalas	nc	Auradou	19 120	Saint Jean de Thurac	19 009	TOTAL	811 616
		Paulhiac	nc	Taillebourg	nc	Cazideroque	26 222	Saint Laurent	11 478		
		Pinel Hauterive	nc	Tombeboeuf	nc	Courbiac	13 823	Saint Martin de Beauville	13 448	Sud du Lot 2021	
		Puymiclan	nc	Tonneins	nc	Dausse	23 702	Saint Maurin	47 237	fin	
Villeneuvois 2021		St Aubin	nc	Tourtres	nc	Massoules	19 559	Saint Robert	12 383	Sembas	22 074
Bias	48 112	St Barthélémy	nc	Trentels	nc	Penne d'Agenais	116 765	Saint Romain le Noble	23 295	Tayrac	28 429
Villeneuve sur Lot	203 143	St Etienne de F	nc	Varès	nc	Roquecor	47 926	Saint Salvy	16 366	Le Temple sur Lot	42 715
TOTAL	251 255	St Eutrope de Born	nc	Verteuil	nc	St Amans du Pech	14 915	Saint Sardos	26 404	Total 1 576 148	
		St Maurice	nc	Villebramar	nc	St Beauzeil	21 715	Saint Ursisse	21 572		
		St Pastour	nc	Villeneuve sur Lot	nc	St Sylvestre	59 900	Sainte Colombe de Villeneuve	32 519		
		Ste Livrade	nc	TOTAL	2 443 363	Tournon	51 016	La Sauvetat de Savères	21 740		
		Salles	nc			Trémons	27 983				
						Vailleilles	31 111				
						TOTAL	500 654				



23.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire, et d'entretenir le patrimoine.

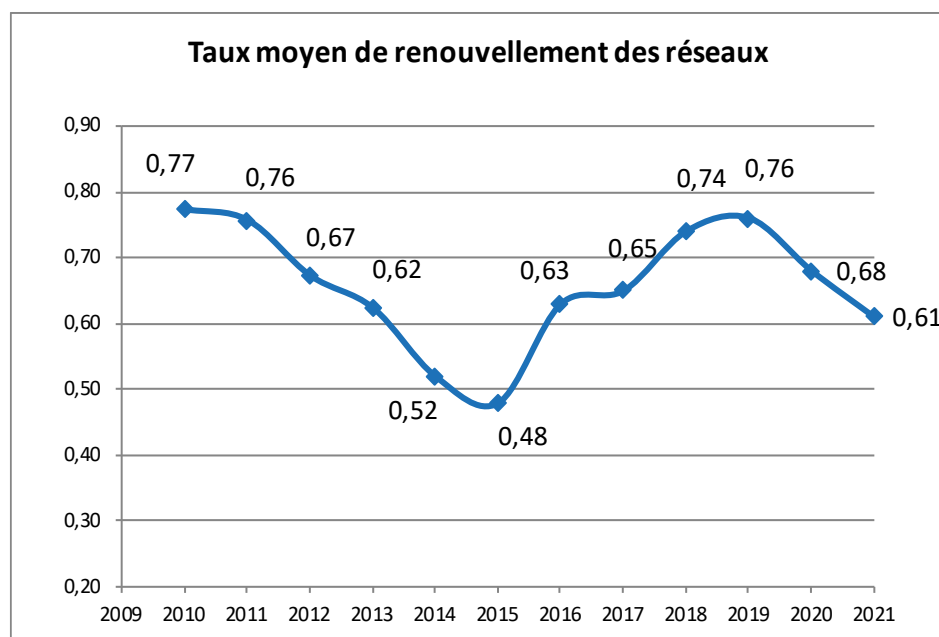
Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

Linéaire renouvelé	2019	2020	2021
Albret	17 573	4 782	5 466
Brame	6 166	641	777
Garonne	4 876	1 560	1 303
Lot-Amont	5 505	6 205	1 521
Nord du Lot	12 060	7 130	7 943
Nord de Marmande	3 502	11 254	2 640
Porte des Landes	11 981	6 597	2 889
Sud du Lot	4 260	12 929	9 813
Villeneuvois	1 751	1 234	1 550
Total	67 674	52 332	33 902

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,61 %**.



La baisse du taux de renouvellement jusqu'en 2014 s'expliquait par la difficulté à contracter des emprunts auprès des organismes bancaires depuis 2009. Par ailleurs, le Syndicat avait souhaité tirer un bilan de l'efficacité du programme de renouvellement des réseaux des années antérieures au regard des pertes d'eau, avant de relancer de nouveaux programmes de travaux. Les nouveaux programmes de travaux ont recommencé en 2014.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux, et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public.

Des indices, détaillés dans les pages suivantes, permettent d'évaluer la connaissance du Syndicat concernant ses réseaux d'eau potable.

1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux.

La valeur maximale de l'indice est de 120. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire. L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **105/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements, et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021
Fuites réparées sur branchements	924	766	1 043	1 316
Fuites réparées sur réseau	1 408	1 559	1 583	1 676
Nombre total de fuites réparées	2 332	2 325	2 626	2 992
Recherche de fuites (km)	2 953	1 526	1 597	4 979

1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essai des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

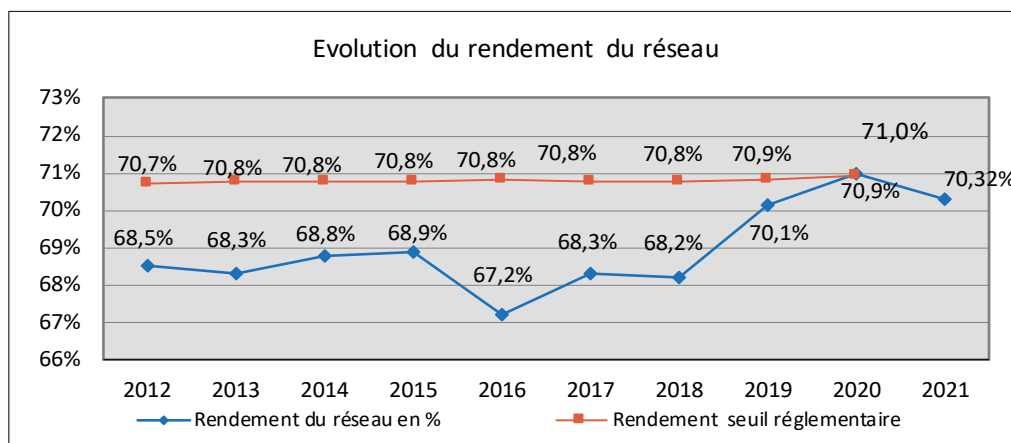
Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également de piquages frauduleux, et d'utilisations non autorisées des poteaux incendie...

***Remarque :**

Depuis 2019, les volumes consommés par les abonnés du Sud du Lot des communes de Sainte-Livrade et de Villeneuve-sur-Lot ont entièrement été comptabilisés sur le territoire du Nord du Lot, d'où une baisse du rendement du Sud du Lot et une hausse de celui du Nord du Lot.

Territoire	Rendement		
	2019	2020	2021
Albret	67,40	72,39	68,42
Brame	71,55	79,13	73,72
Garonne		73,44	70,55
Lot-Amont		73,90	72,32
Mas d'Agenais	69,50		
Nord du Lot	74,68	71,60	71,20
Nord de Marmande	69,00	63,58	72,70
Penne Saint Sylvestre	66,93		
Porte des Landes	79,70	79,20	80,16
Sud du Lot	63,44	67,00	64,71
Sud de Marmande	72,89		
Tournon	79,34		
Villeneuveois	78,00	78,55	80,41

L'évolution du rendement global du Syndicat EAU47 est présentée ci-dessous :



Depuis 2014, les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Pour le calcul du rendement global d'Eau 47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'EAU47 (paragraphe 1.2.6 et 1.2.7).

1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m³ par an, s'élève à :

$$70 + (\text{indice de consommation} / 5)$$

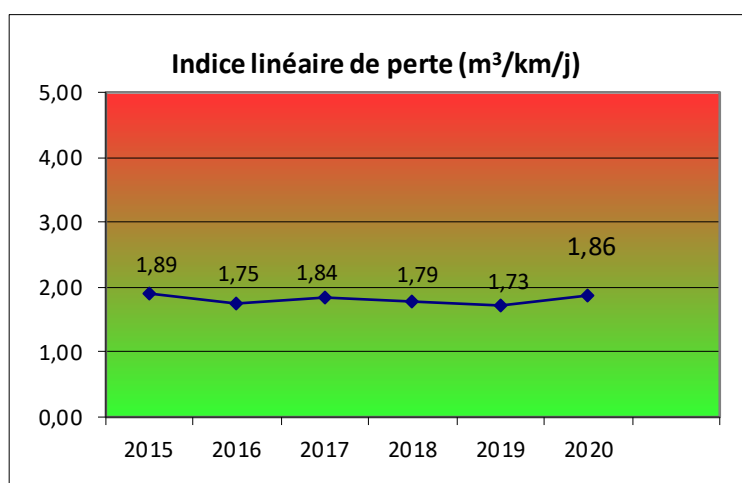
En 2021, le rendement seuil est calculé à **70,83 %**.

Rendement seuil réglementaire	2018	2019	2020	2021
Volume comptabilisé 365jours	9 611 546	10 456 193	11 564 563	11 210 744
Volume consommé sans comptage	18 884	22 797	23 420	25 118
Volume de service	227 487	306 994	351 129	359 526
Volume vendu hors Eau47	1 665 465	1 774 095	2 298 595	1 991 621
Linéaire	8 139	8 139	8 430	8 955
Indice	70,78	70,85	70,93	70,83

Le rendement du Syndicat en 2021 est inférieur au rendement seuil.

1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau. Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



L'indice linéaire de perte est en légère hausse.

Selon la densité de 15 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (densité inférieure à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable.

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	ILP < 1,5
ILP Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5
ILP Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4
ILP Mauvais	4 < ILP

1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **11,3 pour 1 000 abonnés** (en absence des données d'une partie du territoire).

1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

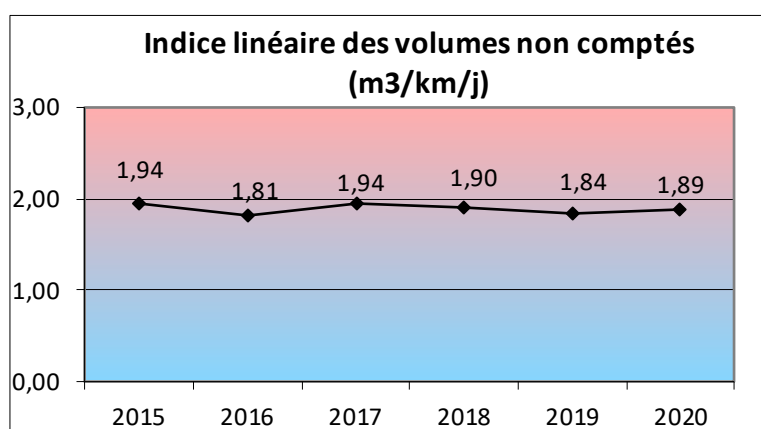
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites, mais également les essais et manœuvres sur les poteaux incendie.

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice linéaire de volumes non comptés est assez stable.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.

Cet indice est en corrélation avec l'indice linéaire de pertes.

1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat EAU47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

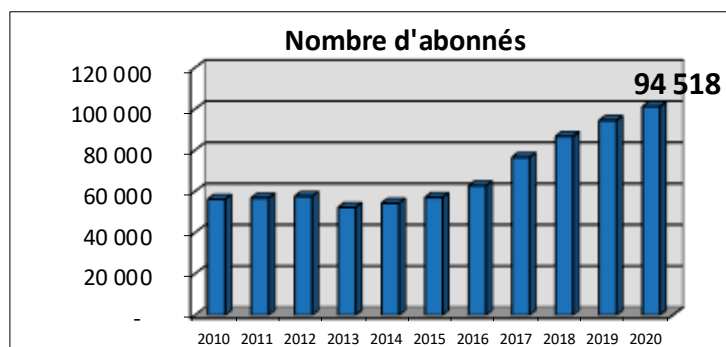
Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

La recherche de fuites a concerné 4 979 km en 2021.

1.4.1. Les chiffres-clés

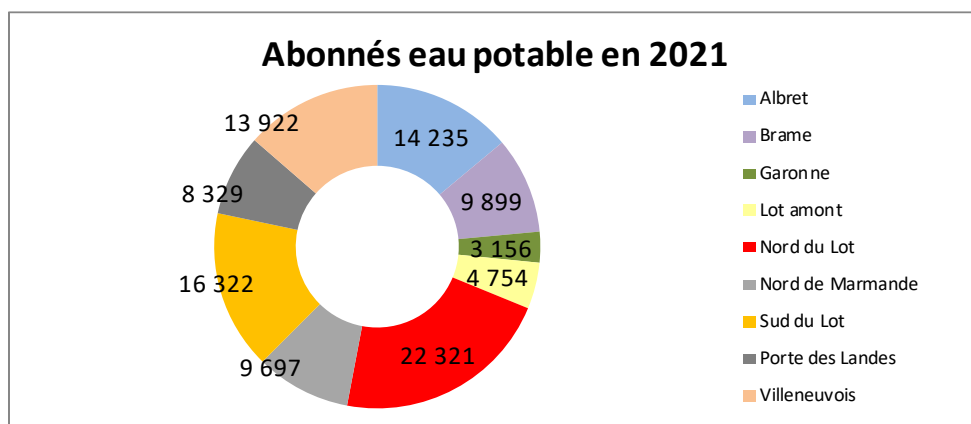
Le nombre d'abonnés est présenté dans le graphique suivant.



La baisse du nombre d'abonnés en 2013 provient du transfert de compétence de certaines communes vers l'Agglomération d'Agen.

La hausse du nombre d'abonnés depuis 2013 provient principalement de l'intégration de nouveaux territoires : la commune de Casteljaloux en 2015, les anciens Syndicat de Penne d'Agenais et SIVOM de Casteljaloux en 2016, l'ancien syndicat du Mas d'Agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2017, le syndicat du Sud de Marmande en 2018, la commune d'Aiguillon et les communes de l'Albret en 2019, les anciens syndicats de Damazan-Buzet et Clairac-Castelmoron en 2020.

En 2021, les communes tarn-et-garonnaises de Roquecor, Saint Amans du Pech, Saint Beauzeil et Valeilles ont transféré leur compétence au Syndicat EAU47.



L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants desservis	
Albret	30 013
Brame	26 660
Garonne	6 760
Lot Amont	8 515
Nord du Lot	74 220
Nord de Marmande	25 700
Porte des Landes	14 080
Sud du Lot	54 602
Villeneuvois	25 630
Nombre d'habitants	266 180

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	1 jour ouvré
Brame	1 jour ouvré
Mas d'Agenais	1 jour ouvré
Nord du Lot	1 jour ouvré
Nord du Lot Clairac Castelmoron	1 jour ouvré
Nord de Marmande	1 jour ouvré
Penne Saint Sylvestre	1 jour ouvré
Porte des Landes	1 jour ouvré
Sud du Lot	1 jour ouvré
Sud de Marmande	1 jour ouvré
Tournon	1 jour ouvré
Villeneuveois	6 heures

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **100%**. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

1.4.3. Branchements en plomb

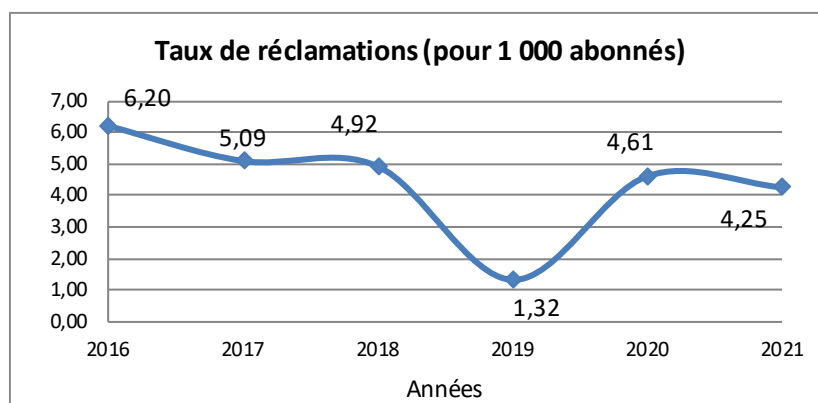
Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et les remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, près de 300 branchements en plomb ont été identifiés. Un programme de renouvellement a débuté en 2021 pour les renouveler.

1.4.4. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.

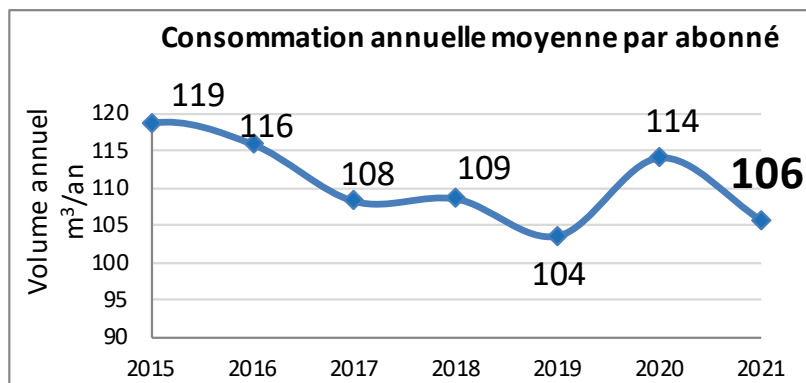
Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire. En 2021, il y a eu **439** réclamations, pour **103 185** abonnés.

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés par le nombre d'abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	62 803	86 768	94 514	101 031	103 186
Volumes facturés (m ³)	7 283 155	9 426 872	9 800 933	11 535 339	10 917 538
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	116	109	104	114	106



On observe que la consommation moyenne par abonné était en baisse depuis 2007 mais a connu une nouvelle hausse en 2015 et en 2020, en raison des températures estivales élevées.

Elle est tout de même inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m³/an par abonné.

La consommation annuelle par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Volumes annuels par abonné (m ³)	2018	2019	2020	2021
Albret	109	105	99	93
Brame	107	107	121	101
Garonne			101	94
Lot Amont			108	106
Mas d'Agenais	95	95		
Nord du Lot	118	118	131	120
Nord de Marmande	112	112	110	108
Penne St Sylvestre	101	101		
Porte des Landes	117	117	124	108
Sud du Lot	116	116	122	115
Sud de Marmande		101		
Tournon	145	152		
Villeneuve	84	84	93	89
Moyenne	108	109	114	106

Ces différences s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et des présences de gros consommateurs (industriels, installations d'accueil touristique etc.). Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m³ sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival, Daucy...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leur consommation sont présentés dans les pages suivantes.

Consommations facturées EAU POTABLE

Brame		Nord du Lot				Nord de Marmande				Albret				Sud du Lot			
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	
Agnac	31 250	24 987	Agmé	6 010	5 301	Auriac sur Dropt	10 747	8 416	Andiran	57 978	55 462	Aiguillon	238 445	231 900			
Allemans du Dropt	29 690	28 316	Armillac	13 871	13 256	Baleysagues	15 516	14 561	Barbaste	91 898	90 863	Allez et Cazeneuve	27 038	36 282			
Bourgougnague	22 299	18 250	Beaugas	22 243	24 092	Beaupuy	69 259	70 190	Bruch	29 720	32 207	Auradou	7 575	6 936			
Bournel	18 809	16 694	Birac sur Trec	347 683	34 003	Cambes	8 544	8 514	Calignac	29 898	29 499	Bazens	44 990	40 223			
Cahuzac	19 987	20 895	Boudy de B	16 649	18 050	Castelnaud sur Gupie	45 053	49 038	Espiens	24 670	22 792	Beauville	37 828	30 740			
Castillonès	103 555	97 813	Brugnac	25 612	20 369	Caubon St Sauveur	12 543	13 714	Feugarolles	44 738	43 934	Blaymont	15 767	13 750			
Cavarc	13 579	12 408	Cancon	87 668	82 619	Duras	99 639	88 407	Fieux	18 165	17 511	Bourran	31 867	25 383			
Devillac	13 138	11 728	Casseneuil	136 194	144 682	Escassefort	30 662	31 445	Francescas	36 413	40 977	Cassignas	7 975	8 208			
Doudrac	9 939	6 841	Castelmoron sur Lo	306 135	298 386	Esclottes	9 252	10 515	Fréchou	12 054	10 852	Castella	23 845	22 987			
Douzains	21 215	17 810	Castelnaud de G	37 328	28 559	Lachapelle	3 668	5 182	Lamontjoie	31 498	34 921	Cauzac	31 015	28 122			
Ferrensac	18 271	14 022	Clairac	126 285	135 862	Lagupie	37 403	35 250	Lannes - Villeneuve	22 178	21 065	Clermont Dessous	52 917	48 377			
La Sauvetat du Dropt	35 768	33 137	Coulx	28 426	24 036	Levignac de Guyenne	41 744	40 271	Lasserre	5 690	4 932	Cours	13 760	14 023			
Lalandusse	14 057	12 744	Fauguerolles	34 398	38 943	Loubès Bernac	38 684	32 874	Lavardac	144 466	129 645	La Croix Blanche	45 200	58 220			
Lauzun	43 344	42 994	FaUILlet	40 401	34 853	Marmande	92 401	95 611	Mézin	91 690	83 567	Dolmayrac	46 959	39 584			
Lavergne	39 240	32 660	Fongrave	16 696	18 769	Mauvezin sur Gupie	29 572	32 268	Moncaut	30 223	28 844	Dondas	16 029	14 404			
Mazières Naresse	9 773	11 700	Gavaudun	23 475	22 838	Monteton	18 250	22 583	Moncrabeau	49 972	52 142	Engayrac	10 601	10 052			
Miramont de Guyenne	147 938	143 792	Gontaud de N	89 226	82 187	Pardaillan	21 832	27 207	Mongailard	9 458	10 021	Frégimont	11 515	16 508			
Montauriol	12 579	12 524	Gratoulop St G	24 782	22 946	St Astier	13 929	17 065	Montagnac sur A	32 157	37 400	Frespech	25 397	22 832			
Montaut	17 952	17 071	Hautevignes	9 000	8 828	St Avit	12 920	12 759	Montesquieu	38 457	37 177	Galaplan	16 568	18 690			
Moustier	15 183	16 123	Labrettonie	18 078	17 441	St Géraud	4 036	4 184	Nérac	407 945	389 522	Granges sur Lot	31 873	28 637			
Parranquet	13 132	12 198	Lacaussade	16 021	14 689	St Jean de Duras	17 546	12 786	Nomdieu	9 126	12 790	Hautefage la Tour	52 545	47 899			
Peyrières	23 363	14 284	Laparade	26 866	27 068	St Martin Petit	26 378	25 935	Pompiery	10 240	10 551	Lacépède	25 499	24 939			
Puyseramplon	19 545	16 077	Laperche	13 924	7 002	St Pardoux du Breuil	19 633	29 994	Poudenas	17 142	14 836	Lafitte sur Lot	41 366	38 936			
Rayet	15 633	14 713	Laussou	25 790	23 136	St Pierre sur Dropt	17 426	25 132	Réaup Lisse	38 265	36 463	Lagarrigue	19 759	16 079			
Rives	34 856	22 237	Le Lédât	68 609	61 477	St Semin de Duras	26 539	29 042	St Pé St Simon	12 593	12 621	Laroque Timbaut	86 486	96 114			
Roumagne	37 276	29 460	Longueville	16 634	12 761	St Bazaille	144 501	151 626	St Vincent de L	12 298	14 381	Laugnac	31 055	38 511			
Sérignac Péboudou	21 003	14 953	Lougratte	37 862	32 040	Savignac de duras	12 477	13 902	Ste Maure de P	20 254	19 616	Lusignan Petit	19 644	19 512			
Seyches	48 351	42 681	Monbahus	54 777	49 603	Soumensac	20 205	13 046	Saumont	15 336	13 763	Madailan	35 142	46 884			
St Colomb de Lauzun	43 794	32 476	Monclar	46 593	42 991	Ste Colombe de Duras	11 869	10 708	Sos	34 838	33 703	Massels	8 366	9 021			
St Etienne de Villeréal	29 919	19 564	Monflanquin	174 081	206 585	Villeneuve de Duras	20 070	19 280	Thouars	7 801	8 266	Monbalen	25 093	28 366			
St Martin de Villeréal	14 070	11 641	Monségur	23 885	21 590	Virazeil	82 330	95 194	Vianne	48 297	44 259	Montpezat d'Agenais	40 414	35 237			
St Pardoux Isaac	53 901	47 983	Montagnac sur Lède	25 744	22 739	TOTAL	1 014 628	1 046 699	Xaintraillies	20 652	19 546			10 898			
St Quentin du Dropt	40 528	32 818	Montastruc	14 378	14 886				TOTAL	1 456 110	1 414 128	Port Sainte Marie	109 620	89 958			
Toulliac	22 184	20 030	Montignac de L	29 114	24 014							Prayssas	69 864	62 998			
Villeréal	81 310	72 145	Montignac T	7 964	7 290							Pujols	229 327	184 542			
TOTAL	1 136 431	995 769	Monviel	8 215	7 101							Puymirol	61 367	54 853			
			Moulinet	11 887	12 424	Porte des Landes	2 020	2 021				Lot Amont	2 020	2 021	Saint Antoine de Ficalba	37 605	37 577
Garonne	2 020	2 021	Pailloles	17 992	20 562	Allons	10 967	10 838							Saint Jean de Thurac	35 597	32 447
Caumont	32 457	30 909	Paulhiac	30 084	24 072	Ambrus	5 880	7 255	Anthé	17 290	18 722	Saint Laurent	19 644	17 415			
Calonges	24 908	24 592	Pinel Hauterive	37 742	35 976	Anzex	21 162	21 181	Auradou	14 839	16 397	Saint Martin de Beauville	16 160	10 964			
Fourques	61 496	59 926	Puymiclan	37 169	33 113	Beauziac	15 475	14 505	Cazideroque	18 556	17 184	Saint Maurin	28 977	27 652			
Lagruere	17 478	17 446	St Aubin	26 265	29 789	Buzet sur Baïse	76 987	79 605	Courbiac	10 063	10 806	Saint Robert	14 121	12 164			
Marmande	17 891	18 442	St Barthélémy	27 057	23 022	Casteljaloux	304 040	296 501	Dausse	22 718	21 202	Saint Romain le Noble	24 454	23 909			
Mas d'Agenais	79 844	66 472	St Etienne de F	27 802	29 991	Caubeyres	13 657	14 269	Massoules	14 475	14 909	Saint Salvy	14 469	13 117			
Monheurt	7 041	7 193	St Eutrope	54 910	52 260	Damazan	110 076	96 498	Penne d'Agenais	144 889	148 930	Saint Sardos	19 597	19 569			
Razimet	19 010	16 409	St Maurice	7 088	5 532	Fargues sur Ourbise	24 396	18 768	Roquecor		29 885	Saint Ursice	14 528	15 093			
Ste Marthe	29 364	28 012	St Pastour	22 896	19 955	Grezet-Cavagnan	21 887	21 845	St Amans du Pech		13 296	Sainte Colombe de V	27 460	34 536			
Senestis	5 988	5 764	Ste Livrade	212 349	287 956	Labastide Castel Amouroux	28 397	28 389	St Beauzeil		8 453	La Sauvetat de Savères	29 257	24 485			
Villeton	21 868	20 537	Salles	23 272	28 336	La Réunion	34 130	34 224	St Sylvestre	107 346	107 460	Sembas	9 838	9 516			
TOTAL	317 345	295 702	Sauvetat sur Lède	37 189	37 065	Leyritz-Moncassin	38 856	38 962	Tournon d'Agenais	64 998	64 118	Tayrac	25 494	24 123			
			Savignac sur Leyze	18 262	14 846	Pompogne	10 916	10 946	Trémons	16 664	15 444	Le Temple sur Lot	53 335	60 892			
Villeneuve sur Lot	2020	2021	Segalas	21 976	15 872	Pindères	11 600	11 632	Valeilles	12 319	16 472	Total	1 963 247	1 884 264			
Bias	125 467	135 410	Taillebourg	5 658	2 960	Puch d'Agenais	39 704	39 364	TOTAL	444 157	503 278						
Villeneuve sur Lot	1 112 737	1 103 612	Tombeboeuf	28 485	22 649	Ste Gemme Martailiac	29 727	29 562									
TOTAL	1 238 204	1 239 022	Tonneins	110 742	97 059	St Léger	3 345	5 077									
			Tourtres	13 577	7 647	St Léon	22 560	21 533									
			Trentels	35 209	39 123	St Martin Curton	18 319	18 369									
			Varès	39 491	33 061	St Pierre de Buzet	16 296	14 387									
			Verteuil	35 393	26 916	Saumejan	5 539	5 554									
			Villebramar	7 548	5 504	Villefranche du Queyran	59 459	59 622									
			Villeneuve sur Lot	120 980	123 596	TOTAL	923 375	898 886									
			TOTAL	3 011 640	2 680 278												



1.6 La qualité de l'eau

1.6.1. Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

1.6.2. Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	126	126	100%
Brame	64	64	100%
Garonne	57	57	100%
Lot Amont	50	50	100%
Nord du Lot	136	136	100%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	60	60	100%
Sud du Lot	120	120	100%
Villeneuveois	136	134	99%
Indice Pondéré	686	684	100%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **100 %**

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	144	137	95%
Brame	67	66	99%
Garonne	41	39	95%
Lot Amont	52	52	100%
Nord du Lot	156	151	97%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	77	69	90%
Sud du Lot	135	132	98%
Villeneuveois	165	165	100%
Indice Pondéré	756	737	97%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : 97 %.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat EAU47 a majoritairement respecté les limites de qualité. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, notamment en fer, plomb et turbidité, sans incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le Syndicat EAU47 est de bonne qualité.

1.6.3. Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, modifiée par celle du 29/04/2020, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels.

Ces CVM sont issus de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de séjour important). Des dépassements de la limite de qualité <0,5 µg/l ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau conforme à la norme, des restrictions de consommations peuvent être mises en place.

Sur le territoire d'EAU47, de nouvelles antennes feront l'objet d'une recherche spécifique les 5 prochaines années. En 2021, ce sont 79 nouvelles antennes qui ont été soumises à investigation. Le taux de non-conformité de ces nouveaux points s'est porté à 29 %.

Des purges manuelles ont été réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées.

Le volume total purgé en 2021 est de 171 692 m³.

De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés, ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Année de renouvellement
Albret	Poudenas	Arbussan	2 900 m	2018
Brame	Bournel	Le Basque	550 m	2018
	Devillac	Bassivière	1 182 m	2018
	Montaut	Larigné-Moussidas	180 m	2018
			2 030 m	2020
Mazières-Naresse	Moulin de Mazières	2 270 m	2021	
Garonne	Marmande	Coussan	1 275 m	2021
Nord du Lot	Laperche	Cauze	3 159 m	2019
	Birac	Bitau	230 m	2021
Nord de Marmande	Baleyssagues	Beauvallon	2 825 m	2020
		La Ramière	3050 m	2020
Penne St Sylvestre	Trémons	Clauzade	1 900 m	2018
Porte des Landes	La Réunion	Couthures	2 660 m	2020
Sud du Lot	Cours	Penot	900 m	2018
	Engayrac	Campagnac	1 395 m	2018
	Monbalen	Plan Perdu	3 628 m	2018
	Laroque Timbaut	Traverse	1 795 m	2020
	Madaillan	Andrens Molinerie	3 410 m	2019
	Madaillan	Le Château	2 230 m	2020
	Castella	Touyre	3 160 m	2021
Tournon	Anthé	Livrougne	1 005 m	2019

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.1. Le prix de l'eau

2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les territoires de Clairac-Castelmoron, de Damazan-Buzet, de Penne St Sylvestre, de Tournon, du Sud de Marmande, du Mas d'Agenais, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (déléataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à EAU47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuveois, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, de l'Albret et de Porte des Landes les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée à l'exploitant, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul exploitant.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDP, facturée en plusieurs fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du volume global facturé. La part « exploitant » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDP et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge.
- La redevance Lutte contre la Pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En annexe, une fiche synthétise les redevances et les subventions de l'Agence de l'Eau.

2.1.1.3 Facture type

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (indicateur D102.0).

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
AL - Vianne	3,00	0,1700	15,40	1,603	0,0995	0,3300	317,66	2,65
BR / NDL / NDM / SDL			51,43	1,3167	0,0900	0,3300	328,38	2,74
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,08	0,7053	0,1289	0,3300	324,89	2,71
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	29,02	0,7139	0,1053	0,3300	282,06	2,35
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	28,48	0,7486	0,1300	0,3300	346,03	2,88
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	56	0,3653	0,1020	0,3300	322,49	2,69
LA - Tournon	22,90	0,6414	31,24	0,8377	0,0900	0,3300	354,66	2,96
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	30,85	0,9391	0,0900	0,3300	313,12	2,61
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	26,44	0,6708	0,0637	0,3300	266,09	2,22
SdL - Aiguillon			29,30	1,0245	0,0674	0,3300	241,84	2,02
Villeneuveois			30,06	1,0367	0,0799	0,3300	246,57	2,05

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
Ambrus	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,3500	0,0800	0,3300	317,77	2,65
AL - Barbaste	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
AL - Lavardac	30,00	1,3000	0,0800	0,3300	279,79	2,33
AL - Mongaillard Vianne (écarts) Xaintrailles	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
AL - Nérac	30,00	1,1000	0,0800	0,3300	254,47	2,12
AL - Pompiey	30,00	1,3500	0,0800	0,3300	286,12	2,38

Les tarifs de l'Eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			53,53	1,3704	0,0966	0,3300	340,45	2,84
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,89	0,7337	0,2000	0,3300	339,19	2,83
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	30,03	0,7387	0,0850	0,3300	284,76	2,37
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	29,52	0,7762	0,1700	0,3300	356,78	2,97
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	59,08	1,3983	0,1800	0,3300	469,64	3,91
LA - Tournon	22,90	0,6414	32,25	0,8507	0,1300	0,3300	363,50	3,03
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	32,29	0,9833	0,1020	0,3300	323,27	2,69
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	27,44	0,6963	0,0550	0,3300	270,33	2,25
SdL - Aiguillon			34,89	1,1146	0,0897	0,3300	267,86	2,23
Villeneuvois			31,28	1,0785	0,0761	0,3300	253,95	2,12

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en Régie	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1700	0,1000	0,3300	293,29	2,44
PDL - Ambrus	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,4200	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Barbaste	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Lavardac	30,00	1,3700	0,1000	0,3300	291,18	2,43
AL - Xaintraillles et Montgaillard	43,00	1,1700	0,0100	0,3300	281,90	2,35
AL - Vianne	30,00	1,7500	0,1000	0,3300	339,29	2,83
AL - Nérac	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Pompiéy	30,00	1,4200	0,1000	0,3300	297,51	2,48

Le prix du service au m³ pour 120m³ (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **2,71 TTC/m³**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

• Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présentes dans les contrats de délégation de service : Penne St Sylvestre, Mas d'Agenais et Sud de Marmande, Tournon, Damazan-Buzet, Clairac-Castelmoron.

• Pour les territoires en régie :

La part de l'abonnement est restée stable et la part consommation a légèrement augmenté afin de tendre progressivement vers un prix unique de l'eau sur le territoire syndical.

2.1.2. La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau. Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement annuel est facturé au 2^e trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

2.1.3. Les impayés

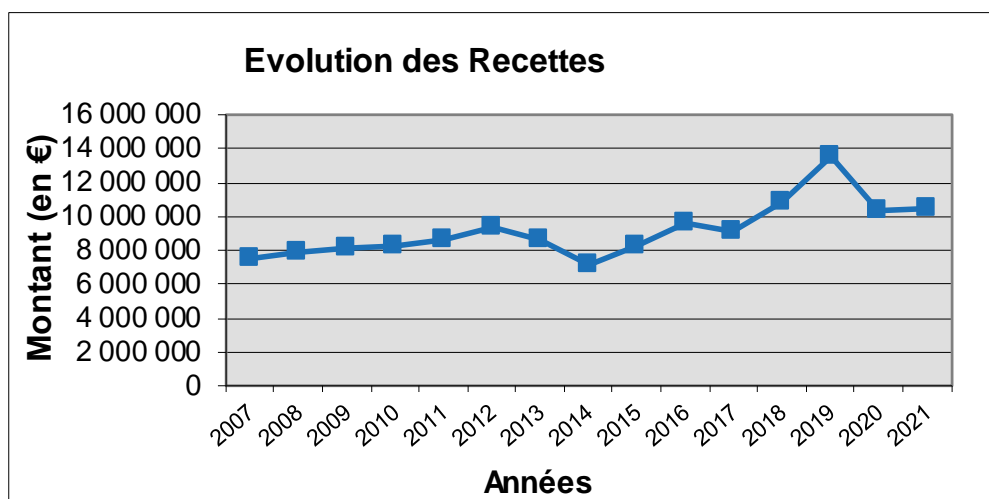
Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.

On compte **2 579 938 € TTC** d'impayés sur les factures de 2020 (contre 605 053 € TTC sur les factures de 2019), soit un taux de **3,55 %**.

2.2. Les recettes d'exploitation

2.2.1. Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2021 sont constitués de la RMDP et la surtaxe (reversement des redevances syndicales). Les recettes globales s'élèvent à **10 415 407 €**.



2.2.2. Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2021, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **142 170 €**.

2.3. Financement des investissements

2.3.1. Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2021 sont présentées ci-après :

Recettes d'exploitation : 10 415 407 € TTC
Redevances d'occupation par antennes téléphoniques : 142 170 € TTC

2.3.2. La dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **30 049 478 €**.

Huit emprunts réalisés en 2021 : 4 539 000 €.

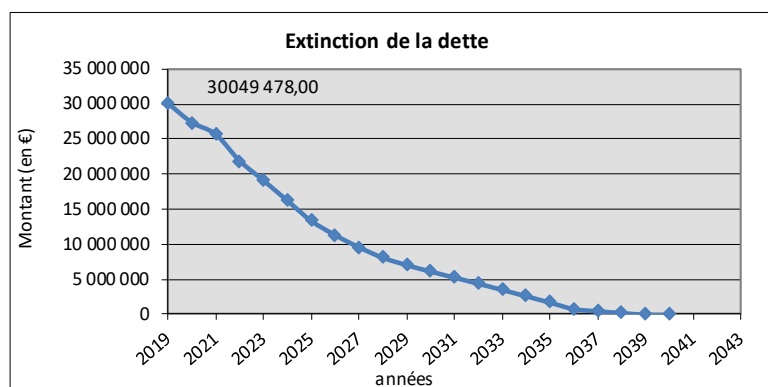
Année d'extinction de la dette : en 2043.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

Durée : 3,4 années.

L'indice est considéré comme très bon.



Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4. Travaux

2.4.1 Principaux travaux terminés en 2021

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuels et les marchés à bons de commande permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Xaintrailles	Renouvellement de réseau dans le cadre de l'aménagement du bourg
	Nérac	Restructuration et renouvellement de réseau
	Vianne	Renouvellement de réseau
	Lavardac	Renouvellement de réseau
	Fréchou	Restructuration de réseau
	Barbaste	Renforcement de réseau
Brame	Miramont de Guyenne - Moustier	Renouvellement de réseau
Garonne	Sainte Marthe	Déplacement de réseau
	Fourques sur Garonne	Renforcement et modification de réseau
Lot-Amont	Saint Beauzeil	Renouvellement lieu-dit Périgord
	Roquecor	Renouvellement réseau cassant, lieux-dits Ferrussac et le Pouch
Nord du Lot	Villeneuve	Création de la liaison Bartis-Monfabès
Nord de Marmande	Ste Colombe de Duras	Extension du réseau
	Lagupie	Déplacement de réseau
	Mauvezin sur Gupie	Renouvellement de réseau
Porte des Landes	Casteljaloux	Déplacement de réseau
	Labastide Castelamouroux	Restructuration du réseau
Sud du Lot	Puymirol	Maillage du réseau
	Frespech	Renouvellement et déplacement du réseau
		Renouvellement de réseau cassant
	Lusignan Petit	Modification du réseau
	Saint Romain le Noble	Déplacement et renforcement du réseau
Monbalen	Déplacement du réseau dans le cadre de l'aménagement de la RN21	
Villeneuvois	Villeneuve	Sécurisation de la desserte du Pôle de Santé – tranche 2

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **462 470 €** en 2020 (3 310 € en 2019, 1 206 374 € en 2018). Il n'y a pas eu de subventions de l'Agence de l'Eau en 2021.

2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical.

Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-après.

	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montants (€ HT)
Albret	775 843	3 118 637	3 894 480
Brame	154 000	249 536	403 536
Garonne	70 540	70 100	140 640
Lot Amont	126 060	458 660	584 720
Nord du Lot	326 346	2 676 610	3 002 956
Nord de Marmande	188 662	546 198	734 860
Porte des Landes	2 146 549	2 256 204	4 402 753
Sud du Lot	1 138 177	1 571 118	2 709 295
Villeneuvois	395 669	2 728 124	3 123 793
TOTAUX	5 321 846	13 675 187	18 997 033

Total prévisionnel des investissements : 18 997 033 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Usine de Nazareth : mise en place d'un traitement complémentaire et renouvellement des membranes
	Moncrabeau	Réhabilitation du surpresseur de Gardère
	Réaup Lisse	Interconnexion avec le réseau de Mézin
	Lavardac et Nérac	Réhabilitation de réservoirs
	Bruch	Traitement calcocarbonique au forage
Brame	Source de la Brame	Equipement d'un groupe électrogène
	Villéréal	Renouvellement de réseaux
Garonne	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise Le Gât
Lot-Amont	Massoulès	Aménagements de la source de Jaubardet
	Tournon	Réhabilitation bâche de Camp de Garde
	Massoulès	Réhabilitation réservoir
Nord du Lot	Monflanquin, Cancon, Monclar, Pauhliac, St Pastour	Réhabilitation des réservoirs
	Pinel	Doublement de la prise d'eau et équipements de sécurité
	Monflanquin	Renouvellement de réseau - Bayssac
	Trentels	Interconnexion Trentels – UDI de Savignac
Nord de Marmande	Duras	Réhabilitation du réservoir
	Auriac sur Dropt	Réhabilitation du forage de Desprin
	St Pierre sur Dropt	Réhabilitation de la bâche eau traitée du forage
Porte des Landes	Pompogne	Réhabilitation de la bâche et de la station de pompage de Lagagnan
	Casteljaloux	Renouvellement des réseaux
	Anzex, Ambrus, Labastide Castelamouroux	Réhabilitation des réservoirs

Territoire	Commune	Opération
Sud du Lot	St Antoine de Ficalba	Sécurisation électrique et réhabilitation du forage du Mail Sécurisation de l'unité de distribution
	Port Sainte Marie, Pujols et Saint Maurin	Réhabilitation des réservoirs
	Madaillan	Sécurisation électrique du forage de Saint Julien
Villeneuvevois	Villeneuve	Réhabilitation du réservoir de Jolibeau
	Villeneuve	Renouvellement du réseau avenue Jacques Bordeneuve
	Villeneuve	Equipement du forage de secours n°1
	/	Etude des forages de secours n°2 et 3

2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Action sociale à l'utilisateur

Le Syndicat EAU47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant versé au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2021 s'élevait à : **53 302 €** (36 771 € en 2020, 33 554 € en 2019).

Le montant qui a été utilisé en 2021 pour des abandons de créances s'est élevé à : **40 397 €** (33 063 € en 2020, 32 055 € en 2019).

En 2021, les montants des abandons de créance utilisés et des versements au fonds de solidarité (indicateur 109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **93 698 €**, soit un taux de **0,0082 €/m³ facturés en 2020**. (76 280 € en 2020, soit 0,00719 €/m³ facturés en 2019).

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui 0,0015 € / m³ par mètre cube d'eau facturé l'année N-1.

Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité.

Cette loi permet aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2016, une subvention de 5 000 € a été versée à l'ADRAR pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary à MADAGASCAR.

En 2017, cinq associations avaient reçu une participation pour leurs actions : A l'eau Gemeau, Burkina T.H., Monviel & Sikasso, Une goutte d'eau pour l'A.D.R.A.R., Jekafo. Le montant total s'élevait à 16 999 €.

En 2018, le montant versé sur le budget « Solidarité » s'est élevé à 17 120 €. Deux associations avaient reçu une participation pour leurs actions : l'association POMPIERS SOLIDAIRES (64), pour la réalisation d'un réseau gravitaire d'eau potable dans le village de Laminanda, au Népal, et l'association UNE GOUTTE D'EAU POUR L'A.D.R.A.R. (47), pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary – village d'Ankadibe, à Madagascar. Le montant total s'élevait à 8 155 €.

En 2019, trois associations ont reçu une participation pour leurs actions. L'association JEKAFO, pour la réalisation de 5 forages avec pompe manuelle, Cercle de Bankass & Koro, au MALI. L'association A.D.R.A.R. (Association pour le Développement Rural dans l'Autonomie et le Respect) a travaillé pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable pour 4 hameaux du village de Soavinarivo, à MADAGASCAR.

L'association pour MONVIEL ET SIKASSO a reçu une aide pour la création d'un forage et la construction d'un château d'eau – village de Kampiasso, au MALI.

Le montant des aides accordées en 2019 s'élevait pour les 3 associations à : **13 716 €**.

En 2020, les associations suivantes ont reçu une participation pour leurs actions :

• Association INTER AIDE

Projet : Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en place d'un service public de l'eau communal

Pays : GUINEE

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

• Association SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE

Projet : Réhabilitation du puits et de ses annexes à la maison des Femmes d'Agadez

Pays : NIGER

Subvention accordée par EAU47 : 787 €

• Association du NORD POUR LE SUD

Projet : Construction de 8 puits et latrines dans le cadre du programme d'accès à l'eau en pays de Tamberna

Pays : TOGO

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Aucune nouvelle aide n'a été accordée en 2021. Le montant des aides versé s'élevait à : **1 500 €**, un solde de versement de l'aide à l'association Une Goutte d'Eau.

AR Prefecture

047-254702491-20220922-22_065_C-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques sur 169 communes du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne en 2021.

1.1.1. Service délégué

En 2021, la collecte et le traitement des eaux usées ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur la commune d'Aiguillon, certaines communes du territoire de Lot Amont, et les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot.
- Saur : sur quelques communes du territoire de Lot-Amont (secteur Fumélois)
- Véolia : sur les communes Vianne, Buzet sur Baïse et Castelmoron sur Lot.

1.1.2. Service en régie

En 2021, le Syndicat assurait la gestion du service assainissement collectif en régie sur les territoires de l'Albret, Porte des Landes et Garonne, sur les communes Sainte-Bazeille (territoire du Nord de Marmande) et Laparade (Nord du Lot).

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.

1.2 Les abonnées

1.2.1. Les chiffres clés

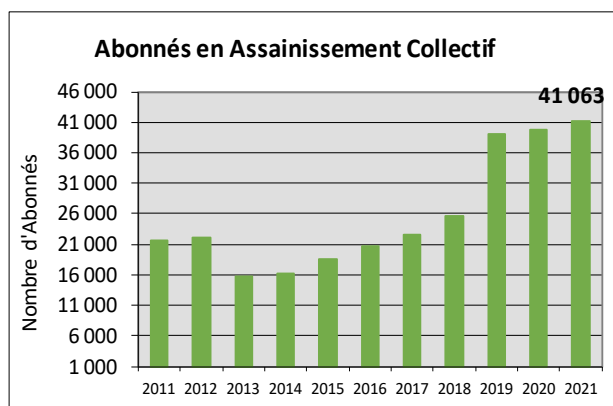
Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	2 285	2 306	6 972	7 766	7 917
Brame	2 879	4 472	4 395	4 484	4 648
Fumelois			5 628		
Garonne				1 241	1 212
Lot Amont				6 659	7 190
Mas d'Agenais			635		
Nord du Lot	6 192	6 490	7 312	8 033	8 345
Nord de Marmande	2 621	2 707	2 807	2 808	2 846
Penne Saint Sylvestre	1 672	1 709	1 712		
Porte des Landes	2 897	3 470	3 636	3 548	3 510
Sud du Lot	3 762	3 727	5 258	5 338	5 395
Sud de Marmande		532	541		
Tournon	256	258	213		
TOTAUX	22 564	25 744	39 109	39 877	41 063

Le nombre d'abonnés était en baisse sur l'ensemble du Syndicat en 2013 (suite au transfert de la compétence assainissement de certaines communes au profit de l'Agglomération d'Agen).

Depuis, l'augmentation du nombre d'abonnés n'a pas cessé, en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Bourlens, Sainte-Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017.
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont de Guyenne, Puch d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles en 2018.
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas d'Agenais, Mongaillard, Monpouillan, Nérac, Pompiey, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumélois en 2019.
- Castelmoron sur Lot en 2020,
- Roquecor, Saint-Amans du Pech, Valeilles en 2021.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **96 790**.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
2020	2021		2020	2021		2020	2021		2020	2021		2020	2021	
Agnac		8	Birac sur Trec	143	145	Andiran	44	50	Aiguillon	1612	1660	Blanquefort sur Briolance	69	71
Allemans du Dropt	223	235	Cancon	463	484	Barbaste	585	592	Bazens	nc	46	Bourliens	40	38
Cahuzac	47	51	Casseneuil	772	826	Bruch	121	133	Beauville	nc	169	Condezaygues	270	273
Castillonès	585	606	Castelmoron sur Lot	581	590	Calignac	73	80	Bourran	nc	46	Cuzorn	106	100
La Sauvetat du Dropt	161	165	Castelnaud de G	129	129	Espiens	25	22	Clermont Dessous	nc	65	Dausse	151	151
Lauzun	230	240	Clairac	819	872	Feugarolles	116	128	Cours	nc	17	Fumel	2160	2144
Lavergne	26	26	Fauguerolles	21	20	Francescas	188	195	La Croix Blanche	nc	109	Lacapelle Biron	113	114
Miramont de Guyenne	1569	1652	Fauillet	97	99	Le Frechou	34	30	Dolmayrac	nc	25	Monsempron Libos	806	828
Montauriol	36	38	Fongrave	64	66	Lamontjoie	121	131	Dondas	nc	30	Montayral	850	842
Montaut	31	34	Gavaudun	18	23	Lannes - Villeneuve	67	75	Engayrac	nc	19	Penne d'Agenais	710	704
Rives	3	2	Gontaud de N	295	311	Lavardac	1082	1055	Fréguimont	nc	29	Roquecor		114
Seyches	318	326	Lacaussade	35	36	Mézin	647	707	Frespech	nc	34	St Amans du Pech		36
St Colomb de Lauzun	99	100	Laparade	78	72	Moncaut	58	57	Galapian	nc	75	St Front sur Lémance - bour	103	104
St Pardoux Isaac	513	510	La Sauvetat sur Lède	159	142	Moncrabeau	135	147	Granges sur Lot	nc	210	St Front - Bonaguil	14	nc
Villieréal	643	655	Le Lédât	119	121	Montgaillard	37	36	Hautefage la Tour	nc	127	St Georges	41	33
TOTAL	4484	4648	Longueville	42	41	Montagnac sur A	71	74	Lacépède	nc	48	St Sylvestre sur Lot	813	813
			Lougratte	75	78	Montesquieu	48	51	Lafitte sur Lot	nc	150	St Vite	413	414
			Monbahus	113	120	Nérac	3303	3294	Lagarrigue	nc	38	Sauveterre la Lémance	189	174
			Monclar	261	264	Le Nomdieu	41	37	Laroque Timbaut	nc	508	Tournon	210	201
			Monflanquin	592	622	Pompiet	28	26	Laugnac	nc	109	Valeilles		36
			Monségur	43	45	Poudenas	77	83	Lusignan Petit	nc	35	TOTAL	7058	7190
			Montagnac sur lède	31	31	Réaup Lisse	96	94	Montpezat	nc	69			
			Montagnac de L	21	24	Saint Vincent de L.	3	4	Port Sainte Marie	nc	522			
			Paulhiac	13	14	Saumont	31	32	Saint Laurent	nc	158			
			Pinel Hauterive	40	38	Sos	209	244	Prayssas	nc	191	Ambrus	13	13
			Puymician	81	82	Thouars	54	56	Puymirol	nc	276	Buzet sur Baise	384	380
			St Aubin	44	53	Vianne	377	386	Saint Antoine de Ficalba	nc	185	Casteljaloux	2490	2490
			St Barthelemy d'Agenais	164	172	Xaintraillies	95	98	Saint Maurin	nc	103	Damazan	484	450
			St Etienne de Fougères	79	83	TOTAL	7 766	7 917	Saint Salvy	nc	10	Leyritz Moncassin	14	14
			St Eutrope de Born	41	45				Saint Sardos	nc	34	Pindères	61	61
			St Maurice de Lestapel	17	8				La Sauvetat de Savères	nc	102	Puch d'Agenais	87	87
			St Pastour	74	76				Tayrac	nc	39	Saumejan	15	15
			Ste Livrade sur Lot	2 058	2 090				Le Temple sur Lot	nc	157	TOTAL	3548	3510
			Salles	21	22				Total	1 612	5 395			
			Savignac sur Leyze	35	38									
			Ségallas	18	17									
			Tombeboeuf	134	136									
			Tourtres	5	6									
			Trentels	134	169									
			Verteuil d'Agenais	104	113									
			Villebramar		22									
			TOTAL	8 033	8 345									

1.2.2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **18**, à savoir :

Territoire	Entreprise	Système d'assainissement	Assorti d'une convention spéciale de déversement
NDL	Groupe UPF Coufidou / Coufidou séchage	Sainte Livrade	oui
AL	Camping St Louis	Lamontjoie	non
LA	Camping Capfun _ Domaine d'Ullule	Tournon	non
NDL	Photo Veysset	Monflanquin	non
SDL	Longuesserre - Pruneaux de Menet	Temple sur Lot	non
SDL	Troubadour	Clermont Dessous bourg	non
NDL	Laverie automatique	Casseneuil	non
LA	Pressing de la Source - Montayral	Condezaygues	non
LA	Pressing de la Source - Monsempron Libos	Condezaygues	non
BR	Valorizon - ancienne plateforme d'enfouissement des déchets	Miramont de Guyenne	
LA	Les Fleurons (Penne d'Agenais)	Croquelardit	oui
LA	Leclerc (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Fromagerie de la Lémance (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Roucadil (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	maison funéraire (Montayral)	Condezaygues	non
LA	Mc Donalds (Montayral)	Condezaygues	non
NDM	Cave du Marmandais (Beaupuy)	Marmande	oui
NDM	SARL Capitou (Virazeil)	Marmande	non

D'autres autorisations sont en cours de signature, de mise à jour, ou sont à mettre en place :

- SFAM (Casteljaloux – Porte des Landes) – 2022
- Knauf (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Casteldélices (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Thermes de Casteljaloux (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Cave de Buzet (Buzet sur Baïse – Porte des Landes)
- Pereira SARL (Montayral – Lot Amont)

1.2.3. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2021, il y a eu **41** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **0,92 pour 1000 abonnés**.

1.2.4. Volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par la station d'épuration de la commune voisine (Brame : Rives et Saint-Pardoux-Isaac, Nord de Marmande : Beaupuy et Virazeil, Sud du Lot : Port Sainte Marie, Fumélois : Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).

Assainissement collectif - volumes facturés

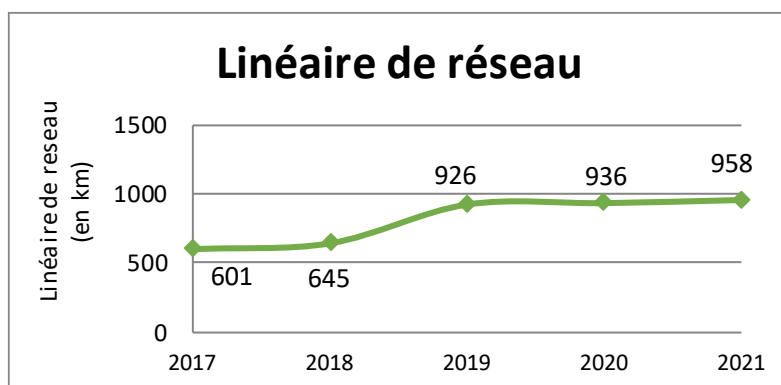
Brame			Nord du Lot				Albret				Sud du Lot				Lot Amont			
	2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2020	2021	
Agnac		nc	Birac sur Trec	12 186	11 119	Andiran	2 039	3 186	Aiguillon	156 158	151 315	Blanquefort sur Briolance	5 619	4 767				
Allemands du Dropt	16 614	16 872	Cancon	35 635	36 919	Barbaste	48 054	51 094	Bazens	nc	2 926	Bourlens	2 662	2 109				
Cahuzac	4 122	4 035	Casseneuil	66 385	56 962	Bruch	7 867	10 294	Beauville	nc	8 475	Condezaygues	22 523	17 778				
Castillonès	54 721	57 304	Castelmoron sur Lot	68 463	63 187	Calignac	5 719	6 181	Bourran	nc	3 121	Cuzorn	9 610	8 280				
La Sauvetat du Dropt	14 322	11 308	Castelnaud de G	9 144	7 675	Espiens	1 314	1 315	Clermont Dessous	nc	5 190	Dausse	11 759	11 369				
Lauzun	15 335	13 189	Clairac	71 392	76 620	Feugarolles	11 171	12 947	Cours	nc	969	Fumel	182 594	171 754				
Lavergne	2 199	1 612	Fauguerolles	2 104	1 800	Francescas	13 606	24 148	La Croix Blanche	nc	8 468	Lacapelle Biron	7 930	5 589				
Miramont de Guyenne	132 384	213 809	Fauillet	11 781	10 568	Le Frechou	1 890	1 884	Dolmayrac	nc	1 705	Monsempron Libos	62 653	53 555				
Montauriol	1 307	1 623	Fongrave	3 882	4 135	Lamontjoie	9 581	16 448	Dondas	nc	1 658	Montayrac	109 586	193 012				
Montaut	2 750	1 701	Gavaudun	1 303	973	Lannes - Villeneuve	3 541	4 280	Engayrac	nc	920	Penne d'Agenais	82 877	82 629				
Rives	1 048	1 341	Gontaud de N	23 347	22 831	Lavardac	91 357	86 151	Frégimont	nc	2 203	Roquecor		6 774				
Seyches	24 025	20 925	Lacaussade	2 861	2 473	Mézin	45 425	56 722	Frespèch	nc	2 210	Sauveterre la Lémance	13 068	8 497				
St Colomb de Lauzun	8 292	7 589	Laparade	6 988	3 735	Moncaut	4 023	4 199	Galapian	nc	4 687	St Amans du Pech		2 415				
St Pardoux Isaac	38 649	33 266	La Sauvetat sur Lède	15 419	12 141	Moncrabeau	5 550	8 001	Granges sur Lot	nc	15 531	St Front sur Lémance	11 582	7 589				
Villereal	53 534	46 358	Le Lédât	10 579	9 460	Montagnac sur A	3 680	5 273	Hautefage la Tour	nc	8 746	St Georges	3 057	1 453				
TOTAL	369 302	430 932	Longueville	3 116	2 808	Montesquieu	4 817	6 850	Lacépède	nc	3 382	St Sylvestre sur Lot	66 029	64 090				
Nord de Marmande			Lougratte	5 785	5 758	Montgaillard	1 986	2 155	Lafitte sur Lot	nc	8 569	St Vite	40 278	29 634				
	2 020	2 021	Monbahus	7 445	8 029	Nérac	243 541	259 890	Lagarrigue	nc	3 652	Tournon	39 792	38 934				
Auriac	1 007	1 715	Monclar	22 031	18 298	Le Nomdieu	1 614	2 208	Laroque Timbaut	nc	39 079	Valeilles		2 300				
Beaupuy	33 651	33 457	Monflanquin	62 599	68 247	Pompiey	1 851	2 090	Laugnac	nc	8 132	TOTAL	671 619	712 528				
Castelnau sur Gupie	13 078	14 543	Monségur	3 717	3 033	Poudenas	4 356	4 366	Lusignan Petit	nc	2 893	Porte des Landes						
Duras	41 610	40 547	Montagnac sur lède	3 327	2 375	Réaup Lisse	5 585	6 709	Montpezat	nc	4 394		2020	2021				
Escassefort	8 736	8 765	Montignac de L	1 341	1 505	Saint Vincent de L	89	98	Port Sainte Marie	nc	38 363	Ambrus	687	762				
Lagupie	4 112	3 153	Paulhiac	1 712	1 216	Saumont	2 761	3 338	Prayssas	nc	12 894	Buzet sur Baise	29 802	35 031				
Léviganc de Guyenne	8 141	9 716	Pinel Hauterive	2 964	2 531	Sos	12 694	16 092	Puymirol	nc	28 504	Casteljaloux	214 922	214 922				
Loubes-Bernac	4 362	4 257	Puymiclan	6 574	5 285	Thouars	3 597	3 905	Saint Antoine de Ficalba	nc	14 047	Damazan	64 033	66 892				
Marmande	70	71	St Aubin	6 051	4 302	Vianne	28 964	19 228	St Laurent / Port Ste Marie	nc	12 214	Leyritz Moncassin	1108	1108				
Monteton	2 209	2 070	St Barthelemy d'Agenais	11 305	9 934	Xaintrailles	6 639	5 984	Saint Maurin	nc	6 289	Pindères	4626	4626				
Ste Bazelle	71 826	71 425	St Etienne de Fougères	4 682	5 195	TOTAL	573 311	625 036	Saint Salvy	nc	393	Puch d'Agenais	6852	6852				
St Martin Petit	1 330	1 225	St Eutrope de Born	3 468	3 609				Saint Sardos	nc	2 447	Saumejan	1940	1940				
St Pardoux du Breuil	7 334	10 645	St Maurice de Lestapel	737	496				La Sauvetat de Savères	nc	6 512	TOTAL	323 970	332 133				
Saint Sernin	3 996	6 261	St Pastour	3 468	3 329				Tayrac	nc	3 222							
Soumensac	nc	451	Ste Livrade sur Lot	143 483	168 242				Le Temple sur Lot	nc	19 570							
Villeneuve de Duras	4 119	4 225	Salles	1 446	1 841				Total	156 158	432 680	Garonne						
Virazeil	22 410	22 196	Savignac sur Leyze	2 708	2 560								2 020	2 021				
TOTAL	227 991	234 722	Ségallas	1 452	1 119							Calonges	5 375	6 067				
			Tombeboeuf	9 760	9 863							Caumont sur Garonne	13 747	13 572				
			Tourtres	272	170							Fourques sur Garonne	29 881	29 881				
			Trentels	9 838	5 918							Mas d'Agenais	52 793	43 277				
			Verteuil d'Agenais	12 247	10 026							Monheurt	3 049	3 158				
			Villebramar	nc	nc							Montpouillan	5 835	6 948				
			TOTAL	672 997	666 287							Sainte Marthe	2 389	2 347				
												TOTAL	113 069	105 250				

1.3 Le réseau

1.3.1. Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le Syndicat est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est de type séparatif.

Linéaire de réseau en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	55 241	59 761	138 221	138 278	149 936
Brame	68 424	100 336	100 740	100 740	101 831
Fumelois			130 215		
Garonne				28 000	28 960
Lot Amont				175 364	178 779
Mas d'Agenais			12 123		
Nord du Lot	205 043	178 809	200 517	210 260	210 773
Nord de Marmande	73 707	78 049	72 756	72 756	74 925
Penne Saint Sylvestre	38 930	38 001	38 757		
Porte des Landes	49 610	62 707	73 939	73 090	78 140
Sud du Lot	103 242	106 356	137 071	137 071	134 925
Sud de Marmande		13 500	15 500		
Tournon	7 061	7 702	6 181		
TOTAUX	601 258	658 614	926 020	935 559	958 269



Le linéaire du réseau est présenté par commune en page suivante.

L'augmentation du linéaire de réseau depuis 2015 s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs (Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Maurice-de-Lestapel, Fourtic, commune de Clermont-Dessous), par la réalisation d'extensions de réseau (Clubhouse de Cancon, Beaupuy, lieu-dit Lasfargues à Casseneuil, Jabarlan Gautier à Virazeil, Grand-Croix, à Duras etc.) mais également par l'intégration de réseau suite au transfert de la compétence assainissement de communes assainies.

Linéaire du réseau Assainissement - en mètres									
Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
Agnac	155	Birac sur Trec	3 975	Andiran	2 213	Aiguillon	27 948	Blanquefort sur Briolance	3 284
Allemans du Dropt	5400	Cancon	13 543	Barbaste	16 469	Bazens Boussac	2 311	Bourlens	1 227
Cahuzac	1553	Casseneuil	17 526	Bruch	2 945	Bazens bourg		Condezaygues	8 743
Castillonès	16301	Castelmoron	10 491	Calignac Bourg	2 441	Beauville	3 688	Cuzorn	4 890
La Sauvetat du Dropt	3406	Castelnaud de G	3 903	Calignac Caudan		Bourran	3 575	Dausse	5 855
Lauzun	5092	Clairac	14 031	Espiens	629	Clermont Dessous bourg	3 756	Fumel	39 962
Lavergne	1045	Fauguerolles	373	Feugarolles	4 303	Clermont Dessous Lapouleille		Lacapelle Biron	2 980
Miramont de Guyenne	32009	Fauillet	5 452	Francescas	5 270	Clermont Dessous Fourtic		Monsempron Libos	15 111
Montauriol	1429	Fongrave	2 462	Le Frechou	688	Cours	494	Montayral	28 170
Montaut	1275	Gavaudun	910	Lamontjoie	5 028	La Croix Blanche	2 778	Penne d'Agenais	19 542
Rives	498	Gontaud de N	5 930	Lannes	3 392	Dolmayrac	634	Roquecor	3 634
Seyches	6720	Lacaussade	1 003	Villeneuve de M		Dondas	1 322	St Amans du Pech	750
St Colomb de Lauzun	2837	Laparade	1 800	Lavardac	17 684	Gayrac	501	St Front sur Lémance	3 777
St Pardoux Isaac	12672	Le Lédât	3 185	Mézin	11 246	Frégimont	197	St Georges	1 778
Villéréal	11439	Longueville	1 983	Moncaut	1 479	Frespech	1 649	St Sylvestre sur Lot	14 197
TOTAL	101 831	Lougratte	3 214	Moncrabeau	3 432	Galapian	2 134	St Vite	10 629
		Monbahus	4 604	Montgaillard	819	Granges sur Lot	5 577	Sauveterre la Lémance	6 318
Nord de Marmande		Monclar	7 075	Montagnac sur A	1 273	Hautefage la Tour	2 315	Tournon	6 032
Auriac sur Dropt	1 171	Monflanquin	13 535	Montesquieu	2 248	Lacépède	1 713	Valeilles	1 900
Beaupuy	11 069	Monségur	1 572	Nérac	43 326	Lafitte sur Lot	3 296	TOTAL	178 779
Castelnaud sur Gupie	5 385	Montagnac	889	Le Nomdieu	797	Lagarigue	1 625	Porte des Landes	
Duras	12 337	Montignac de Lauzun	795	Pompiéy	453	Laroque Timbaut	12 021	Ambrus	393
Escassefort	2 428	Paulhiac	681	Poudenas	1 925	Laugnac	2 854	Buzet sur Baïse	7997
Lagupie	1 519	Pinel Hauterive	1 416	Réaup Lisse	4 892	Lusignan Petit	873	Casteljaloux	47700
Levignac de Guyenne	3 637	Puymiclan	3 203	St Vincent de L	112	Montpezat d'Agenais	2 464	Damazán	15500
Loubès Bernac	1 529	St Aubin	2 372	Saumont	782	Port Sainte Marie	12 443	Leyritz Moncassin	1300
Monteton	672	St Barthélémy	4 718	Sos	4 165	Prayssas	4 956	Pindères	1650
Ste Bazeille	17 500	St Etienne de F	1 249	Thouars	1 640	Puymirol	5 961	Puch d'Agenais	2500
St Martin Petit	168	St Eutrope	1 617	Vianne	6 730	Saint Antoine de Ficalba	4 998	Saumejan	1100
St Pardoux du Breuil	4 342	St Maurice de L	996	Xaintraïlles	3 555	St Laurent	3 718	TOTAL	78 140
St Sernin de Duras	2 437	St Pastour	1 567	TOTAL	149 936	Saint Maurin	2 067		
Soumensac	1 232	Ste Livrade	53 178			Saint Salvy	633		
Villeneuve de Duras	1 845	Salles	1 201			Saint Sardos	1 772	Garonne	
Virazeil	7 654	la Sauvetat sur Lède	3 667			La Sauvetat de Savères	3 586	Calonges	1 100
TOTAL	74 925	Savignac sur Leyze	1 455			Tayrac	1 387	Caumont sur Garonne	4 300
		Ségallas	530			Le Temple sur Lot	9 679	Fourques sur Garonne	9 300
		Tombeboeuf	5 568			Total	134 925	Mas d'Agenais	10 200
		Tourtres	438					Monheurt	1 260
		Trentels	4 017					Montpouillan	1 700
		Verteuil	3 918					Sainte Marthe	1 100
		Villebramar	731					TOTAL	28 960
		TOTAL	210 773						

1.3.2. Taux de desserte

Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire de Lot-Amont 47 (Cazideroque) et sur le territoire de Porte des Landes (Saint Léger).

Le taux de desserte moyen par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **83 %**.

1.3.3. Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **63,31 sur 120**. Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.

Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comprenant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

1.3.4. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2021, il y a eu **aucun** débordement dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0 pour 1 000 habitants.

1.3.5. Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	Taux /100km	Linéaire en km	Nombre
Albret	0,00	149,9	0
Brame	10,80	101,8	11
Garonne	0,00	29,0	0
Lot Amont	5,03	178,8	9
Nord du Lot	2,85	210,8	6
Nord de Marmande	10,68	74,9	8
Porte des Landes	0,00	78,1	0
Sud du Lot	15,56	134,9	21
Indice pondéré par les linéaires		5,74	

Remarque : il semble que le nombre de points noirs ne soit pas évalué selon la réglementation (point du réseau nécessitant une intervention au minimum 2 fois par an).

1.3.6. Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

Linéaire de réseau curé préventif en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	732	7 215	8 440	0	11 607
Brame	4 505	9 510	10 328	9 184	3 670
Fumelois			0		
Garonne				8 070	1 940
Lot Amont				5 970	17 972
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	24 841	24 631	29 423	34 945	6 928
Nord de Marmande	14 563	11 514	6 533	6 170	9 330
Penne St Sylvestre	7 480	7 490	14 635		
Porte des Landes	11 017	7 325	4 517	1 561	4 543
Sud du Lot	25 573	22 193	27 183	2 600	7 371
Sud de Marmande		0	0		
Tournon	0	1 478	650		
TOTAUX	88 711	91 356	101 709	68 500	63 361
Linéaire de réseau	601 258	658 614	926 020	935 559	935 559
Taux de curage	14,75%	13,87%	10,98%	7,32%	6,77%

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	4	12	62	50	54
Brame	15	9	37	59	40
Fumelois			34		
Garonne				9	7
Lot Amont				55	74
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	46	24	35	94	41
Nord de Marmande	15	14	10	27	13
Penne St Sylvestre	23	51	46		
Porte des Landes	30	30	25	27	26
Sud du Lot	16	11	28	0	14
Sud de Marmande		0	4		
Tournon	15	22	1		
Total	164	173	282	321	269

1.3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.

Le taux global est de **55 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Seuls les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 200 EH doivent être équipés d'appareils de mesure de débit depuis 2015. Le Syndicat en a équipé deux sur le territoire du Fumémois.

1.3.8. Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des réseaux d'assainissement, et de trouver l'origine des dysfonctionnements, le Syndicat fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement. Ces diagnostics durent plusieurs mois. En effet, il faut attendre les périodes défavorables pour observer les situations critiques : nappe haute et pluie. Ces eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2020 se sont déroulés les diagnostics des réseaux de : Casseneuil, Saint Aubin, Virazeil, Beaupuy, Lafitte sur Lot, Puch d'Agenais et Sainte Marthe.

En 2020, des études ont été lancées sur les réseaux des communes de Lavardac, Villeneuve de Mézin, Cancon, Clairac, Duras, Escassefort, Saint-Antoine de Ficalba et Montpouillan.

En 2021, les études ont démarré sur les bourgs des communes suivantes :

Barbaste, Nérac, Buzet-sur-Baise, Temple-sur-Lot, Verteuil d'Agenais, Puymiclan, Monteton, Saint-Martin-Petit, Seyches, Villereal, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Front-sur-Lémance, Lacapelle-Biron.

De plus, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Le Syndicat fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

1.3.9. Réhabilitation des réseaux

Suite aux diagnostics des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent.

Sur le territoire du syndicat, des réseaux ont été mis en conformité suite aux diagnostics des réseaux, notamment sur les communes de Monflanquin, Penne d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Tournon d'Agenais.

D'importants travaux sont en cours sur la commune de Casteljaloux.

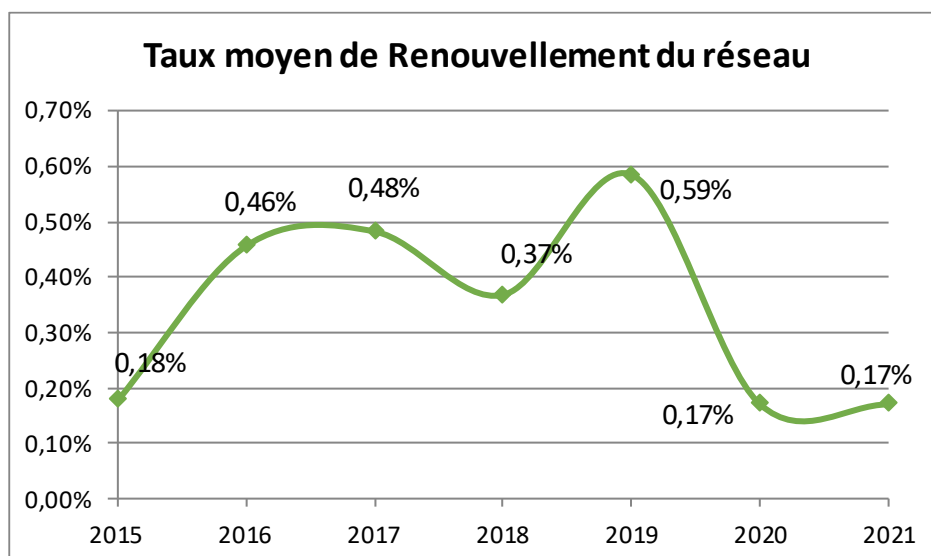
Des travaux sont notamment à prévoir suite aux diagnostics sur les réseaux des bourgs notamment de Casseneuil, Condezaygues, Fumel, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite, Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade sur Lot.

1.3.10. Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé par territoire est présenté ci-dessous :

Linéaire de réseau renouvelé en m	2020	2021
Albret	0	0
Brame	0	688
Garonne	0	1 705
Lot Amont	3 493	2 550
Nord du Lot	432	20
Nord de Marmande	0	0
Porte des Landes	2 300	3 435
Sud du Lot	100	485
TOTAUX	6 325	8 883

Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.



Le taux n'est pas élevé, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc les remplacements ou chemisages ne se font que lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Syndicat n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostic. Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte. En 2021, le linéaire renouvelé est en hausse : **6 325 m**. (6 325m en 2020, 1 709m en 2019, 1 472 m en 2018).

~~Le taux de renouvellement des réseaux~~ de collecte des eaux usées (P253.2) de chaque territoire, pondéré par le linéaire, est de : **0,17 %**

1.3.11. Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2000 EH.

Conformité de la collecte P203.3	Charge kg DBO ₅	Conformité en %
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	0
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	100
Miramont la Philippe	540	0
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		52%

Les systèmes de Miramont et de Casteljaloux-Laugas ne sont pas équipés d'installation d'autosurveillance du point de rejet au milieu naturel et sont en cours d'installation. L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2021, le syndicat gère **181 stations** de traitement des eaux usées.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boues activées	bio-filtration	lit bactérien	lagunes	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	décanteur digesteur	Nombre total de stations
Albret	21	6	0	3	0	1	3	2	1	37
Brame	6	6			1					13
Garonne	3	3			2					8
Lot Amont	11	6		1						18
Nord du Lot	29	5	5	2	2	1				44
Nord de Marmande	6	3	2		2		1			14
Porte des Landes	3	6					2	1		12
Sud du Lot	19	12	1	1			2			35
TOTAL	98	47	8	7	7	2	8	3	1	181

1.4.1. Intégration suite aux transferts de compétence

En 2018, les communes de Buzet-sur-Briaise, Caumont sur Garonne, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch- d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintraillies, ont transféré leur compétence assainissement collectif au syndicat.

En 2019, les communes suivantes ont transféré leur compétence assainissement :

Nérac, Montpouillan, Ambrus, Laparade, Lavardac, Clairac, Barbaste, Aiguillon, Montgaillard, Pompiey, Vianne, le Mas d'Agenais, et les dernières communes de la communauté de communes du Fumémois : Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint-Front-sur-Lémance, Saint Georges, Sauveterre la Lémance et Trentels.

En 2020, la commune de Castelmoron-sur-Lot a transféré sa compétence assainissement.

En 2021, les communes de Roquecor, Saint-Amans-du-Pech et Valeilles ont transféré leur compétence assainissement au syndicat EAU47.

1.4.2. Création d'ouvrages

En 2018, le bourg de Saint Maurice-de-Lestapel a été assaini.

En 2019, les travaux d'assainissement sur les communes de Soumensac et Clermont-Dessous (hameau de Fourtic) ont permis d'assainir les bourgs.

En 2020 le hameau de Meneaux sur la commune de Feugarolles a été assaini.

En 2021, le bourg de Villebramar a été assaini.

Il est également prévu de réaliser l'assainissement des bourgs de Saint-Pierre-de-Buzet et de Saint-Léger.

1.4.3. Réhabilitation d'ouvrages

En 2018, la station de Lougratte a été renouvelée, ainsi que celles de Loubès-Bernac, Mézin, Villeneuve-de-Duras et Saint-Maurin. Un ouvrage dégraisseur-dessableur a également été construit sur la station de Castillonnes.

En 2019, les travaux de réhabilitation des stations de Monbahus et Monclar ont démarré.

Ces stations ont été mises en service en 2020. De même que les stations des hameaux des lotissements « pré du bourg » à Agnac et Belloc, à Casteljaloux, ont été renouvelées en 2020.

Un lit de roseaux supplémentaire a été ajouté à la filière boue de la station de Mézin.

Enfin, une nouvelle station a été mise en service à la ZAE2 de Damazan.

En 2021, les stations de Prayssas, Bourlens et Casteljaloux Clarens ont été renouvelées et mises en service. En 2022, les stations de Penne d'Agenais – Croquelardit, Saumejan et Fourques sur Garonne ont été renouvelées.

La filière boues de la station de Laugas (Casteljaloux) fera également l'objet d'un renouvellement.

1.5.1. Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m ³	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	217 804	261 523	663 297	612 310	637 927
Brame	244 923	681 268	582 027	642 627	616 713
Fumélois			580 426		
Garonne				102 737	114 139
Lot Amont				1 139 765	1 353 058
Mas d'Agenais			54 988		
Nord du Lot	805 423	939 789	951 929	1 113 037	1 167 221
Nord de Marmande	351 374	253 104	283 107	274 634	222 516
Penne St Sylvestre	182 509	223 799	184 275		
Porte des Landes	354 067	525 366	484 388	680 491	683 101
Sud du Lot	350 726	387 300	518 460	178 788	517 861
Sud de Marmande		41 664	40 665		
Tournon	54 407	51 111	64 605		
TOTAL	2561233	3364924	4408167	4744389	5312536

*Remarque : sur les territoires de la Brame, le Nord de Marmande, du Nord du Lot et du Sud du Lot : les volumes traités par les petites stations n'ont pas été communiqués.

1.5.2. Taux de charge hydraulique

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m ³)	Volume Annuel traité (en m ³)	%
Albret	37	21 325	1 167 544	637 927	54,6%
Brame	13	15 690	859 028	616 713	71,8%
Garonne	8	3 452	188 997	114 139	60,4%
Lot Amont	18	22 865	1 251 859	1 353 058	108,1%
Nord du Lot	44	29 174	1 597 277	1 167 221	73,1%
Nord de Marmande	14	6 810	372 848	222 516	59,7%
Porte des Landes	12	11 400	624 150	683 101	109,4%
Sud du Lot	35	18 250	999 188	517 861	51,8%
TOTAUX	181	128 966	7 060 889	5 312 536	74%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

Volumes traités par les stations d'épuration

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2020		2021
Agnac		nc	Birac sur Trec	24 388	26 699	Andiran	nc	4 015	Aiguillon	178 788	196 407	Blanquefort sur B. bourg	4 380	3 045
Allemans du Dropt	17 400	21 389	Cancon	78 589	109 499	Barbaste - Bourg	74 879	70 678	Bazens - Boussac	nc	nc	Blanquefort sur B. la sauve	2 048	3 180
Cahuzac	545	nc	Casseneuil	146 490	123 397	Barbaste - Le Béas	nc	4 198	Bazens bourg	nc	nc	Bourlens	4 403	2 133
Castillonès	94 359	111 145	Castelmoron sur Lot	36 051	44 348	Bruch	nc	10 950	Beauville	nc	23 000	Condezaygues	710 272	804 408
La Sauvetat du Dropt	21 380	27 037	Castelnaud de G	1 176	nc	Calignac - Bourg	nc	4 745	Bourran	nc	4 819	Cuzorn bourg	11 060	15 524
Lauzun	21 492	13 551	Clairac	73 756	75 956	Calignac - Caudan	nc	730	Clermont Dessous	nc	4 016	Cuzorn la Jasque Tesquet	5 952	4 032
La Vergne	724	nc	Fauguerolles	590	nc	Espiens	nc	1 643	Clermont Dessous - Lapou	nc	3 480	Dausse	44 320	65 161
Miramont de Guyenne	352 311	262 492	FaUILlet	9 583	nc	Feugarolles	nc	NC	Clermont Dessous - Fourti	nc	1 119	Lacapelle Biron	14 615	13 035
Montauriol	7 322	13 681	Fongrave	5 016	9 617	Francescas	27 375	22 265	Cours	nc	nc	Penne - Croquelardit	182 826	232 688
Montaut	1 761	nc	Gavaudun	1 444	8 133	le Frechou	nc	1 460	La Croix Blanche	nc	nc	Roquecor		nc
Seyches	57 155	33 360	Gontaud de N	79 980	69 283	Lamontjoie	18 250	18 305	Dolmayrac	nc	nc	St Amans du Pech		nc
St Colomb de Lauzun	5 487	8 904	Lacaussade N	480	nc	Lannes - Villeneuve de M.	nc	3 650	Dondas	nc	nc	Sauveterre la Lémance	71 134	104 130
Villereal	62 691	125 154	Lacaussade S	2 832	nc	Lavardac	91 672	82 698	Engayrac	nc	nc	St Front sur L. Bonaguil	nc	nc
TOTAL	642 627	616 713	Laparade	6 988	nc	Mézian	102 676	62 780	Fréglmont	nc	nc	St Front sur L. bourg	12 529	16 371
Nord de Marmande			Le Lédat	14 934	19 686	Moncaut	nc	4 015	Frespech	nc	nc	St Georges bourg	11 928	25 012
			Longueville	4 752	15 311	Moncrabeau	16 425	22 265	Galapian	nc	nc	St Georges Barthes	1 590	2 410
			Lougratte	21 732	13 408	Montgaillard	nc	1 825	Granges sur Lot	nc	52 255	Tournon	62708	61909
			Monbahus	25 013	18 512	Montagnac sur A	nc	5 110	Hautefage la Tour	nc	nc	Valeilles		nc
Auriac sur Dropt	390	nc	Monclar	22 037	22 122	Montesquieu	nc	6 570	Lacépède	nc	nc	TOTAL	1 139 765	1 353 038
Castelnaud sur Gupie	8 355	nc	Monflanquin	50 093	137 289	Nérac - Bourg		264 582	Lafitte sur Lot	nc	27 783	Porte des Landes		
Duras	97 150	51 942	Monségur	2 742	nc	Nérac - Bréchan		1 825	Lagarigue	nc	7 791	2020	2021	
Escassefort	12 564	nc	Montagnac sur Lède	1 170	nc	Nérac - Cauderoue		NC	Laroque Timbaut	nc	38 953	Ambrus	393	NC
Lagupie	7 658	9 952	Montignac de L	4 417	2 777	Nérac - Puy Fort Eguille		2 738	Laugnac	nc	11 574	Buzet sur Baise	32 757	26 463
Levignac de Guyenne	21 270	21 060	Paulhiac	490	nc	Nérac - Serbat		NC	Lusignan Petit	nc	nc	Casteljaloux Clarens	59 733	22 645
Loubès Bernac	5 396	nc	Pinel Hauterive	3 948	nc	Nérac - Tauziette		1 460	Montpezat d'Agenais	nc	nc	Casteljaloux Laugas	490 244	538 027
Monteton	1 392	nc	Puymiclan	12 339	11 427	Le Nomdieu	nc	NC	Prayssas	nc	nc	Damazan ZAE 1	23 584	25 678
Ste Bazeille	102 880	120 563	St Aubin	5 184	nc	Pompiery - Mounon	nc	NC	Puymirol	nc	23 333	Damazan ZAE 2	53 460	47 635
St Martin Petit	884	1 003	St Barthélémy	6 057	10 214	Pompiery - Coupard	nc	NC	Saint Antoine de Ficalba	nc	16 542	Damazan justep	nc	nc
St Pardoux du Breuil	5 500	8 295	St Etienne de F	14 695	12 522	Pompiery - Bourg	nc	NC	Saint Laurent / Port Ste Ma	nc	67 738	Leyritz Moncassin	2 920	4 930
St Sernin de Duras	4 548	nc	St Eutrope	3 422	nc	Poudenas	nc	NC	Saint Maurin	nc	nc	Pindères	10 830	11 541
Soumensac	876	nc	St Maurice de Lestapel	432	nc	Réaup-Lisse	nc	NC	Saint Salvy	nc	nc	Puch d'Agenais	6 570	6 182
Villeneuve de Duras	5 771	9 701	St Pastour	2 223	nc	Saumont	nc	5 110	Saint Sardos	nc	3 899	Saumejan	nc	nc
TOTAL	274 634	222 516	Ste Livrade	346 895	349 330	Sos	nc	13 505	La Sauvetat de Savères	nc	20 700	TOTAL	680 491	683 101
			Salles	603	3 185	Thouars	nc	NC	Tayrac	nc	7 603	Garonne	2020	2021
			La Sauvetat sur Lède	18 370	19 462	Vianne	16 287	14 600	Le Temple sur Lot	nc	6 849	Calonges	2274	6 202
			Savignac sur Leyze	2 344	nc	Xaintrailles	nc	6 205	Total	178 788	517 861	Caumont sur Garonne	12 393	13 864
			Ségalas	1 404	1 324	TOTAL	612 310	637 927				Fourques sur Garonne	24 579	25 829
			Tombeboeuf	11 808	63 720							Mas d'Agenais	60 856	64 509
			Tourtres	200	nc							Monheurt	2635	3 735
			Trentels bourg	nc	nc							Montpouillan	nc	nc
			Trentels Ladignac	10 084	nc							Sainte Marthe	nc	nc
			Trentels Lustrac	nc	nc							TOTAL	102 737	114 139
			Verteuil	58 286	nc									
			Villebramar	nc	nc									
			TOTAL	1 113 037	1 167 221									

1.6 La qualité des rejets

1.6.1. Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO¹ est supérieure ou égale à 2000 EH.

Conformité des équipements (P204.3)	Charge DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	0	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		72%

C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

1.6.2. Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par l'exploitant.

Certains bilans ont été non conformes sur les stations suivantes :

Albret : Lavardac, Mézin, Moncaut, Moncrabeau, Montgaillard, Montagnac sur Auvignon, Montesquieu, Nérac-Bréchan, Nérac-Tauziette, Le Saumont, Sos et Xaintrailles

Lot Amont : Saint Front sur Lémance-Bonaguil

Portes des Landes : Buzet sur Baïse et Damazan ZAE2

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

¹ CBPO : charge brute de pollution organique

Conformité à l'acte individuel (P254.3)	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	3000	100
Barbaste bourg	2300	100
Casseneuil	3000	100
Casteljaloux Laugas	5000	100
Casteljaloux Clarens	4500	100
Condezaygues	15000	92
Lavardac	2700	0
Miramont la Philippe	9000	100
Nérac bourg	7500	0
Penne Croquelardit	2400	100
Ste Livrade	10000	100
St Laurent	2300	100

1.6.3. Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité Directive ERU (P205.3)	Charge kg DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	0
Penne Croquelardit	240	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		57%

C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certaines données d'autosurveillance des équipements des déversoirs d'orage sont manquantes.

L'impact des rejets sur le milieu naturel fait parfois l'objet d'un suivi ponctuel, par exemple suite à la déclaration de rejet ou lors des premières années de fonctionnement d'une nouvelle station.

Des suivis sont notamment en cours sur les cours d'eau récepteurs des stations des communes de : Casteljaloux, Saint-Pardoux du Breuil, Soumensac, Sauveterre la Lémance et Lacapelle-Biron.

1.7 Les boues

1.7.1. Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2018	2019	2020	2021
Albret	2,9	110,75	126,24	145,5
Brame	69,89	73,62	40,23	105,99
Fumélois		54,24		
Garonne			9,02	0,00
Lot Amont			54,16	114,20
Mas d'Agenais		0,00		
Nord du Lot	84,09	228,54	86,48	74,07
Nord de Marmande	59,00	27,22	10,79	19,66
Penne St Sylvestre	18,1	18,3		
Porte des Landes	191,8	54,4	146,2	0,0
Sud du Lot	44,3	41,6	104,1	39,0
Sud de Marmande	2,8	0,0		
Tournon	0,0	0,0		
Total	473	609	577	498

1.7.2. Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, station d'épuration. Cet indice est à **100%**.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour la plupart des territoires, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ce mode de tarification a également été instauré sur les territoires exploités en régie.

Les prélèvements obligatoires :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement.
- La redevance « Modernisation des réseaux » est appliquée par l'Agence de l'Eau. Le montant est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau, et est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

2.1.2 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m³, le prix au m³ sera donc plus élevé).

Les tarifs 2021 étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021 DSP	Syndicat		Déléataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	51,70	1,6589	0,2500	365,71	3,05
SdL - Aiguillon	/	/	31,10	1,4689	0,2500	295,31	2,46
Buzet sur Baïse	32,00	0,6277	23,23	0,8914	0,2500	355,03	2,96
NdL - Castelmoron	3,81	0,1500	19,19	0,5862	0,2500	180,78	1,51
NdL - Clairac	/	/	46	1,3000	0,2500	305,80	2,55
B - Miramont de Guyenne	/	/	50	1,3800	0,2500	325,16	2,71
LA - Fumelois	/	/	34,37	1,7050	0,2500	333,67	2,78
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	42,34	1,4047	0,2500	311,57	2,60
LA - Nord Séoune	/	/	51	1,6000	0,2500	356,40	2,97
LA - Tournon	/	/	50	1,6479	0,2500	360,52	3,00
NL - Trentels	/	/	40	1,3800	0,2500	303,16	2,53
Vianne	0,60	0,6000	26,44	0,7000	0,2500	264,09	2,20

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2021 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	25,00	0,9000	0,2500	206,80	1,72
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Calonges	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Caumont	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Damazan	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
NdL - Laparade AL - Pompiey	25,00	0,8000	0,2500	193,60	1,61
Lavardac	25,00	1,0000	0,2500	220,00	1,83
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montgaillard Puch d'Agenais Ste Bazeille	32,00	0,8000	0,2500	209,00	1,74
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Pindères	25,00	0,6000	0,2500	167,20	1,39
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintrailles	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les tarifs depuis le 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	52,70	1,6911	0,2500	372,17	3,10
SdL - Aiguillon	/	/	37,61	1,5649	0,2500	322,31	2,69
NdL - Castelmoron	12,24	0,2963	19,76	0,6037	0,2500	222,20	1,85
NdL - Clairac	/	/	48,42	1,4781	0,2500	334,63	2,79
B - Miramont de Guyenne	/	/	51,48	1,5291	0,2500	348,10	2,90
LA - Fumelois	/	/	35,04	1,7381	0,2500	339,52	2,83
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	46,38	1,5147	0,2500	334,98	2,79
LA - Nord Séoune	/	/	53,28	1,6714	0,2500	370,84	3,09
LA - Tournon	/	/	52,36	1,7045	0,2500	373,19	3,11
NL - Trentels	/	/	45,87	1,5291	0,2500	335,76	2,80

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2022 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne Laparade, Montgaillard Pindères, Pompiey Puch d'Agenais Sainte Bazeille, Vianne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Buzet sur Baïse Calonges Caumont sur Garonne	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Damazan	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
Lavardac	32,00	1,0000	0,2500	235,40	1,96
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintrailles	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les communes ou EPCI-FP ayant transféré leur compétence voient leurs tarifs maintenus durant la durée du mandat (sauf travaux lourds nécessaires), où une harmonisation tarifaire devra être établie.

Le prix du service au m³ pour 120 m³ (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **2,80 € TTC**.

Tarification des puits

Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

- Soit l'utilisateur pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève
- Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m³ annuels.

2.1.3 Les impayés

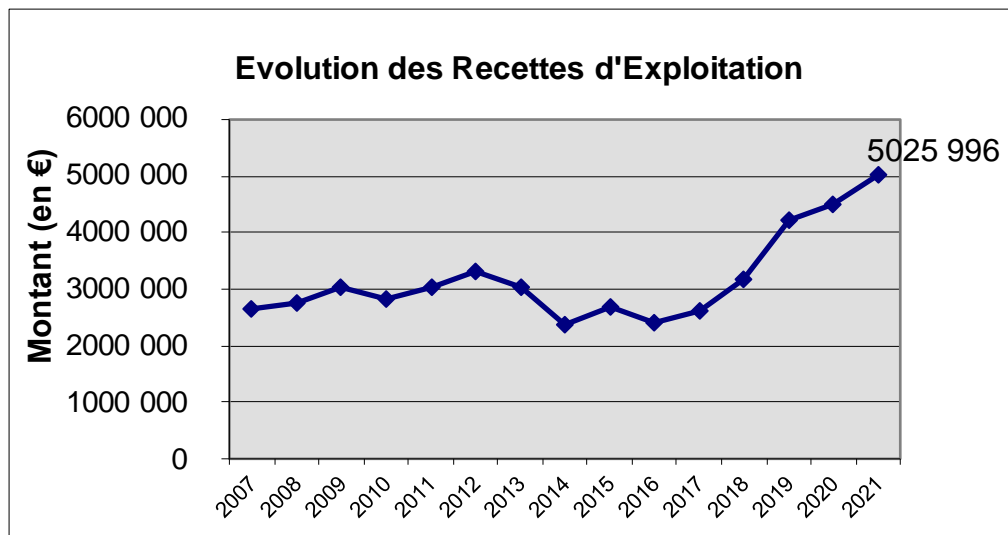
Les impayés à prendre en compte sont ceux restant au 31 décembre 2020 sur les factures de 2019. Suite à des fins de contrats de délégation de service public, les montants des impayés sont inconnus sur certains territoires.

Les impayés connus sur les factures de l'année précédente s'élèvent à **233 798 € TTC** soit un taux d'impayés d'environ 4,50 %. (indice P257.0) (les montants sont pondérés par les montants facturés l'année précédente).

2.2 Recettes d'exploitation

Les produits d'exploitation liés à l'assainissement s'élèvent à 5 025 996 €.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes d'exploitation du Syndicat au cours du temps :



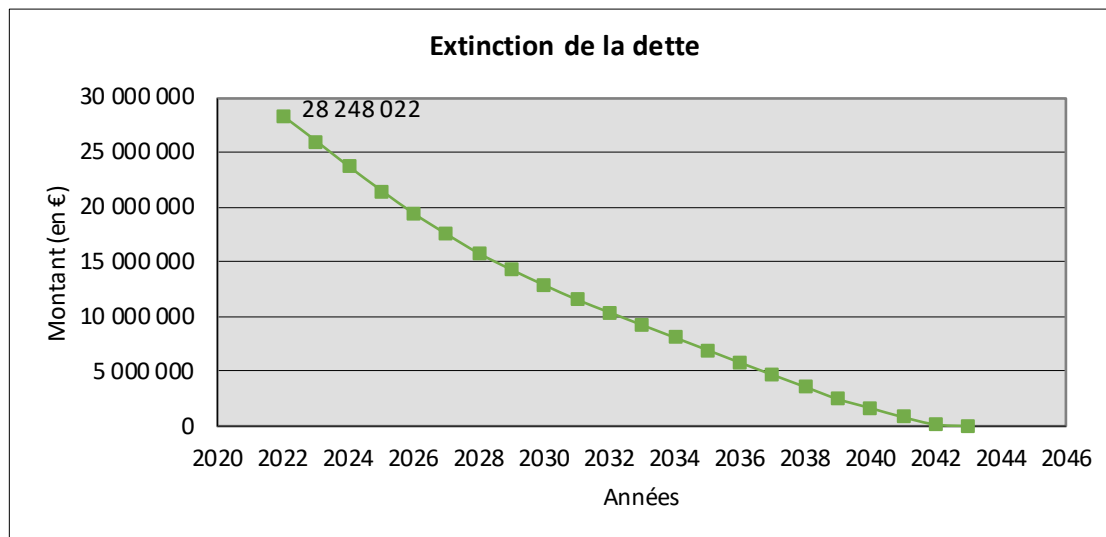
De 2007 à 2012, les recettes d'exploitation étaient en progression constante grâce aux travaux réalisés par le syndicat (nouveaux bourgs assainis). La baisse de 2013 s'explique par le départ de nombreux abonnés, sur les communes de l'Agglomération d'Agen.

La hausse depuis 2014 est due aux nouvelles communes assainies et celles qui ont transféré leur compétence.

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **28 248 022 €**.

Lors du transfert de compétence assainissement collectif, les dettes des services assainissement des communes sont reprises.

L'extinction de la dette est prévue en 2042.



Durée de l'extinction de la dette (indicateur P256.2) :

La capacité de désendettement du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **7,4 ans**.

Cet indice est considéré comme : bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2021

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés ci-dessous par territoire :

Station de Laparade : des travaux ont permis le retalutage de la berge, ainsi que la reprise de la canalisation de liaison entre le bassin n°1 et le bassin n°2.

Territoire	Commune	Opération
Brame	Villereal	Réhabilitation de réseau
	Miramont	Réhabilitation de réseau (ruelle des Kroumir et rue Henri IV)
Garonne	Fourques sur Garonne	Raccordement du Lotissement des Sables
Lot-Amont	Fumel	Renouvellement de réseaux (avenue de l'usine)
	Penne d'Agenais Bourlens	Réhabilitation des stations de traitement des eaux usées
	Lacapelle Biron	Extension de réseau secteur Lauzine
	Système d'assainissement de Condezaygues	Equipement des postes de refoulement
Nord du Lot	Villebramar	Assainissement du bourg
Porte des Landes	Casteljaloux	Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic et la mise en demeure
Sud du Lot	Beauville	Renouvellement du réseau Place du Carré
	Saint Laurent	Mise en place d'un dégrilleur automatique

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **1 588 587 €** en 2021.

(1 396 469 € en 2020, 1 268 388 € en 2019, 1 575 808 € en 2018).

2.4.3 Programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel de travaux a été validé par le Comité Syndical en mars 2021. Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-dessous (Les prix sont en € HT).

Territoire	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montant € HT par territoire
Albret	1 775 089	2 569 352	4 344 441
Brame	777 966	664 417	1 442 383
Garonne	519 736	288 370	808 106
Lot Amont	4 974 532	4 122 954	9 097 486
Nord du Lot	3 348 979	4 749 828	8 098 807
Nord de Marmande	1 796 354	803 201	2 599 555
Porte des Landes	4 564 325	1 631 528	6 195 853
Sud du Lot	1 841 701	2 405 160	4 246 861
SOUS-TOTAL	19 598 682	17 234 810	36 833 492

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Lannes et Mézin	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Nérac	Création du réseau Chemin du Roy
	Bruch et Sos	Renouvellement des STEP
	Nérac	Renouvellement de la STEP de Serbat
	Lavardac	Réhabilitation du PR Pont de Borde
	Xaintrailles	Extension de l'assainissement sur le hameau d'Estussan
Brame	Lauzun	Réhabilitation de réseau secteur Couvent
	Miramont	Autosurveillance des déversoirs d'orage Aménagements sur la station
Garonne	Montpouillan	Réhabilitation de la station d'épuration
Lot-Amont	Saint Sylvestre sur Lot	Création d'un bassin d'orage
	Penne d'Agenais	Mise en séparatif des réseaux secteur Carlane
	Cazideroque	Assainissement du bourg
	Condezaygues-Fumel- Monsempron Libos- Montayral-St Vite	Mise en séparatif des réseaux
Nord du Lot	Laparade	Extension de réseau place Couderc
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : prétraitements et filière boues
		Mise en séparatif des réseaux, travaux sur le PR Pierre Loti, création d'un bassin d'orage
Casseneuil	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic	

Territoire	Commune	Opération
Nord de Marmande	Castelnaud sur Gupie	Réhabilitation de la lagune n°1 Aménagement des berges de Lagupie à la STEP
	Sainte Bazeille, Lévigac de Guyenne, Beaupuy et Virazeil	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Duras	Réhabilitation des prétraitements
	Beaupuy	Extension du réseau secteur du Lac
	Lévigac de Guyenne	Mise en place d'une filière boues à la STEP
Porte des Landes	Sauméjan	Renouvellement de la STEP
	Casteljaloux	Réhabilitation du réseau
	Pindères	Réhabilitation du réseau suite au diagnostic
	Puch d'Agenais	Extension du réseau et de la STEP
	Buzet sur Baïse	Extension du réseau
Sud du Lot	Saint Léger	Assainissement du bourg
	Laroque Timbaut, Prayssas, Lafitte sur Lot, Granges sur Lot	Réhabilitation des réseaux site aux diagnostic
	Port Sainte Marie et Saint Laurent	Réhabilitation des postes de relevage (Bourg et SNCF)
	Lafitte sur Lot	Renouvellement de la STEP

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Abandons de créances et fonds de solidarité

En 2021, il n'y a plus d'abandons de créance, mais uniquement des versements à des fonds de solidarité. En 2021, le montant total s'élève à 16 813 pour l'assainissement (903 € en 2020).

L'indice « montant des abandons de créance » (P207.0) se calcule en divisant ce montant par les volumes facturés l'année précédente : **0,00497 €/m³**.

2.5.2. Coopération décentralisée

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est actuellement financé d'une part par les collectivités adhérentes et d'autre part par la mobilisation d'une participation annuelle du syndicat EAU47, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 €/m³).

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire et mode de gestion

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumémois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

En 2020, les communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron ont transféré leur compétence assainissement non collectif au Syndicat EAU47.

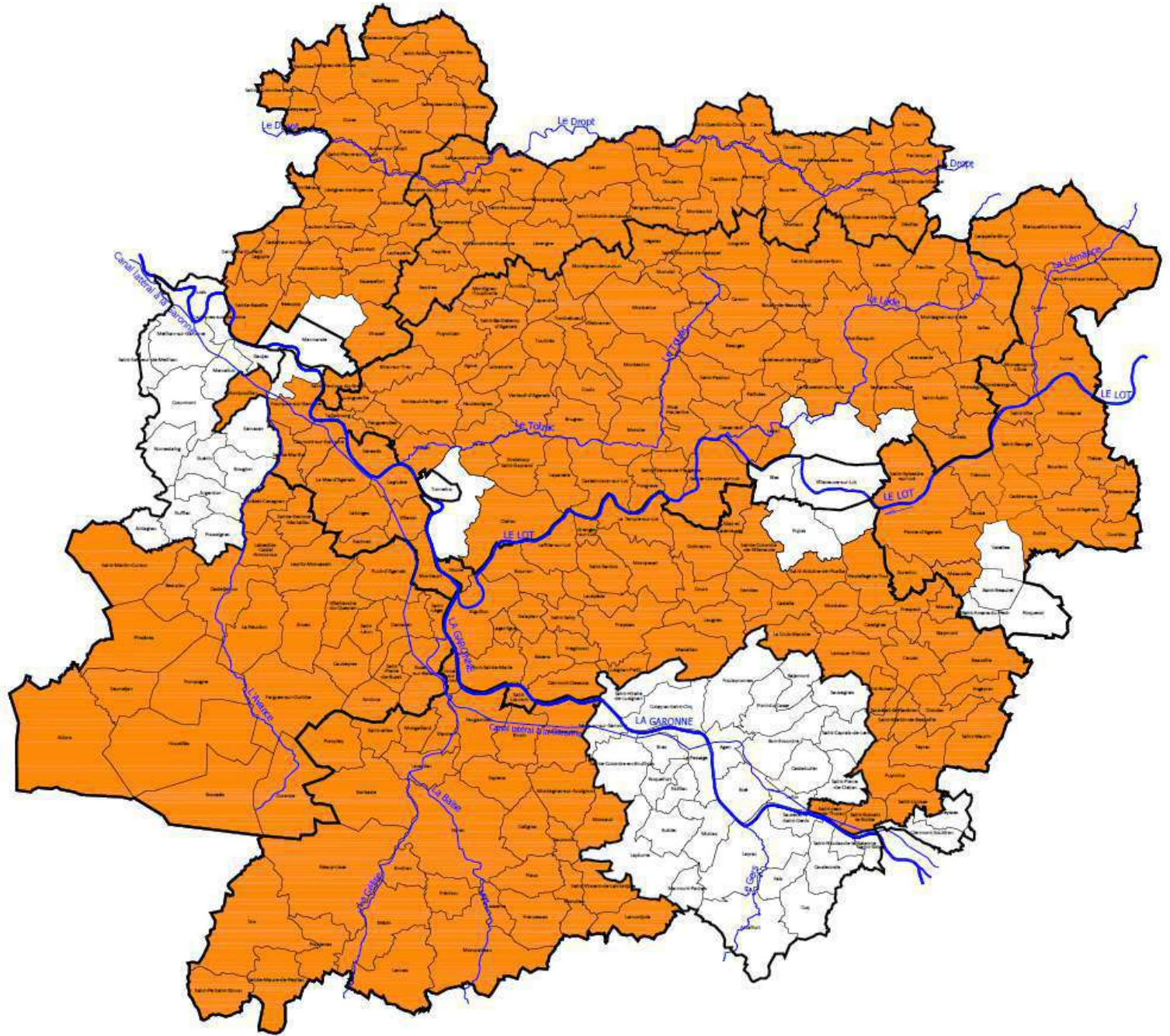
Aucune nouvelle commune n'a transféré sa compétence assainissement non collectif au syndicat EAU47 en 2021.

1.1.1. Accueil des usagers

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : www.eau47.fr

1.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.



L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Éléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat EAU47, sont présentés ci-dessous :

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

● **La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Sur les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, de la Brame et de Tournon, ce contrôle des travaux était assuré par le prestataire de service PURE ENVIRONNEMENT jusqu'en juin 2021.

Depuis cette date, les contrôles sont réalisés, comme sur le reste du territoire d'Eau47, par les techniciens du Syndicat.

● **Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes**

Suite au diagnostic de l'ensemble des installations, le Syndicat continue la vérification périodique de ces installations. Cette mission est réalisée en prestation de service.

Le troisième passage s'est achevé en 2020.

● **Le diagnostic dans le cadre des ventes**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

Sur 265 communes, il y a **49 483** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations			
	2018	2019	2020	2021
Albret	5 755	6 121	6 121	6 121
Brame	5 443	5 364	5 367	5 367
Fumelois		3 159		
Garonne			1 795	1 795
Lot Amont			5 385	5 845
Mas d'Agenais		1 147		
Nord du Lot	10 596	10 853	11 863	11 790
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789	5 789
Penne St Sylvestre	1 200	1 200		
Porte des Landes	2 751	2 809	4 007	4 084
Sud du Lot	8 657	8 772	8 692	8 692
Sud de Marmande	598	648		
Tournon d'Agenais	836	705		
Total	41 625	46 567	49 019	49 483

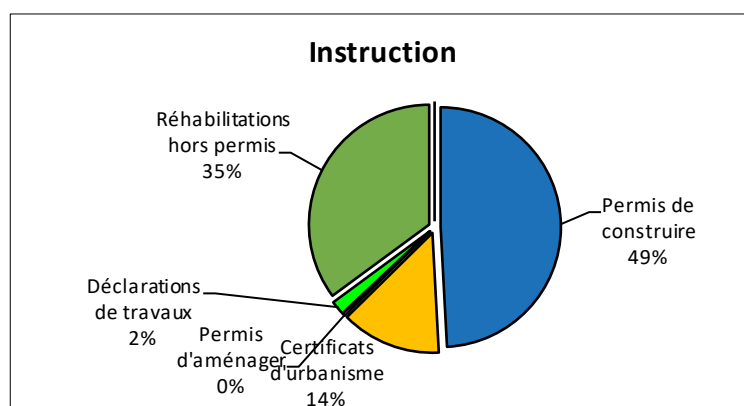
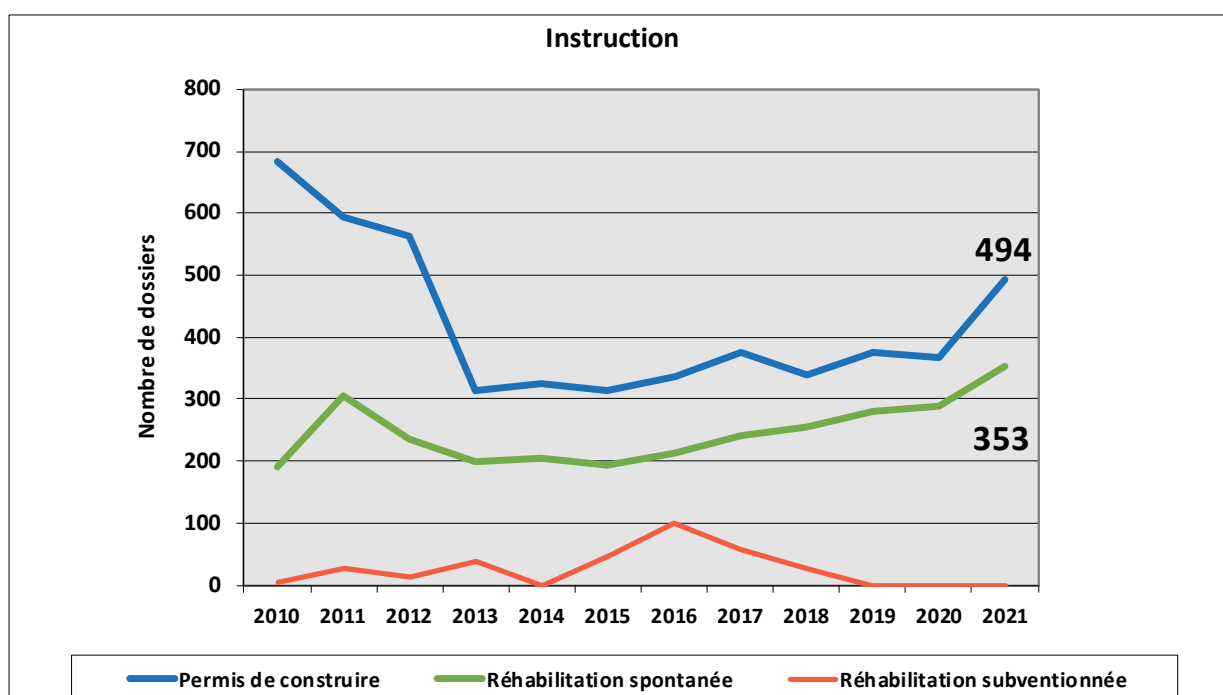
Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **70 000 habitants**.

Nombre d'installations ANC											
Brame		Nord du Lot - début		Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Porte des Landes	
Agnac	275	Agme	59	Sauvetat sur L.	157	Andiran	94	Aiguillon	518	Allons	123
Allemans du Dropt	70	Armillac	101	Savignac sur L.	109	Barbaste	336	Allez et Cazeneuve	290	Ambrus	46
Bourgougnague	153	Beaugas	177	Ségélas	99	Bruch	207	Auradou	191	Anzex	161
Bournel	147	Birac sur Trec	220	Taillebourg	35	Calignac	223	Bazens	182	Beauziac	134
Cahuzac	145	Boudy de B.	171	Tombeboeuf	122	Espiens	145	Beauville	181	Boussès	34
Castillonès	282	Brugnac	92	Tourtrès	74	Feugarolles	276	Blaymont	147	Buzet sur Baïse	300
Cavarc	97	Cancon	231	Trentels	168	Fiex	155	Bourran	216	Casteljaloux	548
Devillac	100	Casseneuil	322	Vares	304	Francescas	160	Cassignas	68	Caubeyres	132
Doudrac	58	Castelmoron	250	Verteuil d'A.	131	Le Frechou	106	Castella	160	Damazan	292
Douzains	161	Castelnaud de G.	146	Villebramar	63	Lamontjoie	89	Cauzac	199	Durance	103
Ferrensac	129	Clairac	430	TOTAL	11790	Lannes-Villeneuve de M.	146	Clermont Dessous	266	Fargues sur Ourbise	182
Lalandusse	129	Couix	136			Lasserre	41	Cours	103	Grezet-Cavagnan	175
Lauzun	304	Faugerolles	328	Nord de Marmande		Lavardac	276	Dolmayrac	308	Houeillès	103
Lavergne	273	Fauillet	303	Auriac sur Dropt	86	Mézin	196	Dondas	103	Labastide Castel Amouroux	160
Mazières Naresse	89	Fongrave sur L.	227	Baleyssagues	113	Moncaut	245	Engayrac	67	la Réunion	236
Miramont de Guyenne	161	Gavaudun	170	Beaupuy	352	Moncrabeau	305	Frespech	123	Leyritz-Moncassin	89
Montauriol	106	Gontaud de N.	544	Cambes	91	Montagnac/A.	218	Fréjimont	101	Pindères	61
Montaut	121	Grateloup St Gayrand	190	Castelnaud sur G.	247	Montesquieu	262	Galapian	91	Pompogne	94
Moustier	182	Hautesvignes	76	Caubon St Sauveur	138	Montgaillard	1101	Granges sur Lot	58	Puch d'Agenais	270
Parranquet	80	Labretonie	92	Duras	375	Nérac	106	Hautefage la Tour	305	Saumejan	35
Peyrières	137	Lacaussade	81	Escassefort	191	Nomdieu	86	Lacépède	108	Sainte Gemme Martailac	167
Puysserampion	147	Laparade	130	Esclottes	94	Pompiey	156	La Croix Blanche	322	Saint Léger	84
Rayet	95	Laperche	77	Lachapelle	55	Poudenas	121	Lafitte sur Lot	209	Saint Léon	145
Rives	130	Laussou	160	Lagupie	257	Réaup Lisse	80	Lagarigue	90	Saint Martin Curton	156
Roumagne	278	Le Lédard	485	Lévigac de G.	261	Saint Pé St Simon	192	Laroque Timbaut	320	Saint Pierre de Buzet	152
St Colomb de Lauzun	178	Longueville	111	Loubes Bernac	215	St Vincent de L.	87	Laugnac	187	Villefranche du Queyran	102
St Etienne de Villeréal	212	Lougratte	160	Mauvezin sur G.	275	Ste Maure de P.	214	Lusignan Petit	116	TOTAL	4084
St Martin de Villeréal	65	Monbahus	227	Monteton	120	Saumont	58	Madailan	283		
St Pardoux Isaac	161	Monclar d'A.	212	Pardailan	189	Sos(Gueyze, Meylan)	65	Monbalen	201	Lot Amont	
St Quentin du Dropt	105	Monflanquin	794	Saint Astier	136	Thouars sur G.	50	Montpezat d'Agenais	239	Anthé	113
La Sauvetat du Dropt	167	Monségur	160	Saint Avit	91	Vianne	204	Port Sainte Marie	275	Blanquefort sur Briolance	259
Sérignac Péboudou	121	Montagnac/L.	151	Saint Géraud	50	Xaintraillies	121	Prayssas	250	Bouliens	164
Seyches	201	Montastruc	147	Saint Jean de Duras	135	TOTAL	6121	Puymirol	189	Cazideroque	130
Tourliac	68	Montignac de L.	132	Saint Martin Petit	226			Saint Antoine de Ficalba	162	Condezaygues	175
Villeréal	237	Montignac T.	75	Saint Pierre/D.	156			Saint Jean de Thurac	231	Courbiac	68
TOTAL	5367	Monviel	45	Saint Pardoux du B.	151	Garonne		Saint Laurent	42	Cuzorn	373
		Moulinet	96	St Sernin de Duras	225	Calonges	233	Saint Martin de Beauville	88	Dausse	107
		Nicole	128	Ste Bazeille	558	Caumont sur Garonne	268	Saint Maurin	176	Fumel	604
		Paillioles	149	Ste Colombe de D.	58	Fourques sur Garonne	158	Saint Robert	92	Lacapelle Biron	177
		Paulhiac	169	Savignac de D.	131	Lagruère	164	Saint Romain le Noble	189	Masquières	120
		Pinel Hauterive	254	Soumensac	149	Le Mas d'Agenais	213	Saint Salvy	94	Massoules	105
		Pymiclan	168	Villeneuve de D.	122	Monheurt	92	Saint Sardos	101	Masseis	70
		Saint Aubin	173	Virazeil	542	Montpouillan	50	St Ursisse	107	Monsempron Libos	331
		Saint Barthélémy A.	144	TOTAL	5789	Razimet	124	Ste Colombe de Villeneuve	249	Montayral	745
		Saint Etienne de F.	305			Ste Marthe	172	Sauvetat de Savères	146	Penne d'Agenais	578
		Saint Eutrope de B.	237			Senestis	97	Sembas	79	St Front	226
		Saint Maurice de L.	31			Villeteon	224	Tayrac	155	St Georges	206
		Saint Pastour	119			TOTAL	1795	Temple / Lot	315	St Sylvestre	389
		Ste Livrade/Lot	1000					TOTAL	8692	St Vite	131
		Salles	143							Sauveterre la Lémance	226
										Thézac	126
										Tournon d'Agenais	229
										Trémons	193
										TOTAL	5845

1.2 Instructions et contrôle des installations

1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	376	339	376	368	494
Certificats d'urbanisme	171	139	152	155	135
Permis d'aménager	4	3	5	6	4
Déclarations de travaux	13	11	14	20	19
Réhabilitations hors permis	242	256	281	288	353
Réhabilitations subventionnées	59	28	0	0	0
TOTAL	865	776	828	837	1005



AR Prefecture

047-254702491-20220922-22_065_C-DE

Reçu le 10/10/2022

Publié le 10/10/2022

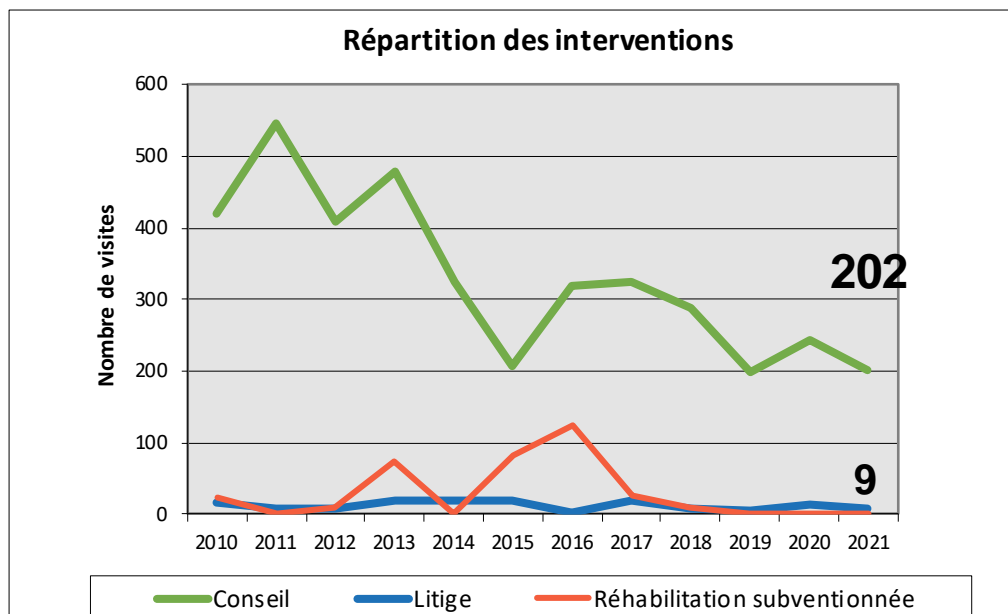
Depuis le 1^{er} mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

On observe donc une hausse des dossiers instruits dans ce cadre.

Les dossiers instruits dans le cadre des réhabilitations spontanées sont également en hausse.

Le programme de réhabilitation subventionné s'est quant à lui terminé en 2018.

Nombre d'interventions	2017	2018	2019	2020	2021
Contentieux	1	2	1	5	3
Problème de voisinage	18	8	4	13	9
Conseil réhabilitation	325	289	199	244	202
Programme subventionné	27	10	0	0	0
Total	371	309	204	262	214



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

1.2.3 Contrôle des installations neuves

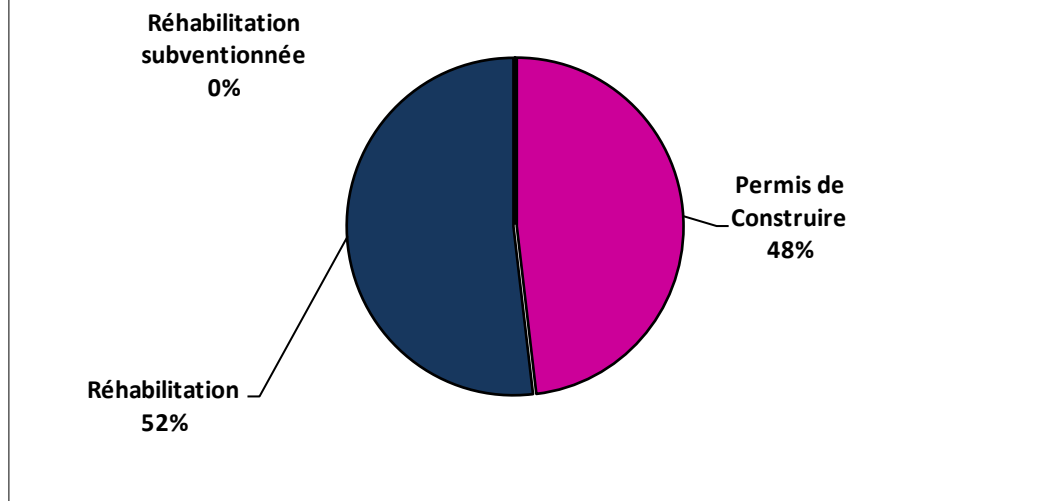
1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

Nombre de contrôles	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de Construire	231	302	228	207	257
Réhabilitation	195	212	217	234	277
Réhabilitation subventionnée	111	31	0	0	0
TOTAL	537	545	445	441	534

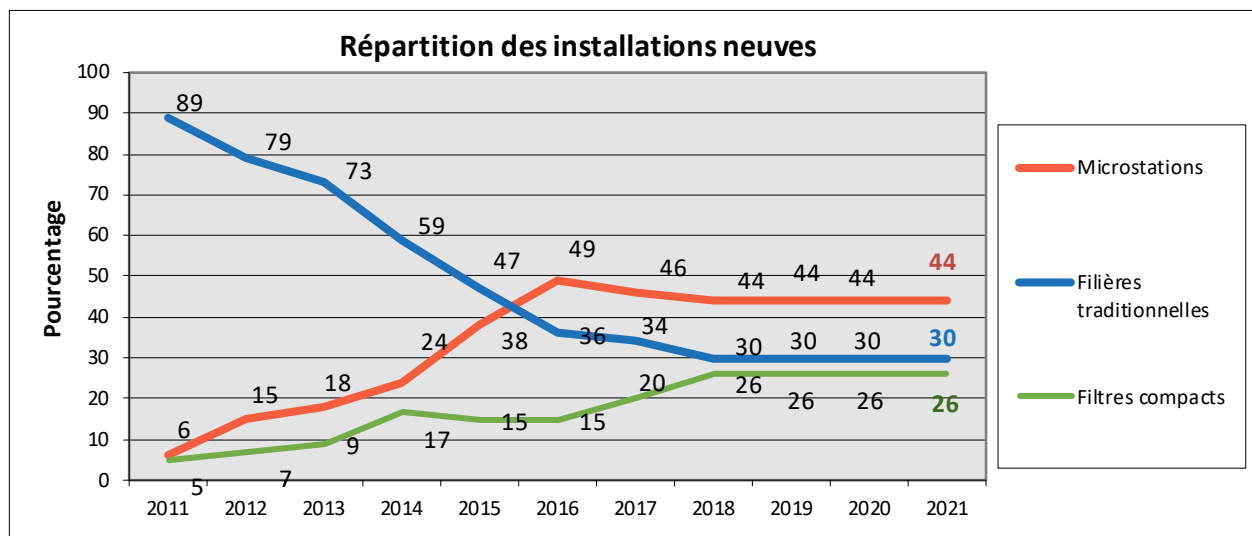
Contrôles travaux



1.2.3.2 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).

Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.



Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus fréquent que les filières classiques et d'une maintenance des pièces mécaniques. Un contrat d'entretien doit être souscrit avec le fabricant.

La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement a été confiée à un prestataire de service. La périodicité de ce contrôle est passée de quatre à six années. En 2020, il s'agissait de la troisième visite des installations.

Aucune installation n'a fait l'objet de contrôle de bon fonctionnement en 2021.

Nombre de contrôles	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Bon fonctionnement	5 523	7 255	5 928	2 032	0
Ventes	1 035	1 050	854	1 003	1 480
TOTAL	5 428	7 025	6 782	3 035	1 480

1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, etc. Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

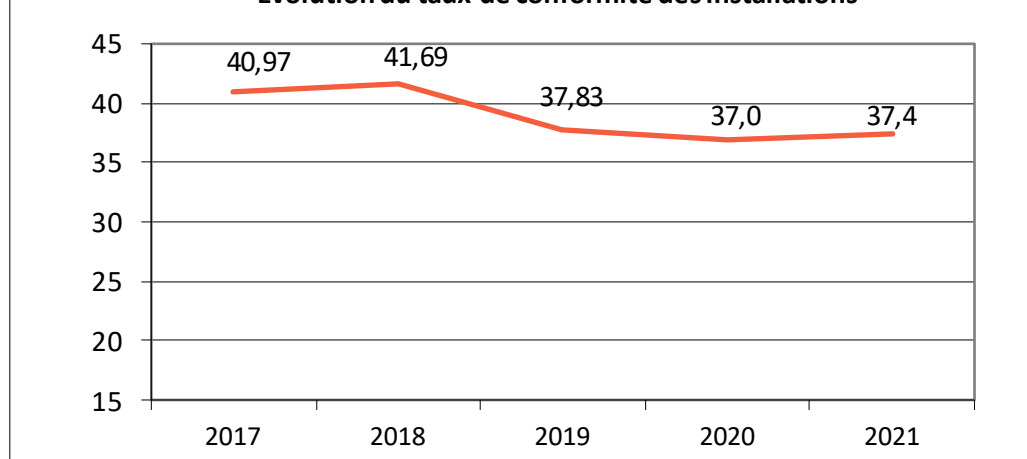
1.2.5 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations	41 027	41 625	46 567	48 778	49 483
Conformes lors du diagnostic		14 250			
Réhabilitations ou installations neuves conformes	582	544	475	413	472
Taux de conformité	40,9	41,7	37,8	37,0	37,4

Evolution du taux de conformité des installations



Le nombre d'installations a fortement augmenté en 2019, mais la conformité de toutes les installations concernées par les récents transferts de compétence n'est pas totalement connue.

2. Caractérisation financière du service

2.1 Tarifs assainissement individuel

Les redevances facturées en assainissement non collectif restent inchangées depuis la création du service en 2001.

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **200 € net par installation**.

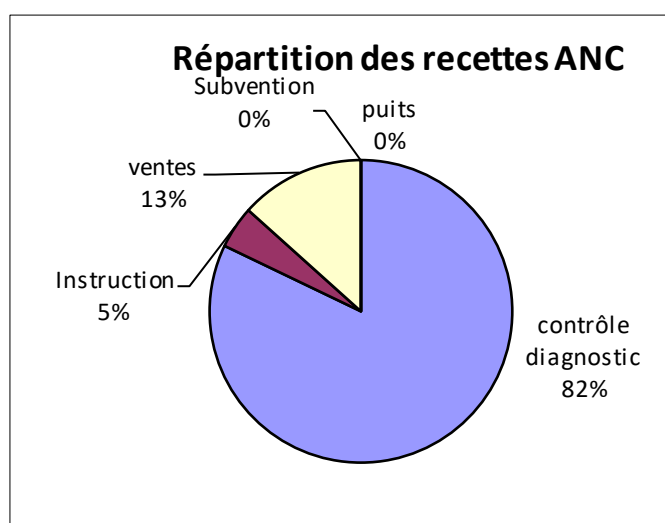
Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
 - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
 - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
 - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
 - **100 € net** par installation contrôlée,
 - **50 € net** pour une contre-visite.

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance service public d'ANC	510 500	513 467	555 000	607 774	709 578
Redevance instruction	28 555	40 500	45 000	38 000	39 100
Redevance contrôle vente	83 150	86 050	52 000	120 900	115 300
Redevance facturation des puits	9 600	10 530	8 000	0	0
Subvention Agence de l'Eau	129 920	0	188 000	0	0
TOTAL	761 725	650 547	848 000	766 674	863 978

Le Syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculées à partir du nombre de contrôles de bonne exécution et de contrôles périodiques réalisés.



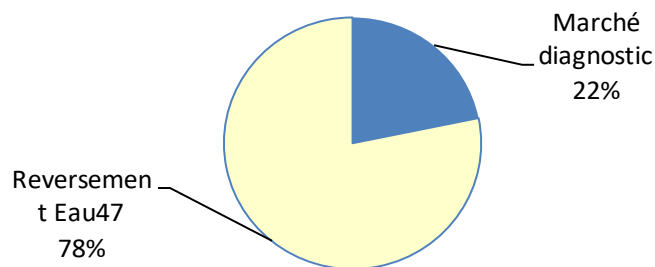
2.3 Dépenses du Syndicat

Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

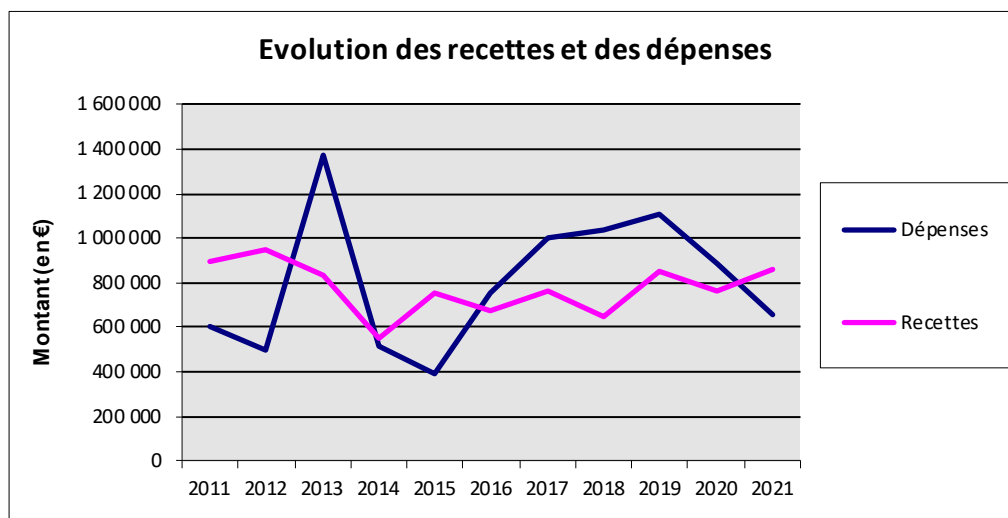
Dépenses (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Prestation de contrôle	530 905	599 675	583 000	398 829	142 501
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	474 081	440 080	528 000	491 446	511 445
TOTAL	1 004 986	1 039 755	1 111 000	890 275	653 946

La hausse des dépenses depuis 2016 était liée à la mise en place du marché de la vérification périodique des installations existantes du Syndicat. Ce marché a pris fin courant 2020.

Répartition des dépenses ANC



2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent le redémarrage du contrat de prestation pour la vérification des installations existantes.

Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

AR Prefecture

047-254702491-20220922-22_065_C-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

ANNEXES

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

www.services.eaufrance.fr

COORDONNÉES DES EXPLOITANTS

	CONTACT	ADRESSE	URGENCE
AGUR	09 69 39 40 00 du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 9h à 12h	1 rue Frédéric Ozanam 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT	09 69 39 40 00 24h sur 24h
		42 rue Thiers 47190 AIGUILLON	
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	135 allée des Cigales Lieu-dit Pins de l'Avance 47700 CASTELJALOUX	06 42 60 73 29
	05 53 97 46 56	ZA Larrouset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	
SAUR	05 53 77 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orioux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 81 91 35 06
		Place des Cornières 47 330 CASTILLONNES le Mardi de 9h à 12h	
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi et jeudi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	avenue Marius Paul Otto 47200 MARMANDE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	24h/24h et 7j/j 05 61 80 09 02
		28 rue Jean Panno 47400 TONNEINS lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30	
		ZI de Paysseil 47140 PENNE D'AGNAIS le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
CBPO	Charge brute de pollution organique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDT	Direction Départementale des Territoires
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
FSL	Fondes de Solidarité Logement
HT	hors taxe
km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
RMDP	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
step	station d'épuration
tMS	tonnes de matières sèches
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	258 036	266 180
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,61 €	2,68 €
D151.0	Délai d'ouverture de compteur	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2020	2021
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres physico-chimiques	88 %	97 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100 %	105 %
P104.3	Rendement du réseau	72,26 %	70,32 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,89 m ³ /km/j	1,95 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,86 m ³ /km/j	1,76 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,68 %	0,60 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	91,18 %	90,87 %
P109.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00719 €/ m ³	0,0047 €/ m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	20,8 pour 1000 abonnés	11,3 pour 1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette = Capacité de désendettement	3 ans	3,4 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	2,99 %	3,55 %
P155.1	Taux de réclamation	4,61 pour 1 000 abonnés	4,25 pour 1 000 abonnés

2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	79 880	96 790
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	16	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	577 tMS	498 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,69 € <small>(01/01/2019)</small>	2,80 € <small>(01/01/2019)</small>

Indicateurs de performance		2020	2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux	82 %	83 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	48 / 120	63 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (> 2000 EH)	45 %	52 %
P204.3	Conformité des équipements (> 2000 EH)	44 %	71 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (> 2000 EH)	7 %	55 %
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00037 €/m ³	0,00497 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,172 % pour 1 000 habitants	0 % pour 1 000 habitants
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	1,60 pour 100 km	5,78 pour 100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,17 %	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (> 2000 EH)	94 %	82 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	52	54,6
P256.3	Capacité de désendettement (Durée d'extinction de la dette)	4,7 ans	7,4 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,33 %	4,5 %
P258.1	Taux de réclamation	1,20 / 1 000 ab	0,92 / 1 000 ab

3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis	80 000	80 000
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,0 %	37,4 %

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs-vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Edition mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne





 <p>0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées</p>	 <p>65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p>34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p>9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p>19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,7 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027
ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5^e du territoire national).
 Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
 30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
 31078 Toulouse Cedex 4
 Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
 4 rue du Professeur André-Lavignolle
 33049 Bordeaux Cedex
 Tél. : 05 56 11 19 99
 Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86 et
 94 rue du Grand Prat
 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
 Tél. : 05 55 88 02 00
 Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
 7 passage de l'Europe - BP 7503
 64075 Pau Cedex
 Tél. : 05 59 80 77 90
 Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
 Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
 12035 Rodez Cedex 9
 Tél. : 05 65 75 56 00
 Départements 12 • 30 • 46 • 48 et
 97 rue Saint Roch - CS 14407
 31405 Toulouse Cedex 4
 Tél. : 05 61 43 26 80
 Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
 © Agence de l'eau Rhin-Meuse, Incep-photo & Jean-Louis Aubert

Découvrez les podcasts  <https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



REPUBLICQUE FRANÇAISE
 LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr